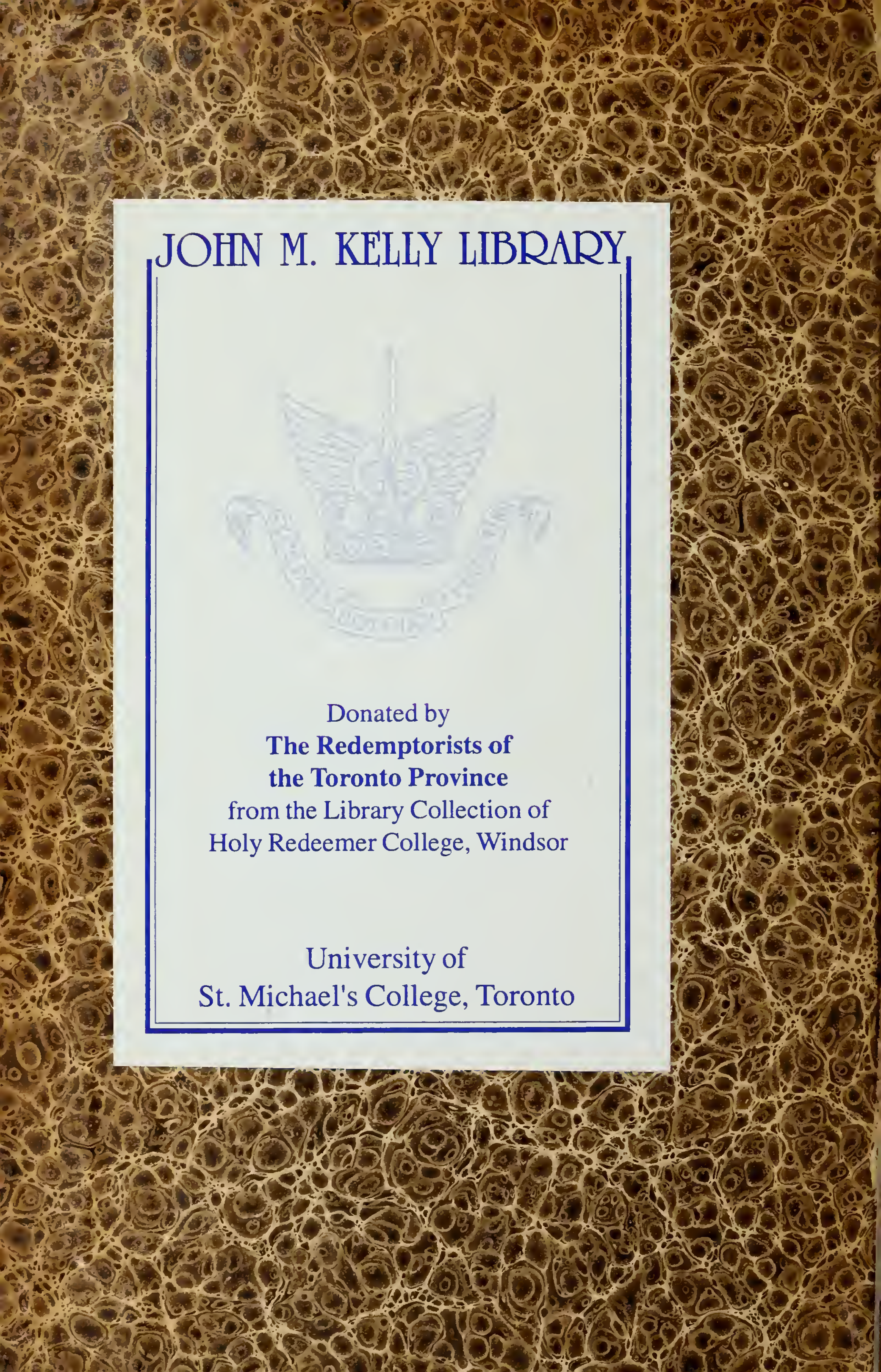
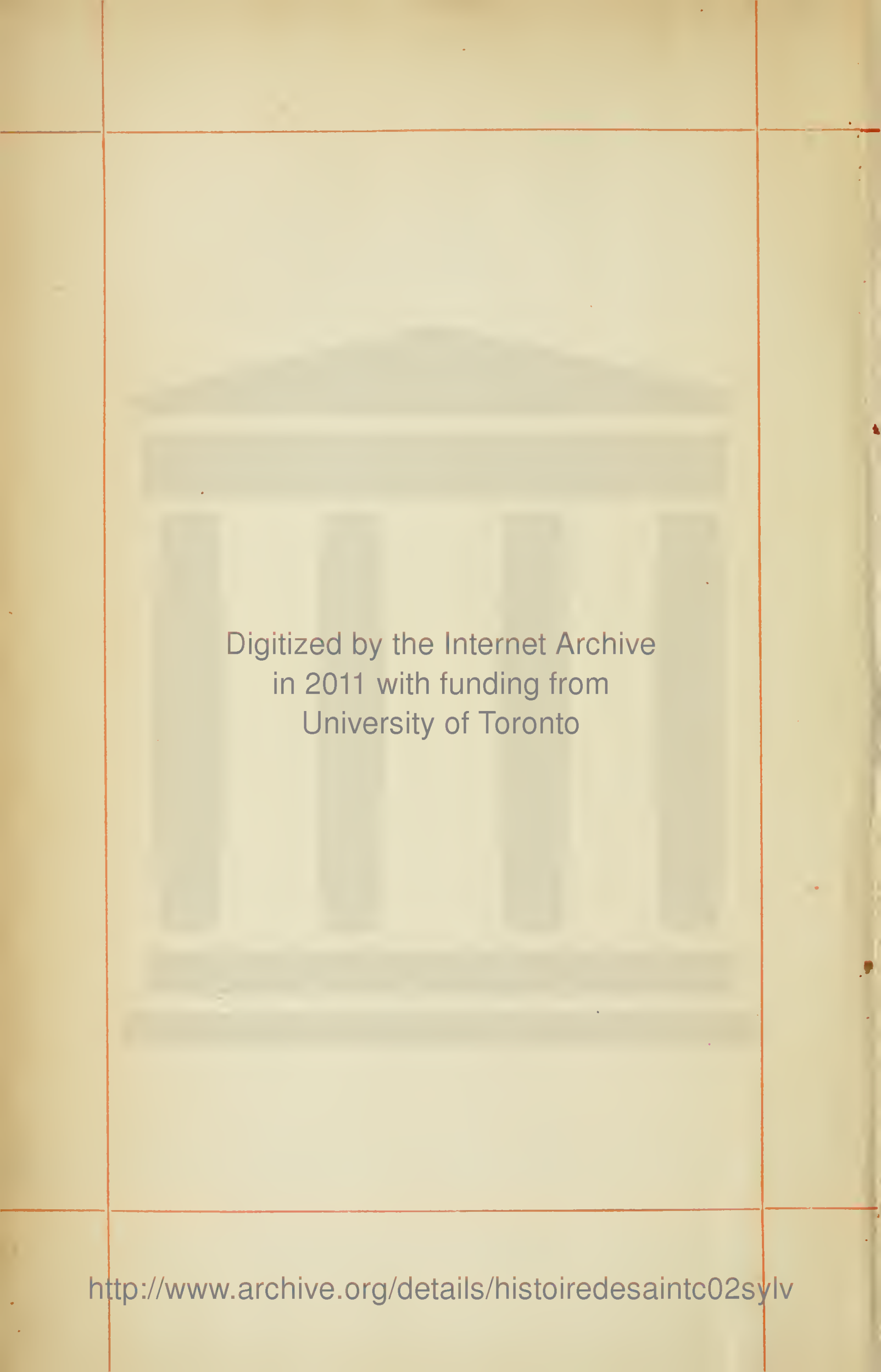
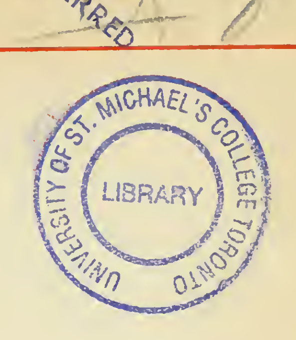


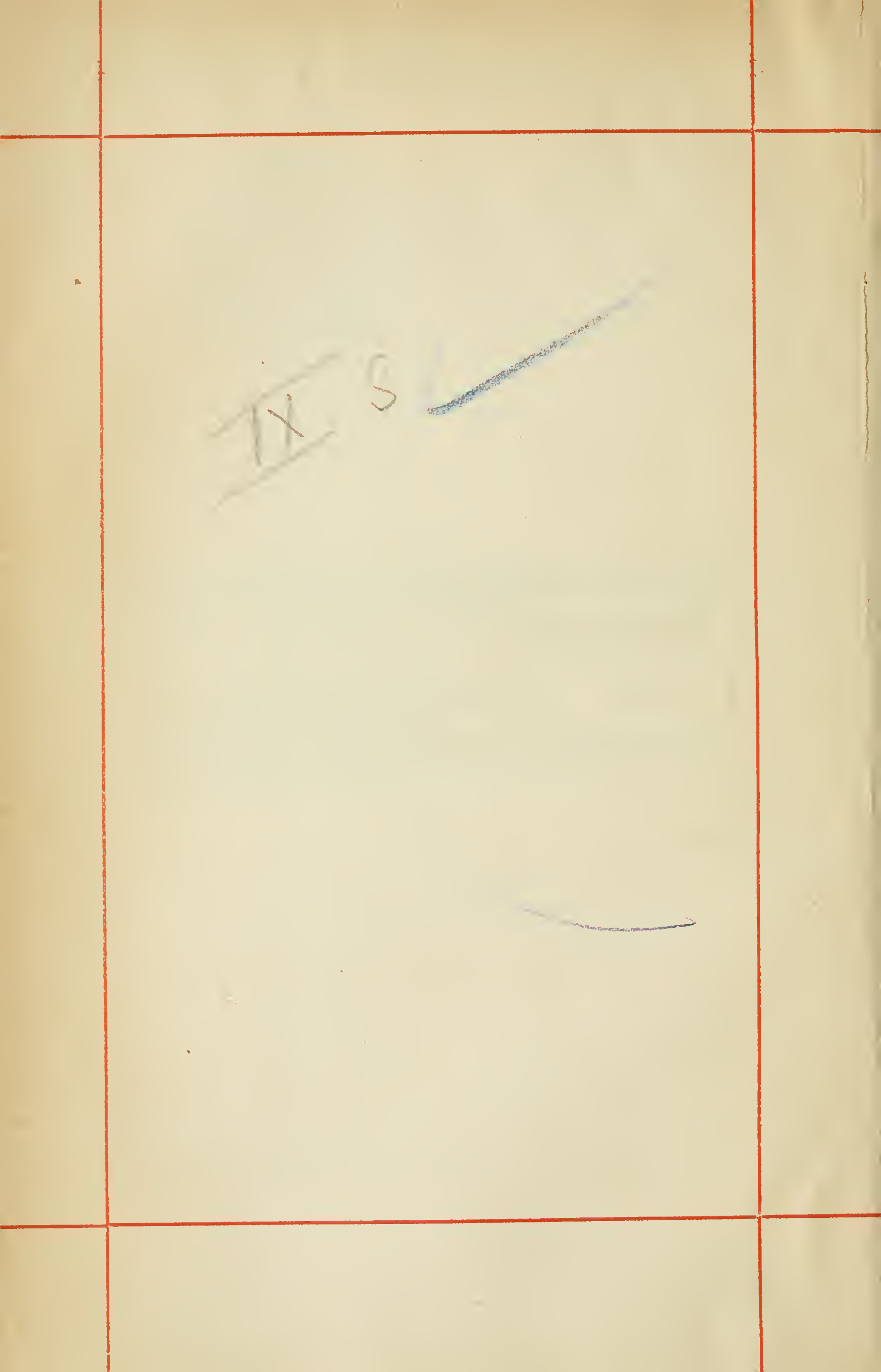



UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY





Histoire de Saint Charles Borromée.





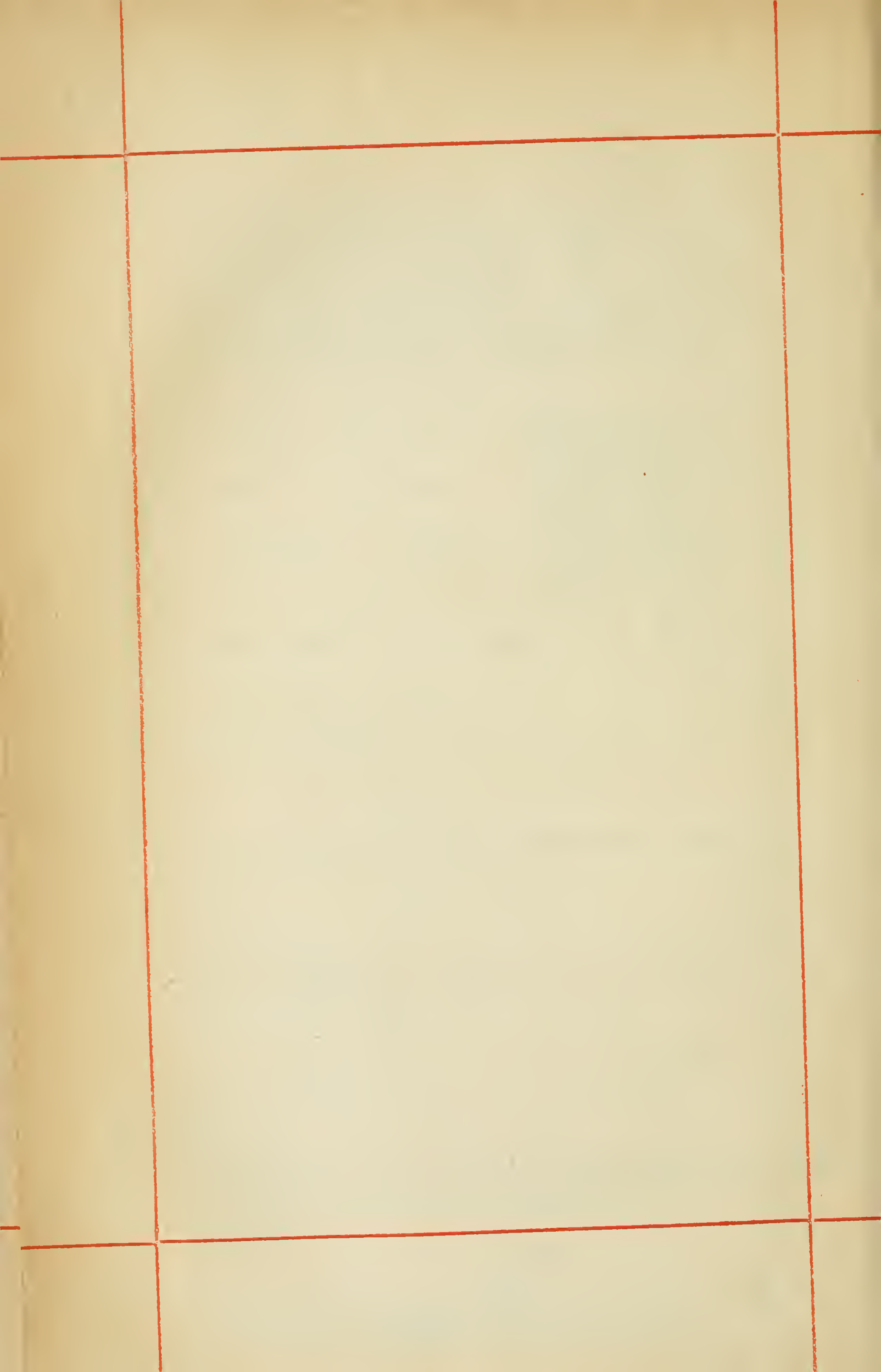
Histoire de Saint Charles Borromée, Cardinal, Archevêque de Milan,

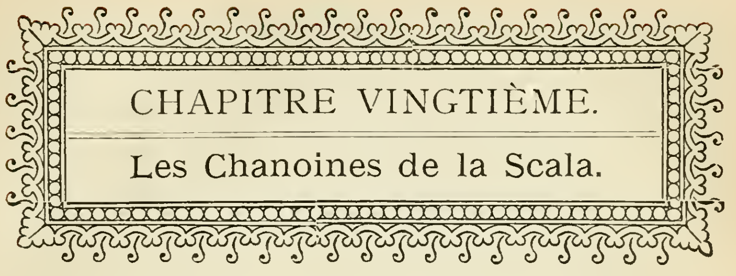
d'après sa correspondance et des documents inédits, par l'abbé Ch. Sylvain, chan. honoraire, membre de plusieurs sociétés savantes.

Tome second.

Collection historique.

Société de Saint-Augustin,
DESCLÉE, DE BROUWER & Cie,
Imprimeurs des Facultés Catholiques de Lille.
mdccclxxxiv.





CHAPITRE VINGTIÈME.

Les Chanoines de la Scala.

Les affaires de la juridiction ecclésiastique. — Le duc d'Albuquerque et le sénat. — Proclamation du gouverneur de Milan. — Plaintes de l'archevêque. — Origine de l'église de Ste-Marie *della Scala*. — Les chanoines. — Longanimité de saint Charles. — Les chanoines fulminent l'anathème contre le vicaire de l'archevêque. — Saint Charles se rend à la Scala pour user de son droit de visite. — Les chanoines refusent de le recevoir. — Ils l'excommunient. — Patience du saint. — Il expose l'affaire à Rome. — Albuquerque et le sénat prennent parti pour les chanoines. — Saint Pie V écrit au gouverneur de Milan pour venger l'honneur et le droit de l'archevêque. — Lettre de saint Charles au roi d'Espagne.

LA question de la juridiction ecclésiastique de Milan n'avait point été terminée par l'intervention du pape ; elle semblait seulement assoupie. Le cardinal Alexandrin avait écrit au nonce Rossano, en Espagne, à la date du 7 décembre 1568 : Touchant la famille armée du cardinal Borromée, les choses en resteront là jusqu'à nouvel ordre; l'archevêque continuera à procéder contre les laïques dans les cas autorisés par le concile, selon ce qu'il a fait précédemment. Il ajoutait : Les ministres du roi comprendront, je l'espère, les raisons de l'Église; loin de vouloir soulever les peuples contre Sa Majesté, le saint père n'a qu'un désir, celui d'accroître leur soumission (1). Les négociations ne continuèrent pas sur ce grave sujet. Saint Charles regretta dans la suite que la

1. ARCHIVES SECRÈTES DU ST-SIÈGE, *Nonciature d'Espagne*, tom. 6.

question n'eût point été tranchée alors par le pape. Quoi qu'il en soit, le démon, inquiet des merveilles opérées par le zèle de l'archevêque, chercha à lui susciter de nouveaux embarras pour entraver son œuvre et troubler les âmes faibles et timides.

Le gouverneur de Milan était pieux et brave ; mais son intelligence et son tact politique n'étaient point à la hauteur de ces deux premières qualités. Plusieurs membres du sénat, très intrigants, conservant au fond du cœur le ressentiment de l'échec qu'ils avaient éprouvé dans leur première tentative contre le cardinal, n'avaient point renoncé au dessein de recommencer la lutte. Comprenant qu'ils ne pourraient arriver à leurs fins, s'ils ne gagnaient le duc d'Albuquerque, ils l'entourèrent de flatteries, lui montrèrent avec habileté l'autorité royale perdant de plus en plus son crédit, parmi le peuple : bientôt à Milan, on oublierait jusqu'à l'existence même du roi, disaient-ils, si lui-même, son représentant, semblait abdiquer et laissait l'archevêque de Milan user, sans protestation, de tous les droits qu'il s'arrogeait. Cet esprit turbulent, ce prélat exagéré avait besoin d'être rappelé à la modération ; il fallait le renfermer dans le cercle de ses attributions ecclésiastiques : il y allait de l'honneur du roi, de l'intérêt même du gouverneur et de la tranquillité du peuple. On était fatigué de ces réformes continuelles, de ces sévérités excessives, il était temps d'y mettre un terme.

Le duc d'Albuquerque se laissa persuader et, poussé par les ennemis du saint plutôt que convaincu de la justesse de leurs raisons ([1]), il résolut de mettre un frein

1. Ce sentiment est confirmé par ce passage d'une lettre écrite à S. Charles, le lendemain de la promulgation de l'édit du gouverneur :

aux prétendus empiétements de l'archevêque. Le 25 août 1569, il faisait afficher un édit, en vertu duquel quiconque contribuerait à violer ou à amoindrir la juridiction du roi serait puni des peines les plus sévères. Cette ordonnance était habile : elle n'avait pas, aux yeux du public, l'apparence d'être dirigée contre l'archevêque de Milan et contre son tribunal. Cependant aucun des intéressés à la question ne s'y trompa et, l'édit à peine connu, les notaires et autres officiers de l'archevêque lui refusèrent leur concours. Dans sa protestation adressée au gouverneur et au sénat, saint Charles constate ce fait et s'en plaint : « Nous avons, dit-il, appelé nos notaires et nos officiers ministériels, ils nous ont ouvertement résisté dans la crainte d'encourir les peines portées par l'édit qu'ils nous ont présenté pour leur justification. » Le cardinal énumère ensuite au gouverneur et au sénat « tous les torts et préjudices causés par cette promulgation à la liberté ecclésiastique », afin qu'ils ne puissent ignorer tout le mal qui en découle et dont ils sont responsables. Il leur rappelle les peines et les censures portées par les canons et les conciles contre ceux qui entravent directement ou indirectement la juridiction ecclésiastique. Il les engage « à songer à eux-mêmes, à rentrer au fond de leur conscience, comme il convient à des ministres très religieux d'un roi si catholique qu'il n'épargne aucuns travaux, aucunes veilles, aucunes dépenses non seulement pour

---

« Enfin le temps est donc arrivé où nous voyons Albuquerque, quoique à contre cœur, déclarer une guerre ouverte à Borromée. » Cité par OLTROCHI, p. 169, note *a*

défendre les droits de l'Eglise, mais encore pour les accroître [1]. »

D'après un manuscrit conservé aux archives de l'archevêché de Milan, portant pour titre : *Considerationi sopra il bando publicato a Milano per ordine del signor governatore etc.*, attribué par A. Sala à saint Charles lui-même, la promulgation de cet édit aurait eu lieu en vue de la visite pastorale de l'église de la *Scala*, que le cardinal se disposait à faire : on espérait l'intimider ou le mettre dans l'impossibilité d'agir, en lui enlevant tous ses agents. Mais une âme vigoureusement trempée, comme l'était celle de l'archevêque, ne se laisse point détourner de l'accomplissement d'un devoir par des menaces, quelle que soit la puissance de celui qui s'y oppose. S'il n'avait point fait encore la visite de la *Scala*, c'est qu'il avait voulu atteindre les dernières limites de la prudence et éviter, par une longanimité et une patience vraiment paternelles, le scandale que l'obstination des chanoines ne lui faisait que trop redouter.

En 1381, l'épouse de Barnabé Visconti, *Regina della Scala*, fit construire une église, dédiée à la sainte Vierge, sur l'emplacement des maisons détruites à l'époque des luttes soutenues par les Torriani pour l'indépendance de Milan. Afin de la distinguer des nombreuses églises de la cité, consacrées à la Mère de Dieu, on ajouta à sa dénomination le nom de la duchesse, sa fondatrice : sainte Marie *della Scala*. Elle y avait établi un chapitre dont les membres seraient nommés par les ducs de Milan. Le dernier

---

1. Lettre latine du 19 oct. 1569 adressée au gouverneur et au sénat de Milan. — Publiée par ARISTIDE SALA. V. *Docum.*, etc., vol. II, p. 20.

duc, François Sforza, avait demandé au pape Clément VII de soustraire cette collégiale à la juridiction ordinaire de l'archevêque de Milan. Le pape y avait consenti, à la condition toutefois qu'on obtiendrait le consentement de l'archevêque ; mais ce consentement n'ayant jamais été demandé, le privilège pontifical avait perdu toute sa valeur. Le cardinal Borromée crut de son devoir de soumettre à la visite épiscopale le chapitre de la *Scala*, comme toutes les églises et collégiales de son diocèse. La teneur des anciennes lettres pontificales, l'interprétation qu'en donnaient les plus habiles jurisconsultes ne permettaient pas le moindre doute sur ses droits. Néanmoins, en présence des prétentions des chanoines, appuyées par l'autorité civile, l'archevêque voulut employer tous les moyens suggérés par la prudence la plus rigoureuse et il consulta le souverain pontife. Saint Pie V reconnut tous ses droits. Malgré cette réponse décisive, saint Charles différa encore sa visite ; il donna aux chanoines deux mois pour réfléchir et se décider à accepter de bonne grâce le droit de visite de l'archevêque. Le délai expiré, à la prière du duc d'Albuquerque, il consent de nouveau à attendre, afin d'enlever tout prétexte à la désobéissance. « Nous avons cédé, écrit-il, aux vœux d'un si grand personnage ; nous ne voulions pas être accusé d'avoir omis quoi que ce soit pour que tout se passât avec tranquillité (1). »

Les chanoines n'imitèrent pas cette modération ; ils choisirent pour conseiller et pour avocat un prêtre de Pavie, nommé Pierre Barbesta, qui eut l'audace de fulminer l'anathème contre Nicolas Galerio, vicaire de

1. Lettre du 17 août 1569.

l'archevêque pour les causes criminelles, et contre Silvio Galassio son procureur fiscal. Ils avaient pris pour prétexte de cette sentence l'emprisonnement et le procès intenté par ces prélats à un clerc attaché au chapitre de la *Scala*.

Il ne s'agissait plus d'une simple résistance à des droits certains, c'était une insulte, une provocation à la révolte contre la juridiction archiépiscopale elle-même. Le temps de la condescendance étant passé, le cardinal députa Mgr Moneta aux chanoines pour les avertir que, conformément aux ordres du Pape, il se préparait à visiter leur collégiale.

A cette nouvelle, les chanoines se hâtent de célébrer matines ; revêtus de leurs habits de chœur, ils arrivent à la sacristie et, la menace à la bouche, ils mettent à la porte Mgr Moneta, qui s'efforce vainement de les calmer et de les ramener à des desseins plus dignes de leur caractère sacerdotal. Mais sourds à tout autre sentiment qu'à celui de la fureur, ils font venir des hommes armés pour appuyer leur résistance et leur opposition à la visite de l'archevêque.

Pendant ces préparatifs, le saint cardinal, en habits pontificaux, précédé de deux prêtres à cheval portant les insignes cardinalices et la croix épiscopale, monté lui-même sur une mule, s'avançait vers l'église de la *Scala*. A sa sortie du Dôme,le comte Gaspar de Mayno, sachant le danger qu'il allait courir, se permit de l'avertir en ces termes : « Prenez garde par vos disputes de perdre cette ville entière !

— En défendant l'honneur de Dieu, répond le saint sans s'émouvoir, je ne perdrai jamais cette ville ! »

Il arrivait près de l'église : les soldats des chanoines

courent au-devant de lui, prennent par le mors les chevaux de son cortège afin de les empêcher d'aller plus loin. Malgré les cinquante épées qu'on fait briller avec menace à ses yeux ([1]), l'archevêque descend tranquillement de sa mule, prend lui-même la croix et, les yeux fixés sur l'image du divin rédempteur, il s'avance lentement et majestueusement vers la porte de l'église. Le bruit des armes, les cris de ces forcenés ne troublent pas son recueillement. Son vicaire affiche à la porte la sentence des censures encourues par les chanoines ; mais ceux-ci, aveuglés par la colère, arrachent la sentence archiépiscopale, et la déchirent en mille morceaux; ils injurient, ils frappent, ils repoussent avec violence le vicaire, et poussant leur folle révolte jusqu'aux dernières limites, ils ferment la porte de l'église à la face même du cardinal ; ils font sonner toutes les cloches et leur avocat, le fameux Barbesta, lance l'interdit contre l'archevêque lui-même, qu'il accuse d'avoir méprisé l'autorité du saint siège.

Le saint souffrit tout avec une admirable patience, il ne laissa pas échapper une parole de plainte, il semblait plus affligé du crime de ces malheureux que de l'humiliation et de l'injure qu'ils lui faisaient subir. Les témoins de cette scène scandaleuse ne purent contenir leur indignation : la ville de Milan entière fut unanime pour blâmer la conduite des chanoines.

Saint Charles s'éloigna avec la même sérénité qu'il était venu ; il se rendit au Dôme où il pria longtemps, implorant la miséricorde de Dieu sur ces malheureux et demandant les lumières dont il avait besoin pour diriger sa conduite en une circonstance aussi grave.

1. Lettre du saint à Ormanetto.

L'insulte à sa personne n'était rien ; mais il avait à défendre les droits de l'Église, violés en sa personne. Ce que son cœur pardonnait volontiers, sa conscience d'évêque l'obligeait à le punir d'une manière exemplaire, d'autant plus que le lendemain, malgré l'interdit lancé contre leur église, les chanoines officièrent, comme s'il ne s'était rien passé. Ils encoururent ainsi une nouvelle peine canonique, l'irrégularité.

Saint Charles écrivit aussitôt à Mgr Ormanetto, pour le prier de rendre compte au pape de cet événement, et, comme les conséquences s'annonçaient pleines de gravité, il envoya à Rome Mgr Speciano, chanoine de sa cathédrale : il avait été témoin du scandale, il connaissait toutes les circonstances qui l'avaient précédé et accompagné, nul n'était donc plus à même de renseigner exactement le saint père.

L'archevêque convoqua tout le clergé de la ville : le matin il appela les supérieurs d'ordres religieux et, dans l'après-dînée, les chanoines et tous les curés. « Après leur avoir donné, en peu de mots, connaissance du fait et des motifs pour lesquels j'ai pu et dû juridiquement faire ce que j'ai fait contre les chanoines, j'ai donné à chacun d'eux, dit-il à Mgr Ormanetto, une copie de l'excommunication, leur commandant à tous, même aux réguliers, en vertu du concile de Trente, de la publier dans leurs églises, demain dimanche... Tous m'ont témoigné leur très grand déplaisir de ces désordres et de la mauvaise conduite des chanoines de la *Scala* ; ils sont restés convaincus de la justesse de mes raisons et ils ont montré un grand empressement à faire ce que je leur ai dit [1]. »

---

1. Minute de la lettre adressée à Mgr Ormanetto, sans la date du jour. — Bib. Amb. *Ms. C. S.* I. 4.

Le duc d'Albuquerque ne montra ni les mêmes égards, ni le même empressement pour le saint. Le cardinal lui envoya par écrit et d'une manière officielle, le récit de ce qui s'était passé ; le duc refusa de le recevoir ; il prétendit que ce document devait être remis au président Rainaldo. L'envoyé de saint Charles lui présenta deux fois cette pièce officielle, deux fois le gouverneur la refusa et la laissa tomber à terre, il défendit même à un serviteur, qui était présent, de la relever.

Si le peuple avait pris parti pour l'archevêque, le gouverneur et le sénat furent plus que jamais irrités contre lui. Les sénateurs surtout prirent occasion de ce fait pour poursuivre leur guerre à outrance et peu loyale : on le calomnia à Rome; à Madrid, on employa tous les moyens que la ruse et la passion savent mettre en usage pour satisfaire des vengeances personnelles. On ne peut s'en faire une idée exacte qu'en lisant les lettres du saint à ses agents, Ormanetto et Speciano [1]. Tout devient prétexte pour lui faire la guerre: on crie à l'exagération, on le déclare intolérant, on dit que la paix ne se rétablira à Milan que par son départ. « Les officiers du roi, écrit-il au nonce d'Espagne, aussi bien le duc, par sa lettre, que l'ambassadeur à Rome, se sont plaints grandement de moi auprès du pape... ils ont même agi auprès de Sa Sainteté avec énergie pour me faire enlever de Milan et pour me faire appeler à Rome [2]. »

Le duc d'Albuquerque avait menacé de le chasser, non seulement de la ville de Milan, mais de la

1. V. Bib. Amb. *Ms. C. S.* I. 4.
2. Archives secrètes du S. Siège : *Nonciature d'Espagne*, vol. III.

province. « Auparavant, répond tranquillement le saint, il faudra me faire violence, et je n'irai jamais ailleurs, à moins qu'on ne m'arrache de l'église. D'ailleurs, si par l'effet de la violence, il fallait m'exiler, je n'y vois pour moi qu'un seul péril à redouter, celui de la vaine gloire. »

Dieu ne voulait épargner aucune épreuve à son fidèle serviteur ; un instant il put craindre l'hésitation du pape : ces plaintes, venant de tous les côtés à la fois, faites au nom même du roi d'Espagne, contre toute vérité, pouvaient laisser quelque préoccupation dans l'esprit de Pie V. Le pape lui avait recommandé par ses agents, d'être prudent, et de fermer les yeux sur certaines choses. Le cardinal, dans ses réponses, sait allier, à la vigueur que lui donne son bon droit, les sentiments de soumission que lui inspirent son humilité et sa vénération pour le pape.

« Notre Seigneur, écrit-il, sait maintenant où est le mal ; si cette opposition était faite contre ma personne, je dirais comme Jonas : si cette tempête s'est élevée à cause de moi, jetez-moi à la mer ; en cédant la place à d'autres je pourrais peut-être remédier à ces désordres [1]. »

Mais sa personne n'était qu'un prétexte ; il le savait bien. Son départ n'est pas le but que ses adversaires se proposent d'atteindre, ou s'ils le désirent, ce n'est que dans l'espérance d'arriver plus sûrement à leurs fins : ils en veulent avant tout à la juridiction ecclésiastique, au tribunal de l'évêque, ils veulent être libres d'agir comme il leur plaît. Les troubles qu'ils fomentent, les calomnies qu'ils portent contre lui, à Rome et

1. Bib. Amb. *Ms. C. S.* I. 4.

à Madrid, n'ont pas d'autre raison d'être. « Ils voudraient, dit-il, par ces voies indirectes, ou me mettre dans la nécessité de terminer cette controverse selon leur manière de voir, ou, par tant d'obstacles et par la fatigue d'un si long martyre, m'amener à abandonner de moi-même le gouvernement si contesté de cette Église, ou enfin en arriver à persuader le saint père de l'inutilité de mes travaux, en présence de toutes ces contradictions, et qu'il serait beaucoup mieux de confier ce diocèse à un autre évêque qui, selon leur secrète espérance, ne résiderait pas. Alors, comme par le passé, ils seraient les maîtres absolus : en un mot ils voudraient gagner leur procès sans jugement ([1]). »

Saint Pie V ne blâma jamais la conduite de l'archevêque, il répondit même, en présence d'Ormanetto, à ceux qui l'accusaient : « Pour moi, je le vois très clairement : tout ce que Charles a fait, il l'a entrepris ou dans le désir de faire avancer l'honneur de Dieu, ou pour la garde de son troupeau, ou uniquement pour la défense des droits de l'Église. »

Bien plus, le saint Pontife écrivit lui-même au cardinal pour le consoler, et saint Charles le remercia en ces termes : « Bienheureux Père, réconforté par les paroles de Votre Sainteté, remplies d'une si remarquable charité, je supplie Dieu, le Père des consolations, de m'accorder non seulement de ne pas faiblir, mais encore de me réjouir, quand, par la grâce et le bienfait de Notre Seigneur Jésus-Christ, je suis jugé digne de souffrir pour lui l'humiliation ([2]). »

Le pape ne se contenta pas de ce témoignage d'af-

1. *Id.*
2. Lettre du 21 septembre.

fection, il écrivit deux lettres au duc d'Albuquerque. Il vengeait l'honneur du saint archevêque, et avertissait le gouverneur des dangers qu'il courait pour son âme en persévérant dans la voie où il était entré. Aux reproches du duc, le pape répliquait que ni lui, ni ceux qui avaient été témoins du zèle et de l'habileté du pieux cardinal dans le gouvernement de l'Église, sous Pie IV, n'avaient remarqué en lui rien qui pût ressembler aux défauts dont on l'accusait. « Ces reproches nous semblent durs, ajoutait le pontife, à l'égard d'un pasteur doué d'une telle intégrité de mœurs et d'une sainteté comme la sienne. Il n'a en vue que de sauver les âmes, de faire disparaître les mauvaises habitudes et de corriger tous les vices, et ce sont ceux-là mêmes, qui devraient l'aimer et l'estimer plus que tous les autres, qui lui font un crime de ce zèle et de cet amour (1). » Dans une seconde lettre, Pie V dit au duc : « Si je ne connaissais pas parfaitement la vie et les mœurs du cardinal, j'aurais pu être ébranlé par vos lettres ; mais, nous sommes certain que l'esprit mauvais, voyant que votre accord avec l'archevêque eût pu produire un grand bien dans les âmes, a semé, pour l'empêcher, la discorde parmi vous. Prenez donc garde que, sous le spécieux prétexte de défendre l'autorité royale, vous n'arriviez à prendre des mesures qui pourraient compromettre le salut de votre âme. Telle serait la réalisation de la menace que vous faites de chasser le cardinal, non seulement de la ville, mais encore de la province de Milan ; vous vous jetteriez dans des extrémités dont vous pourriez difficilement revenir (2). »

1. Lettre du 10 septembre 1569.
2. Lettre du 8 octobre.

Loin de se laisser abattre, l'archevêque n'en poursuivait qu'avec plus de vigueur les moyens de faire triompher la cause de Dieu. Au milieu de ces luttes, sous le poids de ces haines suscitées par l'enfer, il écrit au roi d'Espagne une admirable lettre en faveur des droits de son Église. Nous tenons à la traduire entièrement, on y chercherait vainement une plainte, une allusion même dissimulée à la conduite des hommes du gouvernement vis-à-vis de sa personne : une seule chose l'occupe, les conséquences douloureuses, pour le salut des âmes, qui résultent de l'édit du gouverneur. Cette lettre porte la date du 25 octobre 1569, veille du jour où un attentat d'un autre genre allait de nouveau faire éclater la sainteté du cardinal et la protection dont le ciel l'entourait.

« Sacrée Majesté Catholique et Royale,

« Plus j'acquiers la preuve de la piété avec laquelle Votre Majesté s'efforce chaque jour de procurer le service de Dieu, la conservation et l'accroissement de la religion, non seulement dans vos propres États, mais dans tous ceux de la chrétienté, n'épargnant pour cela ni préoccupations, ni fatigues, ni dangers, ni dépenses, plus je demeure intérieurement troublé du peu de correspondance que vos ministres apportent, ici, à vos pieux sentiments. En effet, à différentes époques, ils ont suscité de nombreux et graves empêchements à la direction spirituelle que nous cherchons à donner aux âmes. Aujourd'hui, ils sont allés plus loin, ils ont déclaré une persécution ouverte à mon Église et à mon autorité pastorale. Ainsi, après tous les faits dont j'ai, en leur temps, avisé le nonce de Sa Sainteté afin qu'il les communiquât à Votre Majesté, le désordre

de la *Scala* encore tout récent est à lui seul un fait de nature à convaincre entièrement Votre Majesté, de la passion qui inspire leurs actions ([1]). Ils ont publié un édit dangereux, ils l'ont accompagné de mesures sinistres et de moyens d'exécution effrayants. Ils ont, de cette façon, jeté une si grande terreur dans l'esprit du peuple que presque personne, pour quoi que ce soit, n'ose paraître devant mon tribunal. L'exercice de la justice archiépiscopale se trouve ainsi arrêté et la plus grande partie de mon devoir pastoral est entravée.

« Si Votre Majesté n'y remédie promptement, sa conscience sera responsable de tous les préjudices, de tous les dommages qui seront la conséquence de cet édit, à la grande offense de Dieu et au détriment de beaucoup d'âmes. Il est facile de voir, dès maintenant, ces conséquences : les blasphémateurs, les sacrilèges, les incestueux, les adultères, les concubinaires, les simoniaques, ceux qui ne se confessent pas, tous les coupables, en un mot, peuvent maintenant se soustraire au jugement ecclésiastique et esquiver tout châtiment. Un très grand nombre de séculiers, n'ayant point la crainte de Dieu, méprisent et maltraitent les prêtres ; beaucoup d'églises sont dépouillées de leurs revenus, de leurs primes et de leurs décimes ; les âmes

1. Le cardinal avait envoyé au nonce d'Espagne, à la date du 15 septembre, une relation de ce fait afin qu'il la communiquât au roi « et je ne doute point, ajoutait-il, qu'après l'avoir lue Sa Majesté ne prenne toutes les mesures qu'on doit attendre de sa grande bonté et de sa piété ». ARCHIVES SECRÈTES DU ST-SIÈGE : *Nonciature d'Espagne*, tom. 3. — L'archevêque avait eu d'abord la pensée d'envoyer, en son nom, quelqu'un au roi d'Espagne ; mais il s'était décidé à ne faire aucune démarche particulière. Toutefois il prévient le nonce qu'un certain Pierre Bocchi se rend à Madrid, qu'il a été témoin du scandale de la Scala et, s'il le juge à propos, il pourra l'interroger et recevoir de lui des témoignages précieux et très précis. — *Id.*

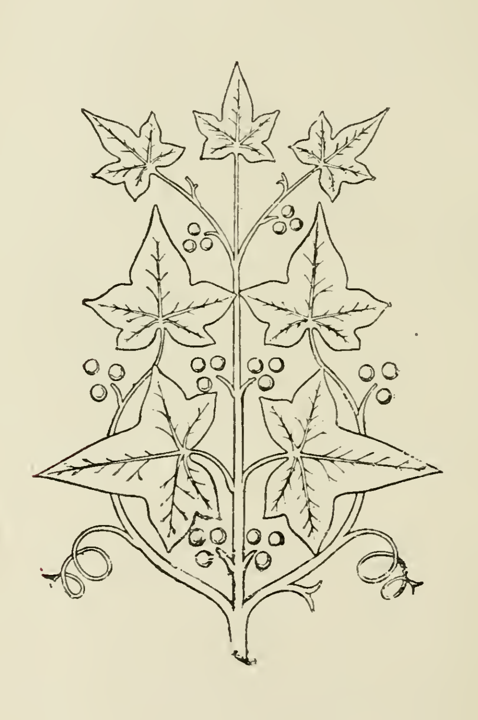
des défunts sont ainsi privées des pieux suffrages, des sacrifices et autres divins offices, des aumônes. Les recteurs et autres desservants des églises seront contraints de les abandonner, en sorte que les fidèles seront exposés à mourir sans les sacrements ; d'autres dommages spirituels seront la conséquence de leur départ. Pour le présent, le manque du culte dû à Dieu et la ruine des âmes, confiées à mes soins, sont déjà manifestes, mais cette situation est d'autant plus grave qu'elle est la voie par laquelle l'hérésie a coutume de s'introduire dans les villes et dans les provinces.

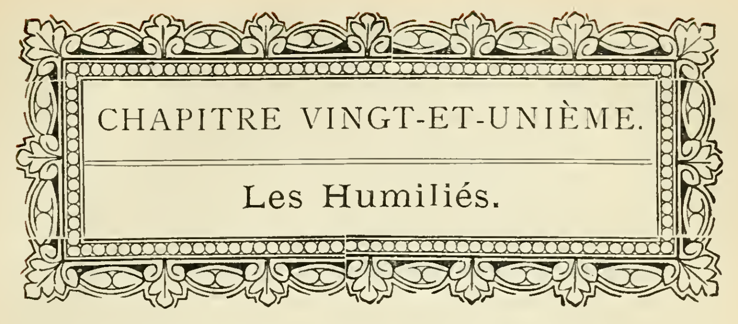
« Pour tous ces motifs, je n'ai pu m'abstenir de donner ces renseignements à Votre Majesté. Je connais votre esprit si religieux et si catholique ; ces mesures, j'en suis certain, seront maudites comme elles doivent l'être, vous manifesterez votre désapprobation, comme le réclament les besoins présents. Vous agirez ainsi non seulement pour éviter les susdits préjudices, mais aussi pour favoriser la conservation et l'accroissement de la religion chrétienne dans vos états, en faisant disparaître ces oppressions dont elle est indirectement la victime de la part de vos ministres. Ils mettent en avant leur zèle pour la conservation des prééminences et de la juridiction royales ; mais je ne suis pas moins zélé qu'eux pour ces prérogatives ; je voudrais que Votre Majesté le crût à l'avenir et qu'elle n'écoutât plus ceux qui sont intéressés, par leurs passions, à la persuader du contraire. En finissant, je lui baise très humblement les mains et je prie Notre Seigneur Dieu de lui donner toute sorte d'exaltation [1]. »

Nous dirons comment Philippe II accueillit cette

1. Archives secrètes du St-Siège : *Nonciature d'Espagne*, tom. 3.

lettre du saint, il nous faut maintenant raconter un grave événement qui, par la permission divine, ne fut pas sans influence sur la conclusion d'un armistice, s'il est permis de s'exprimer ainsi, dans cette affaire de la juridiction ecclésiastique.





CHAPITRE VINGT-ET-UNIÈME.

Les Humiliés.

Origine de l'ordre des Humiliés. — Causes de leur décadence. — Le pape et saint Charles tentent inutilement de les réformer. — Vains efforts du nouveau général. — Tentative d'assassinat sur la personne de l'archevêque. — Sa préservation miraculeuse. — Émotion produite par ce crime à Milan, à Rome, etc. — Conduite d'Albuquerque. — Le chevaleresque beau-frère du saint. — Le saint ne veut pas qu'on songe à venger cette insulte personnelle, mais plutôt les offenses faites à son droit épiscopal. — Pie V et les cardinaux se réjouissent de sa préservation miraculeuse. — Lettres échangées entre Pie V et le saint. — Lettre du roi d'Espagne à Albuquerque. — On sollicite l'archevêque de prendre des précautions. — Sa belle réponse. — On lui recommande de se mettre en garde contre l'orgueil, après une si visible protection de Dieu. — Sa réponse.

PARMI les ordres religieux qui, à cette époque, avaient besoin d'une sévère et complète réforme, il faut placer en tête celui des Humiliés. Il remonte au commencement du XIe siècle (1). Les villes de Milan, de Pavie, de Lodi, de Crémone et plusieurs autres cités lombardes, ayant résisté à l'empereur Henri II, appelé le saint, celui-ci les soumit par la force. Pour les punir de leur résistance, il déclara prisonniers de guerre les principaux habitants de ces villes et il les conduisit en Allemagne. Après de nombreuses années de captivité, un nommé

1. Nous suivons ici le sentiment de Nicolas Sormani, docteur de la BIBLIOTHÈQUE AMBROSIENNE. — Il appuie son opinion sur des documents authentiques. V. OLTROCCHI, p. 143, note 6.

Guido, profitant de l'influence qu'il avait sur ces exilés, leur persuada de renoncer de cœur à toutes les vanités du monde, dont le malheur leur faisait en quelque sorte toucher de la main le néant, pour se consacrer au service de Dieu. Ces gentilshommes, touchés par la grâce divine, accueillirent ce conseil avec empressement et générosité et, en l'année 1017, comme témoignage de leur renoncement au monde, ils se vêtirent d'habits de drap grossier, couleur de cendre, avec un long manteau et des bonnets de la même étoffe. Ils ne songèrent plus qu'à se livrer aux exercices de la piété, de la charité et de la pénitence. L'empereur, instruit du changement opéré dans ses prisonniers de guerre, les fit appeler et, après avoir contemplé avec émotion leurs grossiers vêtements, leurs visages empreints des sentiments de la plus humble résignation, il dit : « Vous voilà enfin humiliés ! » Il les exhorta à la persévérance et leur accorda, avec la liberté, la permission de rejoindre leurs familles.

En les voyant, leurs femmes, comme par une inspiration de la grâce, s'écrièrent qu'elles voulaient les imiter ; elles prirent également des habits grossiers et elles se mirent à filer la laine.

Le premier couvent des Humiliés s'établit à Milan dans le quartier de Bréra. Ils étaient pauvres et, pour gagner leur vie, ils fondèrent des fabriques de draps qu'ils tissaient eux-mêmes. Leur ferveur fut d'abord admirable, ils chantaient des psaumes en travaillant : ils étaient devenus pour tous un grand sujet d'édification. L'ordre s'étant accru promptement, d'une manière considérable, ce fut un commencement et une cause de décadence. Leurs fabriques très renommées se

multiplièrent : ils expédiaient des draps dans toute l'Europe. En peu de temps, ils devinrent si riches qu'ils précédèrent, en quelque sorte, par leur industrie, leurs relations et leurs finances, la fameuse compagnie des Indes ; ils pouvaient même prêter aux souverains. Cette immense fortune engendra d'abord le relâchement, qui fut suivi de désordres plus graves. Ils ne tenaient plus compte de l'observance religieuse, lorsque le 13 février 1560, Pie IV nomma son neveu, le cardinal Borromée, protecteur de l'ordre. Malgré sa jeunesse, le saint voulut travailler à la répression des abus et des désordres dont les religieux, confiés à sa sollicitude, se rendaient coupables. Il convoqua en 1562 un chapitre général à Vérone. On nomma un nouveau général qui ne s'occupa en rien de réparer le mal. Avertis par Pie IV, après le concile de Trente, de la nécessité de se conformer à ses décrets sur les réguliers, ces religieux n'en continuèrent pas moins leur vie dissolue. Retenu à Rome, le cardinal Borromée ordonna à son vicaire, Mgr Ormanetto, d'assister à la congrégation générale qui devait avoir lieu pour l'élection d'un général, en 1565. Le délégué du cardinal fit tout ce qu'il put pour diminuer le mal; on lui promit après de grandes difficultés, de fonder un noviciat et un séminaire pour y instruire les jeunes gens. Cette disposition, approuvée par Pie IV et par Pie V, ne fut jamais mise à exécution.

Pie V fit alors de nouveaux règlements, en avril 1567, pour réformer cet ordre, et il chargea le cardinal Borromée de veiller à leur observation. Le général mourut sur ces entrefaites; le pape, par un bref du 10 mai, autorisa saint Charles à substituer un général de son choix à celui nommé par le chapitre, s'il le jugeait

dépourvu des qualités et des vertus nécessaires pour introduire une sérieuse réforme.

L'archevêque convoqua les Humiliés à Crémone, le 5 juin: le chapitre dura jusqu'au 14 du même mois. Il présida lui-même, avec une grande prudence et une rare modération, toutes les réunions des pères, et il en rendit compte à Mgr Ormanetto. Les Humiliés firent opposition à la bulle des réformes, envoyée par Pie V, déclarant que le saint père avait été mal informé. L'archevêque les engagea d'abord à l'accepter avec soumission. Il avait en poche le bref de Pie V l'autorisant à nommer un général; il jugea plus prudent d'en réserver la lecture. Les sujets vertueux n'étant pas assez nombreux pour pourvoir à la réforme, et surtout à l'établissement du séminaire projeté, il proposa d'appeler de Naples quelques-uns des meilleurs religieux.

Vint ensuite l'élection du général ; « je leur fis une exhortation préliminaire, dit-il, les engageant à n'avoir en cette affaire d'autre considération que celle de la gloire de Dieu, le besoin présent de leur religion et de choisir la personne qu'ils croiraient en conscience capable de porter ce fardeau. Sur 37 votants, vingt-neuf élirent Mons. Toso le jeune. Ils avaient, comme je le crois, pour but d'élire un général à leur goût qui par son autorité, son audace et l'appui de ses amitiés, s'opposerait aux réformes (1). »

Le cardinal déjoua tous ces projets et déclara que le pape lui avait donné le droit de choisir un autre général si l'élu ne lui paraissait pas réunir les qualités désirables. Le P. Toso, malgré son mérite, n'était pas l'homme de la situation ; sa naissance illégitime d'ailleurs devait

1. Lettre du 10 juin 1567. – Bib. Amb., *Ms. C. S.* 1, 2.

l'éloigner d'une aussi haute dignité. Il proposa le P. Louis Bescapé, « l'homme le plus éminent de tout l'ordre, leur dit-il, et qu'un long commerce avec les pères barnabites avait formé à la sainteté. » Il somma le chapitre de le reconnaître pour supérieur général. Tous les religieux se soumirent, entonnèrent le *Te Deum* et, ajoute le saint, « le père Toso me remercia de l'avoir délivré de ce fardeau. »

De retour à Milan, saint Charles trouva le couvent de Bréra occupé par une bande armée, résolue à défendre les religieux opposés aux réformes. Ce commencement de révolte fut vite apaisé, grâce au concours que le duc d'Albuquerque ne refusa pas cette fois à l'archevêque. Tout semblait rentré dans l'ordre.

« Pie V, écrit Ormanetto, accablé en quelque sorte par la joie inattendue de cette pacification, leva plusieurs fois les mains vers le ciel et, après avoir rendu grâce à Dieu, il ne tarissait pas sur le zèle de Charles. » Pour entretenir ces bons débuts, le pape écrivit au roi d'Espagne, au gouverneur de Milan, au sénat vénitien, au duc de Toscane et à tous les autres princes pour les engager à prêter leur concours à l'archevêque de Milan, dans la poursuite des mesures qu'il avait résolu d'adopter pour la réforme des Humiliés.

Ces exhortations du pape ne furent pas vaines. Le 3 septembre, saint Charles écrit à l'évêque de Bergame que le doge de Venise a promis son appui pour l'exécution des réformes, et il prie cet évêque de vouloir bien renvoyer à leurs prévôtés les religieux qui seraient encore dans son diocèse. « S'ils objectent leur pauvreté pour entreprendre le voyage, fournissez la somme nécessaire et je me hâterai de vous la restituer. S'ils

n'étaient plus acceptés dans les lieux où on les envoie, qu'ils reviennent à Milan, leur général les recevra avec bonté et ils seront pourvus de tout le nécessaire. »

Malgré les immenses travaux que lui donnait la réforme de son diocèse, l'archevêque ne négligea point celle des Humiliés. Il s'occupa des intérêts matériels de l'ordre, et, conformément à l'autorisation que lui donnait le bref du pape, en date du 29 mai 1568, il révisa, rectifia, approuva les ventes et les contrats faits par le général des Humiliés. Par lui-même ou par des délégués, il visita et réforma tous les couvents, prévôtés et autres lieux dépendants des Humiliés. Il crut, — et saint Philippe Néri l'engageait à entrer dans cette voie, — qu'il atteindrait plus sûrement son but en introduisant dans les maisons des Humiliés quelques membres d'autres ordres religieux qui, par la régularité de leur vie, pourraient exercer une influence salutaire. Il conçut même le dessein de les unir aux Barnabites. Mais la réflexion et des inconvénients qu'il n'avait pas prévus ne lui permirent pas de donner suite à ce projet.

Le nouveau général des Humiliés prêtait à saint Charles un concours aussi sincère que résolu ; mais leur action commune était impuissante devant le mauvais vouloir de la plupart des religieux. Les exemples de la sainteté et la grâce divine elle-même ne faisaient plus aucune impression sur ces âmes endurcies, infidèles à leurs vœux, ayant depuis longtemps foulé aux pieds la règle monastique. C'étaient des obstacles apportés à leur vie facile, ils songèrent aux moyens de les écarter. La vue du saint était pour eux un reproche continuel et un sujet constant de nouvelles craintes, ils cherchèrent à s'en débarrasser.

« Le mercredi soir, 26 octobre, le cardinal assistait dans sa chapelle, avec sa famille, à la prière d'usage, à une et demie heure de nuit environ. Au commencement de l'office, pendant le chant du motet : *Tempus est ut revertar ad eum qui me misit* (1), les chantres en étant arrivés à ces paroles : *non turbetur cor vestrum neque formidet* (2), on tira sur lui, à quatre ou cinq brasses du seuil de la chapelle, une arquebuse chargée de balles et de dés de plomb. La balle atteignit l'archevêque au milieu de la colonne vertébrale ; par miracle, elle ne lui fit aucun mal ; elle marqua seulement son rochet d'une tache noire de façon qu'on put voir nettement la forme de la balle. Il fut encore atteint par un dé qui traversa le rochet et sa soutane de camelot ; mais il n'en reçut point de mal. Ce qui ne peut s'attribuer à aucun moyen humain, mais seulement à la protection particulière de Dieu sur lui. Se sentant touché, ayant vu la flamme et entendu le bruit de l'arquebuse, il se crut blessé. Toutefois n'ayant éprouvé aucune douleur, en portant la main à l'endroit où il avait senti une secousse, il ne se dérangea pas de sa place, il fit signe aux chantres, qui s'étaient arrêtés à ce bruit, de continuer à chanter et ainsi finit tranquillement la prière.

« Après la cérémonie, on trouva à terre, derrière sa seigneurie illustrissime, la balle, un peu plus loin, un dé fixé dans une planche, et un autre dans le mur sur lequel on voyait huit autres marques de dés semblables ; derrière la porte de la chapelle, d'où fut tirée l'arquebuse, la planche portait la marque de la flamme qui l'avait brûlée en deux endroits, en y laissant des traces noires.

1. Il est temps que je retourne vers celui qui m'a envoyé.
2. Que votre cœur ne se trouble pas et qu'il n'ait aucune crainte.

Le cardinal s'étant retiré dans sa chambre, on put remarquer la trace de la balle dans le rochet et le trou du dé dans le même rochet et la soutane. Dans la chair, à l'endroit où il avait senti comme une secousse, il y avait une tache rougeâtre, sans aucune douleur, ni aucun mal.

« Le duc, gouverneur de cet État, ayant rencontré un gentilhomme que le cardinal envoyait pour rendre compte à Son Excellence de cet accident, alla aussitôt visiter l'archevêque et se réjouir avec lui de ce que la grâce de Dieu l'avait préservé d'un si grand danger. Son Excellence montra en ressentir la douleur qui convenait, elle donna ordre de faire de rigoureuses recherches et autres diligences accoutumées en des cas si graves, pour trouver l'auteur d'une si horrible scélératesse, ne quittant pas la demeure du cardinal avant que d'avoir commencé lui-même toutes les perquisitions pour l'éclaircissement de ce fait [1]. »

Le cardinal fut sans doute touché de la démarche du duc d'Albuquerque et de son intérêt pour sa personne ; mais déjà il avait pardonné dans son cœur à l'assassin. Plus préoccupé de l'honneur de Dieu et du salut des âmes, mis en péril par l'ordonnance du gouverneur, il dit : « Toute cette sollicitude serait beaucoup mieux employée pour défendre les droits épiscopaux et la liberté de l'Église que pour protéger la personne de l'évêque. »

Il s'opposa à ce que le capitaine de justice fît une enquête et interrogeât ses domestiques ; il ordonna à

1. Ce récit, contemporain de l'événement, est extrait des ARCHIVES DE L'ARCHEVÊCHÉ DE MILAN, vol. 118, sect. IX.

son vicaire pour les affaires criminelles de la commencer, afin de laisser ainsi intacts les droits de la juridiction ecclésiastique.

Au bruit de cet attentat, la ville de Milan tout entière se rendit au palais archiépiscopal ; on avait cru d'abord à la mort de l'archevêque, l'émotion et la douleur étaient extrêmes ; quand le peuple sut qu'il n'avait même pas été blessé, il laissa éclater sa joie, il remercia Dieu tout haut de ce qu'il appelait avec raison un miracle.

Le lendemain le sénat, les magistrats, toute la noblesse, ayant le gouverneur à leur tête, venaient féliciter le cardinal d'avoir échappé à ce danger.

Le duc voulut envoyer une garde nombreuse autour du palais pour éviter un nouvel attentat. Le cardinal s'y opposa, disant : «Ce que Dieu garde est bien gardé!» Albuquerque, malgré les discussions sur la juridiction ecclésiastique, tenait à prouver, que si leurs sentiments étaient divers, leurs cœurs n'en étaient pas moins unis ; il le visitait chaque jour, il s'asseyait même à sa table et il exigea qu'au moins à l'heure de la prière du soir, on fermât les portes du palais et que l'on mît des gardes. Après trois jours d'une telle surveillance, le cardinal obtint qu'on fît disparaître tous les gardiens.

Saint Charles convoqua son clergé, il fit une procession solennelle d'actions de grâce et il se retira à la chartreuse de Carignan pour y méditer, devant Dieu et dans le silence, sur les meilleurs moyens de gouverner son Église.

Il avait écrit au souverain pontife pour lui annoncer l'accident dont il avait failli être victime. « Mgr Ormanetto, lui disait-il, racontera à Votre Sainteté ce

qui m'est arrivé hier. Vous apprendrez cela avec peine ; mais ce fait vous prouvera la miséricorde dont Dieu a usé envers moi, en me protégeant d'une façon extraordinaire. Il en a usé ainsi non point à cause de mon mérite, mais sans doute à cause du lieu même où nous étions, ou de mon caractère épiscopal, ou peut-être pour me laisser un plus long temps, comme j'en ai besoin, pour faire pénitence, ou enfin pour des motifs que nous ne devons point rechercher avec curiosité. Il y a donc dans cet événement plus de raisons de se réjouir que de s'affliger.

« Je rends grâce à Dieu, car j'espère que cela ne sera pas sans avantage pour sa gloire et pour son honneur. »

Le saint pontife lui répondit : « Depuis le temps d'Abel, on a toujours vu les justes poursuivis par les méchants : loin de leur nuire, ils leur sont utiles, ils ne font de tort qu'à eux-mêmes. J'ai remercié Dieu de m'avoir conservé un homme de votre mérite et d'avoir réduit à néant la haine des démons. »

La nouvelle de cet attentat se répandit aussitôt dans l'Europe entière et, de tous côtés, vinrent des lettres de félicitations : d'Allemagne, d'Espagne, de Portugal, de Sicile, de Rome surtout, lui arrivèrent les témoignages les moins douteux de la vénération qu'il avait su inspirer à ceux qui le connaissaient. On peut encore voir à Milan plus de deux cents lettres, parmi lesquelles nous en noterons une de saint François de Borgia, qui lui furent adressées en cette circonstance. Son beau-frère, César Gonzaga, se hâta de lui écrire : « J'ai appris le fait étrange arrivé à Votre Seigneurie illustrissime, et j'en ai éprouvé une stupéfaction telle que vous pouvez l'imaginer ; mais la scélératesse d'autrui a eu pour

résultat de mieux faire ressortir la bonté et la noblesse de votre cœur. Si je connaissais l'auteur d'un acte aussi horrible, je ne manquerais pas de venger Votre Seigneurie, comme l'exige mon devoir de parenté. Mais en attendant qu'on le découvre, que Votre Seigneurie veuille bien me donner des ordres et elle sera obéie en tout [1]. »

Charles, loin de répondre aux désirs et à l'offre chevaleresque de son parent, faisait tout au monde pour qu'on ne poursuivît pas le coupable. « Jusqu'à ce moment, écrivait-il au nonce d'Espagne, on n'a pu le découvrir. Les captures faites jusqu'ici par les magistrats n'ont amené aucun résultat. Pour moi, j'aimerais beaucoup mieux les voir plus diligents, plus zélés pour écarter les entraves et les obstacles apportés à la liberté et à la juridiction de mon Église et de mon devoir pastoral [2]. »

Ormanetto rendit compte à l'archevêque de son entrevue avec le pape, à la suite de cet événement. « Nous avons longuement parlé de ce fait, lui dit-il : avant tout, Sa Sainteté m'a commandé d'écrire à Votre Seigneurie illustrissime de prendre les précautions convenables pour mettre votre vie à l'abri de tels dangers. Il ne faut pas mépriser l'avertissement que Dieu Notre-Seigneur a daigné vous donner, ni présumer plus qu'il ne convient de sa bonté divine. » Le Saint-Père demanda une relation très détaillée du fait, afin de pouvoir en écrire en Espagne.

Le jour où se célébrait, à la Sixtine, la messe annuelle pour tous les cardinaux défunts, le pape s'étant rendu dans

1. Lettre du 4 novembre 1569. — Bib. des Barn. vol. I, *del Governo*.
2. Lettre du 4 nov. — Bib. Amb., *Ms. C. S. I.* 4.

la salle du consistoire, s'entretint avec les cardinaux de ce fait, après le leur avoir raconté. « Sa Sainteté, dit Ormanetto, a montré beaucoup d'affection et de vénération pour votre personne, en parlant de la protection dont Dieu l'a entourée. Puis elle s'est plainte de la conduite criminelle des ministres du roi, qui affectent de vous desservir et de vous gêner dans vos actions. Elle a montré la connexion qui existe entre cet attentat et la publication de l'édit. C'est ainsi souvent que naissent les crimes : à cette occasion, elle rappela l'histoire de saint Thomas de Cantorbéry. Tous les cardinaux ont ressenti et partagé les sentiments de Sa Sainteté [1]. »

Plusieurs lui écrivirent. Nous citerons seulement la réponse du saint au cardinal Alciati : « Je remercie beaucoup Votre Seigneurie illustrissime de la lettre qu'elle a bien voulu m'écrire, de sa propre main, relativement à l'accident de ces jours passés. Je suis reconnaissant des sentiments particuliers de votre affection et je n'avais nul besoin de ce nouveau témoignage ; je suis très touché aussi des paroles que Notre Seigneur a proférées en présence des cardinaux, en leur rendant compte de ce fait. Sa Béatitude vous a dit, me raconte Votre Seigneurie, qu'à l'occasion de cette injure privée dont je fus l'objet, j'avais écrit qu'on ne s'occupât nullement de ma personne, mais qu'on songeât plutôt à l'injure publique faite à mon autorité de pasteur. L'indignation était de toute convenance, me dites-vous ; je ne cesserai pas de dire, moi, que j'ai voulu faire allusion à l'offense publique du droit ecclésiastique, à l'affront de la visite de la *Scala*, à cette injure publique préméditée

1. Lettre du 5 novembre. — BIB. DES BARN. vol. I *del Governo.*

dans le but d'empêcher l'action de mon ministère pastoral. Quant au fait de l'arquebuse, je le regarde plus particulièrement comme une offense personnelle; elle ne me fut point faite à l'occasion de l'exercice de mon ministère : à cause de cela et pour cela, je désire que tout soit remis à Dieu ; pour le reste, me semble-t-il, il faut agir vigoureusement (1). »

Dieu sait toujours tirer le bien du mal. Il tolère parfois la malice des hommes pour faire éclater la grandeur de sa miséricorde et la vertu de ses serviteurs. Saint Charles exprime ces sentiments dans la lettre de remercîment qu'il adressa à Pie V, le 24 novembre : « Très Saint et très Bienheureux Père, je baise très humblement les pieds de Votre Sainteté, en reconnaissance de sa paternelle bénédiction et de la faveur singulière qu'elle a bien voulu me faire, en m'adressant son bref, à l'occasion de l'accident survenu ces jours passés. Combien cette faveur m'apporta de consolation! Votre Sainteté le peut imaginer facilement par ce seul fait : depuis que de nombreuses persécutions sont dirigées, de tant de manières diverses, contre mon Église de Milan et ses ministres, je ne trouve pas d'appui ailleurs que dans la bienveillante protection de Votre Sainteté. Aussi, je l'espère fermement, cette protection nous fera surmonter toutes les difficultés présentes : de plus la majesté de Dieu tirera les meilleurs avantages, au profit de mon Église, de ces mêmes événements par lesquels le démon cherche à exciter les esprits et à faire trouver plus pesant le joug suave de la croix aux serviteurs de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Dans ce but, afin que

1. Lettre du 22 nov. — Bib. Amb., *Ms C. S. I.* 4.

tous ceux qui sont dans les ténèbres soient éclairés, je prie selon les ordres de Votre Sainteté ; je fais prier, avec plus d'efficacité, par les bons serviteurs de Dieu, et tout particulièrement, pour que nous puissions, sous le pontificat de Votre Sainteté, voir dans la chrétienté le progrès spirituel que le monde se promet de votre piété et de votre saint zèle ([1]). »

Les espérances du saint n'étaient pas vaines ; quelques semaines après cette lettre, il écrivait à Ormanetto : « Le duc m'a fait dire qu'il serait heureux que j'allasse le trouver, lui-même ne pouvant venir. J'y suis donc allé ce soir. Il m'a communiqué ce que sa majesté lui avait ordonné de me dire, même il m'a fait lire les lettres de sa majesté sur ce point, ceci vous le garderez pour vous. En somme, les ordres sont ceux-ci : Le duc devait me faire connaître le déplaisir éprouvé par le roi de la résistance, de l'audace et du manque de respect dont les chanoines de la Scala se sont rendus coupables envers moi. De plus, il devait me prier de la part de sa majesté, de faire cette visite, sans retard, avec la sollicitude et l'autorité dont ma dignité et mon ministère me font un devoir. Afin de lui donner plus d'efficacité, le gouverneur lui-même devra m'assister et me favoriser; il devra punir, avec sévérité, ceux qui ont aidé les chanoines dans leur résistance... de façon qu'on comprenne bien quel est le sentiment de sa majesté sur ces affaires. De même que le roi n'admet aucune négligence dans les affaires importantes qui touchent à ses prééminences royales, de même il trouve très juste, dans les choses raisonnables et légitimes,

1. Lettre du 24 nov. — Bib. Amb. *Ms. C. S. I*, 4.

comme celle de la visite et autres de ce genre, que ses ministres se montrent favorables et cherchent à prévenir toute espèce de scandales et d'inconvénients.

« Quant à *l'arquebusade* et à l'audace d'un si exécrable crime, sa majesté a admiré comment tout s'était passé. Le gouverneur, dit-elle, lui a rendu un service signalé, en prenant la chose comme il l'a fait : les sollicitudes qu'il a eues, les précautions qu'il a prises ont été telles qu'il convenait. Le roi regarde comme certain qu'elles ne s'arrêteront que lorsqu'il aura découvert les coupables. Enfin sa majesté le prie de me faire part de ses sentiments à ce sujet ; elle regarde comme un devoir de m'assister, de m'aider dans les choses de la visite, comme dans toutes celles qui seront le plus propres à procurer la conservation et la défense de la juridiction ecclésiastique. Le gouverneur, ajoute le saint, se montra très aimable et disposé à faire tout d'accord avec le sénat dont il espérait le concours (1). »

Le monarque avait raison de recommander au représentant de son autorité à Milan, de veiller autour de l'archevêque pour mettre sa personne à l'abri de nouvelles tentatives. Le saint ne prenait aucune précaution, il continuait à vivre sans défiance et sans garde, comme par le passé. A Rome, on se préoccupait vivement de cette espèce d'indifférence de l'archevêque pour la conservation de sa vie. Le cardinal Alciati, dans une lettre du 31 décembre, se fait l'écho de ces inquiétudes. « Nous avons appris, lui dit-il, que vous ne prenez aucune précaution pour la garde de votre personne ; que chacun a la liberté

1. Lettre du 22 décembre à Ormanetto. — Bib. des Barn., Vol. I, *del governo.*

d'aller dans vos appartements, de pénétrer même jusqu'à votre chambre, non seulement de jour, mais de nuit, jusqu'à dix et onze heures. Comme à l'ordinaire, vous sortez à cheval, avec une suite peu nombreuse et souvent vous êtes encore dehors, au milieu des ténèbres de la nuit. Cette manière de faire est presque une invitation aux méchants de réaliser ce qu'ils n'ont pu effectuer une première fois. Quant à votre nourriture, on ne fait pas paraît-il pour la cuisine un choix très rigoureux de personnes fidèles et l'on manque de la vigilance convenable. Tout cela, cher et illustrissime Seigneur, n'est point approuvé ici de vos amis, ni des gens qui vous sont dévoués. Ils disent que vous commettez une erreur, même un péché, en tentant Dieu de cette façon. Vous devez vous rappeler les exemples de Notre-Seigneur Jésus-Christ, des apôtres et des autres saints qui, par la prudence et par les autres moyens humains, ont évité les dangers, *donec hora sua veniet*.

« Que Votre Seigneurie illustrissime me pardonne de lui écrire aussi franchement ; j'y suis contraint autant par mon attachement et ma vénération pour votre personne que par l'intérêt de la conservation d'une vie si nécessaire au service de Dieu et au salut du troupeau qui vous est confié. De grâce, que Votre Seigneurie illustrissime prenne une bonne résolution, qu'elle use de meilleures précautions, dans l'intérêt public et pour la consolation de ses amis et serviteurs [1]. »

Nous regrettons de n'avoir pu retrouver la réponse du saint à cette affectueuse lettre; mais nous avons celle

1. Bib. des Barn. Vol. I *del Governo*.

adressée à Ormanetto, qui lui communiquait les mêmes recommandations de la part du pape : « Quant à la garde de mon corps, pour laquelle vous insistez tant, je ne la néglige point, mais je ne l'observe pas plus attentivement. Je ne voudrais pas, en fermant mes grilles, m'empêcher moi-même de vaquer librement aux devoirs de ma charge. Quelqu'un, ayant trop de confiance en une vaine vigilance, ou accordant trop à l'affection qu'il me porte, aura sans doute dit ces choses au pape dans le but de m'obliger, à mon grand déplaisir, de prendre des précautions. Je trouve trop dur et contraire à tout sentiment de religion d'éloigner de ma chapelle les étrangers, de les priver du fruit que peut en retirer leur âme, et cela à cause de ma personne. Songez qu'en hiver les prières commencent à la nuit tombante, en été, elles se terminent avec le jour. Quoiqu'on ait déjà pourvu d'une large manière à toutes nouvelles embûches, on a transporté dernièrement la chapelle dans l'intérieur du palais, il n'y a donc plus rien à redouter ([1]). »

Le baron Sfondrate lui avait écrit : « Dieu vous a comblé de dons si nombreux que vous devez avoir à lutter contre les assauts de l'orgueil. »

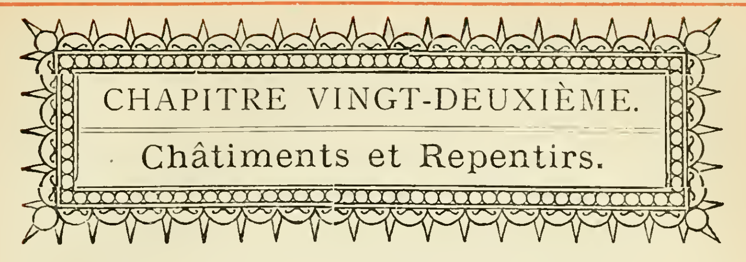
— « Je rends grâces à Dieu, répond-il,de ce que vous animez ma ferveur par des conseils si salutaires. Je dois à Dieu ma préservation elle-même, cette pensée suffit pour me mettre à l'abri du danger de l'orgueil. Cependant j'ai toujours sous les yeux ces milliers d'Israélites que Dieu délivra des flots de la mer et des menaces de Pharaon, qu'il nourrit dans le désert pour

1. Cité par OLTROCCHI, p. 199, note *a*.

les conduire dans la terre promise et qui pourtant, à l'exception de Josuë et de Caleb, étaient tous indignes de ces faveurs. En outre, je ne vois pas bien pourquoi mon esprit se gonflerait d'orgueil. Dieu m'a sauvé peut-être parce que j'étais trop peu préparé à la mort, ou parce qu'il a voulu me montrer le châtiment que je méritais... Ma préservation est peut-être due uniquement aux prières des hommes pieux qui m'assistent de leurs travaux... Ainsi lorsque je me sonde moi-même, quelle que soit la supposition qui se présente, je ne vois pas qu'il y ait lieu de me faire dresser la crête. »

Ces sentiments d'humilité et de reconnaissance se développèrent et s'affermirent encore dans la solitude de la chartreuse de Carignan, à trois milles de Milan, où le saint s'était retiré quelques jours après l'attentat dirigé contre sa vie. Là, il prie et s'occupe à mettre en ordre les ordonnances et décrets de ses conciles provinciaux et plus préoccupé du salut des âmes que de sa propre vie, il songe aux moyens d'atteindre avec plus d'assurance ce but si vivement désiré.





CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME.

Châtiments et Repentirs.

Dieu tire le bien du mal. — Absolutions des censures encourues par les ministres du roi. — Soumission des chanoines de la Scala. — Bonté de l'archevêque. — Dieu punit les violateurs des droits ecclésiastiques. — La pénitence imposée aux chanoines de la Scala fait craindre une nouvelle tempête.— Lettre de saint Charles sur la manière dont il eût voulu voir résoudre par le pape la question de la juridiction ecclésiastique. — Le Gouverneur et le Pape font rechercher le coupable de la tentative d'assassinat contre le saint. — Comment l'archevêque lui-même met le commissaire apostolique sur la trace des coupables. — Le complot. — Farina. — Le châtiment. — Saint Pie V supprime les Humiliés. — Saint Charles tente de les conserver jusqu'au dernier moment. — Il cherche à compenser son Église de la perte de cet ordre religieux.

LA lettre du roi d'Espagne au duc d'Albuquerque nous a déjà préparés à la solution des graves questions, soulevées entre l'autorité ecclésiastique et l'autorité civile de Milan. Depuis l'époque où l'archer du cardinal avait été arrêté, mis à la torture et emprisonné, les esprits loin de se calmer avaient été surexcités par les passions des uns, l'ignorance des autres, et le saint cardinal avait eu presque constamment à lutter contre le mauvais vouloir du sénat et les empiétements de la juridiction civile sur le domaine purement spirituel. Il avait pensé, avec raison, que dans de semblables cas la patience et la douceur n'étaient pas les meilleurs moyens de résoudre la question; il eût voulu que l'on coupât le mal dans sa racine et que le Pape se fût prononcé ouvertement, dans un

sens ou dans l'autre, sur la question en litige, à l'époque où le roi d'Espagne avait envoyé le marquis de Ceralvo à Rome. Dieu, dont la conduite avec ses saints est loin de ressembler à celle des hommes, même les plus prudents et les plus habiles, n'avait pas permis que la question fût alors tranchée. Il voulait, sans doute, par ces événements faire éclater d'une manière admirable, la soumission du saint à l'autorité pontificale, sa patience, sa douceur et son invincible constance dans l'accomplissement du devoir. Le forfait exécrable d'un religieux devait désarmer les passions, au moins pour un moment, et ramener tous les cœurs vers l'archevêque. Malgré ses luttes avec le sénat, il avait conservé des relations amicales avec chacun de ses membres : « Mes rapports avec chacun des sénateurs en particulier, écrivait-il au nonce d'Espagne, sont pleins de bienveillance ; ils agissent de même avec moi, bien que dans les controverses publiques les choses soient arrivées au point que vous savez [1]. » Néanmoins les esprits étaient irrités, le moindre incident pouvait ranimer les colères.

Le temps avait marché ; les violateurs de la juridiction ecclésiastique n'avaient point encore été absous des censures qu'ils avaient encourues. Saint Charles avait consenti à devenir leur interprète auprès du pape et celui-ci lui avait permis de les absoudre, à la condition toutefois qu'ils feraient un acte de soumission publique à l'Église. Cette faveur obtenue, les coupables présentèrent de nouvelles objections pour ne point se

---

1. Lettre du 28 janvier 1570. — ARCHIVES SECRÈTES DU ST-SIÈGE: *Nonciature d'Espagne*, tom. 2.

soumettre : ils déclarèrent que le roi s'y opposait de la manière la plus formelle.

L'archevêque en écrivit en Espagne et le roi ordonna aux excommuniés d'obéir. La veille de Noël 1569, on dressa une estrade devant la grande porte du Dôme. Le fiscal et le notaire vinrent se prosterner devant l'archevêque, demandèrent l'absolution, et promirent d'accomplir en tous points la pénitence qui leur serait imposée. Ils durent alors révoquer le décret d'exil porté contre l'archer du cardinal, lui restituer ses armes et s'engager à ne plus jamais rien entreprendre qui fût de nature à offenser ou à blesser, en quoi que ce soit, la juridiction ecclésiastique et la liberté de l'Église.

Le duc d'Albuquerque donna l'exemple de la soumission. Les ordres du roi, sans doute, pesèrent pour beaucoup dans cette détermination ; mais le gouverneur de Milan les avait reçus avec joie. Ce moyen lui facilitait vers le droit un retour que sa piété et son cœur désiraient également. Il avait révoqué l'édit, cause de tous les malheurs : Pie V, à la prière du cardinal, donna au confesseur ordinaire du duc tous les pouvoirs nécessaires pour l'absoudre des censures et des peines canoniques qu'il avait encourues ; toutefois si huit jours après l'Épiphanie, le gouverneur n'avait pas révoqué toutes les mesures prises contre l'autorité de l'Église, il retomberait sous les mêmes censures. La juridiction archiépiscopale ne pouvait encore fonctionner, la peur tenait toujours dans l'éloignement ceux qui faisaient partie du tribunal ecclésiastique ; le gouverneur ordonna au président du sénat de rassurer, au nom du roi, tous les employés de la curie archiépiscopale.

Le prévôt de l'église de Sainte-Marie *della Scala* avait, dès le mois de septembre, demandé à l'archevêque pardon de sa révolte et l'absolution de ses censures. C'était le moins coupable ; le cardinal députa son vicaire Castelli pour recevoir sa rétractation, à la porte de l'église de Saint-Fidèle, et lui donner l'absolution. Les autres chanoines, promoteurs de la révolte, se montrèrent plus obstinés, ils refusèrent de faire acte de soumission et ils continuèrent à célébrer l'office canonial, comme s'ils n'avaient encouru aucune censure. L'un des chefs, Antoine Calabrese, était allé à Rome pour répondre de ses actes devant le Souverain pontife ; là, pris d'un mal subit, il avait été absous *in extremis*, sous la promesse de se constituer de nouveau prisonnier, s'il revenait à la santé, mais le mal s'aggrava et peu après il paraissait devant le tribunal de Dieu. La nouvelle de cette mort si inattendue ébranla un peu les chanoines de la *Scala*. Ils résistaient encore cependant. Le pape résolu de procéder contre eux, selon les règles établies par les constitutions de Boniface VIII, leur fait connaître ses intentions. Les moindres punitions étaient la taxe d'infamie et la privation de leurs bénéfices. Cette dernière menace agit sur leur esprit, d'autant plus puissamment qu'ils venaient d'acquérir la certitude que le roi ferait exécuter la sentence du pape : ils firent des propositions de soumission. Le cardinal, aussi tendre envers les coupables repentants qu'inflexible dans la défense des droits de l'Église, intervint entre le pape et les chanoines : il obtint que la cause serait entièrement remise entre ses mains.

Le dimanche, 5 février 1570, les chanoines de la

Scala se présentaient à la porte de l'église cathédrale de Milan, confessaient publiquement leur faute et en demandaient humblement pardon. Conduits vers le maître autel où l'archevêque les attendait, ils se prosternèrent en sa présence et, à genoux, ils déplorèrent de nouveau leur révolte, ils reconnurent la juridiction du prélat et, leurs mains dans les siennes, ils lui promirent une obéissance absolue. Le cardinal, plein d'une majesté à laquelle la joie de son âme ajoutait une expression d'ineffable mansuétude, se leva de son trône et adressa la parole à ses enfants coupables : « *Ego sum frater vester*, je suis votre frère, » leur dit-il. Jamais son cœur d'évêque ne trouva des accents plus paternels, empreints d'une plus douce allégresse. La bonté ne doit jamais dégénérer en faiblesse : le saint, pour l'exemple et pour maintenir les chanoines dans une soumission salutaire, leur imposa une pénitence solennelle. Il les obligea à venir chaque année, pendant dix ans, à la cathédrale, le jour de la Nativité de la sainte Vierge, fête patronale, à l'heure de la messe pontificale, afin d'y renouveler publiquement leur acte de soumission entre les mains de l'archevêque de Milan.

Pie V, en approuvant cette sentence, avait fait des réserves contre les plus coupables ; il ne voulait pas qu'on redonnât leur canonicat à ceux qui avaient appelé les laïques armés, avaient aidé à fermer les portes et avaient continué à célébrer l'office, malgré l'interdit épiscopal. L'archevêque implora de nouveau la clémence du pontife et il obtint qu'ils seraient seulement condamnés à une amende destinée à la reconstruction de la coupole de l'église de Saint-Ambroise.

La sentence rendue, les chanoines de la *Scala*

retournèrent processionnellement vers leur église et saint Charles les y accompagna. Après avoir récité des prières expiatoires sur le seuil même du temple, théâtre de leur résistance, l'archevêque pénétra dans l'intérieur et en prit possession.

Ainsi se termina cette terrible révolte. Quant au prêtre de Pavie, Barbesta, l'avocat des chanoines, qui avait osé lancer l'interdit contre l'archevêque de Milan, personne n'avait voulu prendre sa défense. Saint Charles montra encore, en cette circonstance, toute la magnanimité de son âme, seul il songea à ce malheureux, il obtint l'adoucissement de l'exil auquel il avait été condamné et il lui fit bientôt rendre la liberté.

Mais Dieu n'a-t-il pas voulu punir le crime des chanoines de la *Scala* contre leur archevêque ? tandis que tous les principaux édifices de ce temps ont conservé leur destination religieuse, l'église de la *Scala* n'existe plus ; un théâtre s'est élevé sur ses ruines : la malédiction de Dieu semble avoir passé sur ce lieu.

Dieu laisse rarement impunis les insultes et les outrages dirigés contre ses ministres. Un des complices des chanoines de la *Scala*, celui qui avait poussé le sacrilège jusqu'à frapper la croix tenue par l'archevêque, mourut seul, sans sacrements, dans une misérable auberge de Lambrate, à quelques milles de Milan. Le capitaine de justice qui avait arrêté l'archer du cardinal, était allé à Alexandrie pour assister aux noces d'un de ses parents le jour où il devait être absous avec ses complices ; la nuit même du mariage, il fut frappé de mort violente et les réjouissances durent faire place au deuil des funérailles. L'un des trois sénateurs cités à Rome, le plus ardent à soulever

la guerre faite aux droits de l'archevêque, mourut misérablement, accablé de douleurs et de remords, au milieu de médecins impuissants à le soulager, reconnaissant lui-même qu'il était frappé par la main de Dieu.

Ces faits, racontés par les historiens du saint, ne sont point des faits inouïs, ni isolés dans l'histoire de l'Église ; ceux-ci étaient de nature à augmenter, s'il eût été possible, la vénération du peuple milanais pour son saint archevêque.

Les chanoines de la *Scala* vinrent cette même année, au 8 septembre, accomplir leur pénitence ; cette démarche faillit donner lieu à un nouveau conflit. Le duc d'Albuquerque et le sénat, selon l'usage, assistaient à l'office pontifical ; quand ils virent les chanoines se présenter, à l'offertoire, devant le cardinal et faire un acte de soumission, ils pensèrent que le saint avait monté cette petite scène pour entamer le droit de patronage du roi d'Espagne sur cette église. Pendant toute la cérémonie il y eut, entre le gouverneur et le sénat, un échange de messages. « La messe finie, dit le cardinal, le duc partit aussitôt, *insalutato hospite*, contrairement à son usage qui était de m'adresser toujours quelque parole. Il montrait du mécontentement. Retourné à mon palais, on m'instruisit de tous ces pourparlers, j'envoyai aussitôt chez le président. J'appris alors que ce mécontentement provenait de la nouveauté de ce fait. Je le fis aussitôt assurer que mon intention n'avait été nullement de préjudicier aux droits du roi : les paroles prononcées par les chanoines n'étaient que l'exécution de la sentence portée contre eux, il y a huit mois. »

Le cardinal eut assez de peine à les tranquilliser, il n'y parvint qu'après l'échange de nombreuses explications; il dut même leur adresser une déclaration écrite dans laquelle il affirmait que cet acte ne pouvait, ni ne devait nuire en rien à la juridiction royale ([1]).

Les représentants du roi d'Espagne prenaient un peu trop à cœur, il faut l'avouer, les privilèges du roi leur maître. On serait tenté de croire qu'ils cherchaient de nouveaux prétextes pour ranimer la guerre ; la sincérité et l'humilité du cardinal devaient encore cette fois dissiper les nuages et mettre à néant les ruses de l'esprit mauvais.

Cette question de la juridiction ecclésiastique pouvait se redresser à chaque instant, menaçante et terrible, surtout avec des ministres si faciles à impressionner, et ombrageux à l'excès. L'archevêque le prévoyait; cette crainte lui faisait regretter encore plus vivement que la question n'eût point été tranchée par le pape. Il s'en explique très clairement à Mgr Ormanetto.

« Il est très loin de ma pensée, lui écrivait-il, de croire que Notre Seigneur, dans les controverses relatives à la juridiction de mon Église, se laisse diriger par des considérations humaines ; bien plus, l'expérience que j'ai du grand zèle et de la piété de Sa Béatitude, les nombreuses circonstances dans lesquelles j'ai touché de la main, pour ainsi dire, son affection paternelle pour moi, la protection particulière et vive qu'il témoigne à mon Église, tout cela évidemment m'a porté, après Dieu, à mettre toute ma confiance et toute ma tranquillité pour ces affaires en son appui. Vous le savez, dans les

1. Lettre au nonce d'Espagne du 2 octobre 1570. — ARCHIVES SECRÈTES DU ST-SIÈGE : *Nonciature d'Espagne*, tom. 3.

perturbations apportées à mon Église et à mon ministère, j'ai reçu de Sa Sainteté une assistance plus grande que je n'aurais osé l'espérer, même du pape, mon oncle. Je ne doute donc pas un seul instant que Notre Seigneur n'ait en vue le service de Dieu, la conservation de son Église et la défense des personnes appelées à partager ses sollicitudes pastorales. Toutefois, je ne puis nier d'avoir eu quelquefois cette impression : les conseils de beaucoup de personnes d'autorité, inspirées par des intérêts humains, présentés à Sa Béatitude, sous le prétexte de procurer à Dieu une plus grande gloire ou de fuir l'occasion de dangers, que l'imagination fait toujours croire plus graves qu'ils ne sont en réalité, ont pu ralentir les effets de sa sainte intention et l'ardeur de son zèle. Je ne nie pas que son esprit ait pu également être traversé par de nombreuses considérations touchant au gouvernement général de l'Église, considérations que j'ignore et que je ne puis voir, n'étant occupé que du gouvernement particulier de mon Église. Mais j'ai toujours pensé que, si dès le principe, quand sont nées ces controverses, on avait procédé sans retard, en publiant la sentence portée contre les sénateurs cités, au moins au départ du marquis de Ceralvo, on aurait étouffé dans sa source la cause de ces événements. Ces sursis, en effet, donnèrent lieu de croire, ici et en Espagne, à beaucoup de personnes que Notre Seigneur avait été effrayé des menaces dudit marquis. Ce sentiment est conforme à celui que le prince Ruy-Gomez a librement exprimé au sieur Pierre Antoine Lonato, en Espagne. Une solution quelle qu'elle fût, donnée par Sa Sainteté au marquis de Ceralvo, lui dit-il, aurait mis fin à toutes

ces controverses. Le président Casato montrait également qu'il ne désirait pas autre chose que de tranquilliser sa conscience par un bref du pape qui eût tranché cette querelle. Dans tout le sénat on voyait alors une disposition plus grande qu'aujourd'hui à accepter et à exécuter toute ordonnance de Sa Sainteté, je me souviens l'avoir écrit. Vous le savez, plus on s'efforça de se taire sur cette première controverse, plus ici les troubles se sont accrus, ainsi que les offenses envers cette Église. Néanmoins, malgré tout cela, je n'en doute pas, Sa Béatitude a tout fait avec la seule intention et dans le but de procurer plus sûrement le service de Dieu et la paix de son Église. Dirigée par l'Esprit saint, je le sais, elle a agi ainsi, ou parce que cela était convenable pour le bien universel, ou pour en faire sortir en faveur de cette Église tous les fruits qu'ont engendrés les troubles eux-mêmes qu'elle a subis. Malgré toutes ces oppressions dans le for extérieur, depuis le commencement jusqu'à ce jour, l'édification et le respect pour les choses ecclésiastiques intérieures n'ont cessé de s'accroître parmi le peuple [1]. »

Le saint archevêque se réjouissait du bien qui se faisait dans son Église ; il ne regrettait nullement de l'avoir payé par des difficultés et des épreuves dont son cœur, sa dignité et sa foi avaient eu tant à souffrir. Le calme s'était rétabli à Milan et les deux pouvoirs pouvaient désormais marcher, avec une plus grande assurance du succès,dans la voie du bien. Il restait encore aux yeux du gouverneur et du pape une grave question à résoudre, il s'agissait de découvrir et de punir le criminel qui avait osé attenter aux jours du

1. Lettre du 18 janvier 1570. — BIB. DES BARN. Tom. I, *del Governo.*

cardinal. Charles eût voulu qu'on oubliât cette question, il avait pardonné au malheureux et il eût désiré que tous en fissent autant. Les intérêts de la justice humaine, l'honneur du gouvernement temporel ne pouvaient accepter ce désir du saint ; le pape lui-même pensait qu'un pareil crime ne devait pas rester impuni.

Aussitôt après l'attentat, son auteur avait disparu ; le gouverneur avait en vain donné l'ordre de fermer les portes de la ville et de n'en laisser sortir personne, sans son autorisation écrite, pendant plusieurs jours ; le coupable ne se trouvait pas. Il avait probablement réussi à échapper par la fuite aux recherches les plus actives de la police du gouverneur. On avait mis sa tête à prix, on promettait deux mille écus, la liberté de deux exilés, et la moitié des biens du coupable à celui qui le dénoncerait ; on avait arrêté plusieurs suspects ; devant la preuve de leur innocence on les avait remis en liberté.

Pie V avait délégué l'évêque de Lodi, Antoine Scarampa, pour faire une enquête en son nom. Ce prélat se rendit à Milan ; il ne put rien obtenir, malgré les menaces canoniques les plus graves contre ceux qui ne dénonceraient pas le coupable : tout restait dans le plus profond mystère. Saint Charles s'était plaint de ces poursuites et de ces enquêtes à ses agents de Rome ; mais ceux-ci attestent le ciel qu'ils sont entièrement étrangers à cette décision émanée du saint père [1].

Peu de jours après l'attentat, l'archevêque avait vu deux prévôts des Humiliés, Barthélemy Nassino et Clément Mérisio, ceux-ci lui nommèrent aussitôt le

1. V. Oltrocchi, p. 200, note *b*[t].

coupable, sous la foi du secret. Le cardinal comprit que leur confidence n'était pas complète ; il soupçonna qu'ils n'étaient point eux-mêmes étrangers au crime, malgré le soin qu'ils avaient de dissimuler habilement la part qu'ils y avaient prise. Il leur parla amicalement, les engagea à lui faire un aveu complet ; ils s'y refusèrent constamment. Charles leur demanda alors de le délivrer de l'obligation du secret. Ce ne fut pas sans peine qu'ils y consentirent. Le cardinal fit connaître ce qu'il savait à l'évêque Scarampa. Les prévôts furent appelés devant le tribunal du commissaire apostolique ; dans l'interrogatoire, ils se trahirent par des réponses mensongères et contradictoires. On découvrit bientôt toute la trame du crime. Apprenant ce résultat, Charles se hâta d'écrire à Ormanetto pour intercéder en faveur des coupables : « Si par hasard, dit-il, à la suite de la question, on découvre en eux quelque culpabilité, je vous ordonne de prier instamment le pontife, en mon nom, de ne pas sévir trop violemment contre eux. Révéler son crime, c'est presque l'innocence : celui qui de lui-même l'avoue, prouve son repentir. Ces bons offices doivent surtout avoir leur effet pour Nassino qui a donné le premier indice de la conjuration et engagé Clément à tout révéler. Accordez-moi cela, à moi qui, en une certaine façon, les ai jetés dans ces filets, car sans moi, on n'eût point songé à eux [1]. »

Voici comment la conjuration s'était formée. Les Humiliés, opposés aux réformes, trouvèrent plus expédient, pour se soustraire à cette obligation, de se débarrasser du cardinal Borromée, et ils complotèrent sa mort. Ce sacrilège projet s'élabora dans le couvent

1. *Ib.* p. 200, note *c*.

même de Bréra, entre Jérôme Donato dit le Farina, diacre, Clément Mérisio, ancien prévôt de Sainte-Marie de Fornova, Laurent Campagna, ex-prévôt de Saint-Barthélemy de Levata transféré à la prévôté des Saints-Jacques et Philippe de Brescia et Jérôme Legnana, ancien prévôt de Saint-Christophe de Verceil. Farina s'offrit pour être l'exécuteur de la sentence qui serait portée par cette infernale commission; il demandait seulement l'argent, dont il aurait besoin pour fuir après la perpétration du crime. En attendant, il devait habiter une petite maison voisine du couvent des Barnabites où l'archevêque allait souvent. Les occasions d'atteindre le cardinal ne lui manqueraient pas. Lagnana avait des amis nombreux et puissants, il fut chargé de procurer l'argent nécessaire ; il frappa en vain à plusieurs portes. S'étant adressé en dernier lieu à l'un de ses confrères, nommé Tonso, prévôt des humiliés de Saint-Abondio de Crémone, celui-ci ne dissimula pas son horreur ; il lui fit de sévères reproches et menaça de le dénoncer s'il ne renonçait à son infâme projet. Il ne le fit point cependant.

Nos conjurés fort embarrassés songèrent à voler quatre mille écus d'or qu'ils savaient être en la possession du prieur de Bréra; mais devant les difficultés de l'exécution, ils s'arrêtèrent à un autre projet plus coupable encore, ils résolurent d'ajouter un nouveau sacrilège au vol. Une fois sur le chemin du crime, après avoir foulé aux pieds les engagements les plus sacrés, quelle considération était, en effet, capable d'arrêter ces misérables ? C'était l'habitude, le jour de l'Ascension de Notre-Seigneur, d'exposer dans l'église de Bréra tous les vases et tous les ornements sacrés

d'argent. Ils décidèrent d'attendre cette fête : au moyen d'une ouverture faite dans le mur on pourrait facilement s'introduire dans l'église et dérober toutes ces richesses. Farina s'éleva contre ce projet, il en exagéra encore la scélératesse ; ce qui ne l'empêcha pas, la nuit même de l'Ascension, de pratiquer dans l'endroit du mur qu'on avait désigné l'ouverture projetée, de pénétrer dans le sanctuaire et d'emporter toute l'argenterie de l'église. Le lendemain, l'hypocrite voleur fut le premier à crier contre le sacrilège attentat ; il n'oublia pas de faire remarquer à ses complices qu'il fallait absolument chercher d'autres moyens de trouver de l'argent, puisqu'on les avait devancés dans leurs projets de vol. Les conjurés délibérèrent de nouveau ; ils s'arrêtèrent à la pensée d'étrangler le prévôt de Bréra au moment où, seul, il se livrerait à la prière, et de faire croire ensuite à une mort subite.

Pendant ces délibérations, Farina se dépouillait de ses habits de moine et fuyait à Mantoue. Il y vendait l'argenterie de Bréra, s'en allait à Venise où il s'embarquait pour Corfou. Là, il eut des remords, il songea un instant à entrer dans un autre ordre religieux pour y expier ses fautes. Un faux ami l'en détourna, il revint à Venise, à Brescia ; mais il n'avait plus d'argent. Il vola une mule, la vendit et, avec le prix qu'il en reçut, il acheta deux arquebuses et se rendit secrètement à Milan, chez l'un de ses frères. Il fit prévenir Lagnana de son retour, lui donna rendez-vous dans la ruelle des Capucins, près Saint-Victor de l'Ormeau.

Celui-ci, fidèle à l'appel de son ancien ami, amena avec lui Barthélemy Nassino, une nouvelle

recrue qu'ils venaient de faire. Ils apprirent à Farina que le cardinal Borromée n'avait en rien modifié sa conduite à leur égard, qu'il leur avait rendu l'existence intolérable, qu'il fallait en finir. Farina ne songea plus qu'à chercher l'occasion de mettre son dessein à exécution.

Il voulait d'abord attendre la fin de la visite pastorale du saint, mais revenant à son premier projet, il s'apposta plusieurs fois dans le voisinage de Saint-Barnabé, sans pouvoir jamais trouver le moment favorable. En désespoir de cause, il résolut de le frapper dans sa chapelle privée, à l'heure des prières du soir. Il s'y rendit le 25 octobre ; Dieu semblait vouloir lui fournir toutes les occasions de réfléchir et d'abandonner son projet. Ce soir là, l'archevêque de Milan n'était pas seul, il avait à ses côtés le cardinal Crivelli et l'évêque de Lodi ; le misérable craignit de ne pas diriger ses coups assez sûrement et il en remit froidement l'exécution au lendemain. Nos lecteurs savent comment, le 26 octobre 1569, il tira son arquebuse à brûle-pourpoint sur le saint archevêque, qui eût été infailliblement tué sur le coup, si Dieu ne l'eût miraculeusement préservé.

Aussitôt l'attentat commis, à la faveur de la nuit et de l'émotion des assistants, Farina put fuir et se rendre chez son frère. Le lendemain, il recevait de Lugnana un billet, écrit en caractères mystérieux, qui lui conseillait de se retirer à Verceil ; mais les mesures rigoureuses prises par le gouverneur ne lui permirent pas de quitter Milan. Quinze jours après l'attentat, il put s'évader de sa retraite et se retirer en Piémont, où il s'enrôla dans l'armée du duc de Savoie. Nassino,

en le dénonçant dans l'espérance de pouvoir ainsi échapper lui-même à toute punition, révéla le lieu de sa résidence. Farina fut redemandé au duc de Savoie et emprisonné avec ses complices : ils furent tous condamnés à mort et exécutés le 11 août 1570, sur la place de St-Étienne *in Broglio;* les prières du saint archevêque n'avaient pu fléchir le gouverneur. Condamné comme parricide, Farina eut la main droite tranchée, au moment où, conduit au lieu du supplice, il passait devant l'archevêché. Les coupables acceptèrent cette punition comme un juste châtiment de leur crime et publiquement, sur le lieu même du supplice, ils exprimèrent leur repentir. Nassino fut condamné seulement à cinq ans de galères, parce qu'il était moins coupable et qu'il avait fait les premières révélations ; il fut bientôt remis en liberté, grâce à l'intervention de saint Charles.

La justice humaine avait fait son œuvre, Dieu allait faire la sienne. Un ordre religieux, déchu à ce point de sa ferveur primitive, n'avait plus de raison d'être. La piété et l'énergie du nouveau supérieur général ne le pouvaient protéger. Ses efforts étaient demeurés inutiles et impuissants, en présence d'une obstination invincible et d'une opposition constante à toute sage réforme. Pie V résolut de le supprimer.

A cette nouvelle, les religieux restés fidèles s'émurent, leur général résolut d'aller à Rome dans l'espoir de fléchir le saint père. Le cardinal Borromée le recommanda à Pie V et intercéda une dernière fois en leur faveur. « Le général des Humiliés, écrit-il, a pris la résolution d'aller se prosterner aux pieds de Votre Sainteté, malgré son grand âge et les continuelles

indispositions qui aggravent encore son état. Il m'a prié de lui donner une lettre et je le fais volontiers, m'y sentant obligé comme protecteur de cet ordre religieux. Très Saint Père, je ne dirai pas autre chose à Votre Sainteté que ce qu'elle a pu déjà, ces jours passés, apprendre par Mgr de Padoue, touchant le mode qui me paraissait le plus propre à conserver cette congrégation : ce serait de la renouveler entièrement sans faire fond sur les religieux qui la composent actuellement, à l'exception de quelques-uns. J'ajouterai que le général susdit et le prévôt de Verceil qui l'accompagne sont les meilleurs membres de cette congrégation ; ils méritent d'être connus de Votre Sainteté et d'être accueillis avec bonté [1]. »

La visite du général des Humiliés était trop tardive, il ne put rien obtenir, la décision du pape était prise et, par une bulle du 7 février 1571, il déclara l'ordre des Humiliés supprimé, ses couvents, au nombre de cent, fermés [2]; il assigna aux religieux la pension nécessaire pour leur nourriture et leurs vêtements ; il se réserva le droit de distribuer leurs commandes.

La suppression des Humiliés était une perte pour le diocèse et la ville de Milan et saint Charles songea à rendre cette perte moins sensible; il envoya Mgr Speciano à Rome afin d'obtenir pour son diocèse quelques-uns des couvents des Humiliés. Il désirait surtout vivement avoir la prévôté de la *canonica* où était son séminaire. La demande était si légitime qu'elle fut accordée. Il songeait déjà à donner aux pères Jésuites

1. Lettre du 21 août 1570. — Bib. Amb. *Ms. C. S. I*, 5.
2. Il n'y avait plus guère que deux ou trois religieux dans chaque couvent, avec des revenus considérables ; ce qui explique leur vie luxueuse et mondaine.

la prévôté de Bréra ; mais Pie V se montra peu favorable à cette idée : « Ce projet ne lui plaît pas, écrit Speciano [1]. »

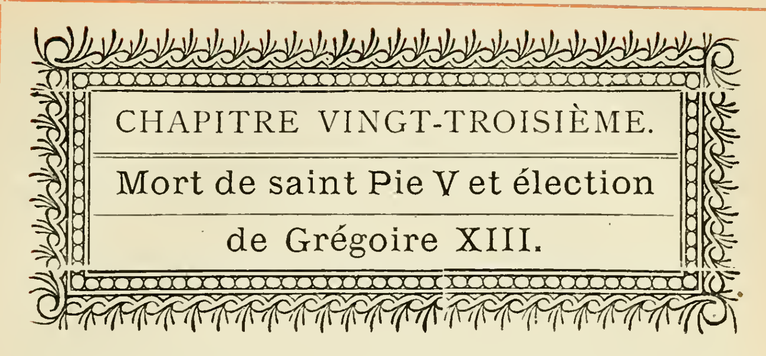
Le saint demandait quelque couvent pour les Camaldules ; le pape répondit : « Il ne les connaît pas sans doute : s'ils sont moins mauvais que les Humiliés, ils ont néanmoins grand besoin de réformes. »

Le cardinal attendit, il ne fit plus de nouvelles instances. Son agent lui avait dépeint le caractère du pape en ces mots : « Notre Seigneur est de ce caractère : lorsqu'on lui a demandé une chose, s'il la refuse, il ne trouve pas bien qu'on la demande de nouveau. »

Saint Charles n'avait point cherché à triompher et à s'enrichir des dépouilles des Humiliés, il avait travaillé au contraire à conserver cet ordre religieux ; mais il crut, et comme archevêque de Milan et comme protecteur de l'ordre, pouvoir réclamer quelques-uns de leurs couvents dans l'intérêt de son diocèse et pour ménager à d'autres religieux les moyens de faire le bien et de réparer les scandales donnés par les premiers possesseurs. Il obtint plus tard de Grégoire XIII le couvent de Bréra qu'il confia aux Jésuites et qui devint, entre leurs mains, comme nous le dirons, une université célèbre.

1. Lettre du 7 octobre 1750. — BIBL. DES BARN. Tom. I, *del Governo.*





CHAPITRE VINGT-TROISIÈME.

Mort de saint Pie V et élection de Grégoire XIII.

La famine à Milan.—La bataille et la victoire de Lépante.— Saint Charles et Marc-Antoine Colonna. — Maladie de saint Charles. — Mort d'Albuquerque. — Mort de saint Pie V. — Le saint se met en route pour Rome. — Le mulet chargé de médicaments tombe à l'eau. — Élection de Grégoire XIII. — La part qu'y prit le saint. — Son séjour à Rome. — Pèlerinage à Lorette. — Il se démet de toutes les charges et dignités dont son oncle l'avait comblé.

LES émotions éprouvées par saint Charles, à la suite de la révolte de la Scala et de la tentative d'assassinat dirigée contre lui, n'avaient point été capables de troubler, ni de ralentir sa sollicitude pour les âmes confiées à ses soins. Entre ces deux événements, il était retourné en Suisse, visiter ces populations au milieu desquelles, il y a trois ans, il avait trouvé tant de désordres, remarqué tant d'abus. L'année 1570 lui fournit l'occasion de donner à son peuple un éclatant témoignage de son amour. Une affreuse disette, comme on ne se souvenait pas en avoir jamais vue, ravagea Milan. La charité du saint archevêque se montra au niveau de la misère publique. Pendant trois mois, il nourrit à ses propres frais plus de trois mille personnes. Chaque jour, à des heures fixes, la foule se présentait à la porte de son palais où de grandes chaudières d'airain

contenaient des aliments tout préparés. Il pourvut aux besoins des ouvriers d'une autre manière : il fit construire la majeure partie de son séminaire pour leur procurer des ressources et les mettre à l'abri des dangers de l'oisiveté.

Au commencement du printemps, on ne trouvait plus de vivres à Milan ; l'archevêque avait tout consommé pour ses pauvres : il fit alors venir de Pavie, du Tessin et du duché de Parme plus de cinq cents mesures de blé et de riz. Ayant épuisé toutes ses ressources, devenu pauvre lui-même, il plaida auprès des riches la cause de ses protégés et les secours vinrent de tous les côtés. Le duc d'Albuquerque imita le saint archevêque, il se montra secourable à tous, aux malheureux de la ville et à ceux de la campagne. La rigueur de l'hiver avait fait naître de sérieuses inquiétudes pour les récoltes. La neige, tombée en quantité considérable, avait atteint une hauteur qui dépassait la taille d'un homme; il était à craindre que le dégel n'amenât des inondations terribles qui pouvaient tout compromettre et tout perdre. Plus d'une maison s'était écroulée sous le poids de la neige. Personne, dit un historien du temps, ne nous porta secours, si ce n'est Dieu par sa bonté et Charles par les prières publiques qu'il ordonna. Le vent du midi souffla bientôt et la neige se fondit lentement [1] ; loin de causer quelque dommage, elle rendit la terre si fertile qu'une récolte exceptionnellement abondante succéda à la disette précédente [2].

---

1. Parazozeri, cité par OLTROCCHI, p. 211, note *a*.

2. En cette circonstance, le saint recommanda la culture du maïs. « Le peuple, dit Cantu, en appelant le grain turc *Carlone* a voulu perpétuer le souvenir de l'empressement de saint Charles à recommander la culture

Si l'Église de Milan avait à souffrir, la chrétienté était dans de terribles anxiétés : les armées catholiques étaient aux prises avec les Turcs et, du succès de leurs armes, dépendait le sort de la civilisation européenne. Les flottes d'Espagne, sous la conduite de Juan d'Autriche, celles de Gènes commandées par Doria, celles de Venise sous la conduite de Barbarigo, s'étaient unies à celles de l'Église sous les ordres de Marc-Antoine Colonna. Elles étaient sorties de Messine le 16 septembre 1571 et elles se préparaient à combattre les Turcs. Les craintes étaient grandes ; les partisans de l'islamisme n'avaient jamais été battus sur mer. Pie V avait appelé sur l'armée catholique les bénédictions du Ciel et il avait sollicité les prières de l'Église entière.

Saint Charles ne pouvait rester indifférent à d'aussi graves intérêts. Dès 1566, il avait ordonné des prières publiques et une procession solennelle, à l'annonce d'une nouvelle expédition turque contre l'île de Malte. Les liens qui l'unissaient au prince Marc-Antoine Colonna, au fils duquel il avait donné sa sœur en mariage, l'engagèrent à écrire au commandant de la flotte pontificale.

« Je ne puis pas ne point me réjouir, avec Votre Excellence, de ce que Sa Sainteté vous a donné l'honorable occasion de vous dépenser contre les ennemis du nom de Dieu et du saint siège. Entreprise laborieuse et pleine de périls ! mais on peut en espérer un bon succès, soit à cause du vicaire de JÉSUS-CHRIST sur

---

de cette céréale, récemment apportée d'Amérique, comme un préservatif excellent contre les disettes alors si fréquentes. » — *Illustri Italiani*, tom. II, p. 499.

terre qui l'ordonne, soit à cause des intérêts dont il s'agit, qui sont les intérêts mêmes de Dieu. Votre Excellence doit se réjouir et marcher hardiment. En cette circonstance, je vous offre tout ce que peut faire un bon chrétien et un membre de ce saint siège, c'est-à-dire prier et faire prier pour votre succès et pour celui de la fin qu'on se propose : nos liens de parenté, la vénération que j'ai pour votre personne m'en font une plus grande obligation. Je le ferai continuellement, dans toutes mes oraisons et sacrifices, afin qu'il plaise à Dieu de nous exaucer pour l'honneur et l'exaltation de son saint nom ([1]). »

Les vœux du saint furent exaucés. Ses prières, celles qu'il ordonna dans tout son diocèse, les processions, les jeûnes qu'il prescrivit, l'abstention des jeux publics acceptée par tout un peuple, à la voix de son évêque, tout cela fut d'un grand poids pour fléchir le ciel en faveur des armées chrétiennes. On sait comment S. Pie V eut révélation de l'insigne victoire remportée à Lépante par les troupes catholiques, le 7 octobre 1571, le jour même où l'Église célébrait la fête du saint Rosaire. Ce fut un concert unanime d'actions de grâce dans toute la chrétienté ([2]).

1. Lettre du 20 juin 1570. — Bib. des Barn.

2. Le nonce du Pape, en France, écrivait de Tours au cardinal Rusticucci, à la date du 12 novembre 1571 : « Je me suis arrêté à Tours... Dans l'église cathédrale, et les autres paroisses de cette ville, on a célébré des processions pour rendre grâce à Dieu de la victoire remportée par les chrétiens, sur ce puissant et commun ennemi de toute la chrétienté : les personnes bonnes et pieuses en ont ressenti vraiment une grande joie. » Quelques jours après, il écrit de Langeais, « à trois lieues de Bourgueil, où l'on préparait un logement pour la reine, » que sa majesté avait été si heureuse de cette victoire qu'elle avait aussitôt ordonné qu'à Paris, et dans toutes les églises du royaume, on célébrât de solennelles actions de grâce. — Archives secrètes du St-Siège : *Nonciature de France*, tom. 4.

Le vieux pontife redisait, dans la joie de son âme, le *Nunc dimittis* du vieillard Siméon, en voyant la croix du Christ triompher une fois de plus de l'islamisme et la civilisation européenne échapper aux étreintes de la barbarie la plus puissante et la plus honteuse de l'époque.

Saint Charles ne saurait se taire après la victoire ; il l'a demandée dans ses prières, il voudrait que toute la chrétienté entonnât le cantique de la reconnaissance. « A l'occasion de cette victoire, que la bonté de Dieu vient d'accorder à la chrétienté affligée, je ne puis m'empêcher, écrit-il à son agent, de vous communiquer l'espérance que nous avons de voir Notre Seigneur publier un jubilé pour exhorter les fidèles à rendre grâce à Dieu d'un si grand bienfait ([1]). »

Dans les premiers mois de cette année 1571, l'archevêque de Milan avait visité une partie de son diocèse. Son zèle fut si grand, ses courses si longues, ses prédications si nombreuses, sa vigilance si active, qu'il épuisa les forces de tous ceux qui l'accompagnaient. Son vicaire Castelli le supplia de s'épargner lui-même et les autres : « Cette application continuelle de votre esprit avancera l'heure de votre mort, lui disait-il, et votre mort sera pour nous un grand malheur. » Il fut obligé de s'arrêter : la maladie le contraignit à accorder ce que ses amis n'avaient pu obtenir. Il céda à la violence du mal et suspendit ses travaux. Le 7 juillet 1571, il écrivait à l'évêque d'Aleria, le B. Sauli : « Par la volonté de la clémence divine, une fièvre putride m'a forcé de garder le lit le jour

1. Lettre du 24 octobre 1571 à Mgr Carniglia. — BIB. DES BARN. vol. II, *del Governo*.

même de la Pentecôte ; elle s'est un peu calmée ; elle me prenait tous les trois jours, j'ai eu neuf accès. J'ai quitté la ville, pour me refaire, je suis allé habiter une partie de mon diocèse, située sur les collines et favorisée d'un air plus sain. Je me repose, depuis environ six jours, à Varallo, où la méditation des mystères de notre Rédemption, représentés dans de petites chapelles, récrée mon esprit. »

Terrassé plutôt que vaincu par le mal, il avait dû rendre les armes et songer à réparer une santé sérieusement compromise par les ardeurs de son zèle. On avait invoqué les intérêts de son Église pour l'engager à se soigner, il avait répondu : « La vie est si peu de chose qu'elle ne mérite pas d'être conservée au prix de l'interruption de mon ministère pastoral ; ils se trompent ceux qui placent dans un homme l'espérance d'un bien public qu'on doit demander à Dieu seul, l'auteur de tout bien.

Sa faiblesse était extrême : « Je ne puis vous dire, écrivait-il à l'évêque de Côme, que j'ai retrouvé mon ancienne santé ; mes forces sont encore très faibles. Ces jours derniers, je fus pris d'un paroxysme de nerfs sur la route de Plaisance où je me rendais pour visiter Mgr le cardinal Alexandrin ; je fus forcé de revenir sur mes pas, sans pouvoir accomplir ce devoir. Depuis je n'ai rien ressenti [1]. »

Il avait voulu néanmoins reprendre le cours de ses visites pastorales : à Massila, il apprend la mort du duc d'Albuquerque dont l'avant-veille seulement on lui avait annoncé la maladie. Il aimait beaucoup le gou-

1. Lettre du 24 juillet 1571. — Bib. Amb : *Ms C. S. I, 6.*

verneur. Cette nouvelle l'affligea ; il partit pour rendre à sa dépouille mortelle les derniers devoirs et essuyer les larmes de l'épouse et des enfants qu'une mort aussi prompte avait atterrés.

Un autre deuil vint affliger plus profondément le cardinal : le saint et grand pontife qui occupait la chaire de Saint-Pierre, épuisé par ses abstinences et ses travaux plus encore que par l'âge, expirait au milieu d'atroces souffrances auxquelles son héroïque modestie n'avait pas voulu que les médecins apportassent quelque soulagement. Le cœur de saint Charles ressentit vivement ce coup : l'énergie de Pie V pour l'exécution du Concile de Trente, son intrépide courage pour défendre les droits de l'Église, ses vertus privées l'avaient rendu cher au pieux cardinal. Sa douleur fut si grande, qu'il ne put retenir ses sanglots, quand, avant de partir pour le conclave, il voulut, dans un touchant discours à son peuple, payer à la mémoire de ce saint vieillard le tribut de sa vénération et de ses regrets. Il était lui-même encore très affaibli par la maladie, la fièvre ne le quittait pas et les médecins redoutaient la phtisie. Son devoir l'appelait à Rome pour l'élection d'un nouveau pontife, il n'hésita pas à se mettre en route. Les médecins tentèrent vainement de s'opposer à son départ ; ne pouvant rien obtenir, ils voulurent du moins qu'il emportât avec lui une quantité considérable de remèdes. On chargea un mulet de fioles et de médecines de tout genre et on le fit partir avec la suite de l'archevêque ; mais, près de Bologne, le maladroit mulet se laissa choir dans le fleuve et les médecines se mêlèrent aux eaux de la rivière. Le saint s'amusa beaucoup de l'aventure : « C'est d'un bon

augure pour ma santé ! » s'écria-t-il en riant, et de fait il arriva à Rome plein de vigueur.

Sur la route, on lui remit les lettres de plusieurs princes qui l'engageaient vivement à se rendre au conclave. Le grand duc de Toscane lui écrivait de se hâter, il se tramait à Rome des intrigues dans le but de presser la réunion du conclave avant l'arrivée des autres cardinaux et il le conjurait de partir le plus promptement possible, « afin d'écarter par son autorité et sa prudence des orages qui pourraient agiter, sinon submerger la nacelle de la sainte Église ([1]). » Le grand duc lui annonçait qu'il envoyait à sa rencontre une litière jusqu'à Bologne.

Philippe II d'Espagne, Sébastien de Portugal et plusieurs autres souverains lui exprimaient également toute la confiance que sa présence au conclave leur inspirerait.

Le conclave se réunit le 12 mai; le lendemain le cardinal Ugo Buoncompagni de Bologne était élu et il prenait le nom de Grégoire XIII. L'influence exercée par le saint sur cette élection n'est pas douteuse. Il connaissait depuis longtemps les mérites du cardinal Ugo : il l'avait reçu des mains de Pie IV comme conseiller, à son arrivée à Rome. Au concile de Trente, Buoncompagni avait brillé comme jurisconsulte et, à la science, il joignait toutes les vertus qui font les bons papes.

En répondant aux princes qui l'avaient sollicité de se rendre au conclave, il ne songea nullement à nier ou à déguiser son action dans la nomination du

1. Lettre du 6 mai 1572.

nouveau pape. Au roi d'Espagne, il exprime sa joie de voir que Sa Majesté daigne lui exprimer « sa satisfaction pour la part qu'il a prise à cette élection ; je n'ai eu d'autre vue que le service de Dieu et le bien universel de la chrétienté [1]. » Il se sert presque des mêmes termes dans ses lettres aux ducs de Toscane et de Savoie.

L'élection faite, le cardinal songea à retourner dans son diocèse ; mais le pape, désireux de jouir de sa présence, ne voulut pas y consentir. Les débuts d'un pontificat présentent toujours de grandes difficultés et les lumières du cardinal pouvaient lui être d'un grand secours pour les surmonter. Les médecins vinrent à l'appui de la décision pontificale, ils déclarèrent que le voyage jusqu'à Milan, au moment où les chaleurs commençaient à se faire sentir, pourrait compromettre la vie de l'archevêque. Il fallut obéir ; mais pour tranquilliser la conscience de saint Charles, Grégoire XIII fut obligé de lui donner un bref en vertu duquel il le dispensait de la résidence et lui ordonnait de rester à Rome, pendant trois mois, afin d'y traiter les affaires de son Église et de résoudre les difficultés qu'avait rencontrées l'exercice de sa juridiction ecclésiastique [2].

A Rome, le saint songea aux intérêts de l'Église universelle : « Je ne manquerai pas, écrit-il à son vicaire Castelli, de m'employer au service de la sainte Église, dans tout ce que mes faibles forces me permettront [3] » : mais il s'occupe de sa propre Église ; de

1. Bib. Amb : *Ms. C. S. I*, 7.
2. Bref du 17 août 1572 publié par A. Sala dans les *Docum.*, vol. I, p. 258.
3. V. Bib. Amb. *Ms. C. S. I*, 7.

loin, il continue à la gouverner, par ses lettres à son vicaire ([1]) ; il y règle tout ce qui concerne les personnes et les choses avec les plus grands détails. Il ordonne de réunir son synode après la moisson et il expose les sujets qui devront y être plus particulièrement traités. Il demanda pour ses diocésains des faveurs signalées et, quand il revint à Milan, il put ouvrir pour sa ville bien-aimée le trésor des nombreuses indulgences qu'il apportait.

Sa santé s'améliorait lentement ; les médecins donnaient des avis divers et le saint, fatigué de leurs consultations, résolut de se soigner lui-même. Depuis plusieurs mois, il avait dû renoncer à ses pénitences, à ses mortifications quotidiennes et il avait un désir extrême de reprendre ses habitudes. Il laissa donc de côté tous les remèdes, se remit à une nourriture presque grossière, reprit ses jeûnes, ses veilles, ses rudes disciplines et, comme par miracle, sa santé se rétablit. Ce singulier régime eut toujours pour lui les meilleurs résultats. Dans la suite, on ne l'appela plus que le remède du cardinal Borromée.

Les chaleurs étant passées, la fièvre ayant disparu, le pieux archevêque n'ayant plus aucun prétexte de rester à Rome, prit congé du pape pour retourner à Milan. Il choisit la route la plus longue, attiré par les puissantes et ineffables séductions du sanctuaire de Notre-Dame de Lorette. Arrivé la veille de la fête de tous les saints, il passa la nuit en prières dans cette humble chambre où la vierge Marie reçut le message de l'archange et où, par l'opération du Saint-Esprit, s'accomplit le plus grand, le plus adorable et le plus

1. *Id.*

aimable des mystères divins. Le lendemain, après avoir célébré la messe, au milieu d'une affluence considérable, il quitta cette terre bénie où nous le retrouverons, afin d'arriver à Milan pour l'Avent qui, dans le rit ambrosien, s'ouvre avec le dimanche qui suit la fête de Saint-Martin.

Le cardinal voulait se démettre de toutes les charges dont le souverain pontife l'avait honoré. « Depuis trois ans, écrivait-il en 1571, à Mgr Speciano, je supplie le saint père d'accepter ma démission du protectorat des franciscains et des carmes. Je ne puis m'en occuper comme il conviendrait, à cause du fardeau de ma propre Église. » Il ordonne à son agent, pour la décharge de sa conscience, de dire au pape, s'il refuse toujours de l'écouter, qu'il ne peut qu'accidentellement s'occuper de ces ordres religieux. L'archiprêtré de Sainte-Marie-Majeure, la dignité de grand pénitencier, lui semblaient également incompatibles avec sa résidence à Milan et avec les devoirs qui l'y retenaient ([1]). Saint Pie V n'avait jamais consenti à accepter ces démissions. Saint Charles n'eut rien de plus pressé, pendant son séjour à Rome, que de les offrir à Grégoire XIII; le pape imita son prédécesseur, il insista pour que le cardinal conservât toutes ces dignités.

A peine arrivé à Milan, dès le 12 novembre, l'archevêque écrivit au pape pour « remettre entre ses mains et à sa disposition, comme dans les mains du Christ dont il était le vicaire, » toutes les dignités, fonctions et charges dont l'avait honoré son oncle, le pape Pie IV.

En priant Mgr Carniglia de présenter sa lettre au saint père, il disait: « Avant mon départ de Rome, j'ai

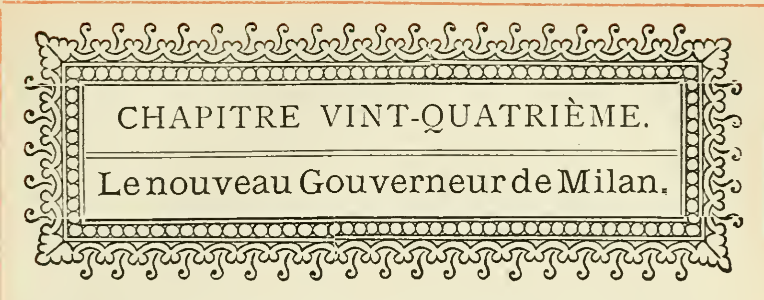
1. V. lettre du 21 mars 1571. — BIB. AMB. *Ms. C. S. I*, 6.

communiqué à Sa Sainteté mon dessein de renoncer librement, entre ses mains, à l'archiprêtré de Sainte-Marie-Majeure, à la pénitencerie, à la protection des franciscains et des carmes et aussi à celle du monastère de Sainte-Marthe... Sa Sainteté insista pour que je lui désignasse mes successeurs, surtout pour l'office de pénitencier, ou au moins que je lui donnasse mon avis. Devant mon refus, le saint père ne voulut pas accepter ma démission et enfin nous conclûmes qu'une fois arrivé à Milan, je ferais ce qui me paraîtrait bon. J'écris maintenant à Sa Sainteté... la lettre ci-jointe, conformément à mon premier sentiment. Vous lui porterez cette lettre, et, si elle vous demandait encore que vous lui désigniez, en mon nom, un successeur pour la pénitencerie, ou si elle désirait au moins mon avis, vous lui direz que cette nomination est à son entière disposition. Vous lui rappellerez cependant que mon habitude était de ne recevoir aucun traitement pour cette dignité : tous les revenus étaient consacrés aux besoins des pénitenciers et de la congrégation. Rappelez-lui également qu'il est urgent de faire les réformes nécessaires à ce tribunal. Cela fait, vous n'aurez plus à en parler sans de nouveaux ordres [1]. »

Il était protecteur de l'empire d'Allemagne et du royaume de Portugal : il écrivit à leurs souverains qu'il venait de remettre sa démission entre les mains du saint père.

Cette œuvre accomplie, il parut se trouver plus à l'aise et il s'occupa de préparer la matière de son troisième concile provincial.

1. Bib. Amb. *Ms. C. S. I*, 7.



CHAPITRE VINT-QUATRIÈME.

Le nouveau Gouverneur de Milan.

Le gouverneur intérimaire de Milan suscite des difficultés à l'archevêque. — Louis de Requesens nommé gouverneur. — Les espérances de paix s'évanouissent. — La guerre. — Efforts du saint pour l'éviter. — Il excommunie le gouverneur. — Son courage et sa foi. — Il expose les motifs de sa conduite à Rome. — La protestation insolente de Requesens. — Il fait confisquer la *Rocca* d'Arona. — Irritation du gouverneur. — Sa *pasquinade* contre le cardinal. — Il défend la réunion des confréries de pénitents sans la présence d'un représentant de l'autorité civile. — Prudence du saint. — Il est gardé dans son palais. — « Un autre Ambroise. » — L'excommunié. — Son avocat. — Le saint tient la Cour de Rome au courant de tous les faits. — Sa lettre à Grégoire XIII. — Son entière soumission aux ordres du pape. — Ses sentiments sur la confiscation de la *Rocca* d'Arona. — On ouvre et on intercepte sa correspondance. — Ses lettres au nonce d'Espagne, Ormanetto. — Sa lettre au roi d'Espagne. — Caractère de Philippe II. — Accusations portées contre le saint. — Il se justifie. — Il redoute les temporisations. — Requesens se fait absoudre en vertu d'un bref du pape. — Malentendu dont le saint eut à souffrir. — Tout s'explique. — Il remercie Grégoire XIII. — Départ de Requesens. — Châtiment et repentir du grand Chancelier.

A Milan, le clergé et le peuple s'aperçurent promptement que le zèle de l'archevêque s'était encore accru pendant son absence : ses mortifications étaient plus grandes et plus austères, sa prière plus fréquente et plus prolongée. Ses historiens ont constaté que chacun de ses voyages à Rome fut marqué par un redoublement de ferveur ; il puisait à ce foyer de la vie chrétienne de

nouvelles ardeurs, il s'avançait de plus en plus vers ces régions célestes dans lesquelles l'homme ne s'appartient plus et paraît, même ici-bas, transformé en un être presque divin. Pendant les quatre mois de son séjour dans la Ville éternelle, il avait médité sur les besoins de son peuple et il avait préparé les meilleurs moyens de les satisfaire. Mais le démon furieux de la transformation opérée dans un grand nombre d'âmes et prévoyant de nouveaux triomphes pour la religion, chercha à les entraver ; il souleva contre le saint une plus terrible tempête. La paix avait été rétablie entre les représentants des deux pouvoirs, cependant tous les esprits n'étaient pas calmés : le feu des passions et de la haine n'était qu'assoupi, un rien le pouvait exciter de nouveau.

Le duc d'Albuquerque était descendu dans la tombe emportant tous les regrets : son autorité, sa foi surtout avaient puissamment contribué à maintenir dans le calme les sénateurs les plus opposés au saint archevêque. A sa mort, le préfet de la citadelle de Milan, Alvaro de Saude, gouverneur de la province par intérim, sembla vouloir, dès le début de son administration, jeter un défi au cardinal. Il avait décidé d'offrir, pendant les fêtes du carnaval, au bon peuple de Milan le divertissement d'une chasse simulée et il avait choisi pour théâtre de cette fête la grande place de la cathédrale. L'archevêque s'y opposa. Le gouverneur céda devant la menace d'excommunication, il donna ailleurs ses réjouissances publiques. Toutefois, cet échec avait laissé dans son cœur un secret désir de vengeance. Pour le satisfaire, il chercha à détourner le peuple de l'église par des bals, des réjouissances et des jeux de

toutes sortes célébrés, les jours des grandes fêtes religieuses, à l'heure même de l'office divin. Ce fut en vain. L'influence de l'archevêque avait tant de puissance sur la population que les fêtes publiques comptèrent peu de spectateurs. Quelques jours après ce nouvel échec, une grave maladie conduisait au tombeau le gouverneur intérimaire.

Cette mort laissa quelque repos au saint cardinal. Le président du sénat, Jean Baptiste Rainaldi, prit les rênes du gouvernement et, par sa prudence et son bon esprit, il sut maintenir la paix dans son entourage.

Le nouveau gouverneur, Castiglia Louis de Requesens, arriva à Milan. Cette nomination fut accueillie par les Milanais, comme un gage de paix. Ambassadeur du roi d'Espagne près de la cour de Pie IV, Requesens avait pu connaître le cardinal Borromée et apprécier ses rares qualités ; il s'était même formé entre eux des liens d'amitié qui permettaient de concevoir les meilleures espérances. Le caractère altier, absolu, jaloux du nouveau gouverneur, ne tarda pas à les dissiper. L'influence du cardinal dans la province, encore plus que sa vertu, lui porta ombrage et, sous le prétexte de vouloir défendre les droits de son souverain, il recommença la lutte soulevée par son prédécesseur contre la juridiction de l'archevêque ; mais il ne sut garder ni la même réserve, ni la même dignité que le duc d'Albuquerque.

Dès son arrivée, les sénateurs, ennemis des mesures prises par le cardinal, l'entourèrent ; ils lui dirent que le peuple souffrait avec peine le joug de l'archevêque, et ils n'eurent pas de peine à lui persuader que la popularité serait la récompense certaine d'une énergique

résistance aux empiétements de Borromée. L'occasion de recommencer la lutte sembla se présenter d'elle-même. Un Milanais, nommé Resta, était en procès avec les religieuses de Galarate : l'affaire était pendante devant le tribunal ecclésiastique, lorsque les ministres du gouverneur trouvèrent à propos d'adresser au plaignant une défense comminatoire de se présenter devant le tribunal de l'archevêque. Il ne s'agissait plus là du droit antique de déférer les laïques à son tribunal, droit dont la curie de Milan avait toujours usé ; mais la défense faite à Resta était une violation du droit commun, elle tombait sous le coup des censures de la bulle *Cœna Domini.*

Ayant eu connaissance de ce fait, Charles en référa immédiatement à la cour de Rome. Il demandait au saint père de remédier à cet abus, et il l'assurait « qu'il était lui-même décidé à accomplir son devoir et à obéir, sans aucune considération pour personne, ni grands, ni petits (1). »

Requesens ne s'arrêta pas là : il envoya son secrétaire communiquer au vicaire du cardinal une lettre officielle du roi d'Espagne, préjudiciable aux droits de la juridiction ecclésiastique. Cette lettre, adressée à Albuquerque, était de vieille date et l'ancien gouverneur n'avait pas cru prudent, ni opportun de la publier ; mais elle offrait à Requesens un appui qu'il se garda bien de négliger, avant d'entrer dans la voie qu'il avait résolu de suivre. Il annonça à l'archevêque qu'il était dans l'intention de la publier. Au ton plaisant dont il avait accompagné cette menace, le cardinal n'avait

1. Lettre à Mgr Speziano du 2 juillet 1573. — V. SALA, *Documenti*, etc. Tom. III, p. 450.

pu la prendre au sérieux et il était parti pour ses visites pastorales sans aucune inquiétude. Toutefois il était à peine hors de Milan, que Requesens lui envoyait trois ambassadeurs D. Philippe Pirovani, le comte Sforza Morone et le chevalier Visconti. Ils avaient la mission de sonder ses intentions, de s'assurer de l'attitude qu'il prendrait vis-à-vis du gouverneur dans le cas où celui ci donnerait suite à sa menace. Charles répondit à leurs instances qu'il était prêt à se servir des armes de l'Église, même à lancer l'anathème. Malgré cet avertissement sérieux, Requesens exécuta son projet : devant cette nouvelle attaque contre la juridiction de l'Église de Milan, l'affaire de Resta perdait toute son importance.

L'archevêque, ayant appris la notification officielle de la lettre du roi d'Espagne à son vicaire, se hâta de revenir à Milan dans l'espérance de pouvoir étouffer la querelle, à son origine. Le cardinal Césa se trouvait près de lui, il le députa vers le gouverneur; il ne put rien en obtenir, même en fournissant la preuve que ces lettres étaient loin d'être l'expression de la volonté du roi. Cette démarche étant restée sans résultat, le cardinal Borromée envoya successivement à Requesens des hommes dont l'autorité ou l'amitié pouvaient exercer sur lui quelque influence : tout fut inutile. Il lui écrivit alors et le menaça des censures de l'Église: « Les coupables seuls, ajoutait-il, auront à rendre compte des conséquences au CHRIST, vengeur et juge de son Église. »

Aucun des intéressés ne voulut recevoir les lettres comminatoires; le délai légal expiré, le cardinal les fit afficher publiquement à la porte de l'église et du palais archiépiscopal.

L'émotion fut grande dans Milan : les parents, les amis de l'archevêque vinrent le supplier de ne pas donner suite à cette menace. En vain, ils lui exposèrent les conséquences funestes qui en pourraient résulter pour les intérêts des siens ; en vain, les décurions vinrent lui énumérer les maux dont cette excommunication pouvait devenir la cause pour la cité entière : Que ferait-il, si l'audace des rebelles le contraignait à mettre la ville entière en interdit ? Ne perdrait-il pas le fruit de ses travaux ? Le cardinal avait songé sérieusement à tout ce qu'on lui objectait ; il avait prié, attendu, consulté et plusieurs membres de son conseil déclarèrent qu'il avait longtemps hésité avant de prendre une détermination. Ses yeux étaient pleins de larmes : la conscience du devoir à remplir, on le sentait bien, était seule assez puissante pour le décider à une aussi grave mesure. La décision prise, rien ne fut plus capable de l'ébranler. Inflexible, calme, il donna à tous les siens des témoignages non douteux de son affection : il avait montré assez souvent son dévouement envers ses concitoyens pour qu'on ne pût douter de lui : « Ce n'est pas seulement par le sacrifice de mes biens, ajouta-t-il, mais par celui de ma propre vie que je suis décidé à défendre les droits de mon Église. Je n'en viens pas sans douleur à cette extrémité; mais toutes les lois m'obligent à préférer mon devoir, mon salut éternel, à ma patrie elle-même et à mes parents. »

C'est dans le même sens qu'il écrivit à Mgr Castelli, en le chargeant d'instruire le pape de ce qu'il avait fait : « Je souffre infiniment, comme vous devez bien le penser, d'être contraint d'en venir à ces dernières rigueurs imposées par les saints canons. D'un autre

côté, je vois l'évidente nécessité d'agir ainsi. Je ne dois pas perdre cette occasion, même au prix de quelques ennuis momentanés, de remédier à la perpétuelle agitation et aux troubles de mon Église. Frappés de censures, ils se trouveront dans la nécessité de recourir à Rome et ils deviendront ainsi acteurs dans cette cause. Notre Seigneur aura une belle occasion de résoudre et de terminer une bonne fois ces disputes de la juridiction : ou il confirmera mon Église dans son droit ou il ordonnera ce que lui semblera réclamer le service de Dieu et ainsi nous ne serons pas toujours au milieu des contestations, et exposés au danger des mêmes réclamations. A chaque instant, ceux-ci prétendent avoir raison, sous le prétexte que Notre Seigneur n'a pris sur ce sujet aucune détermination. Quand je considère, d'un côté, l'ordre que m'a donné Sa Sainteté de maintenir mon droit de possession, de l'autre, la volonté de ceux-ci bien arrêtée de tout faire pour me troubler, c'est une merveille que nous n'en soyons pas venus plus promptement aux mains. Il est vrai, vous le savez, de notre côté nous avons marché en évitant l'occasion de nous plaindre, quand il n'y avait pas urgence. » Le saint énumère ensuite toutes les mesures arbitraires, illégitimes, attentatoires à la liberté de l'Église prises et exécutées par les ministres du roi, sans aucun droit et sans motif autre que celui de blesser la juridiction de l'Église.

« Enfin, dit-il, là où le service et l'honneur de Dieu, le devoir de ma charge sont en cause, je fais peu de cas des travaux, des ennuis et de n'importe quel danger : j'ai confiance, d'abord, en Dieu qui n'abandonnera pas sa cause, ensuite en la protection de

Notre Seigneur. L'an dernier lorsque deux cardinaux lui eurent fait l'exposé de mes droits, je me montrai prêt à me taire, à supporter et à souffrir tout préjudice, si le vicaire de Dieu en terre le jugeait convenable pour le service de Sa Majesté, pour le bien public; j'étais également disposé à affronter toutes les fatigues et tous les périls pour la défense de l'Église, si tel était le bon plaisir de Sa Sainteté. Notre Seigneur m'ordonna alors de défendre, de maintenir ma possession et mon droit pour lesquels j'ai eu, ces six ou sept dernières années, tant de tracas à supporter. Il aura à cœur je n'en doute pas la défense de cette Église et de ses droits (1). »

La sentence d'excommunication fut portée nommément contre le grand chancelier et implicitement contre le gouverneur. Ce dernier, profondément irrité, députa, le 8 août, vers le cardinal, vingt chevaliers; l'un d'eux, Sforza Morone, avait mission de lire, en sa présence, une orgueilleuse et hautaine protestation :

« Votre Seigneurie illustrissime, disait le gouverneur, doit se rappeler qu'elle est née vassal et sujet de Sa Majesté et se souvenir des dons qu'elle a reçus de sa main. Sa Majesté est le plus grand et le meilleur prince du monde et de plus, il est encore le principal, ou pourrait dire le seul protecteur de l'Église romaine. » Le reste de la protestation était sur ce ton ; il affirmait qu'on ne devait pas ainsi procéder contre lui, « grand commandeur (2) ; » qu'il avait droit à des égards personnels, quand bien même il n'eût pas été le représentant d'un si grand prince. Le cardinal, prétendait-il, avait

1. Lettre du 12 août 1573. — V. *Docum.* vol. III, p. 469 et suiv.
2. Il était grand commandeur de l'ordre de Saint-Jacques.

tous les torts, il était le provocateur et il ferait mieux de combattre et d'arrêter l'hérésie qui était aux portes de Milan, que de lancer les foudres de l'Église contre les bons catholiques. Il résultera de ces censures de grands scandales, de grands troubles qui pourront mettre le feu, non seulement dans l'État, mais dans la chrétienté entière. Tout retombera sur le cardinal ; lui, grand commandeur, s'est arrangé de manière à éviter toute responsabilité (1). Enfin dans un acte officiel, écrit dans la langue de l'Église, le gouverneur en appelait au saint père de la sentence de l'archevêque.

Si Requesens eût été dans son droit, il n'eût point montré cette morgue insolente, indigne d'un homme qui se respecte et surtout du représentant d'un monarque aussi puissant. Là ne devaient pas s'arrêter ses colères : il envoya le comte Aiguissola à la tête de troupes avec l'ordre d'occuper le château d'Arona, patrimoine de la famille Borromée. En vertu d'anciens privilèges, accordés par les rois d'Espagne, une garnison en avait la garde et elle y exerçait son autorité, au nom de Charles. Le commandant, Jules Beolchi, refusa de livrer la place ; mais, dès que l'archevêque eut connu les ordres donnés par Requesens, il prescrivit à ses soldats de n'opposer aucune résistance. Il envoya aussitôt son oncle, François Borromée, chez le gouverneur pour protester, en son nom, de la fidélité de sa famille au roi d'Espagne. « Il est inutile d'envoyer la force armée, disait-il, un signe suffit et nous obéirons. La forteresse et tous mes autres fiefs appartiennent au roi, il peut en disposer, comme il lui plaît. Mais dans les affaires concernant

1. V. Sala : *Docum.* etc., vol. II, p. 33.

l'Église et le service de Dieu, je ne puis, en aucune manière, faire des concessions. »

Ce noble langage de l'archevêque, loin de calmer le gouverneur, parut l'irriter davantage ; causant avec son secrétaire il s'oublia jusqu'à tenir ce propos : « Puisqu'on m'y contraint, je ferai ce qu'il y a de pire. J'afficherai sur les murs de la ville des libelles diffamatoires contre le cardinal et contre Pie IV ; je dirai comment, pendant son pontificat, ils cherchèrent à diviser cet État, comment, dans ce dessein, ils eurent des menées secrètes avec les Suisses. Partout, en Espagne et ici, où j'ai autrefois exalté la bonté et la vertu du cardinal, je publierai maintenant ce que je pourrai trouver de pire contre lui, que ce soit la vérité ou non. »

Il tint parole. Quelques jours après ces menaces, le 31 août, on pouvait lire sur la porte de plusieurs églises de Milan l'affiche suivante :

« De l'avis général de la partie la plus saine de la ville de Milan, on déclare que l'illustrissime et révérendissime cardinal Borromée est un ignorant, un homme scandaleux, peu digne de confiance, très suspect au souverain de la nation, dont il est né sujet et vassal et dont il a reçu tant de bienfaits. On le juge excessivement ingrat et téméraire dans ses actions ; on peut le regarder comme dépourvu de tout jugement et comme le principal auteur des troubles, qui sont nés de ses imprudentes et folles actions : ce citoyen ayant travaillé à détruire sa patrie, sa patrie le déclare indigne d'elle. »

Plusieurs personnes lisaient ce pamphlet, après l'avoir arraché de la porte de l'église de Saint-Étienne où il était affiché ; un ecclésiastique, qui passait en

cet endroit, le prit de leurs mains et le porta à monseigneur Jean Fontana, vicaire criminel de l'archevêché. Une enquête fut faite. Le secrétaire du gouverneur, François Lino, fut appelé à comparaître ; sa déposition fut très explicite, il répéta ce que son maître avait dit en sa présence et le doute ne fut plus permis sur l'auteur de la « Pasquinade contre le cardinal Borromée », comme l'appelle l'un des témoins de ce procès ([1]). Le saint, en adressant ce document à monseigneur Castelli, lui dit : « Je vous envoie le *Pasquino* dont, il me semble, vous ne devrez pas parler maintenant... Vous verrez qu'on a voulu mettre Pasquino en avant en échange de l'excommunication ([2]). »

Le gouverneur ne se contenta pas de ces puériles vengeances qui ne pouvaient, comme l'écrivait d'Espagne le nonce Ormanetto, « que déshonorer le grand roi qui porte le titre et le nom de roi catholique ([3]). » Il prit d'autres mesures qui atteignirent véritablement le saint au cœur. Par un édit, il défendit aux écoles de la doctrine chrétienne, aux confréries de pénitents de se réunir, sans la présence d'un représentant de l'autorité civile. Il interdisait aux pénitents l'usage du vêtement distinctif de leur confrérie, dans les cérémonies publiques, et sous lequel ils pouvaient, par modestie, cacher leurs visages à tous les regards. En annonçant à monseigneur Castelli ce nouvel attentat à la liberté de son Église, le cardinal dit : « Aux membres de ces

---

1. V. SALA : *Docum.* etc., tom II, p. 23 et suiv. — Ce furent les soldats eux-mêmes du gouverneur qui l'affichèrent. — *Docum.*, tom III, p. 491.

2. Lettre du 30 août. — *Docum.* etc.

3. Lettre du 21 septembre 1573, au cardinal de Côme, en chiffre. — ARCHIVES SECRÈTES du ST.-SIÈGE : *Nonciature d'Espagne.* tom. 7.

congrégations qui me consultent je n'ose dire ni de cesser, ni de persévérer dans leurs réunions, ni d'obéir à ce nouvel édit jusqu'à ce que j'y aie réfléchi davantage et que j'aie reçu lumière de Rome : je ne voudrais pas approuver une chose qui est loin de mériter une approbation, qui, peut-être, devra être désapprouvée publiquement, surtout étant faite par ce gouverneur quand il est contumace du siège apostolique (1)... Cet édit a jeté une grande terreur dans les esprits : les fabriciens de l'église eux-mêmes s'abstiennent de se réunir et les députés de l'hôpital majeur n'osent point s'assembler, avant que le prieur ne soit allé s'assurer de la volonté du commandeur. »

Il envoya à Rome les règlements imprimés de ces confréries, afin qu'on y pût juger si les prétentions et les accusations du gouverneur étaient fondées.

Le gouverneur plaça une garde, composée de fantassins et de cavaliers, autour du palais archiépiscopal pour surveiller tous ceux qui entraient et sortaient ; il donna l'ordre surtout d'intercepter toutes les lettres. La famille du cardinal, frappée d'épouvante, n'osait plus sortir : personne ne voulait plus accompagner l'archevêque, ni porter la croix devant lui. La panique était telle qu'on répandait dans le peuple les bruits les plus étranges ; la renommée, les portant sur ses ailes, les exagérait encore et on alla même jusqu'à dire à Rome qu'on avait mis le feu au palais du cardinal. Mais lui restait calme : en le voyant, nul n'aurait pu soupçonner qu'il était victime de procédés aussi violents. Il allait et venait, comme à l'ordinaire, se rendait

1. Lettre du 24 août. — V. *Docum.* etc., tom III, p. 484.

chaque jour, à la basilique de Saint-Ambroise demander à son courageux prédécesseur la constance dont il avait donné lui-même de si beaux exemples pour la défense des droits de l'Église. Les soldats, semblables à de redoutables geôliers, veillaient à la porte de son palais, ils fouillaient minutieusement tous ceux qui entraient ou sortaient, mais en présence du cardinal ils devenaient doux comme des agneaux. Sa vue suffisait pour les émouvoir : les cavaliers descendaient de cheval et tous se mettaient à genoux pour implorer sa bénédiction.

Cependant les bravades et les excès du gouverneur n'étaient point de nature à tranquilliser sa propre conscience. Il avait eu raison d'écrire au roi d'Espagne : « J'ai trouvé dans la ville de Milan un autre Ambroise. » Charles, pas plus que son prédécesseur, n'était disposé à faiblir dans l'accomplissement de son devoir, même en présence de la majesté royale. Il ne voyait, il ne voulait voir que Dieu, dont les droits avaient été violés dans ceux de son immortelle et sainte Église. Le gouverneur, tant qu'il n'aurait pas réparé le mal qu'il avait fait, ne pouvait rien attendre de sa clémence. La position de Requesens à Milan devenait difficile. En ces temps de foi, on redoutait encore les foudres de l'Église et l'isolement se faisait autour de lui. Il parcourait les différentes régions de la cité, il invitait d'une façon extraordinaire les nobles à l'accompagner dans ses sorties; mais la plupart avaient fui dans leurs villas pour n'avoir point à répondre à de semblables sommations. Le gouverneur était profondément humilié de rencontrer de nombreux artisans qui ne levaient même pas leur bonnet en passant à ses

côtés; il avait vainement tenté de faire croire au peuple qu'il n'était pas excommunié. Plusieurs ministres de princes étrangers avaient cessé toute relation avec lui ou ne les avaient continuées qu'après avoir consulté saint Charles ou les théologiens qu'il avait désignés à cet effet. Le saint ne voyait pas qu'il y eût lieu, à cause du passé, d'en venir à cette extrémité de rompre toute relation avec le gouverneur; il exprimait, les larmes aux yeux, combien il était affligé de cette situation; mais pour l'avenir, il ne voulait pas « se lier les mains, ne pouvant pas savoir ce qui peut arriver chaque jour [1]. »

Requesens résolut d'en appeler à Rome; il envoya un sénateur avec la mission de prouver au pape que la sentence de l'archevêque était injuste. Il comptait beaucoup sur l'éloquence de cet envoyé; mais ce dernier eut à peine foulé le sol de la campagne romaine, qu'un coup de pied de cheval le jeta à terre presque mort. Remis de sa chute, il se présente devant le pape ; mais son gosier se refuse à articuler le moindre son et il s'évanouit. Conduit à l'hôtel par ses serviteurs, il ressemble plutôt à un mort qu'à un vivant: la fièvre ne l'abandonna pas un seul instant jusqu'au 15 septembre. Il trouve alors un moment de répit et, ramené à de meilleurs sentiments par les exhortations de saint Philippe Néri, il affirme qu'il est décidé à prendre le parti du cardinal Borromée. Le 3 octobre, il meurt sans que rien ait fait pressentir une mort si soudaine. Le gouverneur de Milan dut chercher un autre avocat.

A Rome, on connaissait suffisamment la question ;

1. Tous ces détails sont empruntés à une lettre du saint à Mgr Castelli du 5 septembre 1573. — V. *Docum.*, etc., tom. III, p. 496.

S. Charles n'avait pris aucune mesure sans la communiquer au saint père, il avait fait partir son vicaire, Mgr Castelli pour la Ville éternelle; ce prélat connaissait les personnes, les faits, les institutions du saint ; nul n'était plus à même que lui de redresser les erreurs, de réfuter les mensonges, de démasquer les calomnies qu'on ne manquerait pas de répandre à Rome contre l'archevêque. Cela ne suffit pas : presque chaque jour, l'archevêque écrit à son vicaire, au cardinal de Côme ou au pape pour les instruire avec détail de tout ce qui se passe à Milan. Il veut que Grégoire XIII juge cette affaire en pleine connaissance de cause et dans ce but, il ne dissimule ni ses pensées, ni son appréciation sur les choses et les hommes. Il faut lire cette longue et intéressante correspondance du saint pour bien comprendre et juger sa conduite en cette affaire. On y voit briller à chaque ligne le zèle dont il est dévoré pour la gloire de Dieu et l'honneur de son Église ; son abnégation, son humilité, son obéissance au pape y éclatent dans toute leur merveilleuse étendue. Ces vertus ne sauraient nuire à la fermeté, ni à l'habileté de l'évêque, convaincu de la justice de sa cause et décidé à la défendre par tous les moyens que la loyauté et l'honneur mettent entre ses mains. Notre devoir est d'en faire ressortir les traits les plus saillants. Sa lettre à Grégoire XIII est un petit chef-d'œuvre de diplomatie. Il commence par exprimer tout le regret qu'il éprouve à l'entretenir des intérêts de son Église particulière; « mais, dit-il, je suis obligé pour la défendre d'employer des moyens énergiques, et surtout d'implorer, à chaque moment, le secours de Votre Sainteté; j'ajoute ainsi à toutes vos

sollicitudes l'ennui de mes réclamations. Cependant je ne puis faire autrement : comme toutes les autres Églises, celle de Milan est confiée à votre sollicitude de père, de maître universel et de vicaire de Dieu; elle doit même se promettre de Votre Sainteté une plus grande sollicitude, une protection spéciale, non seulement à cause de ses insignes qualités, mais encore à cause des circonstances pénibles dans lesquelles elle se trouve, circonstances dont la solution, par sa nature, intéresse également toutes les autres Églises. Tout préjudice qui lui serait porté sur ce point rejaillirait sur les autres. Il s'agit, en effet, de la conservation de la liberté, de la juridiction et de l'autorité ecclésiastiques : pendant de longues années, Votre Sainteté a donné au monde entier, de nombreux témoignages de sa constance et de son zèle, en leur faveur. L'on peut donc croire que la divine Providence, par un dessein particulier, vous a placé, à cette heure, sur le saint siège, pour conserver le peu qui reste encore de l'autorité ecclésiastique attaquée de toutes parts, et aussi afin qu'avec l'appui encore tout récent du concile de Trente, auquel Votre Sainteté a pris tant de part, il soit facile de recouvrer celle qui a été usurpée ou qui a disparu de fait, il y a bien des années, par la non-résidence des évêques dans leurs diocèses, ou par leur peu de soin à remplir leur devoir, ou enfin par d'autres motifs.

« Déjà Votre Sainteté a pu apprécier le résultat des ajournements apportés en cette matière, du temps de votre prédécesseur, Pie V, de sainte mémoire; ils n'ont eu d'autres effets que de servir à colorer de plus en plus les prétentions des autres à nous troubler. Les habiletés, les diligences dont j'ai usé, depuis mon retour de

Rome, l'année passée, pour éviter tout prétexte aux troubles, ont été, comme elle le voit, payées par ces grandes et multiples nouveautés faites, en très peu de jours, l'une après l'autre, au détriment et pour le trouble de mon Église.

« Je pouvais juridiquement faire beaucoup plus contre ces perturbateurs, mais je me suis renfermé dans les limites les plus strictes de la défense, j'ai même, en partie, suspendu l'exercice de ce droit pour obéir aux ordres que Votre Sainteté m'a transmis par les lettres du cardinal de Côme.

« Je supplie donc Votre Sainteté, avec toute humilité, d'embrasser la cause de mon Église, avec d'autant plus d'ardeur que ceux qui l'attaquent sont plus puissants. Les assauts, dirigés contre elle, n'ont pas pour cause des cas particuliers, mais ils s'attaquent aux points principaux et universels de la juridiction ordinaire, sans laquelle la discipline ecclésiastique est troublée et le gouvernement des âmes tellement empêché que, peu à peu, l'évêque en est réduit à n'être plus que l'évêque du clergé.

« Pour ma part, je me suis conformé à ce que j'ai dit à Votre Sainteté, à Rome, comme conclusion de nos entretiens sur ce sujet... Vous m'avez ordonné de défendre, par toutes les voies légitimes, les droits et la possession de mon Église. Je le répète, si Votre Sainteté juge, pour l'honneur de Dieu, que je dois céder, perdre, remettre, ou tout souffrir en cette affaire, j'obéirai toujours. J'aurai satisfait à ma conscience, en obéissant aux ordres du vicaire de Jésus-Christ. J'ai consacré, il y a déjà des années, ma vie entière au bien des âmes, conformément aux devoirs de ma

charge pastorale, je serai toujours disposé à me dépenser pour les gouverner et les régir, autant qu'il me sera possible, même sans la juridiction.

« Au contraire, si, après toutes les considérations que je viens de lui exposer et beaucoup d'autres qu'elle est mieux à même, sans aucun doute, de voir et d'apprécier, Votre Sainteté juge et approuve que je n'abandonne pas la défense de mon Église, alors je la prie d'ordonner, je suis prêt à obéir; mais je la conjure de ne pas me priver de son chaleureux appui, de sa protection, comme l'en suppliera, en mon nom, plus pleinement et de vive voix, Mgr Castelli. De mon côté, avec le secours de Dieu, je ferai en sorte que ni l'intérêt personnel, quelle que soit sa nature, ni les considérations humaines ne m'éloignent jamais de mon devoir sur ce point [1]. »

Ces sentiments se retrouvent dans toutes les lettres du saint. Le cardinal de Côme lui dit combien le pape a regretté la confiscation de la *Rocca* d'Arona, il l'assure même que Sa Sainteté est décidée à employer tous les moyens possibles pour la lui faire restituer [2].

« Je vois qu'à Rome, écrit-il à Mgr Castelli, vous vous êtes bien échauffés pour le château d'Arona. Je ne l'aurais pas voulu. On pouvait, me semble-t-il, mentionner ce fait comme une des preuves de la manière exorbitante avec laquelle on agit ici ; mais nullement dans le but de solliciter Notre Seigneur à traiter, soit ici, soit en Espagne, pour me le faire rendre. Une pareille démarche ne peut qu'être préjudiciable, à mon avis, au bien de l'Église : ils pourraient s'imaginer que,

1. Lettre du 15 septembre. — V. *Docum.* etc. tom. III, p. 499.
2. Lettre du 5 septembre 1573. — V. *Docum.* etc. tom. III, p. 495.

pour des intérêts temporels, nous sommes disposés à nous taire dans les causes ecclésiastiques. Au moins, (peut-être est-ce de l'orgueil ? je ne sais) je trouve qu'il est trop bas, dans des démêlés ecclésiastiques d'une si grande importance, de faire mémoire, ou même de paraître avoir une préoccupation, à plus forte raison, de prononcer des paroles, ou de faire des démarches relatives aux pertes temporelles qu'on peut subir. Non seulement pour la prise d'Arona, mais encore s'ils m'enlevaient mon patrimoine, les revenus de mon archevêché, je ne serais pas même tenté d'user contre eux des armes spirituelles, ni de prononcer une parole de plainte, à moins que cela ne me fût commandé expressément par Notre Seigneur, dans la crainte que mon exemple ne rendît les autres prélats plus timides dans la défense de leurs droits. J'ai fait tous mes calculs, ajoute-t-il, il me resterait encore assez de quoi vivre... Chassez donc de votre esprit tout souci à cet égard [1]. »

A ceux qui disaient qu'il aurait dû excommunier le gouverneur pour l'occupation d'Arona, il répondait : « Vous croyez ? J'avais donc un motif plus juste de le faire pour son édit, si préjudiciable à l'Église [2]. »

Le saint avait à se défendre contre les accusations fausses de ses ennemis, et contre les excès de zèle de son clergé, dont on le rendait injustement responsable. Un matin, le curé de Saint-Barthélemi voit de loin le gouverneur se diriger vers son église, et il en fait aussitôt fermer les portes ; mais le gouverneur allait au monastère de Saint-Ange. « On croira, peut-être, dit

1. Lettre du 7 septembre 1573. — V. *Docum.* etc. tom. III, p. 496.
2. Lettre du 7 septembre. — *Id.*

l'archevêque, que j'ai donné des ordres à ce sujet, mais cela s'est fait à mon insu ([1]). »

Ses correspondances ne sont pas respectées, elles lui arrivent décachetées. « J'ai été averti, dit-il, qu'aux postes voisines on avait envoyé des personnes chargées d'intercepter mes lettres pour Rome ; il faut user d'une grande vigilance pour les faire arriver en sûreté, au moins jusqu'à Bologne, si l'on doit user encore envers nous de cette industrie ([2]). »

Le gouverneur avait donné ordre au maître des postes de ne prendre aucune des lettres du saint pour l'Espagne. Il s'en plaint à plusieurs reprises ([3]).

Le cardinal s'était empressé d'écrire au roi d'Espagne. En le faisant, son intention n'avait pas été de déférer cette cause ecclésiastique à son tribunal ; il le regardait comme incompétent ([4]); mais de lui rappeler ses devoirs de prince catholique et de lui faire connaître toutes les responsabilités dont le chargeaient les actes de ses ministres. Il écrivit également au nonce du saint père, Mgr Ormanetto, évêque de Padoue, qui avait été son vicaire général. Ce prélat connaissait Milan, le nom, les habitudes, les mœurs des sénateurs qui étaient à la tête de l'opposition ; il avait pu d'un autre côté apprécier la vertu de l'archevêque, il avait été témoin de sa prudence, de sa fermeté, il avait été son conseiller, il était son ami : nul n'était plus apte que lui pour traiter cette question auprès de Philippe II.

A Madrid, on avait pris fait et cause pour le gouverneur de Milan. L'orgueil castillan s'était révolté « du

1. Lettre du 10 septembre. — *Id.*
2. Lettre du 16 septembre. — *Id.*
3. Lettres du 3 et du 16 septembre. — *Id.*
4. Lettre du 12 octobre. — *Id.*

peu d'égard témoigné par le saint cardinal à la personne des ministres du roi (1), qu'il s'était permis d'excommunier. » Dès le 22 août, l'archevêque avait chargé le nonce de rendre compte à Sa Majesté de tout ce qui s'était passé : sous le prétexte de servir Sa Majesté, les ministres empêchaient l'autorité ecclésiastique d'agir. Dans l'espace de 15 jours, ils avaient défait tout le bien et détruit l'édifice spirituel que, par la miséricorde de Dieu, on avait mis plusieurs années à élever, au prix de grandes fatigues. « Votre piété, écrivait-il au roi, ne pourra apprendre ces procédés et les conséquences qui vont en découler, sans le ressentir au plus vif du cœur... Votre Majesté voudra sans doute faire connaître au monde entier combien cette manière d'agir est éloignée de son esprit, de sa piété, de son zèle... J'ai voulu écrire tout cela à Votre Majesté pour n'avoir pas à rendre compte au tribunal de Dieu de mon silence, en présence des dommages causés aux âmes confiées à ma sollicitude pastorale... Personnellement, je n'ai qu'à rendre grâce à Dieu : par ces épreuves, il veut me corriger, me visiter, m'exciter à la pratique d'œuvres meilleures et, par sa grâce, mieux m'affermir et me retenir dans son service. Dans les choses temporelles, Votre Majesté trouvera toujours en moi, pour lui obéir, la promptitude que j'ai apportée dans la remise de la *Rocca* d'Arona, dès que j'ai eu connaissance des ordres du gouverneur : cette conduite de ma part est conforme à mon devoir, à mes désirs et à la satisfaction que j'éprouve à servir Votre Majesté, en toute

1. Lettre d'Ormanetto au cardinal de Côme du 21 septembre 1573. — ARCHIVES SECRÈTES DU St-SIÈGE : *Nonciature d'Espagne*, tom. 7.

occasion, comme je le fais encore, je crois, en m'employant au prix de tant de fatigues, au salut de toutes ces âmes ([1]). »

Le 29 août, il écrit de nouveau : « Je prie Votre Majesté de vouloir bien considérer, avec les yeux de sa piété, le danger couru par ses sujets et par beaucoup d'autres et de faire comprendre à ses ministres qu'on ne doit plus voir dans son État de pareils scandales. Je suis obligé, presque chaque jour, de me servir des armes spirituelles pour défendre ma pauvre Église ; je dois me fatiguer pour réparer le dommage fait à mon gouvernement spirituel par les personnes qui devraient m'aider comme, je n'en doute pas, c'est l'intention de Votre Majesté ([2]). »

Le roi, mécontent de l'excommunication lancée contre le gouverneur, impressionné par les rapports qui lui sont adressés chaque jour contre le cardinal, de la part de Requesens, jaloux surtout de son autorité royale, se montre indécis : « Chacun, dit-il au nonce, devrait rester dans ses attributions : j'écrirai dans ce sens à mes ministres ; le pape, j'espère, en fera autant vis-à-vis de l'archevêque. Sans doute, le cardinal Borromée n'a rien perdu, dans mon esprit, de la bonne opinion que j'avais de sa sainteté et de son zèle ; mais les hommes animés des meilleures intentions, peuvent quelquefois se tromper dans la pratique. » C'est tout ce que le nonce obtient d'abord, mais il ajoute : « Sa Majesté est très circonspecte dans ses paroles et elle n'en prononce aucune capable de blesser qui que ce soit ([3]). » Les

1. ARCHIVES SECRÈTES DU ST-SIÈGE : *Nonciature d'Espagne*, tom. 7.
2. *Docum.* etc, tom. III, p. 490.
3. Lettre du 16 octobre 1573.—ARCHIVES SECRÈTES DU ST-SIÈGE.—*Id.*

ministres sont plus explicites. « Le cardinal, disent-ils, pouvait ne pas tant se presser et, en admettant les torts des représentants du roi, on devait avoir quelques égards pour la personne du monarque, grand défenseur de la religion... » C'était l'ambition de Philippe d'être regardé comme le monarque le plus catholique de l'Europe et le plus ferme soutien de l'Église, et ses conseillers s'empressent de rendre témoignage à cette prétention que les faits n'ont pas toujours justifiée.

Le nonce, à la suite de son entretien avec les ministres, ajoute : « Votre Seigneurie illustrissime peut s'imaginer combien d'exagérations se sont dites en cette affaire sur la publication de l'excommunication ; on ne les aura pas non plus épargnées à Rome [1]. »

Ormanetto, dans l'intérêt de la vérité, prit la défense du cardinal. On représentait l'archevêque comme un homme turbulent, ne désirant que luttes et conflits ; on alla jusqu'à lui faire un crime d'être sorti le jour où il lança l'excommunication contre le gouverneur : on y voulut voir une bravade. Cette dernière accusation parut si grave que le saint crut devoir s'en expliquer en ces termes avec Mgr Castelli : « Oui, je suis sorti le matin même de la publication de l'excommunication. Vous le savez, au milieu des difficultés dont mon Église est éprouvée, j'ai la dévotion particulière de visiter quelques-uns des saints les plus illustres dont les corps sont gardés dans cette cité, et de recourir à leur intercession. Je suis allé dire ma messe quelquefois à Saint-Nazaire, quelquefois dans la crypte de Saint-Ambroise, comme je le fis précisément le jour

1. *Id.*

même où je devais fulminer la sentence... il me vint à l'esprit que cela pourrait donner occasion de parler, mais je m'y décidai par la raison que des considérations humaines ne devaient pas me faire négliger un devoir, ni une dévotion que saint Ambroise lui-même nous a enseignée, dans ses écrits : au plus fort de ses tribulations et de celles de son Église, à l'époque des persécutions des Ariens, il avait recours tout particulièrement aux saints ensevelis à Milan.

« Dans ces circonstances, je suis sorti toutes les fois avec mon train ordinaire de maison, que vous connaissez, c'est-à-dire, six ou sept chevaux et trois ou quatre serviteurs (1). »

Mgr Ormanetto annonce que le roi enverra quelqu'un à Rome pour traiter la question. Le cardinal loin d'en être satisfait, y voit un moyen de traîner les choses en longueur, comme cela arriva au temps de Pie V (2). Il était d'avis de procéder énergiquement et promptement ; cela est nécessaire, disait-il, surtout avec les Espagnols. « Le cardinal de Côme, écrit-il à Mgr Castelli (3), connaît très bien, par expérience, et nous surtout, sous le règne de Pie IV, nous avons pu apprécier le mode avantageux de négocier employé habituellement par les ministres espagnols. Il se rappellera les bravades du commandeur, à l'occasion de la controverse sur la préséance entre la France et l'Espagne, et comment il partit de Rome avec l'intention de protester, etc. Il se souviendra encore que le commandeur, voyant le souverain pontife très résolu,

1. *Docum.* etc. tom. III, p. 503.
2. Lettre du 29 août. — *Docum.* etc. id. p. 489.
3. Lettre du 23 septembre. *Id.* p. 513.

fit agir sous main afin que le pape lui fournît une occasion de pouvoir rester à Rome, sans sacrifier son honneur, ce que Sa Sainteté ne voulut pas faire, etc. Le pape étant mort, l'ambassadeur revint et l'on ne parla plus de cette question de préséance, etc. Il est donc d'une grande importance d'apporter une résolution hardie et constante, appuyée sur une justice manifeste, justice qui se trouve dans notre cause, comme dans toutes les autres affaires générales de la juridiction ecclésiastique. »

La temporisation allait bien, au contraire, à l'esprit hésitant de Philippe II. Les avis des membres de son conseil étaient d'ailleurs très partagés. Quelques-uns, opposés à l'envoi d'un négociateur à Rome, prétendaient que mettre cette affaire de la juridiction du roi en question était contraire à la dignité de la couronne, à la prééminence et aux droits de l'État. Beaucoup d'autres, au contraire, animés de sentiments de piété, de zèle, d'attachement au saint siège, désiraient, dans l'intérêt des bonnes relations entre le saint père et le roi, « qu'on mît fin à toutes ces tragédies ». Par-dessus tout, le roi voulait, et il donna des ordres en conséquence, qu'on ne le brouillât pas avec le pape (1).

Les lettres du nonce d'Espagne nous présentent le roi Philippe II comme un esprit irrésolu, parlant en faveur du cardinal ou contre lui, selon l'influence qu'il subissait de la part de ses conseillers (2).

Quoi qu'il en soit, la situation était grave pour le courageux archevêque ; par suite d'un malentendu, elle allait devenir plus douloureuse encore.

1. Lettre d'Ormanetto au card. de Côme. — ARCHIVES SECRÈTES DU ST-SIÈGE : *Nonciature d'Espagne*, tom. 7.
2. Lettre du 26 octobre. — *Id.*

Le commandeur de Requesens venait d'être nommé gouverneur des Flandres. Cette nomination l'avait surpris, au milieu de ses difficultés avec l'archevêque ; il était toujours sous le coup de l'excommunication lancée contre lui, il sollicita de Rome la permission de se faire absoudre. La raison de son départ très prochain, qu'il mettait en avant, parut un motif suffisant et le saint père lui fit adresser la permission de se faire absoudre par qui il voudrait. En l'absence de son confesseur, Requesens alla trouver un religieux récollet, le père Léonard, qui lui donna l'absolution, après avoir pris connaissance du bref du saint père. Le gardien du couvent, ayant appris que le père avait absous le gouverneur, qui viendrait le lendemain à leur église entendre la messe et communier, se montra fort inquiet, il alla trouver l'archevêque pour savoir ce qu'il aurait à faire. Le cardinal ignorait l'envoi du bref, et il avertit le père gardien de réfléchir à ce qu'il ferait. « Si le bref,dit-il, autorise l'absolution *in foro conscientiæ*, je n'ai rien à y voir ; mais, le commandeur vous le savez, était excommunié et dénoncé comme tel publiquement ; si le bref donnait au confesseur le droit de l'absoudre *in utroque jure*, alors je devais être prévenu, voir le bref afin de pouvoir annoncer au peuple cette absolution. »

Le commandeur, se jugeant bel et bien absous, se rendit dans plusieurs églises pour y entendre publiquement la messe ; il ne fut pas accueilli partout ; néanmoins il trouva moyen de faire célébrer la messe au palais, publiquement et avec sa musique ordinaire. Ce fut l'occasion de nouveaux ennuis pour l'archevêque.

Dans une lettre du 4 octobre, adressée à Mgr Castelli, il se plaint du procédé dont on a usé envers lui. D'après les règles établies, on devait au moins lui donner avis de la faveur accordée au commandeur : il charge son vicaire d'exprimer au cardinal de Côme son mécontentement. En agissant de cette façon, disait-il, « on enverrait promener le respect dû aux ordinaires, *e la riverenza dé gli ordinarii anderebbe a spasso.* » Il demandait qu'on lui adressât, à lui, archevêque de Milan, un bref dans lequel il serait expliqué que le saint père avait accordé au commandeur un bref d'absolution, en considération de son départ pour les Flandres, et non point parce que la validité des censures fulminées contre lui était douteuse. Le lendemain il écrivait au saint père la lettre suivante :

« Je suis forcé d'importuner encore les oreilles de Votre Sainteté, à l'occasion des nouvelles injures qui, sous vos yeux, viennent d'être faites à mon Église et de l'audace qui, de jour en jour, devient plus grande par suite de la bonté et de la patience de Votre Sainteté.

« Vous apprendrez de Mgr Castelli le scandaleux exemple du mépris public de l'autorité et de la discipline ecclésiastique, donné il y a quatre jours, sous le prétexte que l'autorité de Votre Sainteté l'a secrètement appuyé. Vous daignerez considérer, d'un œil paternel, que si mes péchés devant Dieu me rendent digne de toute humiliation, cependant la dévotion et la piété de mon peuple ne méritent pas cette humiliation ; elle ne la mérite pas non plus cette Église qui a toujours montré une obéissance et une soumission particulières au saint siège, qui vient en quelque sorte de l'abandonner.... Je vous prie de songer à l'influence

que pourra exercer sur une âme simple, vivant dans le voisinage des hérétiques, ce mépris de la discipline ecclésiastique de la part d'une personne aussi élevée en dignité, si Votre Sainteté ne fait pas connaître, par un acte formel, combien ces excès la mécontentent et lui tiennent vivement au cœur. Je vous prie, au nom de cette Église, de n'omettre aucun des remèdes légitimes que les saints canons vous offrent pour sa défense, de ne point permettre à aucune puissance, à aucune considération de chercher à affaiblir ses droits si évidents; mais secourez-la de votre bras vigoureux, conformément à ce que je me suis toujours promis de votre justice et de votre protection. Si Votre Sainteté pense autrement, c'est-à-dire, si vous ne voulez pas que mon Église se défende, mais qu'elle cède, qu'elle supporte d'être opprimée et foulée de toutes parts, du moins commandez-moi franchement d'agir ainsi, j'obéirai avec calme à celui qui a le gouvernement et la sollicitude de toutes les Églises. Les préjudices spirituels que ces luttes peuvent engendrer chaque jour ne seront plus à ma charge, je m'appliquerai à satisfaire à mes autres devoirs de pasteur dans le gouvernement de cette Église et je ne vous importunerai plus en de semblables occasions (1). »

Quelques jours après, le 10 octobre, le cardinal de Côme, répondant à saint Charles au nom du saint père, lui exprimait le déplaisir que Sa Sainteté avait éprouvé de tout ce qui s'était passé à Milan. En expédiant le bref au commandeur, le pape pensait qu'il ne le recevrait pas à Milan, mais en Suisse, à cause de son

1. V. *Docum.* etc., tom. III, p. 528.

départ imminent. Pour ce motif, il l'avait autorisé à se faire absoudre par n'importe quel prêtre. Il regrette que le commandeur, ayant reçu le bref à Milan, n'ait pas fait ce que prescrivent les canons : dans ce cas il n'en doute point, l'archevêque lui eût témoigné toute sa charité. Il est difficile de savoir si le gouverneur a agi ainsi à dessein ou simplement par ignorance, les soldats, en effet, ne sont pas tenus à savoir le droit canon. D'un autre côté : « le saint père loue et approuve tout ce que Votre Seigneurie illustrissime a fait avant que l'existence du bref ait été constatée par elle : c'était le devoir et l'obligation de votre charge et l'exécution des saints canons. » Maintenant Sa Sainteté est persuadée que tout est en paix, « que vous aurez pris tout en bonne part, et comme ayant été permis de Dieu dans l'intérêt de la paix et du bien publics. Vous pouvez surtout éprouver une pleine satisfaction intérieure, en songeant que vous n'avez manqué en rien à votre devoir de diligent et d'intrépide pasteur. » Il exhorte ensuite le cardinal à la clémence, à pardonner et à donner à tous sa bénédiction pour mettre fin à ces troubles.

Ce dernier conseil avait été inspiré au cardinal de Côme par une calomnie qui avait trouvé créance au Vatican. On avait accusé l'archevêque d'avoir fait emprisonner plusieurs prêtres ; mais Charles, à deux reprises différentes, écrit à Mgr Castelli qu'il n'en est rien. Il a fait interroger le prévôt et deux chanoines de Saint-Nazaire, il leur a recommandé de ne point célébrer la messe dans la crainte qu'ils n'eussent encouru quelques censures, tant que la question ne serait pas bien examinée. Il n'a point sévi d'une autre manière [1].

1. V. *Docum.*, etc., tom. III, p. 535.

Sous l'impression de pareilles calomnies et de beaucoup d'autres, la Cour de Rome a pu recommander au saint la modération et l'indulgence, quand il le pourra, sans offenser Dieu et sans dommages pour l'Église. Le souverain pontife le faisait, en même temps, assurer des sentiments de bienveillance qui l'animaient pour sa personne et pour son Église : « il ne cessera de les prendre l'un et l'autre sous sa protection, lui disait-on : ce cas d'un ministre d'un si grand roi, qui se rend en Flandre pour une chose si importante de la chrétienté, ne peut tirer à conséquence, ni devenir un précédent (1).

Le 22 octobre, le saint remerciait Grégoire XIII en ces termes :

« Je rends grâce à Votre Sainteté d'avoir bien voulu me donner l'assurance, par le cardinal de Côme, que je ne dois pas renoncer à sa protection, ni à ses faveurs pour mon Église qui en a vraiment grand besoin. Et puisque Votre Béatitude entend que je ne néglige, ni ne ralentisse rien de tout ce que je dois faire pour la défense de la dignité et de l'autorité ecclésiastiques, je ferai en sorte sur ce point de n'avoir jamais l'œil à autre chose qu'à satisfaire à mon devoir envers cette Église et à l'obéissance que je dois à Votre Sainteté. Je m'efforcerai de procéder en tout avec tant de justice, que celui qui ne sera pas passionné pourra facilement reconnaître combien je suis éloigné de me montrer pointilleux, *d'andar dietro a pontigli*, en tout ce qui se peut tolérer, sans offenser Dieu et sans nuire à mon Église, conformément à la confiance que Votre Sainteté me témoigne. Je la supplie, avec

1. *Id.*, p. 529.

tout le respect que je lui dois, de faire en sorte que mes actions, pour la défense de cette Église, ne soient pas jetées au vent, mais qu'en vertu de son autorité, elles puissent, pour l'honneur de Dieu, atteindre le but vers lequel elles sont dirigées. Ainsi les autres pasteurs de l'Église pourront prendre courage de cet exemple, ils ne seront pas tentés de fuir, comme des mercenaires, le loup qui s'approche du troupeau, ils en prendront au contraire motif pour rester fermes, faire l'office de vrais pasteurs et se confier ainsi en la juste protection de Votre Sainteté, à laquelle je souhaite grâce et prospérité du Seigneur Dieu, en baisant humblement ses pieds sacrés (1). »

Nous trouvons, dans une lettre du 22 octobre, à monseigneur Castelli, l'écho des sentiments intimes du saint pendant cette longue et pénible lutte : « Je ne sais si vraiment j'ai, comme vous l'écrivez, plus ou moins de foi que vous ; mais j'ai certainement ce sentiment : il y a beaucoup à craindre des espérances qui reposent sur des moyens humains. Ce sont, en effet, les plus trompeuses, les plus incertaines. Elles sont donc par conséquent plus près de s'évanouir. Mais, quand on a en main une cause, appuyée sur une justice aussi évidente et qui importe tant à la gloire de Dieu, comme est la mienne, j'estime que, plus elle est privée des faveurs et des secours humains, plus elle est près de recevoir la protection et l'aide de Dieu, et, en conséquence, plus il y a lieu d'espérer un meilleur succès. Le Seigneur a souvent le plus grand soin de ceux qui sont abandonnés du monde et dans de

1. *Id.*, p. 536.

semblables occasions, il se réserve de manifester davantage sa bonté et sa miséricorde ([1]). »

Le commandeur Requesens comprit son devoir, il ne voulut pas quitter Milan, sous le coup des anathèmes du saint archevêque, il vint le trouver et lui demander pardon. Le cardinal, par une lettre, en date du 26 octobre, annonça à son diocèse que le gouverneur de Milan était absous de toutes les peines et censures qu'il avait portées contre lui.

Malgré tout, la vertu du saint laissa dans l'âme de Requesens une grande impression. Deux ans plus tard le chagrin du mauvais succès de ses armes et une grave maladie conduisirent aux portes du tombeau l'ancien gouverneur de Milan; il se souvint de sa conduite envers le cardinal Borromée, et il lui écrivit pour implorer de nouveau son pardon et se recommander à ses prières.

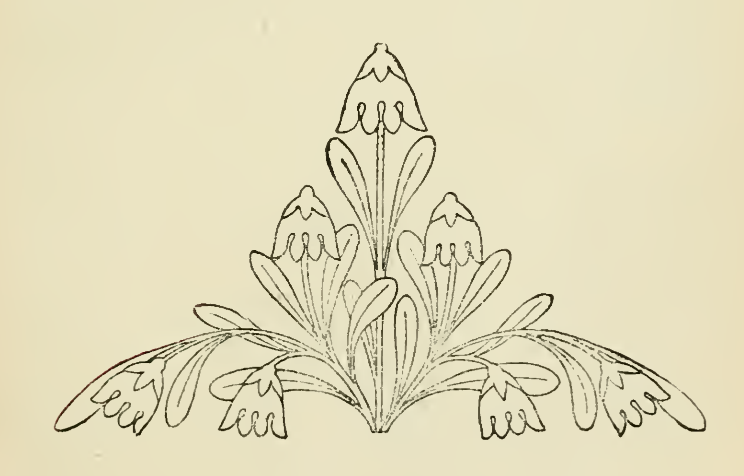
Le grand chancelier avait été également excommunié, mais ne voulant pas se soumettre, il avait trouvé plaisant de se moquer des censures de l'Église. Le châtiment ne tarda pas à se faire sentir, il tomba tout à coup dans une mélancolie, une tristesse si sombres que rien ne pouvait plus le distraire. Les médecins épuisèrent leur art pour dissiper ces humeurs noires : leurs remèdes, comme leur science, furent incapables de le soulager. Il traîna pendant six ans une vie pleine d'angoisses. La maladie, l'ayant jeté sur un lit de douleur, son premier cri fut pour appeler à son chevet l'archevêque de Milan. Saint Charles raconta à monseigneur Speciano cette consolante réconciliation : « Je

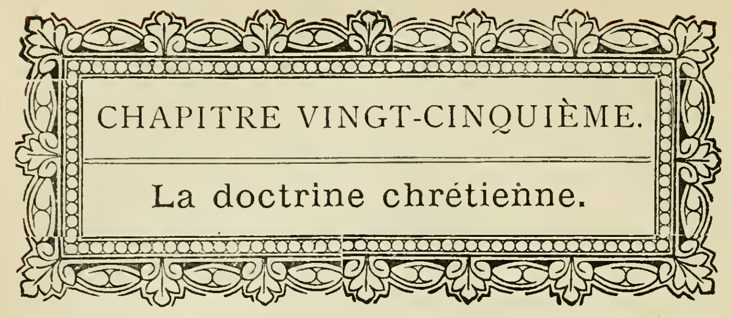
1. *Id.*, p. 534.

voudrais que vous puissiez voir ici la fausseté du bruit répandu là bas contre moi : on dit que je suis odieux aux administrateurs royaux de cette ville. Aujourd'hui, le grand chancelier, dont la vie laisse peu d'espérance, a voulu que je le réconforte par la réception du corps de JÉSUS-CHRIST. Ensuite, sur mon conseil, il a signé son testament, et il s'est ouvert avec moi confidentiellement au sujet de l'administration de quelques-unes de ses affaires particulières [1]. »

Ces faits démontrent la puissance de la vertu du cardinal, ils sont la meilleure justification de sa conduite dans la défense énergique des droits de Dieu et de son Église.

1. Lettre du 16 avril 1579, citée par OLTROCCHI, p. 235, note *b*.





CHAPITRE VINGT-CINQUIÈME.

La doctrine chrétienne.

Le zèle de l'Église pour l'instruction du peuple. — Sollicitude de saint Charles à cet égard. — Castellino di Castello fondateur de la Doctrine chrétienne. — Saint Charles protège et développe cette œuvre. — Les ouvriers des écoles chrétiennes. — Règlement de cette congrégation. — Moyens d'attirer l'enfance à la doctrine chrétienne. — Organisation dans tout le diocèse de la doctrine chrétienne. — Suppression de cette compagnie. — La compagnie des Vierges de Sainte-Ursule. — Le bien que ces œuvres font dans le diocèse de Milan. — Si les maîtres d'écoles laïques doivent rester neutres vis-à-vis de la Religion.

L'EGLISE n'est point l'ennemie des lumières; dans le cours de sa longue existence, elle a donné tous les gages imaginables de son amour de la vérité. *Je suis la lumière du monde*, avait dit son divin fondateur, et il avait chargé ses Apôtres de répandre, dans l'univers entier, les rayons de cette lumière divine et indéfectible. Après la glorieuse ascension de leur maître, ceux-ci s'en vont annoncer à tous les peuples, ensevelis dans les ténèbres de la mort, la bonne nouvelle, c'est-à-dire la science de Dieu et de l'homme. Les successeurs des Apôtres ont continué cette noble mission de l'enseignement : à mesure que l'Église se constitue, nous voyons s'élever à côté du temple où Dieu s'immole et se donne à l'homme, l'école où l'enfance apprend non seulement les vérités nécessaires au salut, mais encore cette science

que nous pourrions appeler mondaine. C'est l'Église, par ses papes, ses évêques et ses écoles qui a sauvé les chefs-d'œuvre de la littérature et de l'art antiques. Les fameuses ténèbres du moyen âge n'existent pour elle que dans les livres où notre Religion est attaquée, calomniée et haïe. Nous pouvons affirmer, sans crainte d'un démenti sérieux et fondé, qu'on ne trouverait pas un pape, pas un évêque peut-être, dans le monde catholique, dont la sollicitude n'ait été éveillée par le désir d'instruire l'enfance et la jeunesse. Quoi qu'en disent nos ennemis, l'Église a toujours jugé avec raison que les intérêts les plus sacrés de son existence, de son développement, que sa vitalité, en un mot, dépend de la diffusion des lumières dans les âmes. Elle n'a jamais redouté la science ; l'expérience est là pour attester que la science est toujours venue à l'appui de ses croyances, qu'elle a confirmé sur tous les points le récit de ses livres sacrés. Aussi l'hérésie n'a pas d'autres moyens de s'établir que l'ignorance, elle enseigne le mensonge, elle fuit la lumière. Saint Charles était si convaincu de cette vérité que l'une de ses premières préoccupations d'évêque fut l'instruction de la jeunesse ([1]). Il était encore à Rome et déjà il approuvait et encourageait une œuvre existant depuis quelques années à Milan, en attendant qu'il lui donnât un plus grand développement ; nous voulons parler de la *Doctrine chrétienne.*

Le fondateur de la *Doctrine chrétienne* fut un prêtre du

1. Nous ne chercherons même pas à réfuter les assertions contraires ; les faits parlent avec tant de force, qu'il faudrait plus que la simple affirmation d'un auteur contemporain, pour prouver que saint Charles fut l'ennemi de l'instruction du peuple.

diocèse de Côme, nommé Castellino di Castello, d'une telle innocence de vie, qu'on le surnomma le père de la pureté. Les œuvres de Dieu les plus admirables ont souvent une singulière et bien humble origine. Castello eut pour coadjuteur, nous pourrions presque dire pour inspirateur dans son œuvre, Fançois Villanova qui exerçait la profession de cardeur de laines à la *Porta nuova* de Milan. Le jour de la fête de saint André, en 1536, cet artisan rencontra sur les routes un certain nombre de garçons inoccupés; il les aborda et, par mille petites attentions, il réussit à les attirer près de l'église des Saints-Jacques et Philippe. Là il leur parla des choses les plus nécessaires à savoir pour un chrétien et il parvint à les intéresser; il les invita à revenir le dimanche suivant : ils n'y manquèrent pas. L'abbé Castellino ayant été instruit de cet essai y reconnut la main de Dieu : ce premier pas lui parut d'un heureux présage et il se mit à l'œuvre.

Il commença son apostolat, l'année même où Calvin venait en Italie pour y répandre ses erreurs. Il débuta par la publication d'un petit catéchisme, destiné à rendre l'enseignement de la religion plus clair et plus précis.

Il y avait à Milan, près de l'église du Saint-Sépulcre, un noyau de prêtres excellents ; ils avaient, comme par miracle, échappé au relâchement général, qui avait envahi le clergé du diocèse ; on les appelait les prêtres de *Santa-Corona*. Castellino leur demanda un concours devenu nécessaire par le nombre toujours cròissant des enfants vagabonds et ignorants; ils s'empressèrent de le donner.

Le petit catéchisme fit promptement son chemin ;

les prêtres de *Santa-Corona* ayant fait appel à tous les hommes de bien, il se forma aussitôt une compagnie connue sous le nom : *Della riformazione christiana in Carita*. Cette compagnie se développa promptement, elle se répandit même en dehors de Milan. Il ne s'agissait plus seulement d'enseigner les vérités de la religion, premier devoir des maîtres chrétiens; on y ajouta l'enseignement de la lecture et de l'écriture.

Le cardinal d'Este, archevêque de Milan, avait approuvé cette pieuse association; le duc d'Albuquerque, gouverneur, donna, en 1564, des lettres patentes en vertu desquelles il était défendu de molester ladite compagnie ; il ordonnait même aux autorités de la protéger et de la défendre, sans en exiger aucune rétribution.

Dès l'année 1563, le président de cette compagnie avait écrit au cardinal Borromée pour lui faire connaître cette œuvre, son origine, le bien qu'elle faisait et les approbations qu'elle avait reçues. Il demandait pour l'œuvre et pour ses membres, les indulgences dont Pie IV venait d'enrichir leurs confrères de Rome. Le saint renvoya la lettre à son vicaire Ormanetto, avec ces simples mots : « Qu'Ormanetto s'informe et avise. » Il fait bientôt suivre cet avis de deux autres lettres : «Le prêtre Jérome Rabbia, prieur, disait-il, et les frères d'une compagnie qui, à Milan, enseigne gratuitement la doctrine chrétienne aux enfants voudraient que le saint père confirmât, *cum motu proprio*, leur institution. Ils m'ont écrit longuement à ce sujet afin que je les appuie. Informez-vous avec soin. »

Le résultat des informations fut excellent. Ormanetto voulut prendre avec lui Jérome Rabbia pour

l'aider dans sa difficile et importante charge de vicaire de l'archevêque. Le saint l'attacha ensuite à sa personne, quand il eut pris possession de son archevêché.

Mais qu'était devenu Castellino? Son zèle avait été méconnu, il avait même servi de prétexte aux calomnies des ennemis de la foi ; sa vertu, plus forte que les épreuves, les domina et il continua à inspirer l'œuvre tout en restant dans l'obscurité. Comme toutes les œuvres de Dieu, celle de Castellino fut traversée par mille difficultés. La division se mit parmi les membres de la compagnie elle-même, et l'on craignit, au milieu des tiraillements continuels qui l'ébranlaient, que son existence ne fût sérieusement compromise. Castellino, en présence de ces dissensions, restait calme : il affirmait la vitalité de son œuvre, il annonçait que, malgré les contradictions, elle marcherait et qu'il paraîtrait une lumière qui dissiperait toutes les ténèbres.

Il était depuis plusieurs mois malade, lorsqu'il eut la joie d'assister à la fondation d'une nouvelle école dans l'église de Saint-Michel *in Gallo*, puis Dieu lui donna de voir l'accomplissement de la prédiction qu'il avait faite, il put assister à l'entrée du saint archevêque de Milan dans sa ville, et il mourut, peu de temps après, pouvant redire avec bonheur le *Nunc dimittis*.

A peine installé sur le siège de saint Ambroise, le jeune archevêque plaça parmi ses premières préoccupations l'œuvre de la doctrine chrétienne. Il travailla à mettre sur un meilleur pied le pieux institut créé à cet effet. Dans son premier concile provincial, il charge les curés de convoquer tous les jours de fête les enfants pour les instruire des principes de la foi, les former à

l'obéissance envers Dieu et envers leurs parents. Non content de cette première ordonnance, il fait venir ses curés ; il les exhorte chaleureusement à remplir ce devoir, qui leur est imposé par le concile de Trente, et il leur recommande d'aider les pieux laïques dans la création de nouvelles écoles pour la doctrine chrétienne.

A cette époque, beaucoup de juifs étaient venus s'établir à Milan ; leur synagogue était située dans la région appelée *i due Muri* et ils habitaient à l'entour ([1]). Saint Charles, dans ce même concile provincial, avertit les évêques de sa province, de choisir des hommes instruits, sachant l'hébreu et les usages de ce peuple, afin de les instruire dans la foi chrétienne et de recueillir les enfants qui donneraient des marques de bon vouloir.

Au milieu de toutes les corruptions de sa ville archiépiscopale, le cardinal trouvait encore un noyau de fervents chrétiens, ouvriers pour la plupart, peu instruits des lettres humaines, mais pleins de foi, de bonne volonté et remplis de la grâce de l'Esprit-Saint. Saint Charles fait ainsi leur portrait : « Ce sont des ouvriers vigilants dans les écoles chrétiennes ; ils emploient la journée entière, les jours de fête, à entendre les prédications, les sermons, les lectures sacrées, les divins offices et ils s'exercent dans les œuvres de la sainte charité ([2]). » Après ses curés, l'archevêque regardait ces hommes comme ses propres fils, il animait leur zèle pour toutes les œuvres saintes, appuyait leurs efforts; afin que cette compagnie devînt plus florissante, et pût obtenir

1. Il y a peu de temps, dans les environs du Dôme, on voyait encore une rue portant le nom de *due Muri*.
2. *Acta prov.*, VII, cap. II, p. 1107.

de meilleurs résultats, il prit des dispositions de nature à la relever encore dans l'estime des hommes de bien. Par une lettre pastorale, il la recommanda comme digne de louanges et il exhorta les fidèles à faciliter à ses membres le moyen d'exercer librement leur amour envers Dieu et leur charité envers le prochain. Le sénat de Milan, par un décret rendu le 22 mars 1566, appuyait le désir et les éloges du pieux cardinal.

La compagnie de la Doctrine chrétienne, reconstituée par saint Charles, ressemblait à une congrégation religieuse composée de personnes vivant dans le monde; elle n'avait pas seulement pour but l'instruction des enfants, mais encore l'exercice et la pratique de toutes les œuvres de la charité chrétienne. Pour en faire partie, il fallait passer par certaines épreuves, et subir une espèce de noviciat. Quand la vie exemplaire, les bonnes œuvres, les aptitudes du postulant ne laissaient aucun doute sur sa vertu, on l'admettait au nombre des confrères avec un cérémonial public et réglé à l'avance.

L'archevêque a écrit une longue et importante instruction sur cette œuvre admirable. Il y règle minutieusement les devoirs généraux des confrères, ceux plus particuliers des dignitaires de la compagnie. Ces derniers se divisaient en assistants, en prieurs, en consulteurs, etc. Tous obéissaient à des officiers généraux chargés de visiter et de faire prospérer toutes les écoles de la ville et de la province. Un directeur spirituel était chargé d'entendre la confession des écoliers, de dire la messe, d'administrer les sacrements et, de temps en temps, de ranimer la ferveur de tous par de chaleureux discours. Il y avait des correcteurs dont la mission était d'avertir les délinquants, et au besoin, de les

corriger. Des infirmiers s'occupaient des malades qu'ils allaient visiter et qu'ils devaient, si cela était nécessaire, secourir de leurs aumônes. Des conciliateurs ou pacificateurs devaient ramener la concorde et l'union entre les frères, si quelques discussions l'avaient troublée. Le saint avait même songé aux meilleurs moyens de réveiller la torpeur et d'exciter le zèle par des pénitences salutaires et par l'exercice de la mortification. C'était tout une organisation religieuse et ascétique.

Mais la grande œuvre, le principal objet de cette confrérie, c'était l'instruction de la jeunesse. La vertu privée des maîtres était, avec raison, aux yeux de saint Charles, la meilleure garantie du succès. Chacun était libre de suivre ces écoles: on n'avait qu'à se présenter. Les prieurs ou maîtres, chargés de présider aux exercices de la doctrine chrétienne, devaient examiner les enfants, les classer selon leur âge et leur savoir, noter leur absence et les encourager par tous es moyens à la fréquentation de l'école.

Ce dernier point était peut-être le plus difficile à atteindre, et le son de la cloche n'était pas toujours suffisant pour les y amener. Le cardinal introduisit alors l'usage d'envoyer, par les rues de la cité, des hommes de zèle et d'autorité, avec la mission de réunir tous ceux qui erraient çà et là et de les conduire aux écoles. Comme marque distinctive de leur mission, ils devaient porter à la main une baguette et ils reçurent le nom de *Pêcheurs*. Cet appel devait se faire avec des procédés pleins de charité et de douceur ; saint Charles voulait qu'on *alléchât* les écoliers, *allettare*, par toutes sortes de moyens persuasifs et toujours puissants sur

les enfants, en leur faisant de petits présents ou en leur offrant quelques friandises.

Les Jésuites, d'abord chargés de l'enseignement dans les écoles, accompagnaient les *Pêcheurs* séculiers dans leurs excursions à travers la ville. Les mémoires du temps nous racontent que les nobles, les gentilshommes se disputaient à l'envi l'honneur de remplir cette dernière fonction et ils s'estimaient plus heureux d'avoir cette baguette à la main que la croix de Malte sur la poitrine.

Saint Charles avait établi le centre de cette confrérie à San-Dalmazio ; mais plus tard, elle fut transportée à l'église du Saint-Sépulcre, quand les Oblats y furent établis et que le saint leur eut confié le soin de toutes les écoles de la Doctrine chrétienne. Cette compagnie étendait ses rameaux dans tout le diocèse ; mais pour maintenir à l'œuvre son unité d'esprit et d'action, saint Charles décida que toutes les écoles du diocèse dépendraient de la congrégation générale de la ville. Tous les prieurs diocésains, chefs des congrégations particulières, étaient soumis à ceux de Milan ; tous devaient obéir aux supérieurs généraux de la compagnie et aux visiteurs ou délégués qu'ils leur enverraient avec une patente de l'évêque ou du prieur général. « Non seulement, disait le saint, ils apprendront d'eux leur méthode d'enseigner et les règles pour bien diriger l'école, mais encore ils seront édifiés par l'exemple des fatigues qu'ils supportent si volontiers pour le bien et le salut du prochain : ce qui est vraiment servir Dieu dans cette compagnie... Cette subordination, ajoutait-il, renferme l'obligation d'observer toutes les règles, modes et rits qui se pratiquent dans toute la compagnie,

et aussi celle d'embrasser promptement les ordres et les décisions qui leur seront communiqués par les supérieurs. »

Saint Charles tenait dans sa main ce noyau de personnes dévouées,il les suivait de près, les encourageait, les soutenait, les défendait. Il se rendait souvent au sein des écoles, il se plaisait à interroger les enfants du peuple, à les combler de ses caresses et de ses bienfaits. Excités par de si nobles exemples, les confrères de la doctrine chrétienne opérèrent dans Milan de véritables merveilles ; ils amenèrent la majeure partie des jeunes garçons à fréquenter l'église : les jeux et les réjouissances publiques, dont leur âge est si avide, étaient laissés de côté dès qu'on entendait sonner l'heure de la Doctrine. Ces écoles eurent tant de succès que Milan en compta bientôt jusqu'à deux mille quatre cents ([1]).

Non seulement cette congrégation avait ses règlements intérieurs et spirituels ; mais elle possédait des terres et des revenus, ce qui lui permettait de faire beaucoup de bien. L'œuvre de saint Charles persévéra jusqu'en l'année 1787.A cette époque,les corps moraux perdirent leur personnalité, leurs biens, selon l'expression polie du jour, furent incamérés et cette congrégation fut amenée, par la force des choses, à une dissolution complète. Aujourd'hui la ville de Milan a encore ses écoles de la Doctrine chrétienne; mais excepté dans les campagnes de la Lombardie où elles ont toujours leur caractère particulier, elles ont perdu leur

1. On peut consulter avec fruit sur ce sujet, l'œuvre remarquable de J. B. CASTIGLIONE: *Storia delle scuole della dottrina cristiana di Milano*, etc. 2[e] partie manuscrite. — BIB. AMB.: *Ms. B. S. VIII*, S.

cachet primitif et elles ne diffèrent guère des catéchismes tels que nous les pratiquons dans l'Église de France.

Le saint songea également à l'instruction des jeunes filles. En 1537, Angèle de Mérici avait fondé à Brescia la compagnie dite des vierges de Sainte-Ursule, dans le but d'instruire les jeunes filles, principalement de la doctrine chrétienne. Plus tard, Jeanne Anguillara, femme d'Annibal Vistarino, prieure de l'une des écoles de Milan, reçut dans sa demeure de nombreuses jeunes filles. Leur pauvreté les obligeant à travailler pour gagner leur vie, elles n'avaient pas toute la liberté désirable pour vaquer sérieusement au soin de leur âme. Cette pieuse femme cultiva et développa avec soin leur piété naissante et elle les plaça sous la direction d'un père de Saint-Barnabé. Ces jeunes filles correspondirent parfaitement aux intentions de leur bienfaitrice, et saint Charles, comprenant l'utilité qu'il pourrait tirer de leur concours, les constitua en confrérie sous le même nom de Sainte-Ursule. Il leur donna une règle pleine de sagesse, et il sut si bien les encourager, les multiplier, qu'il eut bientôt quelques-unes de ces pieuses filles dans tout son diocèse. Elles vivaient dans le monde, étaient modestement vêtues et observaient la virginité sans en faire le vœu. Elles avaient un prieur général et un gouverneur qui s'occupaient de l'administration temporelle de leurs biens, devaient travailler à leur procurer des aumônes et des dons et pourvoir aux besoins des sœurs pauvres, orphelines ou malades. Plusieurs prélats, témoins du bien que faisaient ces personnes, établirent dans leurs diocèses des confréries semblables. La France elle-même envia cette

belle institution à Milan. Lorsque le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux vint, à son retour de Rome, visiter le tombeau de saint Charles, près duquel il demeura sept heures en prières, Dieu lui inspira la pensée de fonder dans son diocèse une confrérie de vierges, semblable à celle fondée par le saint archevêque de Milan, afin que les jeunes filles de Bordeaux fussent mieux élevées. A peine de retour, il mit cette pensée à exécution, et il fut assez heureux pour établir trois communautés de ce genre dans son diocèse Elles s'y maintinrent comme simple confrérie, de l'année 1606 à 1618, époque à laquelle cette institution fut érigée en ordre religieux ([1]).

On peut aisément imaginer le bien qui se fit dans le diocèse de Milan par le moyen de ces pieuses confréries. Dans les visites pastorales qu'il faisait dans son diocèse, l'archevêque s'intéressait tout spécialement à leur situation et à leurs progrès, il recommandait souvent à ses curés de s'en occuper avec amour : il ordonna à ses vicaires forains d'avoir toujours les yeux ouverts sur les écoles et de lui signaler les curés négligents à remplir ce devoir. Quand il se rendait lui-même dans les villes et les bourgades, il visitait les confréries, assistait aux réunions des enfants, communiquait à chacun quelque chose de l'ardeur qui le dévorait lui-même et il prodiguait à tous ses encouragements. Ce n'était pas sans besoin ; le succès qu'obtenaient chaque jour ces hommes de bien avait excité la haine et la colère des impies ; plus d'une fois ils furent insultés, frappés, surtout lorsqu'ils se présentaient dans les réunions

1. V. *Storia delle scuole della dottrina*, etc. etc.

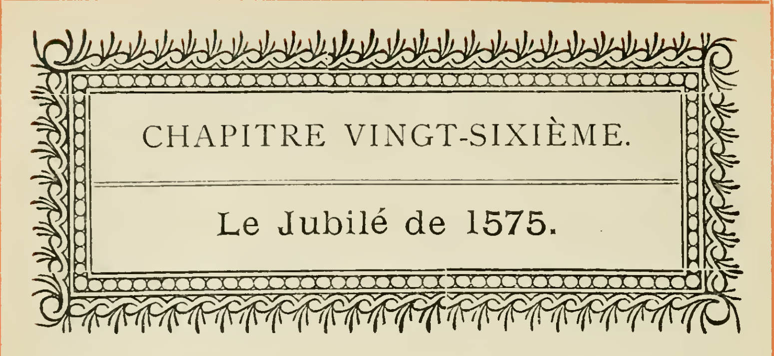
tumultueuses, dans les assemblées de jeux et de plaisirs, pour en éloigner les garçons ; mais ils s'estimaient heureux de souffrir ces opprobres, et ils se trouvaient amplement payés de leurs labeurs, quand ils pouvaient conduire devant eux, dans les édifices sacrés, un essaim de ces jeunes enfants auxquels ils apprenaient à connaître et à aimer Dieu. Ce fut aussi un excellent moyen de ramener les parents eux-mêmes à la pratique de la Religion. L'ordre naturel des choses se trouvait ainsi renversé. Ignorant les principes les plus essentiels de la croyance catholique, la plupart de ces parents, excités par la curiosité, suivaient leurs enfants à l'église ; on y chantait des psaumes, des cantiques et, la grâce divine agissant, il arriva qu'un grand nombre de gens laissèrent les bals, les réjouissances publiques pour la réunion moins bruyante, mais plus consolante de l'église. Les enfants devenaient souvent les apôtres du foyer domestique : peu à peu, les mœurs se réformaient, la famille se faisait plus unie et plus chrétienne, le bien se communiquait par le bon exemple et à la mort du saint archevêque de Milan, un grand nombre de témoins purent déposer devant les examinateurs ecclésiastiques, chargés de procéder à sa cause de canonisation, qu'il avait complètement transformé son diocèse.

Les maîtres d'école n'échappent point à la sollicitude pastorale de l'archevêque, il veut qu'ils soient honnêtes et chrétiens, il n'oublie pas que son devoir de père et d'évêque l'oblige à veiller sur eux et sur la manière dont ils s'acquittent de l'enseignement religieux vis-à-vis des enfants qui leur sont confiés. Nous ne saurions mieux terminer ce chapitre qu'en citant le texte de l'instruction qu'il adressa à ses vicaires forains.

« Le concile de Latran commande aux maîtres d'école d'instruire également les laïques dans les choses qui touchent à la foi et à la piété, comme sont, par exemple, les commandements de Dieu, les articles de foi, les hymnes sacrés, les psaumes et les vies des saints. Bien plus, les jours de fête, ils ne peuvent leur enseigner autre chose, ils sont même tenus à les exhorter, à les obliger selon leur pouvoir, à aller à la messe, ainsi qu'aux vêpres et aux autres offices divins, aux prédications et aux sermons. Ils doivent les engager à ne lire rien qui soit contre les bonnes mœurs, ou qui les porte à l'impiété. Vous rappellerez souvent aux maîtres de votre vicariat l'obligation de satisfaire à ce devoir. Vous ferez en sorte que, selon l'intelligence plus ou moins développée des écoliers, ils leur fassent apprendre d'abord le petit livre de la doctrine chrétienne en usage dans les écoles du diocèse établies dans ce but. Si vous croyez que ces maîtres en soient capables, vous les exhorterez à expliquer le catéchisme du P. Canisius, à le faire également apprendre et réciter souvent, surtout les jours de fête. Les maîtres doivent, en effet, mettre tout en œuvre pour que ces jours soient entièrement consacrés à des exercices de piété.

« Faites en sorte, après l'explication de ce catéchisme, que les maîtres très intelligents passent à celle du catéchisme romain, surtout à celle des parties morales les plus faciles, comme le décalogue, l'oraison dominicale. Et vous nous informerez du zèle que les maîtres apporteront à ces choses. Donné à Milan dans notre palais archiépiscopal, le 20 décembre 1568 [1]. »

1. Cette circulaire est imprimée. Bib. Amb. *G. D.* II. 30.



CHAPITRE VINGT-SIXIÈME.

Le Jubilé de 1575.

Grégoire XIII appelle à Rome les cardinaux pour l'ouverture du jubilé. — Dispositions du saint. — Ses exhortations à ses diocésains avant son départ. — La route et ses pèlerinages. — Son mode de voyager. — Arrivée à Rome. — Ce qu'il fit dans la Ville éternelle pour gagner l'indulgence du jubilé. — Saint Philippe Néri refuse Baronius à l'archevêque de Milan. — La vénération de Baronius pour le saint. — Les nombreux pèlerins de Milan. — Conseils de saint Charles au pape. — Le saint admire la vertu de Grégoire XIII. — Le cardinal de Sainte-Praxède. — Il annonce à ses diocésains la faveur du jubilé pour Milan. — Piété et zèle des Milanais décrits par le saint lui-même. — Il inaugure à Milan l'indulgence des sept grandes basiliques.

L'ANNÉE sainte du jubilé, que les papes ont coutume d'accorder tous les vingt-cinq ans aux fidèles qui visitent Rome, allait sonner. Saint Charles ne pouvait rester indifférent à cette grâce insigne : pour jouir plus pleinement des dons de Dieu et pour gagner l'indulgence plénière du jubilé, il avait résolu de visiter la Ville éternelle, dans le courant de l'année 1575. Grégoire XIII, voulant donner à l'ouverture de cette solennité un éclat extraordinaire, convoqua autour de lui pour cette circonstance tous les cardinaux ; il tenait aussi à les interroger sur les besoins de l'Église de Jésus-Christ, dans les divers pays de l'Europe où ces princes de l'Église

avaient leur résidence. Ils furent invités à se trouver à Rome, un peu avant les fêtes de Noël. Cette convocation dérangea les projets de l'archevêque de Milan, il « avait formé le dessein de faire ce voyage pour satisfaire à sa seule dévotion, de s'arrêter à Rome seulement le temps nécessaire pour baiser les pieds du saint père, pour visiter les saintes églises et les lieux de dévotion, puis de revenir aussitôt dans son diocèse. » Il avait décidé de consacrer à ce pèlerinage une partie des mois de septembre et d'octobre; c'était le temps des vacances, entre la fête patronale de sa cathédrale, le 8 septembre, et la Saint-Martin, ouverture de l'Avent ambrosien; il lui était plus facile de s'absenter. L'appel du pape le troubla un instant. « Pour ce qui me concerne, écrit-il à Mgr Carniglia, je ne vois pas à quoi peut servir ma présence à Rome, comme cardinal et encore moins comme évêque, pour régler les mesures à prendre pour l'année sainte... Mais puisque l'intention de Sa Sainteté est que je me trouve à Rome, au commencement de l'année sainte, et que je rentre ensuite dans mon diocèse avant le carême, je ne puis faire autrement que de me soumettre au jugement et à la volonté de Sa Béatitude. » Mais les scrupules de l'évêque paraissent aussitôt : « Je ne vous dirai qu'une seule chose : si Notre Seigneur n'est pas disposé à appeler par bref à Rome tous les cardinaux italiens — dans ce cas, ce bref servirait de permission, — je ne ferais pas ce voyage sans une permission écrite, pour me conformer au concile de Trente et au décret de Sa Sainteté sur la résidence, ce voyage devant avoir lieu dans l'Avent et au moment de la solennité de Noël, temps pendant lequel le concile de Trente oblige en conscience

les évêques à résider, à moins d'en avoir reçu une dispense écrite ([1]). »

Grégoire XIII tenait surtout à la présence du cardinal Borromée, il espérait retirer de ses entretiens les lumières dont il avait besoin pour gouverner l'Église. Le cardinal ne se pressa point de quitter Milan ; s'il eût consulté les intérêts de sa santé, les agréments et les facilités du voyage, il eût pu partir, dès le mois d'octobre ; mais avant de se mettre en route, il voulut pourvoir à tous les intérêts de sa chère Église. Dans une première lettre à ses diocésains, en date du 10 septembre 1574, il les engageait à se rendre à Rome pour profiter de l'indulgence du jubilé. Il y parle de la ville sainte avec enthousiasme, il se plaît à citer de longs extraits des homélies de saint Jean Chrysostome sur le tombeau de saint Pierre.

Les quinze jours qui précédèrent son départ furent employés à un travail continuel, il prépara des recommandations pour ses vicaires forains, il écrivit un nombre considérable de lettres, d'instructions de tous genres, il voulut tout régler comme s'il devait mourir. Il ne prenait aucun repos, ni le jour, ni la nuit et souvent il ne mangeait pas le soir. Lorsque ses serviteurs venaient l'avertir que son souper était prêt, il répondait : « C'est trop tôt ! » et il continuait à travailler. Vers minuit, on l'avertissait de nouveau : « Il est trop tard, » disait-il alors, et il n'interrompait point l'œuvre commencée.

Avant de partir, il voulut convoquer son peuple, et le 27 novembre, il adressa cette lettre à tous ses curés de

---

1. Lettre du 24 août 1574. — *Docum.*, etc.

Milan : « Avant mon départ pour Rome, je désire avoir la consolation de distribuer de ma main la sainte communion aux âmes pieuses, le premier dimanche de décembre. Demain, à la messe, avertissez vos paroissiens de mon désir, pressez-les d'accepter mon invitation à ce banquet sacré. Ils trouveront au Dôme de grand matin, un plus grand nombre de confesseurs qu'à l'ordinaire pour faciliter à tous le moyen de me donner cette consolation. Pressez-les chaleureusement, qu'ils viennent nombreux, qu'il n'y en ait aucun, s'il est possible, qui ne s'empresse de chercher par le moyen de la communion à donner à ses prières une plus grande efficacité. Nous désirons vivement être accompagné, de cette façon, dans notre voyage, par tous nos Milanais [1]. »

Il se mit en route, le 8 décembre, au milieu des rigueurs d'un rude hiver. Nous laisserons ici les compagnons de son voyage en raconter tous les épisodes et toutes les fatigues. Il visita l'ermitage des Camaldules, la montagne d'Alvernia où François d'Assise reçut les sacrés stigmates du Sauveur, Vallombreuse, le mont Olivet, recueillant et vénérant partout le souvenir des hommes qui ont sanctifié ces lieux. Les Camaldules avaient été avertis de l'arrivée du saint d'une façon miraculeuse : l'archevêque, pour les visiter, s'était détourné de sa route et il ne les avait point prévenus de sa venue. Un religieux de Milan en avait reçu l'avis en songe et il s'était hâté d'en écrire à ses frères. Pour ce voyage, le cardinal ne voulut donner à personne, ni à aucun hôtel l'avis de son passage. « Pendant toute la route, raconte Lanfranc

1. Bib. Amb. : *Ms. C. S. I.* 8.

Reyna, le cardinal Borromée suivit le régime du carême, il ne mangea jamais autre chose que du pain, des noix et des raisins secs. Nous arrivions toujours assez tard dans la nuit dans une auberge où nous n'étions point attendus. A peine descendus de nos chevaux, couverts de boue, engourdis par le froid, souvent mouillés, toujours harassés de fatigue, nous nous rendions tout droit à la chambre de l'archevêque. Là, les genoux en terre, nous achevions les prières de l'office selon le rit romain ([1]). Nous y ajoutions les litanies, après la récitation desquelles nous restions encore longtemps en silence et en oraison. Il nous excitait ensuite par un pieux discours : ces exercices prenaient habituellement deux heures. Nous songions alors aux besoins du corps, puis nous allions au lit. Le lendemain matin, vers les deux ou trois heures, nous nous réunissions de nouveau dans sa chambre, nous recitions la première partie de l'office, nous méditions et nous nous préparions aux divins mystères, que chacun de nous célébrait ensuite. Le tout n'était pas terminé avant quatre ou cinq heures du matin, heure à laquelle nous remontions sur nos chevaux, afin de gagner, par une course rapide, quand la nuit serait venue, une autre auberge ([2]). »

« Nous n'avions point de guides, dit un autre, et nous errions souvent par une nuit profonde, à travers les gorges des Apennins, sans savoir où porter nos pas. Un soir, attirés par les hurlements d'un chien, nous nous dirigeâmes vers une misérable hutte. Là, il n'y

1. En dehors de son diocèse, le saint suivait toujours la liturgie romaine, ce n'est que plus tard qu'il demanda la permission de suivre partout la liturgie ambrosienne.

2. Cité par OLTROCCHI, p. 249, note *a*.

avait absolument rien à manger. La Providence nous envoya des muletiers qui venaient d'acheter, au village voisin, une assez grande quantité de légumes et nous pûmes calmer notre faim. Il n'y avait ni lits, ni chambres et nous passâmes la nuit dans une étable. Quant à Charles il resta dans la salle où nous avions mangé, se livrant à la prière ou faisant quelque pieuse lecture, à la lumière d'une misérable lanterne ([1]). »

Pendant la route, le saint ne négligea aucune de ses pratiques de piété, il ne rencontra aucun sanctuaire sans s'arrêter pour le visiter et y prier. Tout en chevauchant, il adressait à ses compagnons de pieux discours, il les excitait à aimer Dieu et les engageait beaucoup moins à songer à admirer Rome et sa magnificence, qu'à se perfectionner dans le bien et à en revenir plus parfaits.

Après treize jours d'un si fatigant et si saint voyage, le cardinal arriva à Rome. Le souverain pontife voulut le recevoir sans retard, il connaissait son rare talent d'organisateur et il le consulta sur les meilleures mesures à prendre pour éviter les inconvénients qui pourraient résulter, pour la santé publique, d'un grand rassemblement de pèlerins et aussi sur les moyens de les loger dans les hospices. Après cette première visite, le saint se retira chez les Chartreux, à Sainte-Marie des Anges, où il se confessa et passa quelques jours dans le recueillement et la prière.

Ce jubilé avait attiré beaucoup de pèlerins à Rome ; on y compta plusieurs hommes illustres parmi lesquels nous signalerons la présence du Tasse, le chantre

1. Fornero, l'un des familiers du saint. Cité par OLTROCCHI, p. 249, note *b*.

de la Jérusalem délivrée. Saint Charles ne s'occupa que de son âme et du jubilé. On raconte que sa sœur Anne, épouse de Fabrice Colonna, fils aîné de Marc-Antoine, Octave Farnèse, duc de Parme et de Plaisance et plusieurs autres grands personnages vinrent à sa rencontre : mais le saint, les saluant à peine, leur fit comprendre par son silence que leur courtoisie était inopportune et qu'il voulait être tout entier aux choses de Dieu.

Son page a raconté dans le procès de sa canonisation ce qu'il fit à Rome pendant ces jours de jubilé. « Il visita non seulement les quatre églises désignées pour gagner l'indulgence, mais encore les sept grandes basiliques stationales. Quelquefois, dit-il, je l'ai vu aller à ces visites les pieds nus ; il montait à genoux la *scala santa*, il répandait de grandes aumônes, il jeûnait chaque jour et quand il passait dans les rues le peuple courait sur ses pas, s'agenouillait devant lui, cherchait à baiser ses mains, ses habits, son rochet et beaucoup le suivaient en l'appelant saint. Quand il allait dans les églises avec sa famille cardinalice, deux à deux, ils récitaient des psaumes, les litanies, et ils faisaient cela avec tant de dévotion qu'ils excitaient la piété de tous les témoins [1]. »

Quand il prenait quelques moments de repos, il le consacrait à la visite des églises les plus anciennes dont il étudiait l'iconographie. Les ambons, les baptistères, tout ce qui rappelait les anciens et primitifs usages de la liturgie sacrée étaient l'objet de ses études particulières. Il prenait avec lui Octave de Forieri et il recueillait des notes qui lui servirent pour composer la remarquable instruction, qu'il adressa plus tard à son clergé, sur la construction des églises.

1. Bib. Amb. : *Ms. G.* 30 p. 446.

A cette époque, il connut le fils de prédilection de saint Philippe Néri, le célèbre Baronius, qui devait un jour honorer la pourpre romaine et s'immortaliser par ses *Annales ecclésiastiques.* Ils s'éprirent l'un pour l'autre d'une mutuelle admiration : le religieux vénérait le saint et le cardinal aurait voulu le religieux dans son diocèse. Il le demanda à saint Philippe Néri et nous trouvons, sur ce sujet, dans les Bollandistes, une lettre assez piquante du fondateur de l'Oratoire au cardinal Borromée. Il faut croire que ce dernier fit tant d'instances, pour emmener Baronius, que Philippe ne crut pouvoir mieux s'y soustraire qu'en évitant de faire une visite d'adieu à son saint ami. « Il m'a été très pénible, écrit l'Oratorien au cardinal, de ne pouvoir aller vous voir, au moment de votre départ. Combien je vous aime ! Dieu seul en est témoin : je ne pouvais supporter la pensée de vous refuser celui de nos religieux que vous me demandez et je ne pouvais cependant vous le donner, sans un grand dommage pour notre congrégation. Plût à Dieu qu'il me fût possible de ne songer qu'à moi seul !... Quant à ce que vous dites de ma *sensualité* à cet égard, je sais certainement, et je puis le dire sans vous offenser, que beaucoup vous accusent non seulement de la même sensualité, mais encore de vol. Les évêques de Rimini, de Verceil et plusieurs autres l'affirment. Lorsque vous rencontrez un homme capable, vous ne vous préoccupez pas, comme on dit vulgairement, de dépouiller un autel pour en couvrir un autre. *Amicus Socrates, amicus Plato, magis amica veritas.* Pardonnez-moi, je vous prie, ma liberté (1). »

1. *Acta sanctorum*, 26 mai, p. 1055.

Saint Charles avait non seulement rêvé d'emmener Baronius, mais il avait longtemps désiré avoir à Milan les prêtres de son saint ami, il leur avait même offert le célèbre couvent de Bréra où, après le refus de saint Philippe, il appela les pères de la Compagnie de Jésus.

Baronius, entraîné par sa vénération pour le cardinal Borromée, avait trouvé moyen, pendant ce séjour à Rome, de lui dérober adroitement les sandales dont il se servait dans ses visites aux églises. Ce pieux larcin fut l'occasion d'une manifestation éclatante de la sainteté du cardinal Borromée. Depuis longtemps, une jeune fille de Rome était cruellement tourmentée par le démon qui s'était emparé d'elle. Baronius, avec la simplicité de la foi et de l'amour, lui fit toucher les sandales de l'archevêque et le démon furieux exhala, dans d'horribles blasphèmes, la douleur que lui causait la seule vue de ces précieuses reliques : il abandonna aussitôt le corps de cette jeune fille.

Saint Charles quitta le couvent des Chartreux pour aller habiter le petit palais, qu'il avait bâti auprès de son église de Sainte-Praxède. Il le transforma en une véritable hôtellerie, où il fut heureux de recevoir et de nourrir à ses frais une multitude de pèlerins milanais. Ils étaient si nombreux que le pape Grégoire XIII s'en étonnait et dans une audience qu'il accorda au comte Louis Gallarati, patricien de Milan, il lui posa cette question :

« Comment se fait-il qu'il soit venu aujourd'hui à Rome plus de pèlerins de Milan que de partout ailleurs ?

— Très Saint Père, nos concitoyens ont été excités et émus par l'exemple de leur pasteur. »

Et le pontife, levant les mains au ciel, avec un accent

d'admiration et de joie, s'écria : « Où trouver quelqu'un qui aspire à une telle sainteté ! »

Le pape aimait à consulter le cardinal Borromée. Saint Charles donnait son avis avec toute la liberté et le respect que lui suggéraient son amour pour le bien et sa vénération pour le vicaire de Jésus-Christ. Parmi les mesures qu'il conseilla nous signalerons celle des visites apostoliques. Il s'agissait d'envoyer, dans tous les diocèses, des délégués du saint siège pour examiner tout par eux-mêmes et en rendre compte au pape. Nous le verrons bientôt exercer lui-même cette mission. Il engagea le pape à garder toujours auprès de lui un certain nombre de cardinaux, qui formeraient son conseil habituel, auraient la charge de trancher les questions litigieuses et la mission de chercher les remèdes le mieux appropriés aux besoins de l'Église et du clergé. Il insista par-dessus tout, pour que le pape prît tous les moyens de réformer sa Cour, son clergé et le peuple romain. « Il ne faut pas, disait-il, que les pèlerins qui accourent ici, de toutes les parties du monde, reçoivent de fâcheuses impressions là où ils ne doivent trouver que de bons et saints exemples. »

Grégoire fut heureux des résultats de la venue de saint Charles à Rome ; il chercha à lui témoigner sa satisfaction par tous les moyens en son pouvoir ; il le combla d'attentions affectueuses et il lui prodigua les plus insignes faveurs, au bénéfice de ses diocésains. Il lui accorda pour l'année suivante le privilège de l'indulgence du jubilé pour son diocèse. Cette faveur n'était point encore généralisée, comme aujourd'hui, pour l'Église universelle.

Saint Charles emporta aussi de Rome des souvenirs

pleins de douceur. Il fut profondément touché de l'affection du pape et il aimait à faire l'éloge de ses vertus. Il racontait qu'un jour Grégoire l'avait emmené faire une promenade à la campagne. « Nous avions marché beaucoup, dit-il, et nous étions fatigués. » Sa Sainteté le retint à souper. Le pape dit, en souriant, que cette promenade l'avait très altéré et qu'il avait plus soif que d'habitude, néanmoins, il ne voulut prendre que sa ration de vin habituelle. En racontant ce fait, le saint ne se lassait pas de manifester son admiration : « Oh! quelle tempérance! s'écriait-il, quelle tempérance (1)! »

Parmi les faveurs que le saint archevêque sollicita du pape, nous en signalerons deux qui sont de nature à faire connaître le degré d'humilité qu'il avait atteint. Il obtint d'abord l'autorisation de laisser le blason de sa famille et de n'avoir plus pour cachet que l'image de saint Ambroise, au milieu des saints Gervais et Protais, avec la devise déjà acceptée par le saint docteur : *tales ambio defensores.* Ce cachet est jusqu'ici resté celui de la curie archiépiscopale de Milan.

En second lieu, il sollicita l'autorisation d'abandonner le nom de sa famille, pour ne plus signer que celui de son titre cardinalice. On eût dit qu'il eût voulu effacer tout ce qui le rattachait encore à la terre et aux grandeurs de ce monde : le nom et les gloires des Borromée n'existaient plus pour lui. A partir de ce moment toutes ses lettres furent signées : le cardinal de Sainte-Praxède. « Quand il fut de retour à Milan, raconte son vicaire Fontana, depuis évêque de Ferrare, je profitai de sa bonté à mon égard pour l'interroger un jour sur la cause de ce changement dans sa signature. Il me

1. Témoignage de Mgr Fontana — Bib. Amb. : *Ms. G*, 30, p. 55.

répondit: Depuis longtemps j'avais la pensée d'abandonner le nom de ma famille. Les évêques, en effet, par leur consécration, doivent renoncer à toute attache pour leur maison paternelle et leur parenté; mais je n'avais pas voulu mettre ce projet à exécution, avant d'en avoir entretenu Sa Sainteté. Je l'ai fait et le saint père a loué mon dessein. J'avais fait valoir qu'en lisant les œuvres du pape Innocent III, et surtout son opuscule intitulé: *Du mépris du monde*, j'avais trouvé plusieurs brefs adressés à des cardinaux dans lesquels le nom de leur famille avait été remplacé par celui du titre de leur église. C'était là une règle et une tradition antiques dans la sainte Église de Dieu ([1]). »

Le saint archevêque quitta Rome le cœur inondé de joie et tout heureux de pouvoir répandre avec abondance sur ses chers diocésains, les trésors de grâces qu'il en rapportait. Il rentra à Milan, après avoir fermé les yeux à son beau frère Gonzaga, comme nous le raconterons plus tard; il y arrivait le 24 février 1575 : tout le collège métropolitain était allé à sa rencontre à six milles de la ville.

Grégoire XIII, fidèle à suivre les avis du saint, ayait désigné pour l'église de Milan un visiteur apostolique, Mgr Jérome Ragazzonio, évêque de Famagosta et il avait confié au cardinal Borromée lui-même la visite des deux diocèses de Bergame et de Crémone. Il entreprit ces visites aussitôt après son retour de Rome.

Il n'avait encore dit à personne la faveur que le pape avait accordée à son diocèse pour l'année suivante, la grâce du jubilé; mais cette pensée ne l'abandonnait pas et dans le recueillement et la prière, il cherchait les

1. Bib. Amb. *Ms. G.* 30, p. 48.

moyens de la rendre plus fructueuse pour son peuple. Enfin le 2 février 1576, jour de la fête de la Purification, à la messe solennelle de sa cathédrale, il annonça publiquement, en présence du gouverneur et du sénat, l'insigne privilège que le pape avait accordé à Milan. Il fit lire le bref pontifical et son propre édit par lequel il réglait les conditions nécessaires pour gagner cette indulgence.

Le 6 février, il adressait à tout son diocèse une lettre pastorale pour annoncer ce bienfait signalé. « Nous eussions voulu, disait-il, que personne de vous ne fût empêché de se rendre à Rome, l'année passée; que tous vous eussiez pu vous enrichir spirituellement et faire un acte spécial de reconnaissance envers la sainte Église romaine, mère de toutes les autres, en allant vous-mêmes, en personne, recevoir les bénédictions apostoliques, visiter cette cité sainte arrosée et consacrée par le sang de martyrs innombrables. A cause de cela et pour beaucoup d'autres raisons mystérieuses, à Rome, où la chaire de saint Pierre est fixée d'une manière immobile, où se trouvent l'infaillibilité de la foi et le magistère des mœurs chrétiennes, la terre elle-même, les murs sacrés, les autels, les églises, les cimetières des martyrs, tout inspire une dévotion particulière que ressentent d'une manière sensible tous ceux qui visitent ces saints lieux avec les dispositions voulues. Par ce motif, nous vous avions exhortés souvent par nos paroles, excités par nos lettres et invités encore par notre propre exemple à entreprendre ce voyage... Malgré cela, beaucoup d'entre vous, ou par négligence, ou par froideur, ou par de légitimes raisons, se sont privés de ce trésor; aujourd'hui ce serait une négli-

gence par trop coupable et très répréhensible, si quelqu'un d'entre vous avait assez peu de souci de son salut pour laisser passer cette nouvelle occasion, si facile, de faire l'acquisition de ce saint jubilé (1). »

Ces exhortations ne suffirent point au zèle du cardinal. Il chargea Jean François Bescapé, chanoine de la cathédrale, de publier une notice sur la vie des saints qui ont vécu à Milan et le père Perusci, de la Compagnie de Jésus, d'écrire un opuscule sur le jubilé, son origine, la manière de le gagner et les fruits qu'on en peut retirer.

Il désigna quatre églises comme lieux de stations pour gagner l'indulgence et il tint constamment son peuple en éveil par des processions, des exercices pieux et des prédications. Il donnait en tout et partout l'exemple; on le vit plus d'une fois servir de ses mains les pèlerins, leur laver les pieds. Il profita de cette solennité pour faire la translation des reliques de saint Mona, 6me évêque de Milan, de l'église de Saint-Vital (2) à la cathédrale. La ville de Milan, le peuple des campagnes répondirent avec empressement à l'appel de leur pasteur.

« Ce peuple a continué de suivre les exercices du jubilé avec une grande dévotion, écrit-il au nonce d'Espagne, beaucoup de personnes allaient nu-pieds, d'une manière privée, ou en procession, réunis en collèges, tous sous la croix de leur paroisse, et sous celles des corps d'État; ainsi firent les médecins, le collège des

1. Bib. Amb. *Ms. R.* 125.

2. Cette église paroissiale venait d'être donnée aux Chartreux; comme elle menaçait ruine, il fallut la détruire et saint Charles profita de cette circonstance pour ramener à sa cathédrale le corps de son saint prédécesseur.

docteurs, les procureurs, les notaires, les tailleurs et autres arts, et peu à peu, un jour une paroisse, un jour un collège, ou un corps d'état, etc. tous s'y rendirent. Bientôt des rumeurs de peste nous arrivèrent des environs, on défendit alors à ceux du dehors de venir en procession, par groupes, puis enfin, d'une manière privée. D'abord, il venait de la campagne de mille à deux mille personnes par jour. Je leur avais donné la faculté de repartir aussitôt après avoir fait une seule visite à l'Église. Chaque jour, dans toutes les églises et surtout au Dôme, moi et plusieurs autres dignitaires nous donnions la communion à tous ceux qui se présentaient et il y avait toujours des milliers de personnes qui la recevaient.

« Pour les étrangers nous avions établi un hospice où nous donnions à manger. Tout se faisait avec cette ardeur qu'on remarque en ce peuple : non seulement il nous pourvoyait d'aumônes suffisantes, mais encore il venait en personne laver les pieds des hôtes et rendre beaucoup d'autres services à cet hospice. La défense du gouverneur vint tout interrompre.

« La dévotion du peuple de cette ville a persévéré jusqu'à la fin, elle s'est même notablement accrue avec le temps. Pour les personnes du dehors, je leur ai permis de gagner le jubilé de la ville et ils s'y prêtent avec une semblable piété.

« J'ai publié à cette occasion un petit opuscule; je vous l'envoie, selon mon habitude et votre désir. Il me semble que cet envoi ne sera pas sans utilité : il serait bon que Sa Majesté connût la lettre insérée à la fin sur les conversations qu'on tient dans les églises. Dans les états de Sa Majesté, il y a là une

grande occasion de pécher, malgré tout le soin qu'apportent les évêques pour y remédier. A l'occasion du jubilé, j'ai trouvé dernièrement un moyen qui me paraît de nature à détruire les principaux abus. J'ai divisé par le milieu les églises, avec des barrières en bois, plus élevées que la taille ordinaire d'un homme. Cela m'a déjà réussi pour faire disparaître une infinité d'abus. J'en ai éprouvé tant de satisfaction que, même après le jubilé, je me propose de l'introduire dans toutes les églises principales et les paroisses, avec quelque modification, de nature à faciliter l'audition de la messe de toutes les parties de l'église, quand les prêtres ne sont pas en assez grand nombre pour qu'on puisse la célébrer des deux côtés.

« Je n'ai pu obtenir la faveur que les membres de la confrérie des disciplinés aillent en procession, recouverts de leur sac ; néanmoins ils sont allés deux à deux ou isolément et personne ne les a inquiétés.

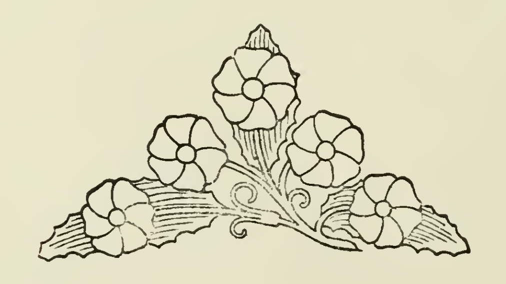
« En revanche beaucoup d'hommes, et des principaux, ont fait de nombreuses processions aux églises revêtus du sac, mais le visage libre et découvert ; ils portaient sur la tête un chapeau de feutre, comme des pèlerins, et, ils avaient en majeure partie, les pieds nus, tenant le crucifix à la main et donnant à tous un grand sujet d'édification.

« Beaucoup de dames nobles, et autres, ont fait de même publiquement leurs processions, revêtues également de sacs.

« Votre Seigneurie peut d'après cela s'imaginer ce qu'aurait été ce jubilé, si nous n'eussions point été troublés [1]. »

1. Lettre du 10 juillet 1576. — Bib. des Barn. vol. II, *del Governo.*

Le saint profita de la circonstance du jubilé pour inaugurer l'indulgence, attachée à la visite des sept grandes basiliques de Rome, que le pape lui avait accordé d'appliquer à sept églises de sa ville épiscopale. Il désigna dans ce but les sept églises suivantes : Le Dôme, Saint-Ambroise, Saint-Nazaire, Saint-Laurent, Saint-Étienne, Saint-Simplicien et Saint-Victor. Le 2 juillet, jour de la Visitation de la sainte Vierge à sa cousine Élisabeth, il se rendit avec le concours de son clergé et de son peuple, et un grand appareil, dans chacune de ces églises et il y inaugura *in perpetuum* cette solennelle et annuelle supplication. Dans la suite, pour donner l'exemple à son peuple, il faisait souvent, seul ou avec sa famille cardinalice ou ses chanoines, cette pieuse visite. Il ordonna aux collégiales, aux paroisses, aux confréries de la faire à certains jours de l'année et l'usage de cette dévotion s'établit peu à peu à Milan, au grand profit et à la grande consolation des âmes pieuses.





CHAPITRE VINGT-SEPTIÈME.

La peste de Milan.

L'entrée de Don Juan d'Autriche à Milan. — Saint Charles prévoit le châtiment de Dieu. — Première apparition de la peste. — Le saint, de retour des funérailles de l'évêque de Lodi, donne l'exemple de la prière et du courage. — Les magistrats viennent demander ses conseils et son appui. — Le saint regarde la peste comme un châtiment de Dieu. — Saint Charles visite son peuple et se prépare à le secourir au péril même de sa vie. — Le Lazaret. — On y transporte les pestiférés. — Leurs souffrances et leurs désespoirs. — Le saint les visite. — Sa douleur à ce spectacle. — Il envoie à la Monnaie tout ce qu'il possède pour subvenir aux besoins de ces malheureux. — Conseils à ses curés. — Leonardo de Leonardi. — Il demande au pape des privilèges et des pouvoirs extraordinaires. — Le pape l'engage à conserver sa vie dans l'intérêt de son troupeau. — Réponse admirable du saint. — Il ne néglige pas les précautions humaines. — Il compte sur les religieux. — Les Capucins. — Sa confiance en Dieu. — Comment il excite le courage de sa famille cardinalice et des religieux. — Ses visites au Lazaret. — Ses aumônes. — Sa lettre au gouverneur absent de Milan. — Les ouvriers ont recours à lui. — Comment il excite la charité et le courage autour de lui. — Dévouements suscités par son exemple. — Les processions. — Admirable spectacle offert par le saint. — Le saint clou. — L'établissement des cabanes autour de Milan. — La quarantaine et les croix de la peste. — L'oraison continuelle. — Le saint se montre partout. — Le zèle des religieux stimulé par le saint. — Il visite les campagnes environnantes. — On le reçoit comme une divinité protectrice. — Il réprime les désordres. — On répand le bruit de sa mort. — Joie de Milan à son retour. — Son héroïsme a suscité des héros. — Il est le curé de ses curés. — Sa prévoyance. — Il sauve la vie aux enfants. — Les nourrices. — Sa bénédiction guérit les malades. — Sa bonté. — Témoignage d'un de ses ennemis. — Il administre les sacrements de confirmation à des milliers de personnes. — Comment

il administre les sacrements. — Il annonce une amélioration, pour Noël. — Le gouverneur veut prolonger la quarantaine. — Sa protestation. — Dieu seul peut guérir. — La peste de saint Charles.

LA dernière heure du jubilé à peine sonnée, la ville de Milan était en grand émoi et tout entière sur pied : Don Juan d'Autriche, l'un des vainqueurs de Lépante, devait traverser cette ville pour aller prendre le gouvernement des Flandres, au nom du roi Philippe II, son frère. Le gouverneur et le sénat de Milan, effrayés des ravages que la peste faisait dans les provinces voisines, avaient trouvé dangereuses les processions et les réunions ordonnées par saint Charles et ils les avaient interdites; mais, à l'annonce de l'arrivée du prince, toute crainte de peste disparaît comme par enchantement. L'on prépare des fêtes nombreuses, de brillants tournois et Milan, il n'y a qu'un instant plongée dans la prière, passe sans aucune transition du recueillement à la dissipation, de la pénitence à une joie folle: ses théâtres muets depuis plusieurs mois s'ouvrent de nouveau, ses rues s'animent, ses places publiques se décorent, elle a oublié, en une heure, les avis de son archevêque, les résolutions qu'elle a prises, les bruits de peste qui l'avaient troublée. Tout entière à la joie, elle ne songe plus qu'à donner au prince qui va pénétrer dans ses murs une haute idée de sa richesse, de ses splendeurs et de sa courtoisie. La foule accourt de très loin pour être témoin de ces fêtes incomparables ; les portes de la cité s'ouvrent toutes grandes pour recevoir ceux qui la visitent, qui viennent partager ses réjouissances et honorer l'hôte illustre qu'elle attend.

La peste néanmoins n'était pas loin. Après avoir ravagé Trente, Vérone, Mantoue, elle s'avançait à grands pas : elle allait faire son entrée à Milan, à la faveur du grand concours des populations, accourues pour être témoins des fêtes données à Don Juan d'Autriche ([1]). Déjà une fièvre aiguë, dont on ignore la cause, vient d'apparaître à Monza où elle fait de nombreuses victimes : le curé de cette ville avertit l'archevêque de Milan des inquiétudes que l'apparition de ce mal lui inspire. Mais les magistrats de Milan, absorbés par les préparatifs de la réception qu'ils veulent faire au frère du roi, ferment les oreilles à cet avertissement, ils refusent de reconnaître les signes avant-coureurs du terrible mal dont la seule pensée, il y a quelques jours, les faisait frémir. Le cardinal Borromée ne se fait point illusion : l'aveuglement des magistrats, les préparatifs des fêtes le remplissent de tristesse. « Les médecins se trompent, dit-il à ceux qui l'entourent, ils donnent à ce mal, qui est dans l'air, le nom peu inquiétant de fièvre ; mais les Milanais, oublieux des bienfaits de Dieu, ne vont-ils pas plutôt subir un châtiment ? La vigilance des magistrats lui opposera alors, mais trop tard, la garde de ses portes et la ronde de ses soldats. »

Puis, après avoir poussé un long soupir, il garda le silence. Il pressentait le mal, mais il ne le croyait pas si proche. L'évêque de Lodi, Scarampa, était grave-

1. Gaspar Bugati, écrivain milanais, attribue l'invasion de la peste à cette cause. Il prétend également que la peste venait de la Hongrie où elle avait été apportée par des marchandises vendues à des Allemands qui les auraient introduites dans ces pays par le Danube. *V. I fatti di Milano al contrasto della peste dal* 1 *agosto* 1576 *alla fine del anno* 1577... *descritti dal R. P. Gasparo Bugati, milanese.* Milano, 1630.

ment malade et, selon sa pieuse habitude, l'archevêque se hâta d'aller porter à son suffragant le secours de ses consolations et de sa fraternelle assistance. Il apprend sa mort en chemin, il n'en continue pas moins sa route pour lui payer un dernier tribut de son affection, en présidant à ses funérailles.

Au milieu de cette cérémonie funèbre, on lui dit que la peste vient d'éclater, comme la foudre, dans le faubourg de Milan, voisin de la porte de Côme, le 11 août 1576, jour même où Don Juan d'Autriche faisait son entrée solennelle dans la ville [1]. Le mal avait été soudain, violent et terrible ; la nouvelle de son apparition avait retenti, comme un glas funèbre, au milieu des cris de joie et de triomphe de tout un peuple. Don Juan, effrayé, quitte avec précipitation la cité, oublieux des témoignages de respect et d'amour qu'elle vient de lui donner et, accompagné du gouverneur de Milan, il se dirige vers Gênes. A leur suite, les nobles, les riches s'enfuient et ceux qui restent encore, accablés par une profonde tristesse, ne savent à quel parti se résoudre. La ville entière est sous le coup d'une panique que le départ si précipité du prince et du gouverneur n'a fait qu'accroître.

Pendant que tous fuyaient, l'archevêque se hâtait de revenir au milieu de son peuple. A son entrée dans l'enceinte de sa bien-aimée ville, un spectacle lamentable se présente à ses regards : des hommes de tout âge, de toute condition, dehors, sur le seuil de leurs maisons, se livrent à toutes les manifestations d'une

1. V. Ascanio centorio : *I cinque libri degl'avvertimenti, ordini, gride ed editti... nei tempi della peste nel 1576 e 1577 ;* page 70. — Venezia, 1579.

profonde douleur, ils implorent l'assistance des passants, ils frappent leurs poitrines en signe du repentir de leurs fautes. Charles entend ces gémissements, il voit ces pleurs, il est témoin de ce désespoir. Il comprend aussitôt l'étendue du mal, il se dirige vers la cathédrale pour y prier Dieu. Après avoir demandé pour son peuple et pour lui le courage et la santé, il se relève et, encore revêtu de ses habits de voyage, il se fait conduire vers Sainte-Marie *della scala*, à la demeure d'une noble femme, dans laquelle le mal avait déjà fait plusieurs victimes. Il y trouve les pieuses filles de Sainte-Ursule, accourues pour soigner les malades. Il les félicite de leur dévouement, mais il ne veut point qu'elles s'exposent elles-mêmes à un danger trop certain et, dans la crainte qu'elles ne communiquent aux personnes avec lesquelles elles ont des relations quotidiennes un mal si terrible, il les oblige à s'enfermer dans les cellules séparées d'un monastère.

Rentré dans son palais, il reçoit la visite du président et des décurions de la ville, accompagnés de quelques-uns des ministres royaux. En présence des maux qui menacent la cité, ils ont oublié leurs griefs contre l'archevêque, ils avouent même leur aveuglement, qui ne leur a pas permis de comprendre l'à propos et la sagesse des mesures prises par le cardinal, dans l'intérêt de la province dont l'état était si critique, et ils regrettent de les avoir combattues. Ils le prient, au nom de cette charité dont il avait toujours entouré la ville de Milan, de vouloir bien se charger du soin de la chose publique et de leur venir en aide par ses conseils et par ses actes.

Charles n'avait pas besoin d'être excité : son devoir

et son cœur le pressaient également de se dévouer pour ses brebis : « Depuis longtemps, répond-il, j'ai pris la résolution de ne jamais rien omettre de tout ce qui peut être utile au salut du peuple. Je désire surtout que vous ne perdiez pas courage, que vous ne vous laissiez pas impressionner par l'exemple de ceux qui, nés et élevés dans cette ville, se sont hâtés de l'abandonner par la fuite, dans un moment où la nécessité d'un secours se fait vivement sentir (1). »

Ranimés par ces paroles, les magistrats de la cité prirent les premières mesures que réclamait la situation, ils firent quelques édits et fermèrent les portes de la ville à tous les étrangers. Ces moyens étaient nécessaires ; ils ne pouvaient suffire. L'archevêque convaincu qu'ils n'aboutiraient à rien, s'ils n'étaient accompagnés d'une prière fervente et continue, ordonna des prières publiques. A sa voix, le sénat et les autres magistrats entourent les autels, avec le peuple en larmes.

Charles prend la parole et, avec cette franchise apostolique dont il ne se départait jamais, il reproche aux autorités civiles d'avoir eu recours si tard aux moyens les plus efficaces, plus puissants que tous les remèdes

1. Le 31 août, le marquis d'Ayamont avait défendu sous les peines les plus sévères à tous les gentilshommes de quitter la ville sans sa permission. « Mais il ne sut pas lui-même, dit Damien Muoni, donner un exemple salutaire en affrontant le danger. Tant que dura le fléau, il se tint loin de la ville dans un lieu qui lui offrait plus de sécurité. Le grand chancelier Lopez de Montenegro fit comme lui. » V. *Collezione d'autografi di famiglie sovrane... con cenni biografici*, etc., *Governatori* etc., *dello stato di Milano*. – Milano 1859. — Tous les historiens s'accordent à constater cette fuite d'Ayamont et à la blâmer. V. CUSANI : *Storia di Milano*, I, p. 287 ; GASPAR BUGATI : livre déjà cité, p. 24 et suivantes. — Tous les nobles et les riches en fuyant avaient allégué l'exemple du gouverneur. Ces départs avaient indigné les vrais Milanais et la ville fit un décret par lequel elle proclamait les déserteurs indignes de porter le titre de citoyens milanais : CENTORIO a publié ce décret, ouvrage déjà cité, p. 102.

humains, pour écarter le fléau. Ils ont placé leur confiance ailleurs que dans la protection divine. N'avaient-ils pas défendu toutes les réunions pieuses, toutes les processions pendant le temps de jubilé ? Pour lui, il en est convaincu, là se trouvent les causes du châtiment. Cette prohibition avait éloigné des sacrements une grande multitude de personnes, elles n'avaient pu se réconcilier avec Dieu, gagner l'indulgence du jubilé et il ne doute pas que cette négligence n'ait attiré la colère de Dieu, qui aurait été certainement apaisée par le retour de tous ces hommes à une vie meilleure et plus chrétienne.

Il faut maintenant par une vie plus fervente et par la pénitence apaiser la justice divine. Et, comme s'il était lui-même le plus coupable, il commença par donner à son peuple l'exemple des vertus qu'il recommandait, en se livrant plus que jamais à la prière et en redoublant ses mortifications. Il avait consenti, aux instances des évêques de sa province, à dormir sur une couche moins dure, il avait laissé mettre sur sa paillasse des draps d'une toile rude et grossière ; en présence des maux dont son peuple est menacé, il renonce à cet adoucissement et il ne veut que des planches nues sur lesquelles il prendra quelques instants de repos.

Dès cette heure il s'offrit à Dieu comme victime. Nous ignorons ce qui se passa au plus intime de son cœur ; les faits nous permettent de soupçonner les plus secrètes pensées de cette âme généreuse. Disposé à servir son peuple, à s'occuper des malades jusqu'au sacrifice même de sa vie, il écrit son testament, il choisit l'hospice des pauvres pour son héritier, se contentant de laisser de pieux témoignages de son

amour et de sa reconnaissance à son Église, à ses amis et à ses serviteurs. Cette grave mesure étant prise, il convoque de nouveau son peuple dans les églises, il lui adresse la parole, il l'exhorte à la pénitence et se dispose lui-même à se dépenser tout entier. Il devait faire la visite apostolique du diocèse de Brescia, il l'ajourne, il ne veut pas quitter son troupeau. Malgré la grande chaleur, chaque jour il visite à pied les églises, se prosterne devant les tombes glorieuses des saints protecteurs de Milan : il cherche à les intéresser à la cause de ses enfants menacés d'un si grand malheur. Le peuple se pressait sur ses pas; il implorait avec larmes son assistance et son crédit auprès de Dieu : il s'approchait de lui avec confiance, se mettait à ses genoux, touchait ses vêtements, les baisait avec respect et ceux qui n'avaient pu jouir de cette faveur s'estimaient encore heureux de baiser les mains de ceux qui l'avaient touché. La confiance et le courage revenaient dans tous les cœurs. Cependant le mal faisait de rapides progrès ; l'activité du saint semblait s'accroître avec la recrudescence du fléau. Il s'occupe du besoin des âmes, il songe au soulagement des corps : il prendra, pour les uns comme pour les autres, les mesures que lui inspirera son inépuisable charité mise au service d'un rare talent d'organisation.

Les malades se multipliant, les magistrats les envoyèrent à l'hôpital de Saint-Grégoire ou lazaret, situé près de la porte Orientale, appelée aujourd'hui porte de Venise.

Élevé par Louis le More en 1489, et complété successivement dans les années suivantes, le lazaret de

Milan a la forme d'un grand quadrilatère. Un majestueux cloître, soutenu par des colonnes, court le long de trois côtés et donne accès à 296 chambres organisées avec beaucoup d'intelligence pour la commodité et la salubrité de la vie. C'est là qu'étaient les personnes atteintes de la peste. Un immense espace s'ouvrait devant ces chambres, un courant d'eau vive le traversant dans sa longueur contribuait à y entretenir la propreté et à purifier l'air. Au milieu, s'élevait la petite église de Saint-Grégoire vers laquelle les mourants pouvaient tourner leurs derniers regards et leurs dernières pensées.

Le lazaret fut d'un grand secours à toutes les époques où la peste vint affliger Milan. Il nous est facile de nous représenter cet asile de la souffrance. Les graves et austères constructions encore debout, sont occupées par des familles particulières ; mais l'église est dans un état de délabrement lamentable et le chemin de fer traverse le lazaret dans toute sa largeur. Nos économistes modernes, confiants dans les découvertes de la science et de l'industrie, semblent ne plus redouter ces terribles épidémies, que le peuple regardait autrefois comme des fléaux de Dieu : à Milan ils font disparaître le lazaret (1). Les souvenirs de l'his-

1. Au moment où s'impriment ces lignes, le lazaret a disparu en grande partie. La municipalité de Milan l'a livré à l'industrie privée : de nombreuses maisons s'élèvent maintenant dans ce lieu que les souvenirs historiques, qui s'y rattachent, auraient dû protéger contre la main des hommes, plus terrible que celle du temps. Nous ne pouvons dissimuler notre étonnement et nous nous demandons comment la municipalité milanaise, si intelligente dans les embellissements qu'elle a multipliés dans la ville, n'a pas tenu davantage à conserver cette œuvre d'art qui n'était pas sans mérite. Heureusement tous les souvenirs de saint Charles qui se rattachent au lazaret ne périront pas. L'église de Saint-Grégoire

toire ne seront pas plus puissants pour le conserver que les craintes d'un fléau à venir. Il est de convention, auprès d'un certain monde, que nos lumières et notre civilisation sauront bien nous préserver de pareilles calamités.

C'est là qu'on vient de conduire, à la hâte, les premières personnes atteintes du mal inconnu, qui a si soudainement envahi la cité. Elles n'y trouvèrent pas tous les soulagements qu'elles auraient pu espérer. L'invasion du mal a été si subite, si rapide, la panique si grande et si universelle, qu'on avait transporté au lazaret indistinctement tous ceux que le mal avait frappés. On songeait moins à les sauver qu'à préserver par leur éloignement ceux qui étaient en bonne santé. Les pauvres, les gens qu'on soupçonnait atteints de la peste y avaient été réunis, comme autant de victimes offertes à la mort. Tout manquait : il n'y avait ni lits pour les malades, ni pain pour les affamés, ni remèdes contre la fièvre, ni infirmiers pour donner des soins, ni prêtres pour assister les moribonds, en sorte que ceux que la peste épargnait n'échappaient point aux étreintes de la faim ou du désespoir : la vue de si horribles maux suffisait souvent pour les conduire au tombeau. Les parents mouraient sous les yeux de leurs enfants, les fils expiraient entre les bras de leurs mères et ni les uns ni les autres ne pouvaient apporter aucun soulagement, ni aucune consolation à de si cruelles souffrances. Ce qui ajoutait

a été achetée par M. l'abbé Jean Mazzoleni, curé de Sainte-Françoise Romaine, qui, sous les auspices du vénérable archevêque de Milan et à l'aide des souscriptions des catholiques milanais, va la faire restaurer pour la rendre au culte, après l'avoir dédiée à saint Charles.

encore à l'horreur de tant de maux, c'était le petit nombre de *Monatti* [1] ; ils ne pouvaient suffire à l'ensevelissement des morts, et morts et mourants, faméliques et fiévreux, se trouvaient réunis pêle mêle dans le même local : c'était un lamentable spectacle.

L'archevêque, averti de cette situation, se dirige aussitôt vers Saint-Grégoire ; mais les portes en sont fermées ; nul ne peut y pénétrer et il est réduit à faire le tour extérieur de cette enceinte de la mort. A toutes les fenêtres du lazaret, fermées de grilles en fer, il voit apparaître de pauvres infortunés dont les figures livides, amaigries par la douleur et le jeûne, portent déjà les signes précurseurs d'une fin prochaine. En voyant le cardinal, ces malheureux poussent d'affreux gémissements, ils exposent leurs inexprimables souffrances : celui-ci se plaint d'être envahi par la peste, celui-là pleure son père qui vient de rendre le dernier soupir en sa présence ; l'un gémit sur les privations auxquelles il est condamné, l'autre se lamente de l'absence des secours religieux ; tous implorent l'assistance du prélat et, dans l'excès de leur douleur, ils s'écrient : « O notre Père, donnez-nous au moins votre bénédiction. »

Et l'archevêque, rentré dans son palais, suffoqué par la douleur, appuyé contre le mur de sa chambre, laisse s'exhaler, en présence de ses confidents, les plus intimes sentiments de son cœur : « Avez-vous pu voir, sans en être émus, l'affreuse condition de ces infortunés ? Tout leur manque : soins du corps et soins de l'âme. Ces fils malheureux semblaient me regarder comme l'auteur et la cause de leurs maux. Leur silence me reprochait mon inertie : j'ai différé de leur tendre une main secourable

1. Parole vulgaire qui correspond à notre vulgaire Croque-morts.

et je n'ai point, par mon exemple, excité les autres à la compassion. Je ne veux pas tarder davantage et, avec la grâce de Dieu, je ferai mon devoir, certainement. »

Il pourvoit aux premiers besoins de ces malheureux, en leur envoyant de la nourriture et des vêtements. Depuis longtemps, il ne possède plus ni or, ni argenterie à son usage; mais il lui reste encore une aiguière, quelques coupes et des couverts en argent qu'il place sur la table des hôtes illustres qui le viennent visiter, il les fait vendre. Les ornements d'or ou d'argent qui décorent sa chapelle domestique ou qui tiennent à sa dignité, il les envoie à la monnaie; tout, jusqu'aux deux masses recouvertes d'argent qu'on portait devant lui dans les cérémonies, comme symbole de son cardinalat, va prendre le même chemin.

S'il ne recule devant aucun obstacle pour pourvoir aux besoins des corps, on peut imaginer ce que sera son zèle pour procurer à ces malheureux abandonnés les secours de la religion. Il fait appel au dévouement de ses prêtres; aucun d'eux ne veut se rendre au lazaret; un seul consent à confesser et à communier les pestiférés, mais il refuse de leur administrer les saintes huiles. Il écrit à ses curés, il leur rappelle l'obligation dans laquelle ils sont de ne pas abandonner les pestiférés: « Rappelez-vous, dit-il, que vous êtes les vicaires et les ministres de Dieu; vous avez le devoir de nourrir par les sacrements ces âmes qui en ont si grand besoin et pour lesquelles, selon les enseignements et les exemples de Jésus-Christ, vous devez même exposer votre vie. » Il leur envoie sa bénédiction pour les encourager et pour les fortifier. Il espère

que cette bénédiction nouvelle et toute particulière sera pour eux l'occasion d'un accroissement de grâces, de forces spirituelles et aussi un préservatif pour leur santé. « Nous n'avons qu'une vie, ajoute-t-il, et nous devons la dépenser en ce monde pour Jésus-Christ et pour les âmes. En cette occasion, nous devons le faire, dans le temps et de la manière qu'il plaira à Dieu et non comme nous le voulons. Ce serait une grande présomption de négliger nos obligations et le service de Dieu par la persuasion que, si nous venions à mourir, Dieu ne saurait nous remplacer dans son service par d'autres qui seraient plus propres que nous à procurer sa gloire. Cela ne veut pas dire que vous devez bannir les moyens humains, les remèdes, les préservatifs, les médecins, tout ce dont vous pourrez faire usage pour vous préserver : ces moyens ne sont nullement en opposition avec l'accomplissement de notre devoir (1). »

Il envoya chercher dans un pays de la Suisse nommé Leccantina et situé au-dessus de Milan, un bon prêtre appelé Leonardo, très au courant des choses de la peste. Il le fit venir à ses frais et l'envoya au lazaret où il y avait déjà beaucoup de malades. Ce fut le premier qui confessa les pestiférés (2).

1. Lettre au curé de Monza. — Bib. Amb. : *Ms. G. S. I.* 9.

2. Extrait du dialogue de Fra Paolo Bellintano da Salo, capucin, publié par Oderici Federico. Milan 1857. — Oltrocchi raconte que ce Leonardo de Leonardi semblait cuirassé contre les atteintes de la peste. En arrivant à Milan, il coucha avec un homme qui avait déjà contracté cette maladie et il n'éprouva pas le moindre malaise. Tout le temps que dura la peste, il se dépensa au service des malades et il resta toujours sain et sauf. Il en fut de même à Brescia, où le saint l'envoya après la peste de Milan. Il se rendit pour le même motif à Locarno et, un beau jour, on le trouva mort, dans la campagne, à l'embouchure du fleuve, sans qu'on pût connaître la cause de cette mort subite.

Dès le 26 août, le cardinal avait écrit à Mgr Carniglia pour lui rendre compte des progrès du mal, et demander au pape des pouvoirs et des indulgences exceptionnels, pour ces circonstances si extraordinairement graves. « Je désire, disait-il, et tout particulièrement pour moi, la bénédiction de Notre-Seigneur, afin que toutes les fatigues et toutes les sollicitudes auxquelles je dois me livrer, en cette occasion, aient pour ces âmes et pour la mienne tous les fruits que j'en attends. » Puis après avoir rendu compte de la situation douloureuse de Milan, tout à coup son cœur paternel s'émeut, il craint que ce récit, en se répandant, ne jette partout la frayeur et que Milan, déjà si malheureuse, ne se voie encore isolée du reste du monde. « Le compte que je vous rends de ce qui se passe ici, dit-il, est pour vous engager à me procurer toutes les faveurs que je sollicite ; mais je ne voudrais pas qu'il serve à ralentir ou à diminuer les relations commerciales avec ce pays, à cause du préjudice qui en pourrait résulter pour tant de pauvres, qui souffrent déjà beaucoup du ralentissement du travail : la crainte seule pourrait être plus terrible que le mal [1]. »

Mgr Carniglia lui répond : « Le pape vous bénit ; mais, avant tout, il veut que je rappelle à Votre Seigneurie illustrissime que vous avez été constitué chef et pasteur de ce peuple, avec l'obligation de le gouverner et de le garder. Or, pour cela, il est nécessaire que vous vous gouverniez et vous gardiez vous-même ; vous ne le ferez pas si vous voulez vous exposer personnellement à tous les dangers, auxquels les autres peuvent suffire. La charge que vous occupez

1. Bib. Amb. : *Ms. C. S. I. 9.*

constitue pour votre peuple le plus grand et le plus important secours dont il ait besoin, pour l'âme et pour le corps. Sa Sainteté veut donc que je mette sous vos yeux le dommage qui résulterait pour ces âmes, si vous veniez à leur manquer dans leurs plus grands besoins. En effet, le respect, l'affection qu'on a pour votre personne, les persuasions, les prières, les ordres que vous emploierez, en décideront beaucoup à persévérer dans les soins spirituels et corporels à donner à ce peuple. Notre Seigneur allègue, à l'appui de sa recommandation, cette parole de l'Écriture : *Percusso pastore*, etc. (1).

« Sa Sainteté est bien éloignée de vouloir désobliger Votre Seigneurie illustrissime, ou de l'engager à manquer à son devoir, au contraire, elle l'y excite, elle la ranime, mais elle l'engage seulement à ne pas vouloir, toujours et en toute occasion, s'exposer à des dangers manifestes, lorsqu'elle pourrait y pourvoir par d'autres moyens. Vous devez faire un grand cas de votre personne, pour la conservation même de ce peuple; vous pouvez vous persuader facilement que, si vous veniez à lui manquer, les remèdes les plus nécessaires, les secours les plus opportuns lui feraient défaut... Que le Seigneur donc soit avec vous, dans toutes vos actions, qu'il vous accompagne, vous éclaire et vous bénisse (2)! »

Toutes ces recommandations étaient sans doute d'un grand poids ; le pape, connaissant la vertu du saint archevêque, les avait crues nécessaires : il savait bien que son dévouement irait toujours au delà des limites du devoir strict et rigoureux du pasteur. Dans les inté-

1. Le pasteur étant frappé, les brebis sont dispersées.
2. Bib. Amb. : *Ms. C. S. I*, 9.

rêts mêmes des âmes qui lui étaient confiées, on voulait absolument l'engager à modérer son zèle et on lui envoya de Rome des décisions, pleines d'autorité, dans lesquelles on déclarait que l'évêque n'était point, par devoir, obligé de s'exposer au danger de perdre la vie, en soignant les pestiférés ; il opposa à ces avis les actes et les paroles des saints qui étaient d'un sentiment bien différent. « C'est vrai, lui disait-on, mais il s'agit ici de la perfection et non pas du devoir rigoureux.

— L'évêque, répondit-il, est obligé à la perfection. »

Cette héroïque réponse ne laissait aucun lieu à la réplique. Le saint suivit donc les impulsions de sa charité. On aurait tort néanmoins de croire qu'il poussa son dévouement jusqu'à une vaine présomption. « Dès le principe, écrivit-il plus tard, j'ai résolu de m'abandonner entièrement entre les mains de Dieu, sans toutefois mépriser les remèdes communs et ordinaires. Je n'ai pas voulu me purger, ni faire autres choses semblables, mais quand je m'approchais des personnes ou des lieux très suspects, j'avais l'habitude de porter toujours avec moi une éponge imbibée de vinaigre. Dans le commencement, j'avais coutume aussi de mettre dans ma bouche quelques herbes aromatiques, comme un clou de girofle, ou une petite racine d'angélique, dont je vous envoie une portion dans la crainte que vous n'en trouviez pas d'aussi bonne chez vous ; mais je souhaite que vous n'ayez pas à en faire usage (1) ! »

Le nombre des malades se multipliait ; il fallait songer aux besoins spirituels de ces malheureux

1. Lettre du 9 juillet 1577 à l'évêque de Brescia. On peut aussi voir les lettres adressées par le saint à l'évêque de Rimini et au cardinal Palleotti. — Bib. des Barn. : vol. II, *del Governo*.

abandonnés. « Jusqu'ici, écrivait le cardinal à Mgr Carniglia, j'ai trouvé des aumônes pour subvenir aux besoins matériels des pestiférés ; je trouve même au lazaret des hommes et des femmes qui vont s'y renfermer et s'exposent à la mort, par charité, dans le but de soigner les malades ; néanmoins, je suis dans de très grandes angoisses, je voudrais trouver des prêtres qui veuillent bien montrer une minime partie de cette charité. J'ai même été contraint d'agir contre quelques curés qui avaient manqué à leur devoir, dans des choses qu'ils pouvaient faire avec peu ou point de péril corporel... J'ai fait demander dans la partie de mon diocèse, soumise aux Suisses, des prêtres, parce qu'ils sont plus courageux et plus habitués à soigner ces maladies. Si cela est nécessaire, j'en ferai venir un plus grand nombre. En dehors de cela, je place ma plus grande espérance, en cette extrémité, après Dieu, en quelques religieux qui, par leur zèle et leur charité, me serviraient véritablement, s'ils en avaient la permission de leurs supérieurs. Je compte spécialement sur les Capucins, sur les Récollets (1) et sur les Jésuites qui ont précisément, en vertu de leur institution, l'obligation de se tenir toujours prêts à aller et à être mandés dans tous les lieux où il y a danger, sur l'ordre du souverain pontife. » Puis, songeant aux besoins exceptionnels de l'heure présente, il voudrait que le saint père lui donnât des pouvoirs extraordinaires. « Je désire par dessus tout un conseil, un secours de Notre Seigneur sur toutes les choses que je vous ai dites ; je voudrais spécialement

1. Les Capucins les premiers et dès le début de la peste répondirent à l'appel de l'archevêque. Ils furent spécialement chargés des malades du lazaret.

un bref dans lequel on exhorterait tout le monde, prêtres séculiers et réguliers, hommes et femmes, à s'employer activement pour le service des malades, des suspects et de ceux qui sont renfermés pour ce motif; ce même bref nous ferait la concession d'indulgences et de grâces spéciales, en abondance, autant que le demande la gravité des circonstances et il me donnerait la faculté d'accorder de semblables faveurs à tous ceux qui s'exposeront, au danger de leur vie, pour servir de près ces malades, ainsi qu'à tous ceux qui feront des aumônes. Et si cela paraît convenable à Notre Seigneur, je le prie de vouloir bien surtout me donner, avec une très ample bénédiction, le droit de l'obédience sur tous les réguliers et prêtres séculiers d'un autre diocèse. De cette sorte, je pourrais les employer à ce devoir de charité, à ma guise; il suffirait pour cela de mon consentement et de ma volonté, sans avoir besoin ni de la réquisition, ni du consentement de la part des supérieurs. Cette concession ne me paraît pas exorbitante dans un cas où le danger de mort est si grand; il n'est pas vraisemblable, en effet, que quelques-uns d'entre eux veuillent sortir de ce monde par une autre voie que par celle de la charité ou du salut des âmes. Ce serait une impiété, semble-t-il, si dans une aussi pressante nécessité les supérieurs s'opposaient à ce désir ou le refroidissaient. On pourrait m'adresser ce bref, à moi personnellement, en me donnant le pouvoir d'employer les religieux de la manière que je viens de dire; mais considérez que si Dieu venait à disposer de ma personne, il ne faut pas que cette faculté s'éteigne avec moi; il serait bon qu'elle s'étendît à mes vicaires ou à ceux qui dans ce cas seraient chargés d'administrer ce

diocèse. Tout ce que je demande pour Milan, il serait bon de l'accorder aux autres évêques de la province, qui sont également menacés du mal (1). »

Le saint père accorda à l'archevêque toutes les indulgences qu'il demandait (2) : et plus tard, la disette des confesseurs se faisant sentir, il lui permit de pouvoir disposer, comme s'il en était, en quelque sorte, le supérieur, des sujets appartenant aux ordres religieux. Mais il eut, à ce sujet, de douloureuses déceptions. Les Jésuites ne se montrèrent pas d'abord aussi empressés qu'il l'eût désiré et saint Philippe Néri, qui avait rappelé de Milan les Oratoriens qu'il y avait envoyés, à la prière du saint, ne voulut point qu'ils y retournassent, à cause de la peste, malgré l'appel pressant de son ami. En apprenant ce refus, l'archevêque de Milan fut consterné et il dit que le père Philippe était « un homme sans miséricorde ».

Nous avons le témoignage du père Paul de Salo sur le peu d'empressement des religieux en général à répondre à l'appel de l'archevêque. « Le mal, dit-il, allait toujours en augmentant, l'on avait construit des cabanes dans les environs de Milan et il fallut de nouveaux confesseurs. Le saint fit alors appeler tous les confesseurs religieux et il leur fit un discours d'une

1. Bib. Amb : *Ms. C. S. I. 9.*

2. Par un bref du 10 septembre 1576, Grégoire XIII donne au cardinal Borromée la faculté d'accorder des indulgences, même la plénière, aux pestiférés et à ceux qui les assistent. Le 12 mars 1577, il accorde l'indulgence plénière à tous les prêtres réguliers et séculiers qui administrent les sacrements aux pestiférés ou aux malades suspects de ce mal. — Enfin, le 7 mai 1577, il accorde la même indulgence à tous ceux qui jeûneront le mercredi, le vendredi et le samedi qui suivront la réception du bref et qui assisteront aux processions pour la cessation du fléau. — V. *Docum.* etc. Tom. I, 2e partie, nos XCIII, XCVII, XCVIII.

grande éloquence, se plaignit de ce que, tandis que les prêtres séculiers s'offraient avec empressement, les réguliers, au contraire, qui étaient tenus à donner le bon exemple, se retiraient. — Cependant, ajoute le bon religieux, il n'obtint rien : chacun présenta des excuses et se retira dans son couvent. Mais *il signor cardinale*, tout affligé, se mit à faire oraison avec une grande ferveur, selon que je l'ai appris de personnes dignes de foi, en priant le Seigneur de vouloir bien le pourvoir des personnes dont il avait besoin (1). »

Nous avons le texte de la touchante homélie qu'il adressa aux religieux : « Certes, leur dit-il, nous sommes à un temps digne d'être envié : en effet, sans être exposés à la cruauté des tyrans, sans les chevalets, sans les flammes, sans les bêtes, enfin sans tous ces différents genres de supplices qui sont si redoutables à la faiblesse humaine, nous pouvons obtenir la palme du martyre. Bien plus, nous pouvons l'acquérir même sans cette souffrance... Chacun peut espérer sortir sain et sauf de cette contagion... Mais si quelqu'un d'entre vous venait à contracter le mal, quand même tous les autres vous manqueraient, moi je serai là, au milieu de vous : votre double salut, du corps et de l'âme, sera l'objet de mes soins. Je vous secourrai volontiers, et, si cela est nécessaire, je serai moi-même, je m'offre même dès maintenant, comme votre ministre pour vous donner les sacrements ; appuyé sur le secours divin, j'ai résolu de n'épargner aucune fatigue, aucun danger pour remplir mon devoir de pasteur et travailler au salut du troupeau qui m'est confié (2). »

1. Extrait du dialogue de Fra Paolo Bellitano da Salo, Capucin, publié par Oderici Federico. — Milan 1857.
2. Homiliæ Sancti Caroli, tom. I.

Cette éloquente allocution du cardinal n'avait pas été assez puissante pour vaincre les hésitations, sa prière triompha de toutes les résistances et les religieux se mirent bientôt à sa disposition.

Dans le propre palais du cardinal, la terreur était à son comble parmi les personnes qui composaient sa cour cardinalice. Tous connaissaient l'archevêque et ils avaient compris qu'il se porterait dans les endroits où le danger serait plus grand. Dans la crainte d'être contraints de l'accompagner, plusieurs avaient pris le parti de s'éloigner; ceux qui avaient consenti à rester étaient résolus à décliner les ordres de leur maître, à toutes les fois qu'ils en jugeraient l'exécution périlleuse. Le cardinal, auquel rien n'échappait, s'aperçut vite de cette petite conspiration ; elle ne fut pas capable de le détourner des résolutions qu'il avait prises, il ne changea pas ses desseins, mais il tenta de ranimer le courage des siens. Il les fit d'abord venir près de lui, chacun en particulier, puis il les réunit tous et par un discours, dans lequel éclataient également la bonté de son cœur et l'énergie de son âme, il les persuada de renoncer à leur projet peu héroïque. « Vous vous trompez, leur dit-il, si vous vous croyez en sûreté dans la solitude et le repos. Le mal pénètre aussi bien dans les demeures les mieux closes que sur les places publiques. Il n'est pas rare de voir la mort s'attaquer de préférence à ceux qui cherchent, dans les commodités de la vie, un refuge contre ses atteintes. Saisissez donc au contraire cette occasion de vous attirer auprès de Dieu une très grande grâce. Ne vous montrez point oublieux de votre sacerdoce à ce point de préférer une mort tardive à une sainte mort. »

Ces nobles paroles ébranlèrent les plus timides et bientôt, familiers et religieux, ne songèrent plus qu'à partager avec leur père et leur archevêque les périls et la gloire d'un infatigable dévouement. Dieu récompensa leur générosité et leur confiance. De tous les familiers et de tous les domestiques du saint qui l'accompagnèrent dans ses visites aux pestiférés, pas un seul ne fut atteint de la maladie : l'archevêque sembla tout le temps les couvrir de sa vertu et de sa protection. Un seul de ses domestiques mourut de ce mal et il fut constaté qu'il n'avait jamais été employé au service des malades.

Plusieurs religieux moururent sur le champ de bataille ; mais la peste ne pénétra que dans un seul couvent, précisément dans celui dont les membres avaient refusé leur concours. « Ils ne savent pas, écrivait le saint à Mgr Speciano, d'où le mal leur est venu ; mais je suppose qu'il faut l'attribuer à cette *prudence de la chair* qui, au témoignage de l'Apôtre, *est la mort* [1]. »

Le cardinal semblait se jouer du danger pour lui-même ; mais il prenait toutes les précautions imaginables pour en préserver les autres. Il ne permettait point à ses serviteurs de s'approcher de sa personne, il leur défendait expressément de toucher aux objets dont il s'était servi lui-même. On venait souvent au palais implorer sa charité, demander ses conseils, lui rendre compte de la situation de la ville ou du diocèse, il s'isolait de ses visiteurs et afin qu'on ne fût pas tenté de l'approcher de trop près, il avait fait placer une grille entre eux et lui. Lorsqu'il se rendait chaque jour à la cathédrale pour réciter l'office avec ses chanoines, tous

1. Lettre citée par OLTROCCHI, p. 312, note *d*, à la fin.

les prêtres et les ministres de l'autel devaient se tenir loin de son trône et n'avoir aucun contact avec sa personne. Il était constamment en rapport avec les pestiférés. « Il va très souvent au lazaret, écrivait le père Jacques, Capucin, à l'évêque de Brescia [1]; il console les malades... Il va dans les cabanes, dans les maisons particulières... Il parle avec tous, les console tous, les pourvoit tous de ce dont ils ont besoin... Il n'a peur de rien et il ne faut même pas essayer de l'effrayer. Il est certain qu'il s'expose trop au danger et, comme il a été jusqu'ici préservé par une grâce privilégiée de Dieu, il dit qu'il est obligé de faire ce qu'il fait. La ville n'a pas d'autre consolation. »

Le bon Capucin par ces dernières paroles nous révèle la situation de Milan; les nobles et les riches étaient partis; le gouverneur s'était retiré à Vigevano; les décurions qui étaient restés ne faisaient rien sans prendre l'avis du cardinal. Tous les pauvres avaient recours à lui, mais ses ressources avaient été vite dépensées.

Apprenant alors que le gouverneur devait venir à Milan, il prit la résolution de lui écrire pour lui exposer la détresse extrême dans laquelle on se trouvait. Tout était épuisé, les riches étaient absents ou ne pouvaient plus rien donner, il était à craindre que la famine ne vînt s'ajouter à la peste. L'archevêque ne sait de quel côté diriger le regard et ses appels. Il se plaint du tribunal de la santé et il prie le gouverneur de remédier à cette situation [2]. En terminant, il exposait avec franchise la mauvaise impression qu'avait produite son

1. Bib. Amb. : *Ms. S.* 80.
2. Lettre du 13 novembre 1576. Bib. des Barn., vol. II *del Governo.*

départ de Milan : le roi lui avait confié la garde et la défense de la ville et il devait songer à ne pas laisser à ses descendants une mémoire et un nom déshonorés par une pareille fuite. S'il ne se sentait pas le courage de rester, il devait du moins prendre des mesures et donner des ordres pour le salut de la ville. D'Ayamont reçut cette lettre au moment où il se trouvait au sénat ; elle l'impressionna vivement et il prit les mesures demandées.

Cet appel ne suffit pas à l'archevêque ; il demande au pape la permission de distraire une partie des legs destinés à de pieux usages, en faveur des malheureux pestiférés. Il sollicite par ses lettres les chanoines de Latran, les moines de Saint-Benoît, de Saint-Bruno, de la congrégation des Olivétains à consacrer une partie de leurs revenus au soulagement de ce malheur public et, un peu plus tard, il donne ordre à Mgr Spéciano, son agent à Rome, de demander au pape « le droit d'exiger, à titre d'aumônes ou autre, des abbayes régulières et des commendes de son diocèse, même de celles dépendant des cardinaux, la somme qu'il croira convenable, de manière à ce que, pour certains bénéfices, elle n'excède pas deux décimes [1]. »

Ses démarches ne furent point inutiles. Chacun voulut imiter la générosité du prélat. Le roi, dont il fit à plusieurs reprises implorer la pitié par le nonce, Mgr Ormanetto, fit l'abandon à la ville de Milan de plusieurs impôts dont les revenus furent consacrés au soulagement des malheureux. Le gouverneur d'Ayamont ne resta point en dehors de ce mouvement charitable et, de concert avec le président du sénat, Jérôme

1. Bib. des Barn. : *Id.*

Monti, l'émule de notre saint, il fit venir en abondance du froment des pays voisins : Milan se vit assurée contre la famine [1].

Peu de jours après la réunion du sénat, un mouvement extraordinaire avait lieu dans les rues de la cité, à laquelle la fuite d'un grand nombre des habitants et la réclusion des autres avaient donné un aspect des plus tristes. Plusieurs centaines d'ouvriers sans ouvrage, sans pain, sans vêtements, s'étaient réunis sur la place publique : des domestiques, privés de leurs maîtres par la mort ou par la misère, s'étaient joints à leur groupe; tous s'étaient dirigés vers le palais de l'archevêque pour lui exposer leur détresse et recourir à sa bonté. La vue de ces malheureux, à demi nus, affamés, au teint livide, impressionna vivement le cardinal. Sa douleur fut d'autant plus vive qu'il avait épuisé toutes ses ressources. Il trouve sans doute dans son cœur des paroles assez puissantes pour les consoler, ranimer leur courage. Cela ne suffisait pas, il fallait vêtir ces hommes, les mettre à l'abri du besoin, et surtout leur créer une occupation pour éviter le danger du pillage et de la révolte auxquels ils pouvaient se laisser entraîner par le désespoir et l'oisiveté. Le cardinal pourvut à tout avec autant d'habileté que de générosité. Un témoin du procès de sa canonisation, Louis Septala,

1. Les comptes de la municipalité de Milan nous apprennent que l'archevêque pourvut à la nourriture de quatorze cents malades renfermés à Saint-Grégoire, depuis le 29 août jusqu'au 22 septembre. Quatre cents pauvres furent logés à la Vittoria et la ville de Milan ne dépensa que 784 francs pour leur entretien : le cardinal dut pourvoir à tout. Il est aussi question dans ces comptes de mille prêtres qui furent secourus par lui. La charité est ingénieuse, elle s'oublie elle-même, elle se donne et se dépense sans cesse et sans réserve. Saint Charles est une merveilleuse réalisation de ces paroles de saint Paul.

docteur médecin, raconte à quelle industrie il eut recours pour vêtir ces infortunés. « Il dépouilla tous les murs de son palais de leurs tentures d'étoffes, il en fit préparer des habits pour ces malheureux transis de froid. Je le sais, ajoute-t-il, parce que je fus appelé un matin par le cardinal pour aller visiter les pestiférés; je fus présent au moment où l'on taillait les étoffes et où l'on faisait les vêtements [1]. »

Le cardinal choisit les plus valides et il les envoya parmi les soldats chargés de faire la garde des lieux suspects ; il chargea les autres de soigner les malades; les troisièmes reçurent la mission de laver et de purifier tous les objets qui avaient servi aux pestiférés; enfin ceux qui étaient trop faibles pour remplir même ces dernières fonctions furent enfermés, à huit milles de Milan, dans une maison qu'il possédait appelée la *Victoire*, en souvenir d'une bataille que François I remporta sur les Suisses, dans ce même lieu. Plus de trois cents malheureux y furent conduits et leur nombre ne tarda pas à s'accroître. Jusqu'au 22 janvier de l'année suivante, il se chargea de pourvoir à tous leurs besoins. Il rencontra des âmes généreuses, dignes de la sienne, il les mit à contribution et il n'eut point la douleur d'être contraint d'abandonner ces pauvres gens, faute de ressources. Le marquis Litta, le comte Érasme de Abdua, les frères Cusani lui envoyèrent des sommes importantes dont il avait le libre emploi. Le comte Louis Gallarati lui avait envoyé de sa basse-cour douze poulets. En le remerciant, l'archevêque lui écrit: « Quand les temps deviennent difficiles un grand nombre de malheureux de la ville ont recours à moi, et, comme cela

1. Bib. Amb.: *Ms. G.* 30, p. 221.

doit être, leur misère passe avant mes propres besoins. J'ai donc cru que vous m'aviez choisi pour être votre intermédiaire et que votre don devait servir à apaiser la faim des autres ; je viens en ce moment offrir un stimulant à votre charité. Les malheureux, enfermés à la Victoire, peuvent vous fournir l'occasion de donner des preuves splendides de votre munificence, c'est un vaste et noble champ pour l'exercice de votre générosité. Leur nécessité ne réclame pas seulement des secours ordinaires en vivres et en argent, mais elle est si grande qu'elle peut suffire pour vous arracher tout ce que vous avez de précieux dans votre palais. Depuis longtemps je me sentais secrètement poussé à vous faire cet appel : votre libéralité vient de m'ouvrir la voie et je m'empresse d'y entrer. Je vous prie, de toutes mes forces, ne me renvoyez pas les mains vides (1). »

L'exemple du pasteur avait produit son effet, il avait donné jusqu'à ses vêtements, et souvent, quand il rentrait le soir, vers minuit, à son palais, après un long jeûne et épuisé de fatigue, il ne trouvait même pas un morceau de pain pour apaiser sa faim, ni une pièce de monnaie pour en acheter. Les riches ne voulurent point rester en arrière, ils envoyèrent aussi leurs aumônes : beaucoup étaient heureux de le choisir comme leur intermédiaire, et plus d'une grande dame se dépouilla de ses anneaux, de ses colliers et de ses bijoux les plus précieux en faveur des malheureux. Le saint n'avait pas seulement excité la générosité des riches, il avait relevé tous les courages et suscité d'admirables dévouements. On voyait aux hôpitaux un grand

1. Lettre du mois de janvier 1577. — Citée par OLTROCCHI, p. 292, note *c*.

nombre de femmes et d'hommes qui apportaient leur concours, soucieux seulement de faire le bien, sans se préoccuper du danger. On les voyait faire cuire les aliments, les présenter aux malades, et maintenir, autant que possible, la propreté dans ces asiles infectés par d'horribles maux. D'autres, revêtus d'un sac, parcouraient la ville, portant des secours à tous et ne voulant être connus que de Dieu seul. Qui pourrait dire le nombre de personnes de qualité qui accompagnèrent et aidèrent le saint dans ses visites aux malades et aux pauvres ?

Mais le mal s'aggravait ; l'archevêque résolut de faire une nouvelle violence au ciel, il ordonna trois processions solennelles et il y convoqua la population. Les magistrats, effrayés à la pensée du rassemblement dont elles seraient l'occasion, voulurent s'y opposer. Charles persista dans son dessein, il plaida sa cause avec éloquence et tout le bon droit qu'il avait : pour achever de convaincre les esprits, il rappela l'exemple de saint Grégoire le Grand ordonnant une procession au moment où la peste sévissait avec le plus de force dans la ville de Rome. Au moment où la procession entrait sur le pont Saint-Ange, on aperçut un ange remettant dans le fourreau l'épée de la colère divine. La ville de Rome n'eut point assez de bénédictions pour remercier Dieu et son pontife de cette délivrance miraculeuse.

Les processions, au nombre de trois, eurent lieu : le premier jour on se rendit du Dôme à Saint-Ambroise, le second jour à Saint-Laurent et le troisième à la Madone de Saint-Celse.

« Le bon cardinal, rapporte un témoin oculaire,

marchait les pieds nus, une grosse corde au cou, et dans les mains il avait un crucifix très lourd qu'il a toujours porté (1) : sa famille le suivait ayant également les pieds nus et la corde au cou. Il a fait en public une prédication si divine, en se servant des lamentations de Jérémie sur la destruction de Jérusalem, que les auditeurs éclataient en sanglots. La foule était si grande que tous les hommes valides, je crois, devaient s'y trouver. Il monta sur un lieu élevé et il parla si fort qu'il put être commodément entendu de tous. Il semblait que nous étions au Vendredi Saint lui-même. Comme il appliquait bien les paroles du prophète à nos épreuves, et comme les paroles de saint Paul : *Quis infirmatur et non infirmor ego* etc., se réalisaient bien en sa personne! Il est ensuite resté une heure étendu sur la terre à faire oraison ; les prêtres réguliers et séculiers l'imitèrent et tous, la face contre terre, ils envoyaient vers le ciel, à plusieurs reprises, des cris de repentir et de miséricorde ! Le dernier jour, on porta en procession toutes les reliques de Milan et le clou de Notre-Seigneur. Il avait pris pour texte de son discours : *Peccatum peccavit Jerusalem* (2). »

Le cardinal avait commencé ces pieux exercices de pénitence par la distribution des cendres, avant le départ de la procession, et il les termina en portant processionnellement un des clous avec lesquels Jésus-Christ fut attaché à la croix. La tradition, d'accord avec les historiens, rapporte que sainte Hélène, dans l'espoir

1. Ce crucifix est religieusement conservé à l'un des autels de la nef gauche latérale du Dôme de Milan. Il est enrichi de nombreux *ex-voto* et presque constamment entouré de pieux fidèles.

2. Jérusalem a grandement péché. — Narration du frère Jacques de Milan, Capucin. — Bib. Amb. *Ms. S.* 80.

de préserver Constantin contre les chances malheureuses des batailles, fit placer dans le mors du cheval de son fils l'un des précieux clous teints du sang du Sauveur. Depuis un temps immémorial l'église de Milan possède cette inestimable relique. Saint Charles jugea que les douloureuses circonstances, dans lesquelles gémissait son peuple, étaient assez graves pour la descendre du lieu élevé où on l'avait enfermée. Il la porta en procession et l'exposa ensuite dans sa cathédrale pendant 40 heures.

Au souvenir des souffrances de l'Homme-Dieu si puissant pour nous aider à supporter la douleur, le saint ajoutait l'efficacité de ses exemples. Les vêtements de deuil dont il s'était revêtu, son visage austère, ses yeux fixés sur le crucifix, sa personne respirant je ne sais quelle attitude surnaturelle, les chants plaintifs des psaumes, tout était de nature à faire impression sur la population et à toucher les cœurs les plus endurcis. Dès le premier jour de la procession, et presque au début l'archevêque avait heurté son pied nu contre un morceau de fer, et il s'était fait une grande et douloureuse blessure. Il continua sa route comme s'il n'avait rien ressenti, mais le sang, sortant en abondance de cette plaie béante, laissait sur son passage une preuve trop certaine des souffrances qu'il devait endurer. Il ne voulut recevoir aucun soulagement et ce ne fut pas sans regret qu'il permit qu'on le pansât après la cérémonie [1]. Les jours suivants il n'en présida pas moins la procession, les pieds nus, comme s'il n'avait aucun mal. Ce véritable pasteur semblait heureux de

1. L'église de St-Charles au Corso de Rome, possède un des linges imprégnés du sang qui sortit de cette blessure.

verser son sang pour le salut de son peuple, à l'exemple du divin pasteur dont il portait l'image dans ses bras.

Pendant ces trois jours, Dieu, pour montrer sans doute combien ces supplications lui étaient agréables, suspendit en quelque sorte le fléau et l'on n'eut à déplorer aucune mort. Mais le mal sembla vouloir prendre sa revanche; il fit de tels progrès que le gouverneur et le sénat résolurent d'avoir recours à de nouvelles et plus rigoureuses mesures.

Le lazaret ne suffisant plus pour recevoir les pestiférés, le cardinal suggéra de louer, à chacune des portes de la ville, de grands espaces de terrain qui étaient libres, de les faire entourer de fossés et de remparts afin que nul, une fois entré, n'en pût plus sortir. On y éleva des cabanes de bois et de paille et l'on y transporta les personnes suspectes d'être atteintes de la peste. On publia dans la ville un édit de quarantaine, en vertu duquel personne ne devrait sortir de sa maison. Les magistrats se chargeaient de pourvoir d'aliments ceux qui en manqueraient. Les citoyens, renfermés dans leurs maisons, ne pouvaient plus avoir de relations entre eux; il était défendu sous peine de mort de transgresser cette ordonnance.

On peut s'imaginer l'aspect que présenta la ville: on ne voyait dans les rues que les chars conduisant à leurs dernières demeures ceux que la peste avait frappés; on n'entendait que les gémissements des mourants, ou les cris sauvages des *Monatti*, honte de l'espèce humaine, qui dévalisaient les maisons que la mort ou la fuite avaient vidées et dépouillaient de leurs vêtements les cadavres de ceux qu'ils menaient à la fosse

commune. Toutes les portes et toutes les fenêtres étaient closes : la mort semblait avoir pris possession de la ville entière. Ce silence sinistre était de nature à répandre partout la terreur : la crainte du mal toujours menaçant, l'ignorance de sa marche ou de sa décroissance, la préoccupation du sort de ses parents ou de ses amis, les premières atteintes de la maladie, tout contribuait à jeter le désespoir dans l'âme et à aggraver le mal. Mais le pasteur, le père de Milan veillait sur ses enfants. Comprenant tout ce que cette séquestration pouvait avoir de douloureux pour le cœur et de dangereux pour l'âme, sachant que Dieu, son souvenir, sa présence, ses sacrements pouvaient seuls apporter quelque consolation à cette situation, nécessaire sans doute, mais des plus cruelles, il prit des mesures en conséquence. Il fit élever 19 colonnes sur les places, dans les carrefours et dans les rues ; au bas de ces colonnes, surmontées de la croix, on dressa un autel. Un prêtre venait y dire chaque jour la messe ; de leurs fenêtres ou de leurs portes les infortunés reclus pouvaient voir la croix, suivre les prières de la messe, adorer la victime divine, immolée déjà sur le Calvaire pour le salut du genre humain, et dont la présence et le sacrifice, sans cesse répétés, étaient pour les malheureux Milanais un gage d'espérance, une source d'énergie dont on ne saurait se faire l'idée.

Après la messe, le prêtre portait souvent la communion à ceux qui la désiraient ; des escabeaux, placés sous les fenêtres trop élevées, permettaient de satisfaire tous les pieux désirs. Plus d'une fois saint Charles vint lui-même remplir auprès de ses enfants ce ministère d'amour, qui n'était point sans péril. Qui pourrait dire

combien de fois sa vue, ses paroles ranimèrent les courages chancelants et séchèrent les larmes ?

Sept fois par jour et sept fois par nuit, on sonnait les cloches ; la ville entière s'unissait alors à la prière de son pasteur qui s'élevait vers le ciel pour fléchir la colère divine. On récitait les litanies et des psaumes que l'archevêque lui-même avait désignés. Sur les places publiques où s'élevaient les croix, on pouvait entendre souvent de touchants dialogues entre le prêtre qui récitait les prières à haute voix et les fidèles qui répondaient de leurs demeures. Milan était devenu comme un grand temple, d'où s'élevait, nuit et jour, vers le ciel l'encens de la prière. Le saint était consolé du succès de son entreprise et il avait coutume de dire : « Grande ville ! Grand temple ! » Aussi cette pieuse pratique qu'il appelait l'*Oraison continuelle* lui donnait les plus grandes espérances. « Au milieu du spectacle cruel, pour ne pas dire horrible, de cette peste allant toujours en augmentant, rien ne me console plus, écrivait-il à l'évêque de Rimini, que la célébration de ces saturnales de la Religion, s'il est permis de parler ainsi. Ce zèle de la prière, et le jour et la nuit, est si fervent, grâce à la piété et à la volonté de ce peuple, que si vous étiez ici vous seriez transporté de joie et vous conserveriez une espérance certaine, je ne dis pas de la santé publique dont vous semblez désespérer dans votre lettre, mais vous auriez au moins un gage assuré du salut des âmes... »

Aux prières de son peuple, le saint ajoutait son dévouement sans bornes, pour fléchir le ciel. On le voyait partout, à toute heure du jour et de la nuit, souvent il présidait aux prières publiques. L'amour

qu'il avait pour ses chères brebis le portait à les visiter continuellement, sans se préoccuper des conséquences qui en pourraient résulter. Il tenait une baguette à la main, comme faisaient tous ceux qui étaient suspects, avertissant ceux qu'il rencontrait de se tenir à une certaine distance de sa personne afin de ne pas s'exposer à quelque danger. Le père Paul da Salo, Capucin, dit qu'il tenait à visiter au moins chaque mois tous les malades du lazaret, il faisait le tour à l'intérieur, parlait à tous avec bonté et consolait les pauvres affligés... Il y allait presque chaque jour, et le père continue : « Quand il ne pouvait pas venir, il voulait que j'allasse le trouver pour lui donner des renseignements sur la manière dont tout se passait, malgré qu'il envoyât chaque jour quelqu'un des siens pour savoir de moi si l'on avait besoin de quelque chose. Quand il venait ici ou qu'il allait par la cité, ne croyez pas qu'il tenait, comme on dit vulgairement, les mains à la ceinture ; non, non, mais toujours il faisait l'aumône et portait dans ses poches une bonne quantité de monnaies [1]. »

La peinture, la sculpture, la poésie, tous les arts, en un mot, se sont réunis pour célébrer le dévouement héroïque de l'archevêque de Milan, donnant la communion, administrant le sacrement de confirmation à tous les malades, pénétrant dans les réduits les plus infects pour y porter, avec le secours de ses aumônes, la conso-

1. Taurusi, l'un des compagnons les plus assidus de saint Charles, à cette époque, a raconté que le saint mettait des pièces de monnaie dans de petits vases, remplis de vinaigre, que l'on faisait descendre jusqu'à lui, de tous les étages, au moyen d'une corde. Afin de pouvoir suffire à toutes les requêtes, il avait toujours pendante au cou une bourse remplie d'argent.

lation de ses paroles. Ces actes ont été l'occasion d'admirables chefs-d'œuvre et ils ont rendu le nom de Charles Borromée populaire dans l'univers entier. Il a eu, sans doute, de nombreux imitateurs de son héroïsme parmi les prêtres et les religieux auxquels il a fait appel : des laïques, des médecins [1], des magistrats ont aussi noblement fait leur devoir et suivi les traces du cardinal ; mais sa gloire à lui est d'avoir été véritablement l'inspirateur et le soutien de tous ces dévouements. Son zèle n'a connu aucun ralentissement, sa prévoyance n'a rien omis, sa charité n'a subi aucun moment d'éclipse et son héroïsme a enfanté d'autres héros. Il apportait à ce dévouement de chaque instant des entrailles de père, il avait des délicatesses et des attentions qui révèlent une tendresse de cœur, qu'on eût difficilement soupçonnée chez un homme dont l'inflexibilité était si rigoureuse, quand il s'agissait d'un devoir à remplir. « Je regarde comme mon devoir d'évêque d'administrer moi-même les curés atteints de la peste, disait-il; je suis, en effet, leur curé, ils n'ont personne que moi au-dessus d'eux. Puis je veux de cette façon les encourager à faire leur devoir vis-à-vis de leur peuple [2]. »

Le curé de Saint-Raphaël de Milan étant tombé malade, il l'administra et l'assista jusqu'à son dernier soupir. Cette action effraya les Milanais, ils eurent peur

1. Sept médecins français sont accourus à Milan pour se mettre au service des malades. Cinq sont morts victimes de leur dévouement et les deux autres retournèrent dans leur pays. Saint Charles appela plusieurs médecins de Rome, de Florence. Le cardinal-infant de Portugal lui envoya plusieurs remèdes dont le succès ne fut pas à la hauteur de leur réputation.

2. Lettre à Mgr Speciano. BIB. DES BARN. : *Id.*

de perdre leur père et des députés du tribunal de prévoyance vinrent, au nom de leurs confrères et de la ville entière, le supplier d'agir avec un peu plus de prudence. « Si vous veniez à nous manquer, lui dirent-ils, nous ne saurions plus comment nous gouverner au milieu de tant de maux et de misères. »

Il répondit qu'il les remerciait de l'affection qu'ils lui témoignaient ; mais étant évêque il ne pouvait en aucune manière se soustraire à son devoir, ni omettre aucune de ses actions ordinaires vis-à-vis des pestiférés ([1]).

Si nous voulions redire avec détails tous les actes sublimes et touchants que la charité inspira au saint archevêque de Milan, il faudrait tout un volume. On ne saurait compter le nombre d'enfants qui lui durent le paradis ou la vie du corps. Un jour il pénètre dans une maison à demi ruinée : un petit enfant était seul vivant encore au milieu de ses parents morts. Le saint le prend avec tendresse, l'enveloppe dans son rochet et, le pressant sur son cœur, il l'arrache en quelque sorte à ce sépulcre et il ne se débarrasse de ce précieux fardeau qu'après avoir trouvé une nourrice pour le lui confier.

Une dame très riche, Lucrèce, épouse de Philippe Nava, tenait de sa mère les détails suivants : Atteinte de la peste, celle-ci était dans les cabanes de la porte Romaine, lorsqu'elle lui donna le jour. En naissant, elle-même portait déjà les traces de la maladie, son corps était couvert de taches livides et tout faisait croire qu'elle allait promptement succomber sous ses étreintes. Elle reçut le baptême des mains de saint Charles ;

1. Déposition du docteur-médecin, Louis Septala. — Bib. Amb. : *Ms. G.* 30, p. 221.

mais aucune nourrice, à cause des signes précurseurs de la peste dont elle était couverte, ne voulut se charger de l'allaiter : elle fut confiée à des chèvres qui, disait-elle plus tard, se montrèrent plus douces que les créatures humaines, elle fut nourrie de leur lait, fut guérie, grandit et parvint à un âge avancé.

Le cardinal avait tout prévu ; non content d'administrer le baptême à un grand nombre d'enfants, il établit un hospice pour les recevoir *ad aream castri portæ Jovis* (1). Il y avait fait venir des nourrices et pour suppléer à leur nombre, s'il devenait insuffisant ou pour faire face aux cas semblables à celui que nous venons de citer, il avait voulu qu'on y installât plusieurs chèvres pour nourrir les orphelins.

Son cœur prévoyait tout et son ingénieuse activité trouvait moyen de satisfaire à toutes les nécessités du moment.

Un de ses familiers, en faisant sa visite quotidienne, au nom du saint, aperçoit à travers les fenêtres d'une maison un horrible spectacle : deux jeunes frères gisaient dans leur lit, frappés par la mort ; au milieu d'eux leur sœur, âgée de dix ans, appelait vainement à son secours. La mère était présente, mais la terreur l'avait clouée immobile sur un siège. De retour au palais, notre homme raconte ce qu'il a vu ; à ce récit le cœur de l'archevêque s'émeut et il envoie une des filles de Sainte-Ursule arracher cette pauvre enfant du milieu de ce foyer pestilentiel. Ce secours parut arriver trop tard, le mal fit des progrès et le lendemain, la pauvre enfant était moribonde. Saint Charles ordonne qu'on

1. Nous croyons que cet endroit était situé dans les environs de la porte actuelle de Venise.

l'approche près de la fenêtre, au moment de son passage : elle est à demi morte, mais il la bénit et sa bénédiction lui rend la vie.

Des faits semblables se renouvelèrent souvent dans cette longue période de deuils et de douleurs sans nom.

Qui n'admirerait la bonté de ce grand évêque ? il passe près d'un Capucin, atteint par le mal et grelottant sur la paille, il se penche vers lui, le console et l'enveloppe de son manteau pour réchauffer ses membres glacés par l'approche de la mort. Une autre fois c'est un jeune clerc pour lequel il se dépouille de ses vêtements de dessous, afin de diminuer ses souffrances que les rigueurs du froid ont augmentées.

On comprend, à la vue d'un dévouement si admirable et si constant, qu'un des ennemis du cardinal ait senti tomber ses préjugés et se soit écrié : « Borromée a triomphé de la haine même. Qui pourrait maintenant mettre en doute les preuves de sa vertu ? elles éclatent aux yeux de tous. Il faut nécessairement reconnaître qu'il ne lui manque rien de tout ce qui constitue la sainteté : il a donné ses richesses, ses vêtements, et enfin il offre sa vie même pour le soulagement des malades [1]. »

L'archevêque désirait qu'aucune grâce ne manquât à ses diocésains. Un grand nombre n'avaient pas reçu le sacrement de confirmation et, quoique la réception de ce sacrement ne soit pas d'une nécessité absolue pour le salut, il ne voulut pas cependant les priver de cette force, il parcourut toutes les maisons, il donna avis à

1. Déposition du comte Paul Camille de Marliani, qui raconta ce propos qu'il avait entendu. — V. OLTROCCHI, p. 317, note *a*.

tous ceux qui n'avaient pas été confirmés de descendre sur le seuil de leur porte, afin de recevoir ce sacrement.

Un jour, il passait devant le lazaret pour se rendre au bourg Saint-Jean, plusieurs malades se présentèrent aux grilles et le supplièrent de ne pas les laisser mourir sans les avoir oints du saint chrême. Les gardiens s'efforçaient de les éloigner et ils s'opposaient à leur sortie, en dehors des grilles. Un instant l'archevêque hésite, il consulte son compagnon qui se déclare prêt à l'assister dans cette fonction : « Eh bien ! dit-il, c'est par une impulsion de l'Esprit-Saint que ces infortunés sont venus à moi, il ne convient pas de résister ! »

Puis il administre à tous le sacrement qui fait les forts. Il demande s'il ne reste pas encore quelques autres malades désireux de le recevoir. On lui répond que plusieurs étaient disposés à se joindre à ceux-ci ; mais trahis par leurs forces, ils n'ont pu arriver jusqu'à lui et ils gémissent dans leurs humbles réduits. « Les laisserons-nous donc sans force en présence de la mort ? reprit le saint. » Il pénètre dans l'enceinte du lazaret et il ne le quitte qu'après avoir réconforté tous les malades.

Un de ses familiers, Ambroise Fornero, a déclaré que, dans ces jours de deuil et de maladie, il avait servi de parrain au moins à sept mille personnes confirmées par l'archevêque. Et Fornero n'accompagnait pas toujours le saint : on peut juger par ce seul chiffre du nombre considérable de fidèles auxquels il prêta son ministère épiscopal [1].

1. Dans l'administration des sacrements, le saint apportait les précautions nécessaires ; mais lui-même ne voulut jamais manquer au

Milan ne fut pas le seul théâtre du zèle et du dévouement de l'archevêque ; il parcourut « toutes les terres de son diocèse infectées de la peste, » afin d'exciter l'ardeur de ses prêtres et de ranimer le courage et la foi de ses diocésains (1).

Plus de cent bourgs, dans les environs de la ville, avaient été visités par le terrible fléau. Charles avait d'abord envoyé dans ces pays des hommes chargés de porter des secours et de lui rendre compte de l'état des choses. Mais il résolut bientôt d'aller lui-même au milieu de ces infortunés. Ces témoignages d'intérêt ne furent pas toujours accueillis avec faveur par les autorités de ces pays : des préjugés, des susceptibilités étroites firent plus d'une fois naître des hostilités contre le cardinal et ses agents : on les accusait d'être eux-mêmes les auteurs de la peste. Charles sut vaincre ces oppositions par un dévouement plus absolu. Il ne rencontrait pas partout, il est vrai, ces méfiances

respect qui leur est dû, en employant pour les conférer des moyens qui n'étaient pas absolument nécessaires. Il permit de baptiser les enfants par infusion, contrairement aux prescriptions du rit ambrosien qui a conservé le baptême par immersion.

On avait répandu le bruit qu'il donnait aux malades la sainte communion au moyen d'une petite cuillère d'argent : il s'en défend en ces termes : « On vous a dit que je me servais d'une petite cuillère pour administrer la communion aux pestiférés, je n'en ai jamais fait usage. Je les communiai de ma propre main. Je donnai également de mes mains l'huile sainte, ne me confiant nullement aux moyens humains, mais seulement en l'assistance de Dieu. Je n'ai point pour cela méprisé les remèdes humains. » — Lettre à l'évêque de Rimini du 18 juillet. — Bib. des Barn., vol. II, *del Governo.* — Dans une autre lettre au même, il dit que certains prêtres avaient usé de ce moyen ; mais il fut décidé dans une réunion de théologiens que cela ne se devait plus faire.

1. Il écrit à Mgr Speciano à la date du 13 novembre : « Je viens de parcourir toutes les terres de mon diocèse infectées par la peste ou menacées de l'être. J'ai fait des reproches là où ils étaient nécessaires et j'ai fait porter, en ma présence, la communion aux pestiférés. » Bib. des Barn., vol. II, *del Governo.*

déraisonnables ; presque toutes les populations de ces contrées le recevaient au contraire comme une divinité venue du ciel pour les consoler et les secourir. Il fit là ce qu'il avait fait à Milan, il releva les courages les plus timides, surtout il enflamma par son exemple les curés à s'approcher des malades, à les assister et à n'avoir nulle peur de la peste. Son arrivée suffisait pour faire naître la confiance ; les riches et les nobles se disputaient l'honneur de le recevoir. Sa présence sous leur toit leur semblait le préservatif le plus puissant contre le fléau. Un certain chevalier, Olginato Perego, sachant qu'il devait passer près de sa demeure, résolut de l'arrêter sur son passage et de le contraindre à loger chez lui. Il marche, en effet, à sa rencontre pour l'empêcher de passer outre, il saisit la bride de son cheval: « Malheureux ! lui crie l'archevêque, retirez vos mains ; ne savez-vous point que je pourrais vous communiquer la peste ?

— Je ne crains la peste que si Charles n'est pas là, » réplique le chevalier. Et aussitôt il témoigne au saint toute sa respectueuse affection, il l'enlève presque malgré lui de son cheval, il lui baise les mains, le conduit à son habitation. Le cardinal cherche vainement à résister à cette amicale violence, il lui faut suivre son ravisseur et s'asseoir à la table somptueusement servie, préparée en son honneur. Ce secours, dit un des compagnons de l'archevêque, vint fort à propos : depuis dix jours nous n'avions point changé de vêtements, nous ne nous étions point reposés dans un lit.

Le cardinal ne voulut pas profiter de ces douceurs ; mais il bénit Dieu de les avoir ménagées aux compagnons de ses fatigues et de son dévouement.

Dans ses discours au peuple, l'archevêque l'excitait à fléchir la colère de Dieu par les pénitences et la prière ; il tonnait contre le luxe, les fêtes mondaines, les jeux. A Inzagi, le fléau sévissait dans toute sa rigueur ; il prêcha contre les désordres dont ce village avait donné de trop funestes exemples : apercevant dans l'auditoire une femme vêtue avec un luxe qui semblait être un défi jeté à la misère publique, il l'apostropha avec sévérité. « Malheureuse, lui dit-il, quelle folie s'est emparée de votre esprit ! Songez donc à vous repentir, à vous réconcilier avec Dieu, car vous ne pouvez même pas vous promettre la journée de demain. »

Le soir même, l'infortunée était atteinte du fléau et le lendemain on la trouva morte dans son lit. Cet exemple frappa vivement tous les esprits. Le cardinal fit des cérémonies expiatoires et il assista lui-même à la consécration du lieu destiné à la sépulture des pestiférés, dont le nombre considérable avait rempli l'air des plus fétides odeurs.

Ce fut à l'occasion de ce voyage qu'on répandit à Milan le bruit de sa mort. Cette nouvelle avait pris une telle consistance, même en dehors du diocèse, que l'évêque de Vérone célébra un service funèbre pour le repos de son âme. La ville de Milan était dans la stupeur : au milieu de son incomparable infortune, il ne pouvait lui arriver un plus redoutable malheur. La douleur fut immense et universelle. Aussi nous n'essayerons pas de dépeindre la joie des habitants, quand ils entendirent les cloches de la ville annoncer le retour de l'archevêque au sein de son troupeau. Le bruit de cette heureuse nouvelle se répandit, avec plus de rapidité encore que celui de sa mort et les pauvres reclus

accouraient aux portes et aux fenêtres, dans l'espérance de le voir passer et de recevoir sa bénédiction.

Le spectacle si navrant des souffrances dont il était chaque jour le témoin ne troublait cependant pas l'âme de l'archevêque ; il conservait la même égalité d'humeur : une paix douce, céleste rayonnait sur son visage. Si les maux de son peuple appelaient sa sollicitude et excitaient sa douleur, il était grandement consolé par le spectacle de sa piété et de sa foi. Mais, en voyant le mal se prolonger indéfiniment, il redoutait la fatigue et le découragement qui, à ses yeux, étaient pires que la peste elle-même. Il voyait avec crainte la quarantaine se prolonger, il savait que de nombreux désordres commençaient à prendre naissance dans le sein de ces familles désœuvrées et condamnées à une réclusion si sévère. Il avait annoncé publiquement que le mal perdrait beaucoup de sa violence avant les fêtes de Noël ; sa prophétie se réalisait, le nombre des malades diminuait sensiblement et il espérait pouvoir profiter de ces solennités pour ramener son peuple dans les églises, réveiller sa piété et l'exhorter par la reconnaissance à se montrer plus fidèle observateur des lois divines. Mais le duc d'Ayamont ne fut pas de l'avis de l'archevêque et, le 19 décembre, il publiait un édit qui maintenait la quarantaine jusqu'au sept janvier 1577. C'était priver les habitants de consolations et de grâces assez puissantes pour les réconforter dans des circonstances si douloureuses.

Dieu seul pouvait guérir les corps et son souvenir était assez puissant pour relever les courages. « On nous a envoyé de tous côtés de nombreux remèdes, écrivait le saint à l'évêque de Brescia ; mais tout fut

inutile. Dieu seul, je le vois bien, est l'auteur du mal, il sera seul son remède. » Aussi l'édit du gouverneur de Milan l'affligea et il se hâta de lui faire parvenir une protestation contre cette mesure, à laquelle la diminution du mal ne semblait pas laisser de justification.

« Je suis obligé, disait-il, de procurer aux âmes qui me sont confiées les secours et les aliments spirituels dont elles ont besoin ; ma charge pastorale ne me permet donc point de laisser ignorer à Votre Excellence que les fêtes tombant dans la saison la plus rigoureuse de l'hiver, il ne sera pas facile de pouvoir célébrer la sainte messe sur les places et dans les rues, comme la douceur de la température l'avait permis jusqu'ici. Cela ne se fait pas, en outre, sans quelque manque de respect envers le Très Saint Sacrement et il n'y a qu'une petite partie du peuple qui en peut profiter. Par un temps si rigoureux, les confesseurs ne peuvent pas non plus, du matin au soir, rester à la porte des maisons. Ainsi,et à cause de beaucoup d'autres inconvénients, ces âmes seront donc privées de la sainte communion dans un temps si solennel et quand elles en ont un si grand besoin ; songez que les hommes depuis deux mois, les femmes et les enfants depuis trois mois, sont privés d'aller dans les églises, d'assister aux offices, d'entendre les sermons et la plus grande partie de la population n'a pu entendre la messe, ni recevoir les sacrements. »

L'archevêque fait l'éloge du gouverneur et des magistrats qui n'ont reculé devant aucune fatigue « pour donner à ces pauvres malheureux le pain du corps... certes, cet office est digne d'un grand éloge ; mais nous devons rappeler que le manque de nourriture spiri-

tuelle, que les maladies et les besoins de l'âme sont d'une plus grande importance.

« La prière continuelle a jusqu'ici tenu le peuple en éveil; mais la longue oisiveté a enfanté de nombreux désordres et si la quarantaine doit se prolonger encore pendant les fêtes, on peut aisément deviner ce que sera la conduite de ce peuple et combien Dieu sera offensé. Ce n'est point là la reconnaissance que nous devons témoigner à Dieu pour l'amélioration du mal qu'il nous accorde en ce moment : n'est-ce pas plutôt le moyen de ranimer sa colère et ses fléaux contre nous ? »

En terminant, le cardinal déclare qu'il ne veut point discuter les raisons humaines sur lesquelles on s'appuie pour prolonger cette quarantaine. Du reste, en voyant combien peu on l'observe aujourd'hui, « il semble que désormais, il n'y ait plus que les églises qui soient interdites ». Quel inconvénient peut-on trouver à suspendre pour quelques jours, pendant les fêtes, la quarantaine, puisqu'on laisse les plus amples facilités d'aller dans les champs, d'y travailler et bien d'autres permissions de ce genre. La peste enfin est un châtiment de Dieu dont on ne peut obtenir la cessation que par la prière, la pénitence et l'accomplissement de tous les devoirs de chrétien.

Il annonce au gouverneur qu'il a depuis deux mois la bulle d'un jubilé accordé par le saint père, à l'occasion de ces calamités publiques. Il en a différé jusqu'ici la publication; mais aujourd'hui il ne peut la retarder. « J'avais projeté, dit-il, de faire les processions dès les premiers jours de janvier. Je prie donc Votre Excellence de ne pas nous empêcher de les célébrer

par cette réclusion du peuple, mais de nous exciter par sa présence, conformément au sentiment qui lui inspira la juste et pieuse plainte de n'avoir pas été prévenu à temps, pour pouvoir assister aux dernières processions, que nous avons faites dans le même but, ces mois passés ([1]). »

Le marquis d'Ayamont ne voulut pas se rendre aux sages raisons du cardinal et il maintint la loi de quarantaine.

Nous terminons ici ce tableau bien imparfait de la peste de Milan, « qu'on a appelée avec raison la peste de saint Charles ([2]) : tant la charité a de puissance!

1. Bib. Amb. : *Ms. C. S. I. 9.*

2. La haine de tout ce qui tient à la religion a le don d'aveugler tellement les esprits qu'un auteur contemporain, milanais, n'a pas rougi d'accuser saint Charles d'avoir contribué au développement de la peste de Milan, et dans ce sens, dit-il, on peut l'appeler vraiment la peste de saint Charles!! — Nous venions d'écrire ces mots, lorsque le numéro du 3 août 1882 de *la Revue : Reale instituto Lombardo di Scienze, lettere*, est tombé sous nos yeux. Nous y voyons l'annonce d'un travail important, qui sera publié par cette revue sur la peste de Milan en 1576. Son auteur est le célèbre et savant professeur Corradi, médecin de la Faculté de Pavie. Nous traduisons une partie du compte-rendu de cet ouvrage donné par *la Revue*. M. A. Corradi se propose d'étudier les moyens politiques, médicaux et ecclésiastiques qui furent employés pour soigner cette peste. Il juge les œuvres de l'archevêque aussi bien que celles du tribunal de santé. Il trouve que des deux côtés on n'a fait que suivre les opinions et la science qui dominaient alors. Ce qu'on fit de bien et de mal (car il y eut l'un et l'autre) est imputable, comme mérite ou comme faute, non point à tel ou tel homme, mais surtout aux temps... Borromée croyait que tous pouvaient être animés de la charité qui l'enflammait lui-même, et que la ferveur qui était pour lui une force de résistance au mal se pouvait communiquer à tout le peuple par le moyen des expiations publiques. Il fut très ferme dans ses idées, mais plus en théorie qu'en pratique ; il sut les modérer en les conformant aux besoins, se montrant, sur beaucoup de points particuliers, supérieur aux croyances et aux usages de son temps.

Mais la peste de Milan à cette époque est beaucoup plus mémorable par les œuvres charitables de l'archevêque, par les sollicitudes du tribunal de santé que par les fautes qui furent commises. — *Reale instituto Lombardo di Scienze, lettere.* — Rendiconti : série II, vol. XV, fascicolo 16.

dit Manzoni. Parmi tous les souvenirs si variés et si solennels d'une infortune générale, la charité peut faire dominer le souvenir d'un homme, auquel elle a su inspirer des sentiments et des actions plus mémorables encore que les maux. Elle l'a placé dans tous les esprits comme un résumé de tous ces événements, parce que dans tous ces événements la charité l'a poussé, l'a introduit comme un guide, un secours, un exemple, une victime volontaire. D'une calamité pour tous, la charité a pu faire pour cet homme une gloire : elle l'a nommée de son nom, comme on donne à une conquête, à une découverte le nom de l'inventeur ou du conquérant (1). »

1. PROMESSI SPOSI, cap. XXXI.





CHAPITRE VINT-HUITIÈME.

Après la peste.

Accroissement de la sainteté de l'archevêque. — Ses études. — Ses mortifications. — Les religieux atteints de la peste. — Préservation des religieuses. — Nouvelles processions. — Le saint songe à supprimer les abus du carnaval. — Un châtiment extraordinaire. — Il visite sa cathédrale. — Le peuple lui fait une ovation. — Il se propose de faire bénir les maisons des habitants. — Opposition des magistrats. — Nouvelle apparition du fléau. — Influence du saint. — Le *Pardon* de la Fête de l'Annonciation. — Le saint clou. — Fête du 3 mai. — La peste sévit à Brescia. — Le saint excite l'évêque à la résidence, il veut aller lui-même dans cette ville. — Vœu à saint Sébastien et jubilé d'actions de grâce. — Le *Memoriale*. — Milan pendant la peste. — Milan délivrée. — Les austérités du saint. — Ses sages instructions pour les temps de peste.

LA peste de Milan fit éclater, aux yeux de la ville entière, l'héroïsme du dévouement et de la charité qui embrasait le cœur de l'archevêque : elle manifesta le haut degré de sainteté auquel il était arrivé. Toutes les préoccupations qui assiégeaient son esprit, toutes les fatigues extraordinaires qui accablaient son corps ne furent pas capables de le distraire de ses exercices de piété habituels et de ses études ordinaires. Ses familiers ont déclaré que ce temps fut pour lui comme de nouvelles étapes, dont il profitait chaque jour pour s'élever encore plus haut dans la voie du renoncement et de la sainteté. Quand il rentrait au milieu de la nuit, après de longues et pénibles courses au lazaret ou au milieu des cabanes

des pestiférés, il n'omettait aucune de ses prières et de ses méditations; il faisait ses délices de reposer ses membres sur des planches nues. Il dormait à peine deux heures, tant il était préoccupé des malades et de leurs besoins et, avant le lever de l'aurore, il dérobait quelques instants au sommeil pour se livrer à l'étude.

Cette étude, prétendait-il, lui était nécessaire pour acquérir la science qui lui manquait, pour être à la hauteur de sa dignité de pasteur. Il rappelait alors l'exemple du pape saint Grégoire. Ce pontife, malgré le bruit des armes ennemies qui assiégeaient Rome et les dangers de la peste qui l'éprouvaient, n'en continuait pas moins ses commentaires sur Ézéchiel, dont les prophéties sont les plus profondes et les plus obscures de l'Écriture.

La peste n'avait pas diminué la gravité, ni le nombre des désordres, ils s'étaient même accrus parmi ceux qui avaient pu fuir Milan. Dans les campagnes, dans les châteaux où ils jouissaient de tous les agréments de la nature, les Milanais avaient oublié les souffrances de leurs compatriotes et ils ne songeaient qu'à jouir de la vie. Un historien raconte que sa plume se refuse à décrire, à nommer seulement les réjouissances et les plaisirs auxquels on se livrait sans retenue et sans remords.

Ces scandales furent sévèrement stigmatisés par le saint et, pour les expier, il se crut obligé encore à une plus grande pénitence. C'est alors qu'il prit l'habitude de ne plus faire qu'un repas par jour, qu'il se priva toujours de feu, même dans les plus grandes rigueurs de l'hiver, et qu'il ne voulut plus qu'on servît de viande sur sa table.

Plus que jamais il ne voulut avoir d'autre pensée, d'autre préoccupation que la gloire de Dieu et le salut des âmes. Les choses de la terre ne l'intéressèrent plus et il écrivit, cette même année, à l'un de ses amis de Gênes qui avait coutume de lui donner des nouvelles de tout genre : « Désormais ne prenez plus la peine de me mettre au courant de tout ce qui se passe dans les pays étrangers. Ce souci et cette curiosité répugnent à ma dignité; je veux rester étranger à toutes ces nouvelles [1]. »

Il semble que Dieu ait voulu manifester aux Milanais combien le dévouement de leur archevêque lui était agréable, en accordant une protection toute spéciale aux prêtres et aux personnes qui s'associèrent à son héroïque charité et obéirent à ses ordres.

Dans une lettre écrite à Mgr Speciano, il raconte quel fut le sort des religieux qui assistèrent les pestiférés : « La peste ne fit aucun mal aux religieux de Saint-Calimère (les Théatins); deux clercs de Saint-Paul ou Barnabites et deux Jésuites furent atteints de la peste, dans les cabanes où ils soignaient les malades, et ils moururent. Un membre de la Compagnie de JÉSUS est à ma disposition et à celle des ecclésiastiques dont je me suis fait le ministre principal. Une grande peur s'est emparée de l'esprit de quelques-uns et ils ont constamment refusé de venir au secours des malades. Néanmoins, la peste a gagné ceux qui, loin du danger, restaient cachés dans leurs demeures. La Providence, je pense, a permis ce fait pour l'instruction de ceux qui redoutent de porter un prompt secours aux infirmes.

1. Lettre du 8 avril à Jérôme Grimaldi. — V. OLTROCCHI, p. 319, note *a*.

Les Capucins ont eu à supporter le fardeau le plus pesant : trois des hôpitaux de pestiférés furent confiés à leurs soins. Quoique la mort en ait enlevé quelques-uns, aucun d'eux cependant ne m'a quitté et l'activité, toujours prête, des survivants ne permettait pas de regretter les morts. Trois religieux Olivétains sont morts dans ces difficiles ministères. » Il signale enfin les chanoines de Latran, les Mineurs Observants, les Augustins, les Carmes, qui dans la campagne milanaise, imitent l'empressement des prêtres de la ville épiscopale. Il ajoute en terminant : « Pour dire la vérité, il est mort, parmi les prêtres et les religieux qui m'ont aidé, un nombre beaucoup moins grand que parmi ceux qui, dans la pensée de trouver plus de sécurité, s'étaient renfermés dans leurs demeures. C'est pourquoi, plusieurs voyant que ces asiles n'offraient point assez d'assurance de salut, se sont décidés, dans l'espérance d'éviter la maladie, à se livrer à ce pénible ministère, et, pour se sauver, à se jeter dans le péril même de la mort (1). »

La peste avait pénétré dans le séminaire ; il ne mourut que deux clercs. Cette maison était l'espérance de son diocèse et Charles l'entourait d'une vigilance toute paternelle. Il n'avait point voulu licencier les élèves, à l'apparition du fléau, ni interrompre les cours, si ce n'est au plus fort de la maladie ; il visita souvent ceux qui étaient malades, mais il écartait avec soin de leurs chambres ceux qui se portaient bien. Il en transféra ensuite une partie dans le palais qu'il avait élevé pour loger les chanoines du Dôme, une autre partie à Sainte-Marie de l'Étoile ; il fit assainir le

1. Lettre du 13 novembre 1576. — OLTROCCHI, p. 312, note *d*.

séminaire, il les y ramena après quarante jours d'absence.

La préservation merveilleuse de toutes les communautés religieuses de Milan fut aussi regardée comme le résultat de ses prières. Personne n'avait songé à venir au secours de ces pauvres filles, renfermées dans leurs cloîtres et livrées à des terreurs qu'il est facile de comprendre. La faim avait pénétré dans ces asiles de la prière et de la charité, et la misère était si universelle qu'on ne voyait pas la possibilité de remédier facilement à leurs souffrances. Sans le cardinal, elles seraient peut-être mortes de faim ; il s'adressa, à Rome, aux cardinaux, et ses sollicitations furent si efficaces qu'il ne leur manqua bientôt plus rien.

Chose merveilleuse ! Les monastères furent presque tous respectés par le fléau. Il ne mourut à Milan que deux religieuses dans les monastères si nombreux de la cité. Humainement parlant, on avait toutes les raisons de redouter l'action terrible et meurtrière de la peste parmi ces femmes, d'une santé délicate, agglomérées dans des maisons souvent étroites et peu aérées, n'ayant aucune de ces facilités de la vie qui permettent d'éviter bien des souffrances et de prévenir de nombreuses maladies. La protection du saint archevêque fut le meilleur et le plus efficace remède contre le mal.

La peste avait sensiblement diminué depuis les fêtes de Noël; dans les premiers jours de février 1577, la loi de quarantaine étant rapportée, le cardinal promulgua le jubilé accordé par Grégoire XIII aux villes de l'Italie ravagées par la peste et il ordonna trois autres processions auxquelles il convoqua tout le peuple. Sa voix fut entendue : toute la population prit part à

ces solennités; malgré la rigueur du froid et malgré la glace qui couvrait le sol, Charles voulut présider lui-même ces cérémonies expiatoires, et, comme la première fois, il suivit la procession les pieds nus.

Milan avait presque repris son aspect accoutumé, la mort avait cessé de décimer sa population, les habitants retournaient à leurs anciens labeurs et aussi, hélas ! à leurs coupables divertissements. Le saint archevêque s'en affligeait; le meilleur moyen de témoigner à Dieu sa reconnaissance, c'était de changer de vie et d'accomplir plus parfaitement que par le passé les lois divines et ecclésiastiques Le carême approchait et le saint crut le moment opportun de tenter la réforme d'un abus sur lequel il gémissait depuis longtemps.

Par le fait d'un privilège, ou d'une très ancienne coutume qui avait acquis force de loi, le temps consacré à la pénitence et au jeûne, pour rappeler celui passé par Jésus-Christ dans le désert, ne commence dans l'Église de Milan qu'au premier dimanche de carême et les réjouissances du carnaval se prolongent jusqu'à ce jour. La cérémonie si touchante de l'imposition des cendres ne se célèbre pas au mercredi appelé des cendres, mais elle a lieu aux jours des prières publiques et solennelles appelées les Rogations. Peu à peu, l'usage s'était établi de continuer les fêtes du carnaval le dimanche même où commençait le carême. Saint Charles n'avait rien de plus à cœur que de rétablir l'ancienne discipline de l'Église et il résolut de faire disparaître ce coupable usage. Afin de guérir le mal, il comprenait la nécessité de la prudence : il ne fallait pas, par des remèdes trop violents ou inattendus,

aigrir encore la plaie. Avant donc de prendre aucune décision officielle, il consulta des hommes sages, il sonda la disposition des esprits, en donnant de simples avis, en suscitant de nobles exemples. Il publia enfin une lettre pastorale dans laquelle il rappelait les paroles des Ambroise, des Augustin, des Grégoire et des autres pères de l'Église, il n'oublia point surtout la constitution de son prédécesseur l'archevêque Othon : tous ces docteurs déclaraient que cette coutume était le fait d'un abus coupable, engendré par une corruption manifeste. Il exhortait ensuite ses chers Milanais à ne point se laisser séduire par de tels usages et à ne point préférer un jour de divertissements aux plus vénérables institutions de l'Église catholique.

Dans un autre temps, cette lettre n'aurait peut-être pas produit le même effet ; mais les Milanais étaient encore sous l'impression de la terreur : comment d'ailleurs auraient-ils voulu contrister le cœur d'un archevêque qui les avait entourés des témoignages d'une si merveilleuse charité ? Les désirs du cardinal furent donc accomplis. Ceux qui avaient montré quelque hésitation à se rendre à son avis n'avaient pas tardé à s'y ranger, en apprenant un fait que tout le monde se racontait dans la ville. Un noble personnage, après avoir lu cette lettre pastorale, voulut protester contre ce qu'il appelait une usurpation du droit du peuple. Il ordonna, pour le premier dimanche du carême, un dîner splendide dans lequel on dût faire entrer tous les mets interdits par la loi ecclésiastique les jours de jeûne. Il se réjouissait à l'avance de ce festin, auquel la saveur du fruit défendu devrait ajouter des attraits

exceptionnels. Mais il comptait sans son hôte. Notre homme se mit à table très disposé à faire honneur au talent de son cuisinier; mais il approche en vain les mets de sa bouche, son gosier semble se rétrécir, son estomac se révolte à la seule odeur des aliments : il lui est absolument impossible d'absorber la moindre nourriture. Mourant de faim, il se lève de table, à jeun; il ne put retrouver son appétit qu'après avoir regretté ce moment de folie.

Le cardinal avait puisé comme une nouvelle ardeur dans la crise qu'il venait de traverser et il cherchait de plus puissants moyens de renouveler son peuple dans la vertu, comme s'il n'avait jusqu'ici rien fait pour cela. Détruire les abus, réformer les mœurs, établir de pieux usages, sanctifier les âmes telle fut, plus que jamais, l'unique fin de ses actions et de ses travaux. Il annonça qu'il commencerait la visite des églises de sa ville et de son diocèse. « Il allait, disait-il, porter ses soins sur les temples de Dieu, afin d'en écarter tous les objets indignes, d'en bannir tous les ornements ridicules ou inconvenants; mais, en même temps, il s'efforcerait de rendre les hommes, qui sont eux-mêmes les temples vivants de Dieu, exempts de toute souillure et vraiment dignes de cette haute dignité. »

Il commença par visiter la cathédrale. A cette occasion, le peuple lui témoigna sa reconnaissance et lui décerna une espèce de triomphe. De tous les côtés de la ville, les hommes de toutes conditions étaient accourus, ils remplissaient la basilique, ses alentours et les rues qui y conduisent: ils étaient avides de contempler les traits de leur bien-aimé pasteur. Dès qu'ils le virent s'avancer avec majesté, le visage radieux, la

mitre en tête, revêtu de tous les ornements de sa dignité, ils emplirent l'air de leurs acclamations ; ils ne savaient comment manifester leur joie : ils avaient peine à croire leurs yeux. Était-ce bien là ce pasteur qu'ils avaient vu, il y a quelques jours à peine, aux vêtements négligés, les yeux pleins de larmes, couvert de sueur, visiter les cabanes des pestiférés ? Et alors chacun le comblait de louanges, on se redisait ses actions et, dans leur légitime reconnaissance, ils l'appelaient le dompteur de la mort, le libérateur de la ville, le père de la patrie.

En sortant du Dôme, le saint archevêque s'était rendu à son palais pour le bénir, puis à la maison de ses chanoines dans le même but ; le peuple le suivait toujours et l'accompagnait de ses plus chaleureux souhaits.

Saint Charles avait résolu, au déclin de la peste, dans le but d'attirer les faveurs du ciel sur sa ville, de rétablir l'ancien usage de bénir les maisons des fidèles. Le peuple avait accueilli cette nouvelle avec enthousiasme ; il n'en fut pas de même des magistrats. Dans cette mesure inspirée par la plus vive piété, et qui se pratique encore à Rome, le samedi saint, ils voulurent voir une usurpation de l'autorité royale dont ils étaient les représentants. Ils dénoncèrent l'archevêque à Rome, au pape et à l'ambassadeur d'Espagne ; ils l'accusèrent de vouloir visiter *personnellement et juridictionnellement* toutes les maisons de la ville, dans le but d'y faire une espèce d'inquisition. Le saint, on le croira volontiers, n'avait aucune intention de ce genre. Il avait bénit lui-même, comme nous venons de le voir, son palais et l'habitation des chanoines, puis, pour exciter le zèle et les pieux désirs des

fidèles, il se proposait d'aller en personne, bénir une ou deux maisons dans chaque paroisse et de confier le reste à la sollicitude de chaque curé. « Assurément, écrit le saint au nonce près la cour d'Espagne, j'ai songé à ce qu'à l'occasion de ces visites, on fasse disparaître des maisons, d'une manière gracieuse et nullement judiciaire, les causes de beaucoup de péchés, telles que les choses profanes, les tableaux voluptueux ; ceci est un devoir de ma charge, et je devrais le remplir, même en dehors de ces bénédictions. »

Les magistrats accusaient le peuple de voir avec déplaisir l'introduction de ce qu'ils appelaient une nouveauté ; le saint affirme « que loin de voir ses bénédictions mal volontiers, le peuple les désire et les reçoit avec beaucoup d'amour. J'avais dit de commencer ces cérémonies par les maisons de ceux qui en montraient un plus grand désir et qui témoignaient d'une meilleure volonté, il s'est alors établi une telle émulation qu'on est sorti des justes limites : on n'épargnait aucune dépense pour inviter un grand nombre de prêtres, pour avoir de la musique et pour multiplier les décorations. J'ai dû remédier à ces abus par des défenses dont je vous envoie copie. J'ai voulu vous donner connaissance de toutes ces choses, afin que, si Sa Majesté en était avertie, vous sachiez ce qu'il faut répondre [1]. »

L'archevêque fut obligé d'interrompre les bénédictions commencées et il ordonna à ses curés de les remettre après Pâques. La peste s'était de nouveau réveillée dans la campagne et le cardinal s'était hâté

1. Bib. Amb. : *Ms. C. S. I.* 10.

d'aller au secours des malheureux. Plus tard, par un désir de conciliation, il abandonna son premier projet.

Milan se croyait à tout jamais délivrée du terrible fléau, quand tout à coup de nouveaux bruits de peste circulent dans la ville : la terreur est à son comble. L'avarice, le désir d'un gain sordide avaient été la cause de cette seconde apparition du mal. On trafiquait des vêtements et des objets qui avaient appartenu aux pestiférés; il n'en fallait pas davantage pour renouveler avant peu les scènes douloureuses du passé. Les magistrats menacèrent des peines les plus terribles, ils punirent même sévèrement plusieurs coupables ; ces moyens furent inutiles, il fallut que l'archevêque intervînt. Par un édit du 22 mars 1577, il excommunia tous ceux qui, se livrant à ce honteux commerce, exposaient de nouveau la cité aux plus affreux malheurs et il se réserva à lui seul l'absolution de cette censure. La menace des peines éternelles eut plus d'efficacité sur ce peuple, encore croyant, que l'exécution même des châtiments corporels les plus redoutables et l'ordonnance du pontife obtint le résultat désiré.

La crainte d'une seconde invasion du fléau fut si grande que les magistrats crurent devoir ordonner une autre quarantaine. De nouveau, le peuple fut emprisonné dans ses demeures et le silence de la mort envahit la cité. L'Annonciation de la B. V. Marie approchait, cette fête avait un caractère tout particulier de solennité pour les Milanais. En 1560, Pie IV avait accordé une indulgence plénière, à perpétuité, à tous ceux qui visiteraient l'église cathédrale, ou celle de l'hôpital majeur, à partir des premières vêpres jusqu'au coucher du soleil du jour de la fête. C'était l'occasion

de grandes réunions populaires, on accourait de très loin pour gagner cette indulgence du *pardon.* Une procession à laquelle assistait l'archevêque et dans laquelle on portait avec honneur la bulle du pape, ouvrait la solennité; des confesseurs en grand nombre se trouvaient à la disposition des pèlerins. On pouvait croire, par suite des alarmes répandues de toutes parts, que le pèlerinage serait moins fréquenté; jamais au contraire on ne vit une foule aussi nombreuse. On accourut des campagnes environnantes : rien ne put arrêter les flots pressés et vivants de ces foules enthousiastes ; ni la crainte de la peste, ni les édits du gouverneur n'avaient pu les retenir dans leurs demeures; ils entrèrent dans la ville, pénétrèrent dans tous les sanctuaires, visitèrent leurs parents, leurs amis : la foi avait banni toute frayeur. La protection du ciel fut visible; elle bénit la confiance de ce peuple et cette agglomération de personnes de tout âge, de toutes conditions et de tous pays, alors que l'air ne semblait pas encore entièrement purifié des miasmes délétères de la peste, n'amena aucune maladie. Le gouverneur ne put s'empêcher de reconnaître dans ce fait une intervention de la bonté divine, il ne songea plus à punir la violation de ses ordres et, ne voulant pas davantage résister aux instances de l'archevêque, il consentit à abroger son édit de quarantaine pour les fêtes de Pâques.

L'archevêque songeait à de nouvelles supplications, il pensait à établir une solennité qui, en rappelant chaque année aux Milanais le souvenir des épreuves par lesquelles ils avaient passé, entretiendrait la reconnaissance envers la bonté divine qui les en avait

délivrés. Nous l'avons vu déjà présenter à la vénération des fidèles l'un des clous qui avaient attaché le Sauveur à la Croix. Cette relique, plus précieuse pour l'Église de Milan que les trésors les plus inestimables, n'avait point été exposée à la vénération, depuis vingt-cinq ans. Avant la procession dont nous avons parlé, un grand nombre de personnes, à Milan même, ignoraient l'existence de cette relique. Placée dans une des voûtes du Dôme, au-dessus du maître-autel, il n'était pas facile de la retirer souvent pour l'exposer à la vénération des fidèles. La vue de ce clou sacré était de nature à entretenir et à développer chez le peuple une grande dévotion à la Passion du Sauveur ; saint Charles résolut, chaque année, le 3 mai, jour où l'Église universelle célèbre le souvenir de l'*Invention* miraculeuse de la vraie Croix, de la descendre du lieu où elle est placée, de la porter processionnellement dans la ville et de l'exposer pendant quarante heures sur le maître-autel de la cathédrale. A l'aide d'une petite nacelle, ornée de fleurs, enrichie de statuettes et soulevée au moyen de cordages et de machines très ingénieuses, trois chanoines purent s'élever jusqu'au sommet de l'édifice; ils ouvrirent le tabernacle dans lequel est placée l'insigne relique, enchâssée dans le mors du cheval de Constantin et la placèrent au milieu d'une longue croix, entre deux cristaux, afin que le peuple pût la contempler à loisir. Chargés de ce cher et doux fardeau, ils descendirent lentement pendant que le chœur chantait l'hymne du triomphe, en l'honneur de la Croix du Sauveur. Le saint cardinal était debout, derrière l'autel, revêtu de ses habits pontificaux, pour recevoir et encenser l'insigne relique. La prenant ensuite

dans ses mains, il la transporta sur le maître-autel. On ne saurait s'imaginer le spectacle qui s'offrit alors à la cité entière. Tous les curés de la ville étaient là, revêtus de leurs riches ornements, précédés de leurs croix processionnelles et de leurs chandeliers d'or, de formes byzantines et d'une richesse inouïe. Tous, accompagnés du clergé paroissial et de leurs ministres, se mettent en mouvement et se dirigent vers l'église du Saint-Sépulcre. Le cardinal, sous le dais, suit ce nombreux clergé, portant dans ses mains la croix et le clou sacré sur lequel ses yeux sont constamment fixés. La joie, l'adoration, se peignent sur ses traits que l'amour divin a transformés. Le gouverneur, le sénat marchent à ses côtés et quatre-vingt mille hommes précèdent, accompagnent et suivent cette marche triomphale, jusqu'à l'église du Saint-Sépulcre (1). De retour à la cathédrale, le cardinal voulut que la sainte relique fût exposée sur le maître-autel pendant quarante heures. Il ne quitta pas le sanctuaire. Quarante fois, il adressa la parole au peuple qui remplissait constamment les immenses nefs du temple. Il trouvait à chaque fois de nouvelles considérations, de nouveaux aperçus et toujours sa parole émouvait profondément les cœurs. Mais, disent les témoins de cette miraculeuse prédication, la prière, la présence du cardinal toujours à jeun, ne touchaient pas moins les assistants que sa parole. Lorsque les quarante heures furent écoulées, on remit

1. Centorio, dont nous avons déjà cité l'autorité et qui a fait imprimer tous les édits publiés pendant la peste, dit que les hommes seuls et les garçons âgés de 12 ans au moins eurent la permission de sortir de leurs demeures. Les femmes et ceux qui avaient des malades dans leurs maisons ne purent assister à cette solennité. Centorio lui-même donne ce chiffre de 80,000 hommes. — V. ouvrage déjà cité, p. 370.

à sa place la précieuse relique, en se servant des mêmes moyens que pour la descendre. Pendant qu'elle s'élevait, le cardinal la suivait des yeux, il fléchissait les genoux, il semblait n'en pouvoir détacher ni son cœur, ni ses regards et, dans l'enthousiasme de son amour, il s'écria : *Non dimittam te nisi benedixeris mihi* ([1]). Ces paroles furent prononcées avec un tel accent que leur souvenir resta profondément gravé dans tous les cœurs, et le comte Georges Trivulzi affirmait, en 1602, qu'elles n'étaient jamais sorties de son esprit. « Depuis ce temps, racontait-il, je n'ai jamais cessé de les adresser à la pieuse relique avant de me coucher. »

On comprend aisément l'impression salutaire produite sur le peuple par une solennité si imposante. Milan a continué cette noble tradition : Chaque année, le 3 mai, la fête se renouvelle et ce n'est pas sans une vive émotion que nous en fûmes témoin. Mais aujourd'hui, dans l'Italie une et libre, l'Église catholique n'a plus la permission de dérouler ses processions augustes et sacrées, à travers les rues des cités, au milieu de tout un peuple encore catholique et croyant : elle n'a plus qu'un semblant de liberté dans l'enceinte intérieure de ses temples, jusqu'au jour où il plaira, si Dieu la laisse faire, à la secte impie, maîtresse à l'heure présente de presque toute l'Europe, de la priver même de ce lambeau de liberté.

Saint Charles, pour conserver plus vivant dans son cœur le souvenir de cette fête, fit faire plusieurs *fac simile* de cette insigne relique ; il les approcha de la relique véritable comme pour leur communiquer par

1. Je ne te laisserai pas partir avant que tu ne m'aies béni.

ce contact quelque chose de sa vertu. Il en envoya un au roi d'Espagne, « comme témoignage de son respect et de son dévouement; mais, ce qui est plus important, dit-il, j'espère que cette sainte relique et le souvenir qu'elle rappelle, seront un puissant moyen de conserver et d'entretenir toujours vivant dans votre cœur l'amour de JÉSUS-CHRIST, Notre-Seigneur, pour lequel vous supportez chaque jour tant de fatigues, de dépenses, de travaux et embrassez tant de saintes entreprises. Je désire grandement qu'il soit aussi pour Votre Majesté comme le mémorial du besoin que nous avons à Milan de votre assistance (1). »

Le 30 octobre, il en offrait un autre au duc d'Ayamont: « J'ai l'espérance, disait-il, que cette relique vous facilitera la méditation des souffrances du Sauveur et que vous la placerez dans un lieu convenable (2). »

Il en conserva lui-même, dans son oratoire privé, une reproduction que les Barnabites de Milan ont le bonheur de posséder.

La peste avait envahi le diocèse de Brescia: pendant trois mois, l'évêque de cette ville resta au milieu de son peuple. Saint Charles apprend qu'il vient de quitter son troupeau : il a fui devant la persistance et la violence du mal, et surtout parce qu'il voyait l'inutilité de ses efforts pour le conjurer. Cette nouvelle afflige profondément l'archevêque de Milan, il écrit aussitôt à l'évêque et, en qualité de métropolitain, il l'engage à retourner immédiatement au milieu de son troupeau. « Je vous en prie, lui dit-il, enlevez-moi le chagrin de vous savoir absent. Faites que j'apprenne prompte-

1. Lettre du 23 oct. 1577. — BIB. DES BARN., tom. II, *del Governo.*
2. *Id.*

ment votre retour. Reprenez votre ancien courage, revenez à vos anciennes habitudes; ne détruisez pas vous-même les louanges que vous avez méritées par votre dévouement envers les malades. Il ne faut pas laisser s'éteindre un zèle que la violence du mal doit au contraire enflammer. »

Il avait pensé à aller lui-même à Brescia; l'évêque l'en détourna, lui disant que sa présence serait de nature à faire naître des discordes. Le cardinal suivit ce conseil; mais non sans regret : « C'était mon devoir, comme archevêque, dit-il, de me rendre dans cette ville qui est l'un des ornements de ma province. »

D'un autre côté, il cherchait de nouveaux moyens de confirmer son peuple dans ses sentiments de foi et de reconnaissance envers Dieu. Il demanda au pape la faveur d'un jubilé, regardant ce moyen comme le plus propre à atteindre le but qu'il se proposait.

Au milieu de la plus grande effervescence de la peste, il avait suggéré aux magistrats de Milan la pensée de faire un vœu, pour obtenir la cessation du fléau. L'église dédiée à saint Sébastien tombait en ruines; il exprima le désir de la voir reconstruire. « Plusieurs villes, et surtout le peuple romain, dit-il, doivent au puissant crédit de ce saint la délivrance de maladies épidémiques; nous pouvons, à plus forte raison, compter sur sa protection, puisque par sa mère il est notre compatriote. » Les magistrats avaient fait le vœu de relever le sanctuaire de Saint-Sébastien, il s'agissait maintenant de l'accomplir. L'archevêque résolut de faire coïncider les processions du nouveau jubilé avec le premier anniversaire de ce vœu, le 15 octobre, jour

auquel le sénat avait promis de célébrer, pendant dix ans, une fête solennelle en l'honneur du saint martyr. Le 7 septembre, veille de la Nativité, il avait bénit la première pierre du futur édifice de Saint-Sébastien et, le 15 octobre, il inaugura les processions et les trois jours de jeûne du jubilé.

Les trois processions se firent avec un immense concours de la population. L'archevêque recueillit d'abondantes aumônes destinées à l'érection, dans l'église souterraine du Saint-Sépulcre, d'un monument commémoratif de la Passion du Sauveur, à la reconstruction de l'église de Saint-Laurent, et enfin à la création d'un hôpital pour les mendiants. Les circonstances ne lui permirent pas de mettre lui-même à exécution ces trois projets. Saint-Laurent fut reconstruit après sa mort; mais il prédit à l'avance les faits qui donneraient lieu à cette reconstruction. Un jour, il excitait les fidèles à multiplier leurs aumônes dans ce but : « Il viendra un temps, dit-il, où ce lieu sera très célèbre par les miracles qui s'y opéreront. » Il venait à peine de mourir et le bruit de nombreux miracles, obtenus par l'intercession d'une madone peinte dans le voisinage de cette église, se répandit dans la ville. La foule y accourait en si grand nombre qu'il fut nécessaire de reconstruire l'église elle-même.

Après la fête de saint Martin, on célébra de solennelles funérailles pour le repos de l'âme des victimes de la peste dans la cathédrale, et par ses ordres, dans toutes les paroisses du diocèse.

La santé publique avait repris sa vigueur; le cardinal, voulant remercier Dieu d'une façon spéciale, convoqua de nouveau les fidèles dans les églises et,

à cette occasion, il fit exposer toutes les reliques des martyrs et des saints de Milan.

Le 22 décembre, par un touchant appel à ses diocésains, il les engageait à profiter des châtiments que le Seigneur leur avait infligés, en menant une vie plus chrétienne. Dans ce but, il fit composer un petit manuel complet de la vie chrétienne, adapté à tous les âges et à toutes les conditions de la vie. Enfin il publia un petit opuscule, appelé *Memoriale* « de la plus grande importance, dit César Cantu [1], dans lequel il expose avec candeur les maux passés, et invite ses diocésains à reconnaître qu'ils n'en doivent la cessation qu'à la miséricorde de Dieu. »

Ce fut comme le résumé de tous les discours qu'il leur adressa pendant la peste : il sera pour eux, dit-il, un mémorial perpétuel de la grâce qu'ils ont reçue et du pieux usage qu'ils en doivent faire. Nous ne pouvons reproduire les conseils du saint dans leur intégrité; néanmoins nous en citerons quelques pages. Elles sont de nature à donner une idée de son genre d'éloquence; elles nous feront jeter un regard rétrospectif sur l'état de la ville de Milan, pendant la peste, qui ne sera pas sans intérêt.

« O cité de Milan! s'écrie-t-il, ta grandeur s'élevait jusqu'aux cieux; tes richesses s'étendaient jusqu'aux limites de l'univers entier; les hommes, les animaux, les oiseaux venaient vers toi et se nourrissaient de ton abondance; de tous côtés, les personnes de basse condition accouraient pour se substanter de leurs sueurs, à ton ombre; les nobles et les illustres venaient habiter tes maisons pour y jouir de ton bien-être; ils établis-

1. *Commento storico ai promessi sposi*, etc., p. 195.

saient leurs demeures et faisaient leur nid dans tes charmants sites !

« Tout à coup la peste, envoyée par la main de Dieu, apparaît et ton orgueil est abaissé ! En un moment, tu es devenue un sujet de mépris aux yeux du monde. Tu es resserrée dans tes murs ; tes marchandises, ton trafic, ton superflu, tout est renfermé dans ton enceinte ! Personne ne venait plus habiter chez toi, se nourrir de tes fruits, se pourvoir de tes marchandises, se vêtir de tes étoffes, se reposer dans tes lits, jouir de toutes les facilités de ta vie.... les grands fuyaient, les petits fuyaient : à l'instant, nobles et plébéiens t'abandonnèrent.

« Celui qui ne fuyait pas était contraint, ou par le mal, ou seulement parce qu'on le soupçonnait d'en être atteint, à se retirer au milieu des misères du lazaret, ou hors des portes de la ville pour habiter de petites cabanes, s'estimant très heureux s'il avait de la paille pour se couvrir, pour s'en faire un lit ; à plusieurs milles à la ronde, on n'en trouvait plus dans le pays et bien souvent on avait pour lit la terre nue, humide ou glacée. Ainsi, en grande partie, tu étais réduite à habiter en plein air, exposée à la rosée du ciel, placée au milieu de la campagne, dans les champs, là où paissaient autrefois les animaux et les bêtes sauvages et, là, tu étais gardée par des soldats armés qui t'empêchaient d'en franchir les limites.

« Et quoi encore ? Il faut le dire et se le rappeler constamment pour garder la mémoire du bienfait reçu. Les rues, les places restaient solitaires ; les maisons, les églises, les boutiques furent entièrement fermées.

« Toi, Milan, affamée, dans l'angoisse, ayant besoin

pour vivre d'être continuellement secourue par les cités, les châteaux, les pauvres, les villes des environs, tu demeurais comme hors de toi, stupide, effarée! Dès le commencement, la colère de Dieu abattit tout d'un coup tes grandeurs.

« O bonté et grâce de Dieu! Comme aujourd'hui les choses sont changées ! comme nos ruines ont été subitement réparées ! Comme la santé nous a été rendue, comme nos espérances de grandeur ont été renouvelées ! Elles sont à terre, ces maisons de paille et de bois ; elles sont cultivées, ces campagnes dans lesquelles habitaient des familles entières, au grand air; chacun dort en paix dans sa demeure, les boutiques sont ouvertes, le commerce a repris dans tout l'État : il n'y a plus de raison pour que les peuples n'accourent pas, comme par le passé, dans nos murs ; les églises, les rues, les places sont remplies par la foule : il n'y a plus de motif pour en sortir ; les étrangers viennent de loin pour voir ces merveilles et chacun s'en étonne.

« Et qui ne s'étonnerait pas ? Dès le principe, à peine eut-on entendu parler de la peste, que de toutes parts semblaient résonner des voix de ruine pour la grande cité : *Cecidit, cecidit, Babylon et omnia sculptilia deorum ejus contrita sunt in terra* [1].

« Ainsi le prophète Isaïe prédisait de la grande cité.

« Il semblait que ces mêmes voix allaient se vérifier pour Milan : *Quæ habitas super aquas multas, locuples in thesauris, venit finis tuus pedalis præcisionis tuæ* [2]. »

1. Elle est tombée, elle est tombée, Babylone, et les statues de ses dieux ont été brisées contre terre.

2. Toi qui habitais près d'eaux nombreuses, riche en trésors la fin de ta grandeur est venue....

Après de nombreuses citations des prophètes, le saint fait une application de la prophétie d'Ezéchiel. Dieu dit: Ces ossements, c'est la maison d'Israël. Eux disent : *Aruerunt ossa nostra, et periit spes nostra et abscissi sumus* ([1]). Mais tu lui diras de ma part : Voici que j'ouvrirai vos sépulcres ; je vous en tirerai et vous reconnaîtrez que je suis le Seigneur, quand je vous aurai rendu mon esprit et la vie.

« O mes fils, ainsi Dieu a fait avec vous! Quand nous allions par les champs pleins de cabanes, dans les lazarets, les maisons et les rues infectées, nous voyions de toutes parts des corps morts, des hommes et des femmes mourants, d'autres tellement malades qu'ils différaient peu dans leur aspect de ceux qui étaient morts. Qui poussait des cris arrachés par la souffrance, qui criait la faim, qui appelait le médecin, qui demandait une sépulture pour ses enfants ; tout nous paraissait plein de désolation, de désespoir; il semblait que nous fussions abandonnés de Dieu. Cette calamité était grande, mais elle l'était encore plus par l'appréhension que nous avions des maux plus grands encore qui s'approchaient.... Mais la bonté de Dieu nous regarde avec un œil de pitié et en un moment toutes les choses sont changées; il arrête la main du fléau, il souffle sur nous un esprit de vie, la peste et la mort s'arrêtent : nous avons recouvré la santé et la vie.

« Qui a obtenu ce résultat ? Ce n'est pas notre prudence, tout d'abord surprise, éperdue. Ce n'est pas la science des médecins, ils n'ont pu trouver les causes de ce mal, encore moins en connaître les remèdes.

1. Nos os ont séché, et notre espérance a péri, et nous avons été renversés.

Ce n'est point la diligence de ceux qui entouraient les malades, ne les ont-ils pas aussitôt abandonnés ?

« Ce fut, mes chers fils, ce fut — confessons-le à toujours — la grande miséricorde de Dieu. Il a frappé et il a guéri ; il a puni et il a consolé ; il a pris en main la verge de la correction et il a aussi donné le bâton d'appui et de secours....

« Connais donc, ô Milan, connais combien ce bienfait est grand et reconnais qu'il vient de Dieu ! »

Le saint expose de quelle manière Milan peut témoigner sa reconnaissance à Dieu. Hélas ! cette ville semble ne pas le comprendre et le pieux archevêque lui reproche d'être retournée à ses anciens plaisirs et à ses fêtes coupables et dangereuses.

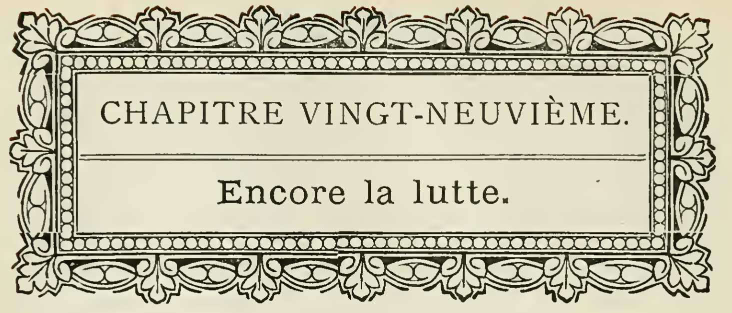
La pensée de l'infidélité de son peuple occupait constamment son esprit ; après une telle grâce, il eût voulu le voir parfait. Du moins, il cherchera à y suppléer en multipliant encore ses œuvres de pénitence. Elles étaient déjà si grandes que ses amis s'en préoccupaient, ils craignaient de le voir abréger sa vie. Quelques-uns s'en plaignirent doucement, en lui recommandant la modération. Voici comment il répond à l'un d'eux, Mgr Castelli, évêque de Rimini, son ancien vicaire-général :

« Vous pensez que j'use envers ma personne d'une grande austérité ; l'éloignement, comme il arrive souvent, vous fera croire à des choses beaucoup plus graves qu'elles ne sont en réalité. Mais puisque Votre Seigneurie veut bien avoir cette préoccupation, je lui dirai, pour sa consolation, que ma santé corporelle n'est pas plus mauvaise qu'il y a bien des années. Quant à ne pas m'imposer les mêmes pénitences, après la cessation du

fléau, je suis très froid en toutes ces choses; je ne sens nullement le besoin d'un frein intérieur. Mais je puis ajouter, qu'on ne saurait dire que le fléau soit passé, bien que les effets ne s'en fassent plus sentir : les causes qui l'ont produit subsistent toujours, c'est-à-dire, les péchés dont nous n'avons pas fait une réparation suffisante. Ce mal est plus à craindre que la peste et, cela me semble ainsi, plus que jamais les larmes, les prières et les pénitences sont nécessaires. Le rétablissement de la santé publique elle-même pourrait bien être un fléau plus grand que le premier, c'est-à-dire, que la maladie! Votre Seigneurie trouvera dans l'Écriture sacrée de nombreux exemples de ces sortes de châtiments [1]. »

Pour compléter son œuvre, le saint voulut, dans son cinquième concile provincial, traiter *ex professo* des moyens de se préserver de la peste et indiquer les soins à donner aux malades. Dans ces instructions, il a plus en vue les besoins des âmes que ceux du corps; il a songé davantage aux moyens surnaturels, à la prière aux indulgences, qu'aux remèdes humains; il s'est attaché surtout à relever le courage de ceux qui se portaient bien, à consoler les pestiférés et à les réconforter par l'espérance du pardon de leurs fautes; néanmoins, il a recommandé et ordonné certaines précautions qui relèvent plutôt du chef de la salubrité publique : elles ont servi cinquante ans plus tard, elles pourraient servir encore même aujourd'hui, si jamais ce mal venait à reparaître [2].

1. Lettre du 17 février 1578.— BIB. DES BARN., tom. II, *del Governo.*
2. V. CANTU : *Commento storico ai Promessi Sposi* etc., p. 194.



CHAPITRE VINGT-NEUVIÈME.

Encore la lutte.

Caractère du marquis d'Ayamont. — Sa première entrevue avec saint Charles. — Principe de son opposition au cardinal. — Ses prétendus griefs. — Il veut se mettre au-dessus de tous les usages et de toutes les règles canoniques. — Sa place au Dôme. — Ses musiciens. — Ses intrigues à Rome et à Madrid. — Il veut le départ du saint. — La politique des ministres du roi d'Espagne. — Ce qu'on pense à Rome. — Le saint n'innove en rien. — Il défend ses ordonnances. — Son agent le presse de se rendre à Rome. — Le roi d'Espagne y envoie le marquis Alcanisio. — Entêtement du marquis d'Ayamont. — Il ordonne des fêtes publiques pour tous les dimanches de Carême. — Conduite du saint. — Le peuple lui obéit. — Le marquis réunit les décurions de la ville et leur fait signer un mémoire contre le saint. — Curieux reproches faits au saint. — Le marquis cherche à entraver l'administration épiscopale dans les paroisses, hors de Milan. — La réponse de saint Charles au mémoire des décurions. — Fâcheuses conséquences de la conduite du gouverneur sur l'esprit des diocésains. — Le marquis trouve dans plusieurs religieux des appuis indirects de sa conduite. — Le père Mazarin. — Le saint est-il aimé à Milan ? — Il décide son voyage à Rome. — Sa disposition d'esprit vis-à-vis des décisions que prendra le pape.

APRÈS le dévouement dont le saint venait de donner des preuves si héroïques et si persévérantes, tout, dans l'administration de l'Église de Milan, aurait dû marcher au gré de ses désirs : ses pieuses pensées de réforme n'auraient plus dû rencontrer d'opposition. S'étonner s'il en fût autrement, ce serait peu connaître l'esprit humain, avec ses misérables passions et ses mille

retours sur lui-même. Le marquis d'Ayamont était un homme trop épris de la grandeur de son rôle pour accepter qu'un autre, auprès de lui, exerçât la moindre influence; il était la personnification vivante de cette fierté espagnole, qui dégénère souvent en une morgue insolente et opiniâtre. Dès son arrivée à Milan, il avait manifesté la hauteur de son caractère; il avait reçu la première visite du cardinal-archevêque de la ville avec un sans façon qui frisait l'insulte.

« Après le départ de M. le commandeur pour la Flandre, écrit saint Charles à Mgr Castelli, il m'a paru convenable d'aller présenter mes compliments au nouveau gouverneur, le marquis d'Ayamont. J'y suis allé, aujourd'hui, avec l'intention de n'entrer en aucune façon dans le détail des controverses passées ([1]); mais de lui-même il y est entré. Il m'a reçu dans son antichambre où nous sommes restés à discourir, en présence de toutes les personnes présentes. — Je ne sais, ajoute-t-il avec une certaine bonhomie qui ne manque pas de malice, si cette manière d'agir est fierté, ou si le cérémonial espagnol règle ainsi les choses pour la première visite, ou s'il craignait enfin que je ne fusse allé pour lui faire quelque demande ([2]). »

Cette manière de recevoir un prince de l'Église, que ses vertus, encore plus que sa dignité, rendaient digne de tous les hommages, était d'un mauvais augure pour l'avenir et n'annonçait pas des intentions conciliantes. Marchant sur les traces de son prédécesseur, dont il exagérait encore les prétentions, d'Ayamont aspirait à

1. Il s'agissait des discussions sur la juridiction ecclésiastique qu'il avait eues avec de Requesens. Le saint ajoute que le marquis ne paraissait nullement au courant de la question.

2. Lettre du 7 octobre 1573. V. *Documenti*, etc, tom. III, p. 528.

devenir le seul maître à Milan. Les prescriptions des conciles provinciaux, les ordonnances de l'archevêque ne devaient point l'atteindre, il se croyait supérieur à leur autorité. La peste était venue; le gouverneur comprenait qu'il n'avait pas fait tout son devoir. Son amour-propre en souffrait, mais loin de vouloir réparer ses torts, il chercha un soulagement aux remords de sa conscience, en exhalant des plaintes amères contre le pieux cardinal.

Loin de chercher à conquérir de l'influence, au détriment de son devoir, Charles aurait plutôt, par humilité, renoncé à celle qu'il avait acquise d'une manière légitime. Les circonstances, son caractère même de pasteur et de père, l'avaient fait regarder comme l'unique espoir de la ville en deuil. Non seulement il avait été à la hauteur de sa mission divine, mais il avait dépassé par son zèle, par son intelligence des besoins du moment, par sa prévoyante et généreuse administration, tout ce qu'on pouvait espérer de sa sainteté déjà bien connue. Son autorité avait considérablement grandi; son nom était devenu l'objet des bénédictions unanimes du peuple et l'amour qu'on lui témoignait n'avait point de bornes.

D'Ayamont sentait combien il avait été lui-même au-dessous de ce que réclamaient de pareils malheurs, de la part d'un homme qui avait toute l'autorité du souverain. Il avait encore le souvenir tout vivant de la lettre que le cardinal avait écrite au sénat, et dans laquelle il blâmait son départ de Milan, au moment où sa présence eût été si nécessaire. Une jalousie, qu'il ne sut même pas dissimuler, s'empara de son âme et il s'oublia un jour jusqu'à dire au saint: « Il est trop

pénible de voir que tous vous aiment à Milan; vous y êtes presque adoré et moi, moi, qui suis le ministre du roi le plus puissant, je ne suis même pas agréé par le plus grand nombre des habitants de cette ville [1]. »

Les flatteurs ne manquaient pas : unis aux ennemis de l'archevêque, ils soufflèrent sur la flamme et excitèrent encore les mauvaises dispositions du gouverneur. Deux membres du sénat surtout, dont la conduite avait plus d'une fois attiré les reproches du cardinal, s'entendirent avec d'Ayamont. Ils ourdirent une trame des plus perfides dans l'intention de perdre l'archevêque, ou du moins de l'obliger à quitter Milan.

Il n'était pas difficile au gouverneur de trouver des sujets de plainte ; Charles continuait à user de l'ancienne juridiction de son Église : il citait toujours les laïcs à son tribunal. Cette brûlante question n'avait point été tranchée définitivement, elle fut soulevée de nouveau. Cela ne suffisant pas, le gouverneur chercha d'autres griefs ; il accusa le saint archevêque d'inventer chaque jour de nouvelles réformes, de susciter constamment le mécontentement des populations par des sévérités excessives ; enfin d'avoir établi, au grand préjudice des âmes, disait-il, des cas réservés en grand nombre, dont lui seul pouvait donner l'absolution.

Cette réserve portait surtout sur les péchés commis dans les églises, aux jours de fêtes ; au témoignage du saint ils étaient très nombreux et il les appelle des abominations. Convaincu que la peste avait été le châtiment de ces désordres [2], il cherchait les moyens

1. Lettre de saint Charles à Mgr Speciano. — V. OLTROCCHI p. 359, n. *a*.
2. Lettre du 6 nov. 1577 à Mgr Speciano. — BIB. DES BARN., tom. II, *del Governo*.

d'y remédier. Il avait établi une séparation dans les églises entre les hommes et les femmes; le marquis lui en faisait un grief. L'heureux résultat qu'il avait retiré de cette mesure ne lui sembla pas suffisant. De concert avec le père inquisiteur et le provincial des Jésuites, il avait rédigé ce nouvel édit des cas réservés, dont le gouverneur s'était plaint dès sa promulgation. L'archevêque lui répondit que s'il s'était réservé l'absolution de ces péchés, néanmoins tous les confesseurs, avec sa permission ou celle du grand pénitencier, pourraient absoudre les coupables. Les pénitents ne seraient nullement obligés à se présenter devant un autre que leur confesseur ordinaire, muni de cette permission. Il n'avait pas vu, ajoutait-il, de moyen plus efficace de remédier au mal et, de fait, depuis la promulgation de cet édit, les réunions dans les églises n'avaient point, comme par le passé, vu naître d'aussi graves et d'aussi nombreux désordres ([1]).

Plusieurs églises, et notamment le Dôme, avaient des portes latérales; ces églises étaient devenues comme un passage ordinaire: marchands, commissionnaires, avec de petites charrettes à bras, les traversaient comme si elles eussent été une place publique. Il était impossible de tolérer cet abus. L'archevêque ordonna de fermer les portes latérales. Le marquis d'Ayamont eût voulu qu'il lui demandât la permission de faire ces changements et il s'indigna de ce qu'il les avait faits, sans l'en prévenir. Le cardinal ne pouvait même pas changer l'orgue de sa cathédrale sans qu'on l'accusât aussitôt de créer des nouveautés ([2]).

1. Lettre du 16 avril 1578. — BIB. DES BARN. *Id.*

2. V. *le mémoire des Décurions de Milan adressé à Grégoire XIII.* — BIB. AMB. : *Ms. C. S.* I, 14.

Le marquis voulait se mettre en dehors des usages communs et il accusait l'archevêque d'introduire sans cesse de nouveaux usages. L'Église de Milan a une liturgie particulière dont l'origine remonte aux premiers siècles du christianisme. Pour conserver intact ce précieux dépôt, il est défendu de célébrer les offices dans les églises paroissiales de la ville, selon le rit romain ; le marquis refusa de se soumettre à cette règle si sage, il décida que partout où il irait, on célébrerait la messe selon l'usage romain. Mais il fallait une permission et, ne pouvant l'obtenir de l'archevêque, il la sollicita du pape. Grégoire XIII avait cru pouvoir sans inconvénient accorder au marquis d'Ayamont cette faculté, en sa double qualité de gouverneur et d'étranger ; il en fit aviser le saint archevêque (1) : sur les observations de saint Charles, Grégoire XIII retira le privilège.

Avec le temps, il s'introduit souvent dans les meilleurs gouvernements des usages contraires aux lois générales. Loin d'être à l'abri de ces défaillances, inhérentes à toutes les choses de ce monde, l'Église de Milan y avait été exposée plus qu'aucune autre par suite de la longue absence de ses évêques. Mgr Famagosta, visiteur apostolique, avait décrété la réforme de plusieurs de ces abus. La peste éclatant, au moment où se terminait cette visite, l'exécution en avait été retardée. Le marquis avait vu avec défiance cet évêque envoyé, au nom et par l'autorité du Saint-Père, dans les États du roi, son souverain, pour y détruire les abus et y réprimer les désordres. Il était loin d'être dis-

1. Lettre à Mgr Speciano du 28 octobre 1578. Bib. Amb. *Ms. C. S.* III, 7.

posé à accepter ses ordonnances, à plus forte raison, si elles avaient pour but de supprimer des privilèges, plutôt usurpés par ses prédécesseurs que reçus de la bienveillance de l'autorité ecclésiastique. Entre autres usurpations, les gouverneurs s'étaient attribués une place dans le chœur de la cathédrale, au milieu des prêtres et des chanoines, chantant l'office. Cet usage était contraire aux règles de l'Église et, en le supprimant, le cardinal n'avait innové en rien. De plus, il entraînait des inconvénients de toutes sortes. Il n'était pas convenable, écrivait l'archevêque à Rome et en Espagne, que les laïcs fussent mêlés dans le chœur au clergé, qui chante l'office et sert le prêtre à l'autel. Le gouverneur prenait place dans le chœur, le sénat voulait l'entourer et tous amenaient quelques amis qu'il fallait laisser entrer. En outre, le pavillon ou baldaquin sous lequel se tenait le gouverneur était très grand ; il gênait les ministres de l'autel qui n'avaient plus la place nécessaire pour le déploiement des cérémonies. Les personnes appartenant à la suite du gouverneur manquaient souvent de discrétion et de convenance, ils se croyaient tout permis. Un jour, l'archevêque prêchait à la messe, chantée par un chanoine, le maître des cérémonies; d'Ayamont et un autre de ses courtisans se permirent de s'asseoir sur les sièges du *presbyterium*, sur ceux du célébrant et de ses ministres parés; ceux-ci ne purent occuper leur place ordinaire, il fallut leur en trouver une autre ([1]).

En mettant un terme à ces abus, l'archevêque réserva pour les gouverneurs une place d'honneur,

1. V. les lettres à Speciano du 11 septembre 1578 et celle du 21 du même mois au nonce d'Espagne — Bib. des Barn., tom. II, *del Gov.*

située en dehors même du chœur. Malgré cette déférence, d'Ayamont résolut de ne plus paraître au Dôme d'une manière officielle. Le jour de la fête de la Nativité de la Ste Vierge, malgré la présence du saint et des autres magistrats, il n'y parut qu'un instant, au moment des vêpres, pour gagner l'indulgence.

Le marquis avait sa chapelle domestique ; mais elle n'était point exempte des règles générales portées dans les conciles provinciaux. Les musiciens et les chantres de l'église du gouverneur devaient, comme tous les autres, être revêtus de la *cotta*, pour chanter les louanges de Dieu. Ces musiciens étaient loin d'être édifiants et le cardinal s'en plaint avec une certaine tristesse. Le marquis s'en servait pour toutes ses fêtes et ses banquets, il les menait chanter dans les églises des monastères, « ce qui est très pernicieux pour les religieuses elles-mêmes et a donné lieu à des désordres de leur part. » Partout où le gouverneur allait, ses musiciens le suivaient : il y avait là une affectation et une espèce de bravade que l'archevêque trouve presque scandaleuse ([1]).

N'insistons pas davantage sur la conduite du gouverneur de Milan et sur les prétendus griefs qu'il avait contre l'archevêque : ce que nous venons de dire suffit pour faire comprendre l'acharnement que cet esprit hautain et vindicatif apporta dans la lutte et les sentiments qui le poussèrent à le dénoncer, à Rome et à Madrid, comme un perturbateur de la paix publique. La vertu et l'influence du saint le gênaient, lui et quelques-uns de ses amis, et ils résolurent de travailler à le faire partir de Milan. Le meilleur moyen, à leur

1. Lettre à Mgr Speciano du 14 avril 1579. — Bib. Amb : *Ms. C. S. I*, 12.

sens, c'était de le représenter comme un esprit inquiet, extravagant, brouillon, ami des nouveautés les plus imprudentes. Ils espéraient de leurs réclamations, fatiguer le Saint-Père et l'amener à réaliser leurs désirs. Ils mentirent, ils embrouillèrent les choses, ils envoyèrent des agents partout et bientôt les amis du cardinal ne surent plus eux-mêmes à quoi s'en tenir.

Le roi d'Espagne avait une grande vénération pour l'archevêque de Milan. D'Ayamont le savait ; il avait même reçu des lettres du monarque, après la mort de l'infant, qui l'engageaient à s'unir avec le cardinal pour réformer son peuple, en extirper toutes les mauvaises habitudes et toucher ainsi la miséricorde de Dieu. Philippe II avait promis à l'archevêque l'appui et le concours qu'il lui avait demandés, dans l'intérêt du salut des âmes, en lui adressant le *fac simile* du clou du Sauveur dont nous avons parlé. Mais ce prince était inconstant, ombrageux, jaloux de son autorité royale ; il était facile d'obtenir ses faveurs, en le flattant et d'aliéner à tout jamais sa bienveillance des personnes qu'on lui représentait comme ennemies de son autorité. D'Ayamont savait cela et, à l'aide de ses amis, il réussit à influencer le monarque, « qui connaissait bien pourtant et appréciait la bonté de ce saint homme [1] ; » il arriva un moment où le roi fut si mécontent, qu'il parlait de s'entendre avec le saint père pour obtenir le départ du cardinal Borromée de Milan. « C'est une chose qui m'a parue toute nouvelle, écrit le nonce d'Espagne au cardinal de Côme il me paraît dur que le roi puisse éprouver du dégoût

1. ARCHIVES SECRÈTES DU ST SIÈGE : lettre du 5 avril 1576. — *Nonciature d'Espagne*, vol. IX.

pour les saintes actions de Sa Seigneurie illustrissime; j'ai cru néanmoins devoir vous en avertir ([1]). »

Saint Charles n'ignorait point les projets de ses adversaires, et il répondait au sénateur César Mezzabarba qui lui en faisait part : « Les agissements dont vous me parlez, pour me faire partir de Milan, ne sont point nouveaux pour moi, ils étaient déjà parvenus à ma connaissance. Bien plus, on m'a dit dernièrement que le marquis Alcanisio avait été envoyé à Rome dans le but d'obtenir ce résultat. Grégoire n'est pas le premier pape à qui l'on demande une semblable chose : Ils avaient déjà fatigué Pie V de pareilles sollicitations. Mais celui-ci ne voulut jamais consentir à mon éloignement de cette province, précisément parce qu'ils le désiraient. Et cependant, avant cette époque, il m'avait souvent prié de quitter Milan, il eût mieux aimé me voir à Rome ([2]). »

Quant au roi d'Espagne, le saint n'ignorait point qu'on le trompait : « Si le roi apprenait et connaissait les affaires de ce pays par des personnes exemptes de toute passion, je suis certain, disait-il, qu'il penserait bien différemment de ce que l'on vous dit ([3]). »

Il savait à quoi s'en tenir sur la politique des ambassadeurs et des ministres espagnols, il s'en exprime très clairement dans la réfutation qu'il écrivit du *Mémoire des Décurions de Milan.* « J'ai, dit-il, expérimenté depuis longtemps, ici et à Rome, la manière de négocier des ministres espagnols; elle est très éloignée

1. ARCHIVES SECRÈTES DU ST-SIÈGE : lettre du 23 mars 1578. — *Nonciature d'Espagne*, vol. XI.
2. Lettre du 22 septembre 1578. — V. OLTROCCHI, p. 361, note *a.*
3. Lettre à Mgr Speciano du 21 mai 1578. — BIB. DES BARN., tom. II *del Governo.*

de l'esprit sincère et candide du roi qu'ils servent (1). » A l'appui de son jugement, il cite l'exemple du comte René Borromée, son parent. Il traitait l'affaire de la restitution de la Rocca d'Arona. Chez le roi il rencontra toujours des sentiments de justice et beaucoup de bonne volonté; mais il n'en fut pas de même de la part des ministres : ils finirent par ne plus répondre au comte, et ils chargèrent le gouverneur de Milan de poursuivre les négociations. Celui-ci se montra rigoureux, après avoir enlevé à René toute espérance de rentrer dans son droit, il l'engagea à se contenter d'une compensation; mais le comte persévéra dans ses légitimes revendications, et il finit par triompher, grâce à l'intervention du roi qui, ayant pris une connaissance exacte de l'opposition de ses ministres, ordonna qu'on lui restituât sur-le-champ sa propriété. Le saint concluait de cette affaire qu'il ne fallait pas se laisser intimider par les oppositions et les rodomontades des ministres royaux.

Si le gouverneur de Milan faisait agir auprès du monarque, il avait également à Rome des agents actifs et dévoués qui répandaient contre l'archevêque des mensonges et des calomnies. On le représentait comme un homme dévoré de l'ambition de se signaler, par les réformes les moins nécessaires et les plus inopportunes. On disait cela sur tous les tons, on le répétait de toutes parts, et, à Rome, le cardinal n'avait pas que des amis. « Sa seule présence à Rome épouvantait les esprits, tant on avait peur de la réforme. » C'est le témoignage que nous a laissé l'ambassadeur de Venise, Jean Carraro : « on admirait le cardinal, dit-il,

1. Bib. Amb. : *Ms. C. S. I.* 12.

mais on ne le voyait pas volontiers pour ce motif séjourner dans la Ville éternelle [1]. »

Ces plaintes répétées, exagérées par la malveillance, pouvaient sous certains rapports présenter quelque vraisemblance, et elles étaient accueillies par un grand nombre de personnes. « On croit tout ce que l'on dit, » lui écrivait son agent [2].

Un parent du cardinal Alciati, habitant Milan, se faisait l'écho ou plutôt le serviteur de ces indignes magistrats; il envoyait à son parent des rapports mensongers et pleins d'inventions. Si la conduite mondaine de cet ecclésiastique, au témoignage de l'archevêque, explique le rôle qu'il jouait si volontiers, elle aurait dû au moins mettre en garde contre les renseignements qu'il envoyait. Mais l'éloignement, les liens de la parenté peuvent, dans une certaine mesure, expliquer la confiance qu'on lui témoignait. Saint Charles ordonne à son agent de prévenir le cardinal Alciati : « Que Sa Seigneurie illustrissime ne croie pas, dit-il, tout ce qu'on lui écrit, car elle pourrait s'en tirer avec peu d'honneur.» Il veut, néanmoins, qu'on remercie le cardinal de l'intérêt qu'il lui porte et des avertissements qu'il lui transmet, à la suite des rapports qu'il reçoit de Milan [3].

Le saint Père fait appeler l'agent du saint : « L'ambassadeur d'Espagne, lui dit-il, est venu se plaindre que le cardinal Borromée préparait de nouvelles réformes contre les laïcs: le marquis et le sénat s'attendent à quelques grandes nouveautés. »

---

1. Dépêche de l'an 1579. — ARCHIVES DE LA CHANCELLERIE SECRÈTE (Senato III), ARCHIVES GÉNÉRALES DE VENISE. — Cité dans les *Documenti*, etc., tome II, p. 470.
2. Lettre du 28 juin 1578. — BIB. AMB. : *Ms. C. S. III.* 8.
3. Lettre du 5 mars 1579. — BIB. AMB. : *Ms. C. S. I.* 12.

L'agent répondit au pape qu'il n'avait nulle connaissance de ces projets. Le cardinal, ajouta-t-il, se plaint au contraire de voir en peu de temps disparaître tout le fruit qu'il a fait en beaucoup d'années pour la bonne observance des fêtes. « Je lui racontai, dit-il au saint, tout ce que Votre Seigneurie m'a écrit à ce sujet, ajoutant que Sa Sainteté pouvait s'imaginer toute la peine que doit ressentir un prélat qui voit, sans autre motif que celui de le blesser, détruire tout le bien qu'il a fait, au prix de beaucoup de fatigues et pendant de nombreuses années, avec l'aide de Dieu, et pour le service de Sa Majesté. J'ai dit que Votre Seigneurie songeait bien à prendre quelque mesure convenable, mais sans faire de lois, ni d'édits publics (1). »

Le pape comprit très bien la réponse de Mgr Speciano, néanmoins, comme le roi d'Espagne devait lui envoyer quelqu'un afin de traiter toute cette affaire, il fit recommander à l'archevêque de s'abstenir de promulguer de nouvelles ordonnances.

Ces accusations et ces plaintes n'étaient pas de nature à ralentir le zèle du courageux pasteur, ni à l'empêcher d'accomplir son devoir. Il avait prié Mgr Speciano d'avertir l'ambassadeur d'Espagne que leurs prétentions ne changeraient rien à sa manière de faire. « Je ne prends pas mes résolutions, dit-il, d'après les ordres qui viennent d'Espagne, ni d'après les exemples donnés à Venise, où l'on ignore pour ainsi dire l'existence même de la liberté ecclésiastique. Je ferai mon devoir conformément aux règles des sacrés canons et des conciles. Et si quelqu'un ne fait pas cas

1. Lettre du 30 août 1578. — Bib. Amb. : *Ms. C. S. III.* 7.

des censures, Dieu saura bien les lui faire estimer et connaître en son temps [1]. »

« Vous avez bien répondu, écrit-il à Mgr Speciano, en faisant remarquer à Sa Sainteté qu'il est plus nécessaire de rappeler à ceux-ci qu'à moi-même la nécessité de ne rien innover [2]. »

En effet, « je parcours soigneusement la série de mes constitutions et je ne trouve nulle part une sanction qui ne soit d'accord avec les anciens canons. Bien plus, je m'aperçois que je suis encore à une longue distance des efforts, que le concile de Trente recommande chaleureusement aux pasteurs de faire pour rétablir l'ancienne discipline. » Il rappelle ensuite la délivrance de la peste, la menace d'une famine imminente ; il déclare que tout cela doit exciter son zèle pour la réforme, afin de diminuer les occasions d'exciter la colère de Dieu par de nouveaux péchés. « Notre intention de rétablir cette discipline, ajoute-t-il, était bien ferme, mais on nous accusait d'être un ennemi du roi. Maintenant on joue au jeu de bague [3], tous les jours de fêtes, comme si nous étions aux temps pacifiques et tranquilles d'Auguste. Et cependant vous n'ignorez point l'état où en sont réduites les choses de ce monde et celles de Flandre [4]. Je n'en ferai pas moins mon devoir pour cela ; je me console par la pensée que du

1. Lettre du 18 nov. 1577. — BIB. DES BARN., vol. II, *del Governo*.

2. Lettre du 13 nov. 1578, BIB. AMB. : *Ms. G. S. I.* 11.

3. Ce jeu était encore en grand usage du temps de saint Charles. Les cavaliers, qui y prenaient part, devaient s'efforcer d'enlever de la pointe de leurs lances la bague suspendue vers l'extrémité de la carrière. Ce jeu donnait lieu à un grand mouvement et à de nombreuses réunions.

4. Le saint fait allusion à la situation si grave faite à la domination de l'Espagne en Flandre par la famine, la révolte des Pays-Bas et l'insuccès des armées du Roi.

temps de Notre-Seigneur, malgré les contradictions des Pharisiens, les peuples ne profitaient pas moins de la parole divine. Ainsi j'ai ici, par la grâce de Dieu, un peuple très obéissant et généralement dévoué : chaque jour, je constate qu'il avance un peu plus dans cette voie [1]. »

A Rome, on travaillait puissamment à influencer le saint père et les cardinaux, par des accusations presque continuelles; on représentait l'archevêque comme ayant toujours à la main les foudres de l'Église et se plaisant à les lancer contre tous, pour les motifs les plus futiles. En présence de pareilles attaques, son agent le pressait de venir à Rome: il était convaincu que sa présence et ses explications suffiraient pour détruire, en un instant, tout l'échafaudage de calomnies et de mensonges élevé contre lui.

Mais devant le tribunal du pape, la question se présentait sous deux aspects : d'un côté la juridiction même des évêques en général était engagée, de l'autre côté la question semblait toute personnelle, car c'étaient les mesures, les ordonnances épiscopales de Milan qui étaient en jeu. Quant à la première question, le cardinal écrivait à Mgr Speciano: «Ceci en somme intéresse tous les évêques et Sa Sainteté doit en avoir grand soin. Aller à Rome pour défendre ma cause ne serait pas sans inconvénient pour les intérêts de mon Église; puis cette absence pourrait se prolonger et n'aurais-je pas l'air d'y aller, comme procureur et avocat de ces causes jurisdictionnelles, qui sont communes à tous les évêques [2] ? »

1. Lettre du 21 mai 1578. — BIB. DES BARN., tom II, *del Gov.*
2. Lettre du 13 nov. 1578. — BIB. AMB. : *Ms. G. S. I.* 11.

Les choses en étaient là, lorsqu'au commencement de l'année 1579, Charles reçut avis de Mgr Speciano que le saint père avait résolu de traiter définitivement la question de la juridiction ecclésiastique, qu'il n'attendait plus que l'arrivée du marquis Alcanisio, envoyé du roi Philippe. Ce gentilhomme était fils de saint François de Borgia; c'était un homme pieux, prudent et qui nourrissait une grande estime pour le cardinal Borromée. Les négociations auxquelles il devait prendre part loin de diminuer cette estime, ne firent en quelque sorte que la rendre plus solide et plus justifiée.

Saint Charles se réjouit de cette nouvelle et il écrivit à son clergé pour solliciter ses prières et celles des peuples qui lui étaient confiés. « L'heureuse issue de cette affaire intéresse le bonheur et l'équitable administration des peuples, dit-il, bien plus elle répondrait aux plus chers désirs du roi. Vous exciterez, pour votre compte, l'assemblée des fidèles à obtenir de Dieu par ses prières quotidiennes, une action très efficace du pape, qui mette fin à cette cause, et tourne à l'honneur et à la gloire de Dieu. »

Le marquis d'Ayamont, de son côté, cherchait tous les moyens de déplaire au cardinal : au commencement de l'année 1579, il fit comprendre à son entourage qu'il lui serait agréable de voir célébrer, avec plus d'éclat et d'ensemble les réjouissances du carnaval ; lui-même prépara des tournois, des jeux, des bals et des mascarades pour le premier dimanche de carême. Il était sûr de mécontenter le saint et de provoquer ainsi des mesures répressives, dont il pourrait ensuite profiter pour l'accuser d'intolérance.

L'archevêque n'hésita pas un instant à faire son

devoir: le 22 février, il publiait une lettre pastorale dans laquelle il s'élevait avec force contre ces désordres. Il engageait les Milanais « à ne pas se montrer ingrats envers Dieu qui les avait délivrés de la peste, à ne pas s'attirer de nouveaux et plus terribles fléaux ; » et enfin à respecter le deuil du roi. Après la mort de son fils aîné, ce monarque avait écrit une très pieuse lettre pour enjoindre au gouverneur de faire faire des processions, des prières publiques et de supprimer les scandales qui attirent la colère du Seigneur.

D'Ayamont regarda cet acte épiscopal comme une injure dirigée contre sa propre personne, il décida que les fêtes se continueraient pendant tous les dimanches de carême. Un premier succès l'encouragea à persévérer dans cette voie. Il y eut une foule si considérable pour voir ces nouvelles fêtes, ces courses de chars et de chevaux, raconte le maître des cérémonies du Dôme, Jean Paul de Chierici, que nous pûmes difficilement nous rendre à l'église. Le cardinal lui-même vit cette foule et il en fut très affligé. Mais *la sagesse triomphe de la malice :* il eut l'heureuse pensée d'envoyer vers tous ces hommes quelques-uns de ses ministres, avec la mission de les éloigner de ces folies, en leur promettant de sa part cent jours d'indulgence, s'ils venaient au temple; un grand nombre de ces curieux les écouta, ils abandonnèrent le spectacle et bientot l'église fut pleine: *le Christ eut ainsi une meilleure part que Bélial* (1).

L'archevêque crut devoir faire davantage : devant cette persistance à violer les lois de l'Église, il publia un édit ; après avoir rappelé les lois ecclésiastiques,

1. V. OLTROCCHI, p. 422, note *a*.

les décrets des conciles et ceux surtout du concile de Trente, défendant les jeux publics, aux jours de dimanche et de fête de précepte, à l'heure des offices divins, il excommunia *ipso facto* tous ceux qui prendraient part à ces jeux ou qui les auraient ordonnés et imaginés. Il alla même jusqu'à interdire l'entrée de l'église à tous ceux qui y assisteraient.

Le peuple obéit et le cardinal eut lieu de se réjouir des résultats de son édit : « non seulement, écrit-il à Speciano, on s'est abstenu de ces jeux profanes, mais le zèle pour les saints exercices est en pleine ferveur et la multitude est plus nombreuse qu'à l'ordinaire dans les temples sacrés. » Puis Charles s'étonnait de la colère du gouverneur contre cet édit. « Je ne blâme personne en particulier, je ne reprends que les vices. Je n'ai pas dit un mot dans mon édit de l'auteur de ces réunions. Si de lui-même il s'accuse, comme étant la cause de ces maux et de la corruption de la ville, il se condamne lui-même. Est-ce donc une nouveauté de me voir attaquer les vices ? Jésus-Christ lui-même, dans l'évangile, a pris cette méthode et tous les saints pères m'ont donné cet exemple. Bien plus, le devoir du pasteur, je le sais depuis longtemps, est de remédier par sa parole aux maux publics dont il ne peut approcher la main avec efficacité. Il doit au moins faire connaître combien ces crimes lui causent de peine et excitent la colère de Dieu. Son devoir de pasteur est de réclamer toujours, de s'opposer à tous les mauvais desseins, de les réprouver ouvertement, afin que les brebis qui lui sont confiées puissent plus aisément s'éloigner de ces crimes ([1]). »

1. Lettre du 15 mars. — V. Oltrocchi, p. 421, note *a*.

Le marquis très irrité résolut de frapper un grand coup. Il réunit les décurions de la ville et il les engage à dresser un mémoire contre l'archevêque. Après avoir articulé vingt et un griefs contre le cardinal, les décurions terminaient ainsi leur réquisitoire : « Les décurions, prosternés aux pieds de Votre Sainteté, vous supplient humblement de vouloir bien, le plus tôt possible, mettre fin à tant de scandales et de dangers, en révoquant les décrets et les ordres susdits de l'archevêque et en restituant à la cité ses anciennes coutumes qui ne sont pas contraires aux sacrés canons, aux conciles généraux ou qui ne semblent pas intolérables à Votre Sainteté. Pour l'avenir, veuillez commander au cardinal de ne plus introduire aucune nouveauté, sans la participation et la permission de Votre Sainteté, au sentiment et à l'autorité de laquelle chacun de nous obéira, comme cela se doit, très volontiers ; les troubles énumérés ci-dessus ne pourront jamais cesser par une autre voie [1]. »

Parmi tous ces griefs, quelques-uns sont très curieux, d'autres puérils, et en général, on peut affirmer qu'aucun des points de discipline ecclésiastique qu'ils traitaient dans ce mémoire ne relevait de l'autorité civile. Comprend-on des conseillers municipaux qui vont se plaindre au pape que leur archevêque a interdit les bals, les jeux publics pendant les offices ? qu'il a dressé une liste de cas réservés, donné à ses prêtres des ordonnances et des règles pour les diriger dans la concession ou le refus de l'absolution à leurs pénitents ? qui lui reprochent d'avoir changé la liturgie ambro-

1. V. Bib. Amb.: *Ms. C. S. I*, 14.

sienne et autres choses semblables ? Ce serait à n'y pas croire, si nous n'avions sous les yeux le texte même de ce mémoire. Qu'un tyran quelconque, qu'un empereur, comme Joseph II d'Autriche et autres, mettent la main à l'encensoir, fassent des ordonnances ridicules pour enchaîner la liberté du culte et tenir le clergé sous leur domination, cela se conçoit encore. C'est une manie d'absolutisme, ou un travers que l'histoire nous montre trop souvent chez certains monarques, à l'esprit étroit et borné ; mais aller déposer aux pieds mêmes du pape des plaintes dans le genre de celles des décurions de Milan et le prier de blâmer l'évêque, qui fait son devoir, c'est une aberration à laquelle peut conduire seulement l'aveuglement de la haine ou de la jalousie.

Ce mémoire achevé et signé, d'Ayamont le fit porter à Rome par le docteur Jacques Riccardi de Lodi, qui reçut également la mission de défendre les prétendus droits de l'État de Milan et d'accuser le saint le plus qu'il pourrait.

Le 22 mai 1579, Mgr Speciano écrivait à l'archevêque : « J'ai vu dernièrement le souverain pontife, il m'a appris qu'on lui avait adressé une lettre au nom de la ville de Milan ; elle lui fut remise par Riccardi. Une supplique de trois pages, entièrement écrites et contenant tous les sujets de plainte des citoyens contre vos lois, y est annexée. Grégoire, étonné, demanda pourquoi aucun envoyé de la ville ne s'était présenté devant lui [1]. »

Au moment où cette lettre partait pour Milan, Speciano en recevait une de l'archevêque, datée du 17 mai, qui l'avertissait de l'existence de ce mémoire et

1. V. Oltrocchi, p. 473, note *b*.

du moyen employé par d'Ayamont pour arracher la signature des décurions. Le gouverneur, après les avoir menacés, avait réussi à vaincre les dernières résistances, en déclarant que le refus de signer serait une preuve d'hostilité envers le roi. Le saint confirma son premier dire, par une autre lettre du 4 juin: « Un certain nombre des décurions, dit-il, n'ont signé que malgré eux, ou poussés par la crainte, ou gagnés par des promesses [1]. »

Non content de ce premier acte de déloyauté, d'Ayamont chercha de nouveaux sujets d'accusation : il fit interroger tous les procureurs sur la conduite des vicaires forains du diocèse. « J'apprends maintenant, écrit l'archevêque à Mgr Speciano, que les ministres du roi, c'est-à-dire, Antoine Londonio, président de la magistrature, qui remplit les fonctions de grand chancelier, depuis la mort de l'autre, font prendre des informations sur les actes de mes vicaires forains. Ils engagent les communes à adresser au marquis des mémoires et des plaintes sur leur manière d'agir, ils pressent les populations de solliciter l'intervention du gouverneur, en le priant d'apporter remède à leurs sujets de plainte. Je vous enverrai, peut-être, par le prochain courrier, une information de ce qui s'est passé à Gallera. Malgré tout, une seule commune jusqu'ici a consenti à faire un semblable office. Vous pouvez maintenant juger s'il convient à des magistrats séculiers de prendre ainsi des informations sur le mode de procéder de l'autorité ecclésiastique : je ne sais comment ils peuvent le faire sans encourir les censures [2]. »

1. *Id.*
2. Lettre du 16 juillet 1579. — Bib. des Barn., tom. V.

De semblables moyens de persécution et de tracasserie rendaient chaque jour plus difficile l'administration du diocèse de Milan. L'archevêque cependant ne se décourageait pas ; il maintenait son droit, continuait son œuvre de réforme, s'occupait de l'instruction de la jeunesse, établissait de nouvelles maisons religieuses ou ramenait à leur état primitif les anciennes. Malgré cette lutte quotidienne, obligé de se défendre des accusations portées contre lui, à Rome et en Espagne, il n'interrompit nullement ses courses et ses travaux apostoliques ; et c'est au milieu des populations de la campagne, à Desio, où il est en visite pastorale, qu'il écrit une réponse au réquisitoire des décurions de Milan, dont le Saint-Père lui a fait adresser une copie.

Nous avons trouvé à la Bibliothèque ambrosienne la minute de cette réponse, elle est longue, elle entre dans de nombreux détails, selon l'usage du saint ; mais elle est victorieuse. Avant de commencer la discussion des griefs qui lui sont reprochés, il présente quelques considérations générales. « Nous ne sommes pas aux Indes, dit-il, nous sommes très voisins de Rome et néanmoins ces ardents négociateurs osent présenter à Sa Sainteté les affaires de ce pays, qui sont publiques et très connues, tout différemment de ce qu'elles sont en réalité. Tantôt leurs officieuses démarches, tantôt leurs obséquieux empressements ou toute autre espèce de procédés artificieux, — plaise à Dieu que les passions, les intérêts et les divers projets de nous autres, cardinaux et ministres de l'entourage du Saint Père, ne viennent pas à les favoriser considérablement ! — réussissent quelquefois, sinon à persuader, du moins à faire une notable impression sur l'esprit de Notre Seigneur

par des récits faux ou par de ridicules inventions. Et quand ils ont, par ce moyen, obtenu quelque chose de Sa Sainteté, ne serait-ce qu'une bonne parole ou une réponse générale, ils s'en vont la répandant avec un tel art qu'ils s'en servent pour colorer, en quelque façon, ou donner quelque fondement à leurs inventions extravagantes. Telle est la tactique qu'on a suivie dans les négociations que nous avons entre les mains. »

Nous ne pouvons suivre le cardinal dans le détail de ses réponses. Quand ses ennemis lui faisaient un crime d'avoir supprimé les divertissements profanes du premier dimanche de carême, et de les prohiber également pour tous les autres dimanches et jours de fête de l'année, au moins pendant l'heure des offices, il n'avait qu'à rappeler les ordonnances des conciles et une bulle même de Grégoire XIII. Mais à cette première réponse, il ajoute les preuves du mauvais effet produit par les exemples et les ordonnances des magistrats. On ne dansait plus dans les campagnes, on s'abstenait de toutes les fêtes bruyantes et mondaines et maintenant presque partout la dissipation est revenue. Ce n'est pas lui qui a innové en renouvelant les censures de l'Église; mais bien, au contraire, ceux qui, ressuscitant des usages coupables, depuis longtemps oubliés, l'ont contraint à faire son devoir.

Mais ces jeux, ces tournois, ces exercices sont nobles, disent les décurions, ils sont une occupation pour la jeunesse et pour la noblesse; ils préviennent les désordres qui sont la conséquence ordinaire de l'oisiveté. Bien plus, ces exercices peuvent, en bien des circonstances, servir pour la défense de l'Église, du roi catholique et même de notre patrie.

« Exercer la jeunesse et la noblesse dans des choses qui peuvent servir à la profession militaire, répond l'archevêque, n'a jamais été défendu dans mon édit sur les jeux. Ces exercices se peuvent faire beaucoup plus chrétiennement les jours fériés, puisqu'ils sont faits surtout par des personnes nobles et riches et non par des ouvriers qui, ces jours-là, sont retenus dans les boutiques ; mais consacrer à cet usage des jours qui doivent se dépenser entièrement au service de Dieu, non seulement c'est détourner des offices divins les personnes qui s'emploient à ces jeux, comme le prouve l'expérience, mais c'est encore le plus souvent les obliger à manquer la messe. Ils la font perdre à leurs serviteurs et à tous ceux qui travaillent aux préparatifs, aux vêtements, aux livrées et autres choses semblables, la nuit qui précède ces jeux, la matinée et même une partie du jour dans lequel ils ont lieu. Alors, nos écoles de la doctrine chrétienne sont interrompues, la parole divine n'est plus écoutée, les âmes n'ont plus l'assistance spirituelle dont elles ont besoin, pour vaincre leurs passions et pratiquer la vertu. On ne trouvera jamais un homme raisonnable qui puisse approuver ces exercices militaires, en un tel lieu, avec un concours de femmes, qui est de nature à donner à la jeunesse des habitudes de mollesse; ces usages sont opposés à la virilité des bons soldats. Ne serait-il pas mieux de les faire dans des lieux solitaires, à la campagne, loin de ces carrosses et de ces fenêtres. Alors la dépense serait moindre et l'on ne verrait pas tant de familles ruinées et tant de créanciers réclamer ce qui leur est dû. »

Si le saint a séparé les hommes d'avec les femmes dans les églises, c'est pour se conformer aux anciens

usages de la discipline primitive, pour abolir des abus criants, et il s'applaudit des heureux résultats qu'il a déjà obtenus. Quant aux cérémonies, aux rits, aux règles à donner aux confesseurs, aux cas réservés, aux réparations ou autres choses à faire dans les églises, tout cela regarde l'évêque, c'est son droit, c'est l'exercice même de sa mission divine et nul, parmi les laïcs, n'a le droit d'intervenir dans ces questions.

Les décurions se montraient très jaloux de leur honneur; ils prétendaient que les nombreuses ordonnances du saint étaient de nature à nuire à leur réputation. « Ces édits, ces ordres, disaient-ils, donnent à notre cité une note d'infamie [1]. » Le cardinal répond, avec raison, que les bonnes mesures et les réformes ne sont jamais infamantes ; mais qu'elles sont plutôt de nature à donner de la splendeur et de la gloire aux villes et aux provinces qui les acceptent [2].

Le gouverneur avait fait répandre le bruit que le Saint-Père ne condamnait point les réjouissances et les jeux publics, le dimanche; l'archevêque montre la fâcheuse influence de ces bruits, répandus dans le peuple, en racontant ce qui se passait sous ses yeux. « A Desio, dit-il, où je suis en visite, il y a bien longtemps qu'on n'avait point dansé. Quelques jeunes gens ont eu la pensée, dimanche dernier, le lendemain de Saint-Materne, patron du lieu, d'organiser une fête publique à l'heure même où a lieu la doctrine chrétienne. Aussitôt un grand nombre de femmes sortirent de l'église pour se rendre à la fête, au mépris d'une si sainte institution. Notre Seigneur peut imaginer si ce fut au

1. Art. 19.
2. Bib. Amb. : *Ms. C. S. I*, 14.

scandale universel du peuple. Ainsi fut méconnu mon titre de visiteur, et l'on ne tint nul compte des paroles que, le matin même et la veille, j'avais prononcées contre ces dissolutions et ces abus. Sa Sainteté peut se rendre compte, par cet exemple, du résultat que peut avoir le seul bruit qu'on répand qu'elle approuve ou même ne condamne point ces actions. » Et, insinue-t-il, si on ne dément pas ces bruits, le mal s'accroîtra et tout le bien qui s'est fait dans mon Église disparaîtra ([1]).

On comprend la douleur de l'archevêque : non seulement il voit le fruit de ses longues fatigues s'évanouir, mais il songe au mal, peut-être irréparable, que les oppositions constantes de l'autorité civile au libre exercice de son ministère peuvent engendrer dans son troupeau. La lutte toutefois semble lui donner une nouvelle vigueur : le danger couru par les âmes enflamme son zèle de continuelles et de plus généreuses ardeurs.

Si le marquis d'Ayamont pouvait trouver quelque excuse à sa conduite, envers le cardinal, il faudrait la chercher dans le concours malheureux, pour ne pas dire plus, qu'il rencontra de la part de trois religieux, qu'on peut à bon droit s'étonner de trouver dans cette affaire. L'un d'eux était dans son rôle de religieux déjà condamné par l'inquisition ; les deux autres, sans être au même degré coupables, furent au moins très imprudents. Le père Parra, de la Compagnie de Jésus, espagnol, confessait depuis trois ans le gouverneur ;

1. Le saint fait ici allusion aux lettres que Riccardi envoyait de Rome et dans lesquelles il prétendait que le Pape autorisait les bals et toutes les fêtes publiques, en dehors de l'heure des offices. — V. lettre du saint du 28 juillet 1579.— Bib. Amb. : *Ms. C. S. I.* 12.

on l'accuse d'avoir plus d'une fois insinué à son pénitent que l'archevêque de Milan outrepassait ses droits épiscopaux dans plusieurs de ses ordonnances. Le supérieur général des Jésuites avait, en cette circonstance, recommandé à ses religieux de se tenir en dehors de toutes les controverses, soulevées entre l'archevêque et le gouverneur de Milan. Il avait spécialement insisté pour que cette recommandation fût adressée au père Adorno et au père Parra, confesseurs des deux parties litigantes et, ayant su que ce dernier n'avait pas toujours observé la plus extrême prudence, il l'appela à un autre poste pour l'éloigner de Milan.

Un autre membre de la Compagnie de JÉSUS, le père Jules Mazarin, sicilien et oncle du célèbre cardinal de ce nom, joua dans cette circonstance un rôle peu honorable. Homme d'un grand talent, d'une véritable éloquence, il avait su conquérir à Milan une certaine faveur. Il avait prêché le carême à la cathédrale, en 1578, et le gouverneur l'avait remarqué. Une grande intimité s'établit bientôt entre eux : le jeune père, « qui avait encore moins de bon sens que d'années [1], » ébloui par cette amitié, oublia bientôt les ordres de son général, et il épousa les sentiments du gouverneur contre le cardinal. Il ne manifesta pas d'abord publiquement ses pensées. Le marquis l'ayant invité à prêcher le carême dans l'église de son palais, il avait accepté, sans en référer à l'autorité de l'ordinaire ; mais il reçut, aux derniers moments, l'ordre de prêcher dans une autre église.

Froissé par cette mesure, il manifesta, dès le début

1. Ainsi s'exprime le père Bartoli, jésuite, cité par le père Joseph Boero, de la même Compagnie. V. *Risposta a Vincenzo Gioberti sopra le lettere di San Carlo Borromeo*, p. 77.

de sa prédication, son irritation, et bientôt, il ne sut plus mettre aucune borne à sa parole. Du haut de la chaire, il attaqua le saint par des allusions tellement claires qu'il était impossible de s'y méprendre. Le gouverneur venait chaque jour entendre son orateur favori et ces attaques, si peu déguisées, le remplissaient de joie. Les âmes pieuses en gémissaient profondément; les ennemis de l'archevêque triomphaient. Tout était fidèlement rapporté au saint, qui ne se plaignit pas, laissa l'orateur continuer ses attaques et ses allusions : il ne s'agissait que de sa personne et l'humble cardinal se taisait. Mais de la personne, le Jésuite passa à la critique des ordonnances et des actes épiscopaux ; la patience de Charles n'avait plus de raison pour se prolonger; on vint même l'avertir du scandale qui résultait de cette prédication et de la nécessité d'y imposer un terme. L'inquisiteur de la Foi, pour la province de Milan, et l'évêque de Lodi qui avaient entendu le père, prévinrent l'archevêque qu'il fallait absolument mettre un frein à ces excès. Il avertit alors les supérieurs de ce religieux; Mazarin n'en continua pas moins sa prédication et il s'enhardit au point qu'on l'accusa bientôt d'avoir émis du haut de la chaire des propositions hérétiques. Rappelé à Rome, on dressa contre lui un procès canonique qui ne fournit aucune preuve de la vérité de cette accusation ; néanmoins, le religieux fut puni par ses supérieurs ; le saint archevêque, plein d'une inépuisable charité, profita d'un voyage à Rome pour faire adoucir sa peine et lever, avant le temps, l'interdiction de la prédication [1].

1. On peut, sur cette affaire, lire tout ce que raconte OLTROCCHI, page 424, note *a*.

Le lecteur peut se rendre un compte exact des difficultés qui accablaient le saint archevêque: à Rome, à Madrid, à Milan, partout on l'attaque, on l'accuse, on le calomnie. Cette unanimité de plaintes devait impressionner la Cour romaine, et il n'est point étonnant de voir que plusieurs cardinaux lui soient opposés. De loin, comme il le dit souvent lui-même, on s'exagère les choses. Son agent lui écrit : « Ici on croit tout ce que l'on dit ; on prétend que vous n'êtes pas aimé de vos diocésains. »

« Vous m'écrivez par le dernier courrier, répond le saint, que l'opinion à Rome est que je suis haï ici. Je ne voulais pas vous répondre : que cela soit vrai ou non, ce n'est pas, en effet, à moi de le dire. Je ne dois pas du-reste me préoccuper de plaire ou non aux hommes, surtout dans une charge comme celle de pasteur, dans laquelle Dieu permet qu'il se trouve tant de contradictions. En cette circonstance, je veux me rappeler ce que je vous ai écrit déjà : le gouverneur s'est plaint à une personne de qualité que j'avais tant d'autorité sur ce peuple, que j'en étais si aimé, que j'aurais toujours pu le faire agir comme j'aurais voulu. Et ils se servent même souvent de cela contre moi en Espagne (1). »

Le marquis d'Ayamont ne pouvait pas oublier le départ du père Mazarin de Milan, il regardait cette affaire comme un affront fait à lui-même. La pensée que toutes les ordonnances de l'archevêque étaient dirigées contre sa personne, ou conçues dans le dessein de lui déplaire, était devenue une idée fixe chez le gouverneur de Milan.

Le pape ne voulait rien décider de ces graves dis-

1. Lettre du 16 juillet 1579. – BIB. DES BARN., tom. II, *del Governo.*

cussions, sans avoir entendu le cardinal, et, de son côté, ce dernier écrivait à Speciano : « Je suis dans la résolution de traiter complètement toutes ces affaires avec Notre Seigneur, je me fais fort de le désabuser sur ce qui se passe ici. Beaucoup de choses, en effet, lui ont été présentées à l'envers de ce qu'elles sont, au grand préjudice de l'honneur de Dieu. Et puisque Notre Seigneur juge bon et ordonne que je ne me mette en route qu'après les pluies d'août, pour ne pas donner occasion de parler, j'ai décidé de partir après la madone de septembre. C'est la fête patronale de ma cathédrale et elle est si voisine du temps désigné pour mon voyage, que partir avant de l'avoir célébrée, prêterait encore davantage aux commentaires. Toutefois, je m'en remets à ce qu'ordonnera Sa Béatitude. Néanmoins, je ne voudrais pas qu'il résultât pour mon Église de nombreux et irréparables dommages, par suite de tous les bruits que ces gens vont répandant, avec beaucoup d'art, et surtout par les lettres du docteur Riccardi. Il prétend qu'il a appris de la bouche même de Sa Sainteté, et de plusieurs cardinaux, que Notre Seigneur a l'intention de prendre une décision sur tous les articles du mémoire qu'il lui a présenté, qu'elle sera entièrement favorable à toutes leurs demandes et que, en particulier, Notre Seigneur veut et entend qu'on danse les jours de fête, pourvu que ce soit à une heure différente de celle des offices. » Puis le cardinal ajoute qu'il va envoyer les principales réponses à faire à ce mémoire, que Mgr Speciano pourra s'en entretenir avec le pape et les cardinaux [1], avant son arrivée.

Pour lui, il ne veut qu'une seule chose : obéir au

1. Lettre du 23 juillet. — Bib. Amb. : *Ms. C. S. I.*, 12.

pape; mais il se sent « obligé par conscience, et par le devoir même de sa charge, à faire connaître pleinement la vérité au saint père » : son voyage n'a pas d'autre but. « Je me conformerai, dit-il, en terminant sa première réponse au réquisitoire des décurions de Milan, pour la manière de gouverner mon Église et sur les remèdes dont elle a besoin, aux ordres de Notre Seigneur. Je n'ai pas, en effet, de volonté ni d'obligation plus grande que celle de faire connaître à Sa Sainteté la vérité, puis de lui obéir très promptement, en conduisant ces âmes par les chemins qu'elle m'indiquera. Ces âmes, du reste, sont beaucoup plus les siennes que les miennes et le compte que Sa Béatitude en devra rendre à Dieu n'est pas moins rigoureux que celui que je lui dois moi-même. Il est beaucoup plus utile de considérer ces questions sous cet aspect, que de les discuter en congrégation, ou d'après les raisons du docteur Riccardi : pour moi je n'ai pas l'intention de les traiter d'une autre manière [1]. »

1. Bib. Amb. : *Ms. C. S. I.*, 12.





CHAPITRE TRENTIÈME.

Voyage à Rome.

Départ pour Rome. — Passage des Apennins. — Aux Camaldules. — Lorette. — Entrée triomphale à Rome. — Grégoire XIII invite le saint à sa villa de Frascati. — Approbation du 4ᵉ concile provincial. — Le cardinal de Sens. — Grégoire XIII assiste à la messe du saint. — Influence de Charles sur les cardinaux de la Cour. — Ses entretiens avec saint Philippe Néri. — La crèche du Sauveur. — Ce que le gouverneur de Milan complotait contre le saint. — L'arrivée des délégués de d'Ayamont à Rome. — Les ambassadeurs du *carnaval*. — Les fils d'Ayamont. — Saint Charles prépare son départ. — Grégoire XIII lui trace en quelques mots sa ligne de conduite. — Les villas des cardinaux Farnèse et Gambara. — Séjour à Florence et à Ferrare. — Visite à Venise. — Mission confiée par Grégoire XIII. — Accueil du doge et de la noblesse vénitienne. — Jugement du saint sur Venise et ses habitants. — Il démontre la nécessité d'une visite apostolique. — Dans quelles conditions elle devra se préparer et se faire. — Réformes qu'il opère. — Séjour à Padoue. — La Providence déjoue les projets de mortification du saint. — Les habitants de Vicence ne veulent pas le laisser sortir de leur ville. — Rentrée triomphale à Milan. — La mule du saint.

LE départ pour Rome avait été fixé après les fêtes de la Nativité de la Sainte Vierge; mais une circonstance décida saint Charles à anticiper son voyage. L'évêque de Brescia, son suffragant, Dominique Bollani, était très malade et le saint se hâta d'accourir près de son lit de mort. Cette circonstance favorisait d'ailleurs ses desseins, elle ne permettait pas de soupçonner son départ pour Rome. Il resta sept jours à Brescia. L'évêque étant mort le 12 août, il présida à ses funérailles, il célébra pontifica-

lement dans la cathédrale de Brescia la fête de l'Assomption de la bienheureuse Vierge Marie, puis il partit pour Mantoue où il arriva le 17. Le duc en était absent ; à la suite de la mort d'une de ses sœurs, il s'était retiré dans sa villa. Charles n'ayant plus aucun motif pour séjourner dans cette ville, se dirigea à Guastalla, chez sa sœur Camille Borromée, veuve de César de Gonzaga, d'où il alla trouver le duc de Mantoue. Il visita un couvent de Bénédictins, dans le voisinage de Mantoue, et il s'arrêta trois jours à Bologne. Il traversa ensuite les Apennins, comme il avait fait quelques années auparavant, ne voulant pas davantage qu'on lui cherchât à l'avance un logement et répondant à toutes les questions qui lui étaient adressées à ce sujet : « Nous logerons où Dieu voudra. » Ils voyageaient le jour et souvent une partie de la nuit, au prix de mille dangers. Rien ne les arrêtait : ni l'obscurité des forêts, ni les pics les plus ardus, ni les abîmes les plus profonds. Sans une protection visible du ciel, ils n'auraient pu échapper à tous ces périls. Une nuit, ils cheminaient au milieu des ténèbres les plus épaisses, un prêtre retiré dans un petit ermitage, ayant entendu le bruit des chevaux, vint aussitôt à leur rencontre. Il leur représenta les dangers de la route et il les engagea à attendre, dans sa modeste demeure, le lever du soleil, avant de continuer leur voyage. Le cardinal y consentit et, après avoir pris quelque légère nourriture, il passa la nuit en prière dans la petite chapelle, dédiée à l'archange saint Michel : sa suite dormit sur la paille ou sur des couvertures, pour ne point priver leur hôte du seul lit qu'il possédait. La nuit suivante, personne ne se trouva pour les avertir des

dangers de la route et l'un des compagnons du saint, Jules Omato, faillit perdre la vie. Son cheval ayant fait un faux pas, il allait être précipité dans l'abîme, lorsque Charles, s'en étant aperçu, fit sur lui le signe de la croix. Jules, comme par miracle, fut arrêté dans sa chute, par une branche d'arbre, mais le pauvre cheval tomba au fond du ravin. Lorsque les gens du cardinal relevèrent leur compagnon, il était à demi mort de frayeur. Étourdi d'abord par sa chute, il ne s'était pas aperçu que la branche à laquelle il était resté suspendu, ne lui offrait aucune garantie de salut; ayant recouvré les sens, il comprit tout le péril de sa situation et la crainte le paralysa en quelque sorte. Ses compagnons voulurent se rendre compte du danger qu'il avait couru, ils constatèrent que la branche qui l'avait soutenu était si faible, que, dans des conditions ordinaires, elle aurait pu à peine supporter un poids de dix livres sans se briser, et cependant elle n'avait pas fléchi sous la pesanteur du corps de l'infortuné. Ils attribuèrent, sans hésitation, cette merveilleuse préservation à la vertu de leur saint et vénéré cardinal.

L'archevêque avait suivi cette route pour atteindre l'ermitage des Camaldules, situé au sommet de la montagne. Quand il y fut arrivé, il congédia ses familiers, il leur ordonna d'aller à Lorette et de l'y attendre. Il ne garda avec lui que Louis Moneta son secrétaire, et le père Valentini, jésuite. Pendant six jours, il chercha dans ces lieux bénis comme la trace des vertus que saint Romuald y avait pratiquées et son âme puisa une nouvelle vigueur dans la méditation de ces pieux souvenirs.

A Milan, les ennemis de l'archevêque répandirent

le bruit qu'en prévision des difficultés qui l'attendaient, il avait préféré prendre les devants, renoncer à la pourpre et se retirer dans ce couvent où n'arrivait aucun des bruits du monde. Mais sa retraite finie, Charles quittait cette aimable solitude et visitait encore une fois les monts Alvernes célèbres par l'insigne faveur qu'y reçut le patriarche d'Assise. Les yeux constamment fixés sur les sacrés stigmates du saint, il le pria avec ardeur pour les pieuses filles de Sainte-Praxède de Milan dont il venait de fonder le monastère; il les avait mises sous sa protection et il demanda pour elles la persévérance, comme il le leur écrivit.

Plein de tous ces aimables et grands souvenirs, le cardinal Borromée prit la route de Lorette. Sur son passage, il reçut les félicitations du duc d'Urbino, dont la sœur avait épousé son frère Frédéric. Le sept septembre, après avoir fait à pied et par dévotion, en compagnie de l'archevêque d'Urbino, un trajet de plus de cinquante mille pas, il arrivait à Lorette. Il passa la nuit en prière dans la Sainte-Maison. L'amour qui remplissait son cœur, en contemplant les murs à jamais bénis de cette humble demeure où le Verbe de Dieu s'est fait chair, se trahissait par des larmes continuelles et d'ardents soupirs. Le lendemain, il célébra pontificalement la messe, adressa la parole à la foule immense qui avait envahi la grande basilique. Tous les témoins de son zèle et de sa piété furent émerveillés. L'on disait tout haut que, pour supporter de telles fatigues, l'archevêque de Milan devait être miraculeusement soutenu et nourri par la puissance divine.

Il prit enfin la route de Rome où il arriva le 13 septembre. Ses ennemis avaient dit partout que de grandes

déceptions l'y attendaient, qu'il entendrait le pape condamner ses téméraires entreprises, et que la cour pontificale entière lui témoignerait par sa froideur la désapprobation de sa conduite. On lui annonçait une cruelle humiliation et voilà qu'un triomphe lui est préparé, avant même qu'il ait franchi l'enceinte de la Ville éternelle. Le bruit de son arrivée s'est tout à coup répandu, parmi le peuple, et une foule considérable, toujours croissante, va l'attendre sur les rives du Tibre, près de ce pont Milvius si célèbre dans les annales de l'Église et du peuple romain ; elle l'accueille avec des transports de joie, elle s'incline devant lui pour recevoir sa bénédiction et elle lui fait une escorte d'honneur jusqu'à son entrée dans Rome, où elle le conduit à sa demeure de Sainte-Praxède. Plusieurs cardinaux partagent cette joie populaire et le cardinal Alta Emps lui fait offrir son propre palais. Le lendemain de son arrivée, le cardinal Borromée était allé à Saint-Pierre se prosterner sur la tombe immortelle du chef des apôtres : les princes romains se rencontrent sur ses pas, lui rendent hommage et veulent le retenir au milieu d'eux. Le pape est absent de Rome, il est en villégiature dans sa villa de Frascati ; mais il a hâte de voir le saint archevêque, de lui témoigner publiquement ses sentiments de bienveillance et il le fait appeler aussitôt près de lui. Il lui avait destiné les appartements des cardinaux palatins et l'un des compagnons de Charles, Seneca, raconta plus tard, au procès de canonisation, qu'il avait entendu les murmures de ces cardinaux, s'étonnant qu'on leur préférât Borromée [1].

1. V. Oltrocchi, p. 480, note *e*.

Loin de se laisser émouvoir, ou détourner du but de son voyage, par ces honneurs exceptionnels, l'archevêque de Milan, dès sa première entrevue avec le pape, traita la question de son IVe concile provincial qui n'avait point encore été approuvé. Le pape s'étonna qu'on eût pu refuser l'approbation à ce qu'avait fait le cardinal Borromée.

Ce concile, pour l'approbation duquel on avait fait naître tant de difficultés, comme nous l'avons dit, avait été remis entre les mains du cardinal de Sens, qui devait l'examiner. Le pape voulut en prendre lui-même connaissance, et, pendant plusieurs jours, il employa quatre heures, chaque fois, à examiner avec l'archevêque tous les décrets qu'il avait portés. Grégoire XIII n'y trouva rien qui ne fût digne de la sainteté de Charles, de son zèle ardent pour la réforme de la discipline ecclésiastique : tout lui parut mériter des éloges et il voulut que le saint envoyât quelqu'un au cardinal de Sens pour connaître les motifs du refus de son approbation. Ce cardinal, s'en rapportant plus au jugement d'autrui qu'au sien propre, avait remis l'examen de ce concile à des hommes que la haine contre le saint aveuglait [1] ; ils avaient tellement corrigé, retranché, que le concile de Milan n'était plus reconnaissable. Ils ne s'étaient pas seulement servi de la lime, dit Oltrocchi, mais ils avaient passé l'éponge sur le tout. Ils avaient remis le manuscrit ainsi corrigé, entre les mains du cardinal de Sens, avec une quantité considérable de libelles, de mémoires, de plaintes envoyés de Milan contre les décrets de ce concile. Sur l'ordre du pape, l'archevêque envoya Antoine Seneca,

1. Lettre de Speciano. — V. OLTROCCHI, p. 473, note *c*.

au cardinal de Sens, avec la mission de l'interroger et de lui exposer toutes les raisons qui militaient en faveur du cardinal Borromée et de son concile. Le cardinal de Sens, éclairé par cette conversation, prit tous les libelles qu'il avait reçus contre l'archevêque de Milan: « Voilà, dit-il, la cause de tant de retard : là, se trouvent les raisons de nos doutes et de notre hésitation. Maintenant, ajouta-t-il, que vous venez de m'exposer la chose, je n'ai plus rien à opposer et je reconnais volontiers, qu'il n'y a rien de plus dangereux, quand il s'agit de prononcer un jugement, que de se montrer trop facilement crédule. J'estime le cardinal Borromée, plus que tout homme en ce monde, et le Saint-Siège serait trop heureux s'il avait à son service seulement douze cardinaux comme lui. »

Grégoire XIII, après avoir lu de nouveau, en compagnie du cardinal Borromée, tous les décrets, proféra ces paroles : « Il n'y a rien dans ce concile qui ne soit saint, conforme à la discipline ecclésiastique et d'une grande utilité pour les âmes. » Puis, il l'approuva, ainsi que le cinquième réuni au mois de mai de cette même année, et dont le saint avait apporté le texte.

Le cardinal de Sens se plut à donner d'autres preuves de sa vénération pour l'archevêque de Milan. « Mon neveu, dit-il à Seneca, devait partir demain pour la France ; mais je retarde son départ, je ne veux pas qu'il entreprenne ce voyage, sans avoir reçu la bénédiction du cardinal Borromée. » Le saint était, en effet, à peine de retour à Rome, que ce jeune homme arrivait à Sainte-Praxède, pour y recevoir cette bénédiction qu'il regardait comme le gage d'un heureux voyage.

L'année suivante, le cardinal de Sens écrivait à saint Charles pour le prier d'envoyer un exemplaire de ses conciles au cardinal de Bourbon, afin de le stimuler à promulguer en France les décrets du concile de Trente et « il est bien certain, ajoutait-il, que le cardinal de Bourbon acceptera de Charles, comme d'un autre Ambroise, tout ce qu'il ordonnera [1]. »

Le cardinal Borromée séjourna une semaine à Frascati, à la villa Boncompagni : les courtisans avaient dit que sa présence troublerait les plaisirs de la villégiature et ils furent les premiers à se féliciter du calme et de la joie que sa venue avait apportés au milieu d'eux. La cour pontificale était devenue comme un cloître. Chaque jour, à midi, le saint mangeait avec le pape et le soir, après le souper, il s'entretenait avec deux de ses familiers des choses qu'il aurait à traiter le lendemain avec le saint père.

Grégoire XIII avait une telle vénération pour le cardinal Borromée, qu'il voulut assister à sa messe, dans sa propre chapelle, et des témoins racontent qu'ils virent le pape approcher avec respect ses mains des vêtements sacrés qui avaient servi à l'archevêque [2]. La cour du pontife se ressentit de la présence du saint au milieu d'elle et le neveu même de Grégoire, le cardinal Gastallani, décréta que sa famille cardinalice imiterait, à l'avenir, dans ses vêtements la modestie et la simplicité des familiers du cardinal Borromée.

De retour à Rome, Charles visita tous les cardinaux, il voulut même les recevoir à sa table, les uns après les autres, heureux de leur donner ces marques

1. Lettre du 15 avril 1580. — V. OLTROCCHI, p. 481, note *b*.
2. V. OLTROCCHI, p. 481, note *d*.

d'une fraternelle affection. Le luxe était banni de ces festins, tout y était frugal, modeste et digne d'un saint; mais la cordialité n'était point absente et si la simplicité du service édifiait les convives, la douceur des entretiens du maître, sa vertu sereine et forte gagnaient leurs cœurs. Il se concilia l'affection de tous ces princes de l'Église; il gagna tellement la confiance de deux cardinaux qui jusqu'ici s'étaient montrés hostiles à toutes ses réformes, qu'ils devinrent ses plus ardents défenseurs. D'autres conçurent pour lui une si profonde vénération qu'ils le choisirent pour leur conseiller le plus intime, pour le directeur de leur conscience et la Bibliothèque ambrosienne possède plus d'une lettre dans laquelle, après lui avoir révélé les secrets les plus cachés de leur âme, ces cardinaux lui demandent ses conseils et se montrent disposés à suivre les moyens qu'il leur indiquera pour se corriger.

On ne saurait dire toutes les œuvres de dévotion auxquelles il se livra pendant son séjour à Rome, ni combien de nuits il passa près de la tombe des martyrs, dans les catacombes ou dans les sanctuaires les plus vénérables. Il faut nous borner dans le récit de ces œuvres merveilleuses. Saint Charles fut heureux de revoir l'apôtre de Rome, saint Philippe Néri. C'est encore au modeste couvent et dans l'église de Saint-Jérôme de la Charité qu'il va le visiter, si nous en croyons le récit de Corraro, ambassadeur de Venise [1]. Le fondateur de l'Oratoire n'est point encore établi près de l'église de Sainte-Marie *della Vallicella* que lui a donnée le pape

1. L'ambassadeur parle de l'église des *Hiéronimites*, ce qui ne peut s'appliquer qu'à cette église de Saint-Jérôme où se trouvait encore saint Philippe, qui ne se rendit qu'en 1583 à la *Chiesa nuova*.

et dont il a commencé la reconstruction. Son illustre ami, le cardinal Borromée, lui a donné en 1575 deux cents écus pour l'aider : saint Philippe n'a point oublié que ce fut le premier argent qui lui fut donné pour cette œuvre [1]. Le petit nuage qui s'était élevé dans l'esprit de saint Charles contre son saint ami, à l'époque de la peste de Milan, est depuis longtemps disparu et l'une des premières visites de l'archevêque à Rome fut pour les prêtres de l'Oratoire. Il voulut faire quelque chose de plus, et malgré ses nombreuses occupations, il passa une journée entière avec eux. Le 4 octobre, fête de saint François d'Assise, le jour avait à peine lui que le saint cardinal arrivait à l'église de Saint-Jérôme. Il y célébra la messe, distribua la sainte communion jusqu'à midi, et au delà, à une foule si nombreuse qu'on avait rarement vu un pareil concours [2]. Parmi les personnes qui communièrent de sa main, nous citerons Martin Navarre, très célèbre par sa science et ses vertus, qui s'abstint ce jour-là de célébrer les saints mystères, afin de se procurer cette consolation.

Après le dîner, Charles prit connaissance des règles de la Congrégation, il entendit le sermon du soir, assista aux vêpres chantées dans l'Oratoire, soupa avec les pères, passa la nuit, et, le lendemain, en s'en allant, il dit aux religieux : « Vous êtes bienheureux d'avoir pour maître un homme qui a fait de si louables et de si saints règlements. »

---

1. Bacci : *Vita di santo Filippo Neri.* — 1707.

2. *Poi communicò*, dit l'ambassadeur de Venise, *di sua mano per tre ore continue più di* 1500 *persone*, *con infinito concorso di popolo.* — Archives générales de Venise. - V. *Documenti*, etc. tom. II, p. 471.

Les deux saints se voyaient souvent, passaient plusieurs heures dans des entretiens, dont les anges seuls pourraient nous redire les ineffables douceurs. Pendant que le cardinal, dans l'excès de son humilité et de son admiration, se prosternait aux pieds de l'Oratorien, baisait ses mains, Philippe révélait à ses disciples qu'il avait vu le visage de son ami resplendissant d'une céleste lumière.

La nuit de Noël, le cardinal célébra solennellement l'office dans la basilique vaticane, puis il se rendit à Sainte-Marie-Majeure où il resta jusqu'à l'aurore prosterné devant les fragments de la crèche du Sauveur. Ce témoignage, pour ainsi dire vivant, de l'amour de l'Enfant Dieu pour le salut du monde, excitait sa dévotion, enflammait son âme, et ce ne fut pas sans peine qu'il se sépara de cette insigne relique pour retourner à Saint-Pierre assister à la messe papale.

Le peuple était témoin de ces actes admirables de piété et, partout où se répandait le bruit de la présence du cardinal Borromée, on le voyait accourir pour recevoir sa bénédiction, baiser ses vêtements et implorer le bienfait de ses prières. La renommée de l'accueil enthousiaste qui lui a été fait à Rome, se répandit promptement à Milan. Les amis de l'archevêque ne s'en étonnaient nullement ; ils en ressentirent une grande joie. Ce triomphe, au contraire, excita encore plus le mécontentement de ses détracteurs. Frémissant d'indignation, le gouverneur chercha de nouveaux griefs, combina de nouvelles démarches et, pour bien convaincre Rome et le pape de l'impopularité du cardinal, il ne trouva rien de mieux que de députer près du saint père deux décurions ; ils

devaient se présenter au nom du peuple et de la ville de Milan, renouveler devant le pape toutes les anciennes accusations et protestations du mémoire, déjà envoyé à Sa Sainteté et, au besoin, en ajouter de nouvelles. Le dessein une fois conçu, il s'agissait de le mettre à exécution. Ce n'était pas chose facile. Parmi les soixante décurions qui administraient la ville, un assez grand nombre voyaient avec peine cette opposition du gouverneur; ils vénéraient l'archevêque, ils l'aimaient; si quelques-uns regrettaient la sévérité de quelques ordonnances pontificales, ou ils en reconnaissaient la nécessité, ou ils disaient qu'ils n'avaient ni la mission, ni le droit de contrôler les actes de l'autorité ecclésiastique. Néanmoins, d'Ayamont les convoqua en assemblée et il leur exposa « qu'il avait résolu d'envoyer à Rome deux ambassadeurs, au nom de la ville, afin de mettre un terme aux controverses agitées sur le droit de l'Église de Milan. » Plusieurs répondirent : « Ces dissentiments ne regardent nullement les citoyens; cette légation serait une dépense pour la ville. » Mais il s'en trouva d'autres qui s'empressèrent de favoriser les desseins d'Ayamont. Ceux-ci eurent recours aux menaces : le gouverneur, dirent-ils, a tout pouvoir de créer des impôts et il peut parfaitement, si vous lui résistez, réclamer des citoyens la somme de 60 mille écus d'or prêtés par le roi pendant la peste. Entre les menaces des uns et les supplications des autres, on jeta, comme par hasard, au milieu de la discussion, le nom des deux ambassadeurs que le marquis avait le désir de voir désignés. Cette manœuvre souleva les murmures de l'assemblée et, pendant que tous les esprits étaient hésitants, celui qui avait proclamé les noms

voulait qu'on les acceptât. Au milieu de cette tempête déchaînée par les partisans du gouverneur, les décurions saisirent, comme une ancre de salut, la pensée de nommer quatre patriciens qui signeraient des *postulata* qu'on présenterait au pontife, au nom de la ville. Mais ils furent délivrés de ce souci ; la supplique avait déjà été rédigée et les légats préférèrent la recevoir des mains d'Ayamont. Il n'y avait plus lieu de délibérer ; l'on vota 1500 écus aux frais du trésor public pour cette mission. Cette mesure suscita une plainte universelle ; l'on s'affligea de la note infamante qu'elle allait imprimer à la cité entière. « Beaucoup de personnes, dit en terminant Nicolas Galério, vicaire de saint Charles (1), sont venues me trouver, elles m'ont supplié de vous expliquer comment toute cette affaire s'est passée et de vous affirmer, en leur nom, que tout a été extorqué par la violence. »

Cette réunion des décurions, à laquelle n'assistaient que trente-six membres sur soixante, eut lieu le 18 novembre 1579. Les députés pour Rome furent Pierre Antoine Lonato et Camille Trotto, deux créatures d'Ayamont. Ils partirent de Milan le 26 décembre.

Averti par son vicaire général de l'arrivée de cette députation, saint Charles alla aussitôt prévenir le pape. Grégoire savait déjà à quoi s'en tenir sur les accusations portées contre l'archevêque, et il convint avec lui de la

1. Nous avons analysé cette lettre écrite à saint Charles et citée par OLTROCCHI, p. 485, note *c.* — Jean Fontana écrit absolument dans le même sens à l'archevêque ; il dit avoir reçu tous les renseignements de Jean Arcimboldo, qui était présent à la réunion. — Ces témoignages paraissent plus que suffisants pour réfuter tout ce que dit à ce sujet un auteur contemporain. On conçoit du reste que cette façon *libérale* d'agir du marquis d'Ayamont trouve aujourd'hui de nombreux admirateurs parmi les *libéraux* cosmopolites du XIXe siècle.

réponse qu'il ferait aux ambassadeurs de la ville de Milan. Il fut décidé qu'à l'arrivée de ces envoyés à Rome, l'archevêque partirait immédiatement pour Milan.

Quelques jours avant la réunion des décurions de la ville, le chapitre métropolitain avait cru devoir adresser à son pasteur une lettre de soumission et de dévouement. « Pourrions-nous avoir, lui disaient les chanoines, un père plus aimable, un pasteur plus diligent, un chef et un guide plus prudent que vous ? Vous connaissez très bien nos personnes, nos intérêts, la situation entière de notre Église. C'est pourquoi nous vous prions de tout gouverner, de tout conduire avec votre prudence et votre piété. »

Mgr Speciano avait communiqué cette lettre au saint père. Grégoire la prit et, tout rayonnant de joie, il s'écria : « Conservez-nous cette lettre, elle sera un témoignage incontestable de l'amour des Milanais pour le cardinal. Avec elle, je réfuterai tout ce que pourront m'objecter les ambassadeurs sur la haine, prétendue générale, excitée contre Borromée. »

A Rome, où l'esprit satirique s'exerce si volontiers et souvent avec tant d'à-propos, dès qu'on apprit l'arrivée des ambassadeurs, on les appela aussitôt *Ambasciatori del carnovale*, les ambassadeurs du carnaval, faisant allusion aux causes principales des dénonciations du gouverneur contre l'archevêque.

Le marquis d'Ayamont ne prenait pas les moyens de gagner sa cause. Aveuglé par son orgueil effréné, au moment où partaient ses envoyés pour Rome, afin d'affirmer de nouveau son droit par une inutile bravade, il ordonna, un jour de fête, des jeux publics, auxquels ses fils prirent part. L'archevêque en ayant été informé, se

hâta d'écrire à ces jeunes gens; il leur exprime la peine qu'il avait ressentie en apprenant qu'ils avaient organisé des jeux, un jour de fête, à l'heure où l'on célébrait les offices au dôme. Il leur rappelle les censures qu'il a portées contre ceux qui se livrent à ces divertissements coupables et il s'étonne de voir les fils du gouverneur, ministre d'un roi si pieux, donner ce mauvais exemple, eux surtout qui ont reçu de leur vertueuse mère une si bonne éducation. « J'ai donné, dit-il, à mon vicaire le pouvoir de vous absoudre, si vos dispositions le méritent, sinon je devrai prononcer l'excommunication, car votre haute position vous rend plus coupables que les autres (1). »

Malgré les sérieuses préoccupations dont l'esprit de Charles devait être accablé par ces discussions et ces luttes sans fin, il ne négligeait à Rome aucun des autres intérêts de son Église. Il avait, du reste, tellement l'habitude d'agir toujours pour Dieu et par des motifs surnaturels, qu'il dominait toutes les passions humaines: rien n'était capable de troubler la sérénité de son âme, ni le calme de son esprit. Pendant que le gouverneur, à Milan, cherchait les moyens de l'empêcher d'y revenir, lui, à Rome, ne songeait qu'aux œuvres qu'il y avait commencées et aux meilleurs moyens de les faire prospérer. Il y intéressait le pape, lui communiquait tous ses projets et sollicitait pour leur réussite ses conseils, le secours de ses prières et quelquefois même le bienfait de ses aumônes. C'est ainsi qu'il obtint plusieurs bénéfices en faveur du séminaire qu'il avait fondé pour les Suisses. Selon son habitude, il fit un choix d'ecclésiastiques remarquables par leur talent et leur vertu, et

1. Bib. des Barn., vol. II, *del Governo.*

il les amena avec lui, à Milan, pour les unir à la congrégation de prêtres qu'il avait établie près de l'église du Saint-Sépulcre. Grégoire XIII lui donna 14 brefs, ayant tous pour objet des pouvoirs et des facultés, qui devaient tourner au grand avantage des âmes dans son diocèse et sa province.

Cependant, à Milan, ses ennemis répandaient le bruit que le pape le voulait retenir à Rome et que, pour dissimuler sa disgrâce, il le nommerait son vicaire. Ce bruit avait pris une grande consistance : saint André d'Avellino qui était à Milan, avec ses religieux, s'en inquiéta et il écrivit au cardinal : « Si Dieu permettait jamais votre départ de Milan, c'est assurément qu'il voudrait entièrement perdre cette ville. En effet, quoique le fruit dans les âmes ne réponde ni à vos désirs, ni aux nôtres ; néanmoins que de maux vous avez fait disparaître et quel bien n'avez-vous par introduit ! Une espérance me soutient, c'est que cet événement n'a point eu lieu encore et qu'il n'aura certainement pas lieu. Toutefois, je vous en prie, faites-moi la joie de me donner quelque chose de plus certain sur ce sujet et rendez ainsi le courage à tous ceux auxquels ces faux bruits l'ont fait perdre. »

Saint Charles ne s'amusa pas à réfuter ces propos ; il envoya à son vicaire l'ordre de renouveler, en son nom, tous les édits dont on avait contesté l'autorité, dans la crainte que le peuple, impressionné par toutes ces rumeurs, ne les crût supprimés ou abrogés et que cette conviction ne le portât à commettre de nouveaux péchés.

Les ambassadeurs milanais arrivèrent à Rome. La réputation de sainteté du cardinal Borromée était

tellement répandue dans toute l'Italie que partout, sur leur passage, ces hommes n'avaient recueilli que des humiliations, dès qu'on apprenait le but de leur voyage. On les appelait ouvertement les persécuteurs de l'innocence. Une déception plus cruelle encore les attendait dans la Ville éternelle. Ils se rendent, en arrivant, à l'habitation de l'archevêque, sous le prétexte de lui présenter leurs hommages, espérant, par cette marque d'une feinte vénération, disposer tous les esprits en leur faveur. Mais ils trouvent les gens du cardinal occupés aux préparatifs du départ. Ils s'étonnent, ils interrogent et on leur dit que l'archevêque se dispose à retourner à Milan. Un coup de foudre ne les eût pas troublés plus profondément. Le but principal de leur mission était donc manqué : ils venaient pour obtenir l'éloignement du cardinal et il se disposait à retourner au milieu de son troupeau, avant même qu'ils aient pu voir le souverain pontife. Que diraient le gouverneur et leurs amis de Milan, en voyant arriver le cardinal dont ils leur avaient promis la démission! Ils résolurent d'appeler à leur aide les cardinaux Alciati et Galli.

L'archevêque leur avait dit : « Mon départ rendra votre légation beaucoup plus libre : étant absent je ne pourrai apporter aucun obstacle à votre mission. » Cependant pour ne pas se montrer trop inflexible, il consentit à présenter lui-même au souverain pontife les ambassadeurs, chargés de l'accuser auprès du pape, il poussa même la générosité jusqu'à faire l'éloge de chacun d'eux et à leur concilier ainsi les bonnes grâces de Grégoire XIII. Le pape, en effet, ayant appris que, pendant l'absence du prélat, on avait donné à Milan des jeux publics, alors que la question était pendante

devant son tribunal, avait résolu de ne pas recevoir ces ambassadeurs : il ne fallut rien moins que les prières de Charles pour le faire revenir sur sa première décision.

Grégoire les reçut donc, mais déjà il avait donné à saint Charles la solution de toute cette affaire. Avant de quitter Rome, le cardinal avait adressé cette question au saint père : « Si, à mon arrivée à Milan, de nouveaux troubles s'élèvent, que faudra-t-il faire? Attendre une réponse de Rome ou agir quand même ?

— Si l'on tente quelque chose contre les droits de votre Église, ou contre ses coutumes, défendez, autant qu'il sera en vous, les droits de l'évêque, sans consulter le saint siège, et ne cédez pas la plus petite chose, même de simple coutume (1). »

Ainsi réconforté par cette parole souveraine, le saint archevêque reprit le chemin de son diocèse. Si les Romains l'avaient accueilli avec des transports de joie, ils le virent partir avec regret. Une foule, composée de personnes de toutes les classes de la société, grands et petits, l'accompagna au delà des portes mêmes de la ville : on voulait le voir une dernière fois : la tristesse peinte sur tous les visages, les larmes qui coulaient de tous les yeux étaient le plus bel éloge qu'on pût faire de sa bonté et le témoignage le moins douteux de l'estime qu'on avait de sa sainteté.

Il quitta Rome, le 29 janvier 1580, et le lendemain il coucha à Caprarola, dans la villa du cardinal Farnèse. Le trente janvier, il visitait la villa du cardinal Gambara et le soir, il lui écrivait la lettre suivante :

---

1. Lettre de saint Charles à Mgr Speciano. — V. OLTROCCHI, p. 492 note *b*.

« Je suis arrivé ce soir au bourg de Saint-Laurent : une erreur de nos conducteurs nous a fait tromper de route, je n'ai pu visiter Notre-Dame de la *Quercia*, selon mon grand désir. Cependant je suis entré dans votre villa de Bagnaia où les vôtres m'ont reçu avec beaucoup de politesse. Le jour précédent, j'avais vu Caprarola du cardinal Farnèse. Partout, j'ai vu un luxe immense et des dépenses superflues. Dans l'une de ces villas, surtout, il y a beaucoup de volières et des étangs construits avec splendeur ; bien plus, il y a des cabanes destinées à des chèvres sauvages, à des daims et à d'autres animaux exotiques. J'ai été très étonné de ne point trouver, parmi tant de commodes demeures destinées à des animaux, un lieu de refuge, ou au moins une place, pour y recevoir ces malheureux catholiques hongrois, allemands et spécialement les flamands qui arrivent dans nos pays, chassés de leur patrie par les ennemis de l'Église.

« J'ai voulu dire ces choses à Votre Seigneurie, parce qu'on m'a dit que vous vous proposiez encore d'accroître ces délices, de faire de nouvelles fontaines et d'autres dépenses, et je vous prie de vouloir bien aussi mettre ces réflexions sous les yeux du cardinal Farnèse, en lui rappelant que quelques-uns de ces malheureux étrangers lui furent spécialement recommandés. S'il se souvient de notre entretien tout intime, sur la route de Civita-Vecchia, il prendra enfin la résolution de diminuer les frais énormes de Caprarola et, parmi les nombreux palais qu'il possède, il en choisira un pour abriter ces fugitifs étrangers (1). »

En terminant cette lettre, Charles rappelle au

1. Lettre du 30 janvier. — Bib. Amb. : *Ms G. S.* I. 13.

cardinal Gambara qu'il lui doit des pensions annuelles et, « si j'en ai besoin, dit-il, je songerai à toutes vos dépenses inutiles et j'aurai moins peur d'être importun en en réclamant le payement. »

Le cardinal Borromée continua sa route jusqu'à Florence, où le duc de Toscane le reçut, le 1 février, avec « les témoignages d'une bienveillance dont il était presque accablé, écrivait-il, témoignages d'ailleurs auxquels la famille Médicis l'a depuis longtemps accoutumé. » Il passa dans cette ville la fête de la Purification, adressa la parole au peuple, dont il loua la piété, tout en faisant quelques réserves sur l'élégance des toilettes dont les femmes se paraient pour assister aux offices.

Il se rendit ensuite à Ferrare. Le carnaval était dans toute son effervescence. Le duc Alphonse d'Este le reçut avec une pompe presque royale,et les Ferrarais,oubliant les danses, les spectacles et toutes les réjouissances publiques, coururent à l'église pour y voir et pour y entendre le saint. Pendant les deux jours qu'il séjourna dans cette ville, le duc supprima les fêtes du carnaval. Alphonse d'Este se montra heureux et reconnaissant de cette visite. Le cardinal n'avait en vue que la gloire de Dieu et l'honneur de l'Église, il profita de ses bonnes dispositions pour amener ce prince à prendre des résolutions plus chrétiennes. Il l'engagea à prêter toujours son assistance et l'appui de son autorité à l'inquisiteur de la Foi, à rendre quelques décrets pour restreindre la puissance des juifs dont la foi et les intérêts matériels des catholiques avaient à souffrir. Quand il eut ainsi pourvu à quelques autres besoins de l'Église de Ferrare, il pensa à prendre la route de Venise.

Grégoire XIII l'avait chargé d'une importante mission pour la république; il ne lui avait assigné aucune époque déterminée pour la remplir. Charles avait d'abord songé à n'y aller qu'après les solennités de Pâques, tant il avait hâte de rentrer à Milan et de s'y trouver au commencement du Carême; mais ayant appris à Ferrare qu'il n'y avait qu'une seule journée de voyage, et voyant la possibilité d'être rentré à Milan pour l'époque qu'il désirait, il se décida à ne pas différer cette visite. Il s'embarqua sur le Pô, dans le vaisseau même du duc de Ferrare; il arriva à Venise à l'improviste. Il se fit descendre chez le nonce, voulant éviter toute réception solennelle. Dès que le doge eut connaissance de son arrivée, il alla aussitôt le visiter. « Les grands de Venise, raconte-t-il, me prodiguèrent leurs bons offices et les marques de leur amour...... Ils m'offrirent l'hospitalité au nom de la cité, j'ai refusé, trouvant plus convenable de rester chez le nonce pontifical. Alors ces hommes très illustres m'envoyèrent chaque jour les vivres nécessaires; ils y mirent une grande splendeur, dépassant par affection, à ce qu'on me dit, ce qu'ils ont coutume de faire vis-à-vis des cardinaux. »

Il resta six jours dans cette ville: il transmit les plus intéressants détails, sur son séjour, dans différentes lettres, à Mgr Speciano, aux cardinaux Savelli, Gambara et de Côme. Il traita avec le doge la question principale pour laquelle le pape l'avait envoyé, celle du tribunal ecclésiastique de l'inquisition. L'université de Padoue était soumise à la république de Venise: un grand nombre d'Allemands et des étrangers, d'au delà des Alpes, venaient y suivre les cours. Leur nombre inspirait de profondes inquiétudes sur la conservation

de la foi catholique parmi les jeunes gens qui la fréquentaient. Il sollicita le doge à montrer plus de zèle et à prendre des mesures pour y défendre et pour y conserver l'orthodoxie de la foi. Il l'engagea à persévérer dans celles déjà prises et à manifester « à l'univers catholique par de nouvelles preuves, plus éclatantes encore que les anciennes, combien la très célèbre république de Venise avait horreur de la moindre tache qui pourrait souiller l'intégrité de son orthodoxie. J'ai donc prié que, non seulement à Padoue mais encore à Venise, on réprimât la licence des hérétiques. J'ai surtout désigné les Allemands qui, dans l'intérieur des hôtelleries publiques et au dehors, ont blessé les yeux des Vénitiens par leur dangereuse manière de vivre et par leur liberté. » Le doge répondit aux désirs du cardinal, il promit de favoriser les décisions du nonce, du patriarche et des évêques qui seraient de nature à réprimer cette licence. « Lorsque je vis son zèle si bien disposé, dit le saint, afin de l'enflammer encore davantage, j'ai cherché à engager sa parole. Je lui ai demandé la permission d'instruire le saint père de ses bonnes dispositions, lui assurant qu'il les aurait pour très agréables. Il m'en a prié avec force et il a même ajouté de nouvelles preuves de la bonne disposition de son esprit (1). »

La république de Venise aimait l'indépendance, elle s'affranchissait volontiers des lois qui la gênaient, elle apportait trop souvent dans les relations avec le saint siège ces défiances soupçonneuses, qui faisaient le fond de son gouvernement et étaient devenues comme la règle même de son administration intérieure.

1. Lettre au cardinal Savelli. — V. OLTROCCHI, p. 497, note *a*.

Le cardinal Borromée avait jusqu'ici fait preuve d'une grande prudence et d'une rare habileté diplomatique, dans les différentes négociations dont il avait été chargé par son oncle, Pie IV : ces mêmes qualités lui firent également surmonter de graves difficultés et obtenir des résultats inattendus dans les affaires les plus délicates et les plus compliquées, qui se présentèrent dans l'administration de son Église. Sa réputation sous ce rapport était si bien établie, que nous avons vu Pie V avoir recours à lui dans les plus grands embarras; Grégoire XIII lui confia cette mission à Venise parce qu'il savait que nul ne la traiterait avec plus d'assurance de succès.

Les nobles Vénitiens furent ravis du séjour du cardinal Borromée; il avait consenti, malgré ses habitudes ordinaires, à en recevoir chaque jour quelques-uns à sa table. Le conseil voulut lui faire les honneurs de la ville, on insista pour qu'il visitât le célèbre arsenal de la république; le saint n'éprouvait aucun attrait pour cette visite et il ne céda à leurs instances, qu'après avoir lu au frontispice de cet établissement ces belles paroles : *Præsidium fidei catholicæ*. Il préférait visiter les églises, se prosterner devant les reliques des saints: « Elles sont là, disait-il, plus nombreuses qu'en aucun lieu du monde (1). »

Le clergé avait grand besoin de réformes. « Par mes entretiens particuliers et publics, dit le saint, j'ai compris le besoin et j'ai réfléchi aux moyens de ménager à cette ville le bienfait d'une visite apostolique......

1. A l'époque des croisades et à la suite des nombreuses expéditions de la république en Orient, les Vénitiens rapportèrent un nombre infini de précieuses et insignes reliques.

elle ne serait pas seulement utile, mais nécessaire et il en résulterait des fruits abondants de grâce. » Il expose ensuite le bien qu'en pourraient retirer les chefs, tous nobles, et dont l'influence serait immense sur le peuple. Il voudrait voir s'étendre ce bienfait à tout l'état vénitien, où le besoin s'en fait également sentir, comme il a pu lui-même s'en convaincre à Vérone. Les magistrats sont excellents, de mœurs honnêtes, et remarquables par leur esprit de religion.

« Le clergé porte des habits séculiers, les religieuses n'observent plus la clôture. D'un autre côté, les églises sont bien tenues ; leur ornementation est splendide et rien n'égale les beautés du culte. Je ne crois pas qu'il y ait parmi le peuple tous les désordres et tous les graves déréglements qu'on s'imagine à l'étranger. Pendant ces jours du carnaval, je suis sorti beaucoup pour visiter les églises et les saintes reliques et j'ai rencontré très peu de masques. Les Vénitiens par nature me paraissent être d'une pâte douce, facile à prendre toute espèce de plis ; ils sont inclinés à la piété et à la religion. Parmi eux, il n'y a point de discordes, d'inimitiés ouvertes ; la majorité se compose de personnes tranquilles et posées. On n'y remarque pas le luxe de vêtements et de serviteurs qu'on rencontre dans beaucoup d'autres villes. A l'âge de vingt ans ou de vingt-deux ans, les jeunes gens se revêtent d'une longue robe, avec une petite toque vénitienne, très simplement. A Venise, presque tous les nobles, même s'ils sont sénateurs, chargés d'années, honorés de quelque autorité ou dignité, marchent seuls, sans serviteurs à leur suite. On trouve, dans leurs rangs, des gentilshommes et un très grand nombre de dames des plus distinguées,

voués à la piété et à la dévotion. J'ai vu beaucoup d'écoles, de confréries, qui pourraient faire un grand bien, si on les aidait un peu. Elles témoignent de si bonnes dispositions que la visite, avec l'aide de Dieu, serait utile et fructueuse. Je n'ose espérer, il est vrai, qu'on puisse de sitôt détruire la vieille habitude d'usurper et d'opprimer la juridiction ecclésiastique et celle de violer la bulle *In cœna Domini ;* mais je crois qu'on gagnerait énormément dans la réforme du clergé régulier et séculier, des religieuses et même du peuple pour les choses spirituelles. Quant aux affaires de la juridiction, il ne faudrait pas, je pense, les dégoûter, dès le principe, par quelque loi, mesure ou défense générale en cette matière ; cela pourrait les troubler et empêcherait le bien de se faire pour le reste ; s'il est possible, il faudrait surtout leur inculquer et leur faire comprendre que l'immixtion dans les choses ecclésiastiques est un abus du pouvoir civil (1). »

« On pourrait peut-être les amener à se montrer plus circonspects, plus réservés dans leurs usurpations, dit-il en terminant, si le pape ordonnait au nonce, au patriarche, aux évêques de frapper de censures, sans aucun égard, les magistrats à chaque fois qu'ils sortiraient de leurs droits : ils aiment la paix, ils ont horreur des difficultés et, par ce moyen, on arriverait à les maintenir dans les limites de leur pouvoir. »

Dans une autre lettre, il parle de la nécessité de confier cette visite à un homme d'autorité, à un cardinal, à un légat du saint siège; « mais il faudrait bien se garder de l'annoncer à l'avance, elle pourrait rencontrer

1. Lettre à Mgr Speciano. — Bib. des Barn., tom. II, *del Governo*, citée en partie par Oltrocchi.

des difficultés insurmontables. Il faudra la commencer, sans avis préalable : une fois en chemin, la république laisserait faire; il est dans sa nature de ne point troubler, sans de graves raisons, les choses qui sont en cours d'exécution (1). »

Le saint profita de son passage pour faire quelque bien, donner des avis, corriger des abus. Il fit observer aux évêques de la Vénétie que l'habit séculier n'était pas conforme à leur dignité, il leur rappela les ordonnances du concile de Trente ; le nonce lui-même, qui donnait ce mauvais exemple, profita de la leçon ; il écrivait quelque temps après à l'archevêque de Milan que ses vêtements laïques ne lui servaient plus (2). Le cardinal avait rencontré à Venise seize évêques, qui vivaient là, éloignés de leurs sièges épiscopaux. Il s'informa du motif de leur absence, puis il pria instamment le nonce de les rappeler à leurs obligations et de les renvoyer au milieu de leur troupeau. Craignant quelque faiblesse de la part de l'envoyé du saint siège, il avertit le pape, il nomme à Speciano tous ces évêques, en énumérant les motifs qu'ils allèguent pour ne pas observer la résidence. Ces raisons n'étaient pas toutes canoniques et le souverain pontife fit rentrer chacun de ces prélats dans son diocèse.

Notre saint réformateur trouvait ainsi le moyen de procurer partout la gloire de Dieu et de faire exécuter les décrets du concile de Trente. Le patriarche d'Aquilée était à Venise. « La célèbre controverse du Pallium, dit-il, ne lui permet pas de retourner dans son diocèse. C'est pourquoi il serait temps d'envoyer un

1. *Id.*
2. *Id.*

coadjuteur avec l'ordre de ne jamais mettre le pied hors du diocèse. Les circonstances, dans lesquelles se trouvent la ville et la province, réclament d'une manière urgente sa présence : le patriarche est absent depuis un long temps, l'audace des hérétiques va toujours croissant et nul ne peut les réprimer. Il y aurait aussi grande nécessité de réunir le concile provincial, la métropole est très étendue, elle a vingt suffragants. Si la controverse du Pallium est un obstacle pour réunir le concile, ne pourrait-on envoyer un légat, revêtu de l'autorité apostolique qui présiderait le concile à la place du patriarche [1] ? »

L'évêque de Padoue accompagnait le cardinal dans sa visite à Venise ; à son retour, il le retint deux jours dans sa ville épiscopale et il le pria d'adresser la parole à son peuple le dimanche de la quinquagésime. Le lendemain, le cardinal se disposait à partir pour Vicence, lorsque les principaux habitants de la ville vinrent le supplier de prolonger son séjour au milieu d'eux. Il objecta le grand nombre d'affaires qui l'appelaient à Milan, où il voulait être avant le 20 février, ce qui lui serait impossible s'il cédait à leurs désirs, car il avait encore à s'arrêter à Brescia. En réalité, le saint voulait se soustraire à tous ces hommages et commencer déjà les pénitences du Carême. Tout à coup, il aperçoit dans l'assemblée quelques pères théatins, il se souvient qu'ils ont l'habitude de commencer leur jeûne le lundi de la Quinquagésime, comme il pratiquait lui-même à Milan, et se tournant de leur côté, il dit : « Je ne puis me délivrer de prières si pressantes, demain avant de partir pour Vicence, j'irai dîner avec vous. »

1. Lettre à Speciano. — V. OLTROCCHI, p. 500, note *b*.

Il impose en même temps aux pères l'obligation de ne rien ajouter au festin de la communauté, surtout de ne rien changer aux usages du jeûne. Il défendit en outre à l'évêque et aux patriciens d'envoyer quoi que ce soit aux religieux, dans le but de rendre le repas plus succulent ou plus abondant. Il fallut se soumettre; la Providence se chargea elle-même de tromper ses désirs. Le lendemain, le saint arrive pour s'asseoir à la table des bons pères; il est tout aussitôt troublé à la vue de poissons magnifiques, qui s'étalent sur les pauvres et modestes tables de la communauté. Il se plaint qu'on a violé les promesses. Les pères ne sont pour rien dans cette surprise. Quelques heures avant le dîner, un habitant de Padoue, arrivant de Venise, ignorant même la présence du cardinal, avait apporté ces poissons; ils avaient vu, dans cette circonstance, la main de la bonne Providence et ce n'était pas à eux, disaient-ils, mais à elle que le cardinal devait exprimer son mécontentement. Le cardinal se mit à sourire, rendit grâce à Dieu dont il consentit à ne pas contrarier les attentions paternelles et il s'assit à table.

Le soir, il arriva tard à Vicence, on l'y attendait avec une sainte impatience et on espérait le garder plusieurs jours : il annonça qu'il partirait le lendemain de bonne heure. La nuit fut consacrée par les prêtres de Vicence à entendre la confession des fidèles, qui voulaient recevoir la communion des mains du cardinal. Dès l'aurore, il était à l'autel, il prêcha avec tant d'ardeur, et la multitude des communions fut si grande, qu'il ne fut libre que dans l'après-midi; il quitta la ville à une heure avancée ; le peuple voulut lui faire cortège et le saluer une dernière fois ; il n'arriva à Vérone qu'à la

nuit tombante. C'était l'heure des réjouissances du carnaval, l'évêque était absent et Charles avait résolu de traverser la ville dans le plus strict incognito; mais il fut reconnu et, quand il se présenta à la porte opposée de la ville pour en sortir, on lui refusa d'ouvrir, sous le prétexte des ordres les plus sévères. Pendant qu'il attendait, les gardiens coururent prévenir les chefs de la ville. Quand le peuple réuni pour les spectacles, sut que le cardinal Borromée était dans ses murs, les théâtres furent aussitôt abandonnés. Les habitants se précipitent avec joie vers la porte de la ville, ils supplient le prélat de ne point les quitter, de passer au moins cette nuit au milieu d'eux et la faveur qu'ils demandent, s'écrie-t-on de toutes parts, est si petite qu'elle ne peut leur être refusée. Le saint cède à ces touchantes instances, il se rend à l'église, puis après y avoir prié avec tout ce bon peuple, il passe la nuit dans le palais de l'évêque : le lendemain matin, il distribua les cendres, cérémonie par laquelle s'ouvre le saint temps du carême. On le retint la journée entière et il ne put partir que le soir, au milieu du concours de tout le peuple, qui l'accompagna pendant un long espace de chemin, portant à la main des flambeaux allumés, en signe de réjouissance et d'honneur.

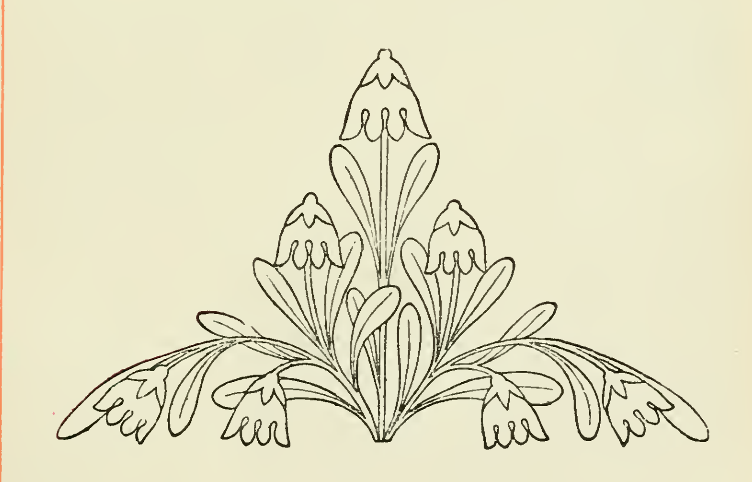
Après deux journées d'arrêt à Brescia, Charles reprit la route de sa ville archiépiscopale. Quand on apprit à Milan l'arrivée de l'archevêque, la cité entière fut dans l'allégresse : un nombre immense de citoyens se met en route pour aller à sa rencontre ; ils marchent par groupes ou en procession, chantant des hymnes sacrées et ils s'avancent ainsi jusqu'au bourg de Puteoli situé à douze milles de Milan. Quand la foule aperçut le cortège

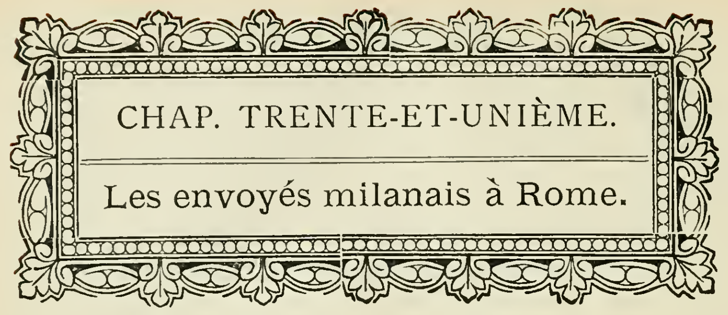
de l'archevêque, impatiente de le voir, elle mêle et confond ses rangs, s'avance à flots pressés et compacts, remplissant la route et ne lui permettant plus de s'avancer avant qu'il ne l'ait bénie. C'est à qui s'approchera de plus près, touchera ses vêtements, baisera ses genoux : tous font entendre des actions de grâces et bénissent le ciel à haute voix de leur avoir rendu leur pasteur bien-aimé. Ces témoignages d'amour émeuvent si profondément l'archevêque, qu'il ne peut trouver aucune parole pour exprimer sa reconnaissance et son bonheur. Des larmes de joie coulent de ses yeux et il s'avance ainsi jusqu'aux portes de la ville. Le spectacle devient alors plus touchant : l'âge, les infirmités n'arrêtent personne, tous se précipitent sur son passage ; l'airain sacré mêle ses accents joyeux aux cris d'amour de tout ce peuple. Les patriciens se sont unis à la foule, tous les Milanais sont là, à l'exception de ceux que la crainte de déplaire au gouverneur a retenus loin d'un si émouvant spectacle. C'est ainsi que Milan donnait un solennel et public démenti aux accusations portées contre le saint archevêque : debout, tout entière, elle affirmait sa reconnaissance, elle témoignait son amour à celui qu'elle appelait son père et son meilleur ami.

En présence de ce concours merveilleux, d'Ayamont n'eut pas la mauvaise grâce de s'abstenir, le saint raconte à Speciano qu'en arrivant à son palais, il trouva le gouverneur, le commandant de la citadelle, le sénat et les décurions.

Nous ne terminerons pas le récit de ce retour triomphal sans faire mention d'un fait que les témoins de cette scène regardèrent comme miraculeux. Dans tous ses

voyages, le saint montait une mule, d'humeur difficile; elle ne souffrait pas d'ordinaire qu'on l'approchât, sans manifester son impatience d'une façon fort peu civile. Au grand étonnement des spectateurs, ce jour-là, elle laissa la foule s'approcher d'elle ; les cris ne la troublèrent point ; elle laissait tirer la housse, toucher le mors, sans donner le moindre signe d'impatience : elle était tout à coup devenue douce comme un agneau. Avait-elle conscience de ce qu'elle entendait et voyait ? pardonnait-elle à tout ce peuple ces importunités, en considération de l'amour qu'il témoignait à son maître ? Le lecteur en pensera ce qu'il voudra.





CHAP. TRENTE-ET-UNIÈME.

Les envoyés milanais à Rome.

Correspondance des envoyés milanais avec d'Ayamont. — Nouvelle bravade du gouverneur de Milan. — Le saint y voit une permission de Dieu pour faire évanouir tous les doutes. — Il lance l'anathème contre les coupables. — Les envoyés milanais accusent le saint. — Leur mauvaise foi. — Ils cherchent à déguiser leur insuccès par le mensonge. — Leurs flatteries et leurs efforts n'obtiennent rien du pape. — Brefs de Grégoire XIII en faveur du saint. — Le duc Philibert de Savoie. — Bref de Grégoire aux décurions de Milan. — Nouvelle attaque contre le saint. — Mort du marquis d'Ayamont.

NOUS avons laissé à Rome les ambassadeurs de la municipalité milanaise. Le départ de l'archevêque pour Milan, à leur arrivée, aurait dû, dès le principe, les convaincre de l'inutilité de leur voyage. Mais l'amour-propre leur persuada qu'ils arriveraient, par leur habileté et leurs manœuvres, à faire revenir le pontife sur la décision verbale qu'il avait donnée. Ils restèrent donc et ils envoyèrent sur la marche de leur négociation des rapports mensongers, dans lesquels ils manifestaient l'espoir de la voir réussir, au gré de leurs désirs. Ils écrivirent à d'Ayamont de maintenir ferme son autorité, de conserver intacts les usages et les droits de Milan. « Les jugements de la Cour de Rome, écrivaient-ils, sont lents et douteux ; il ne paraît ni prudent, ni juste d'y sacrifier les privilèges certains et antiques des Milanais. » Le gouverneur, excité par ces paroles, résolut

d'affirmer de nouveau son prétendu droit de divertir le peuple et de lui offrir les occasions d'offenser Dieu. Le premier dimanche de carême, le surlendemain même du retour du saint archevêque, il organisa des réjouissances publiques.

Le pontife, selon l'ancien usage de son Église, célébrait l'office pontifical, au milieu d'une immense multitude de fidèles, désireux de le voir, de l'entendre et de recevoir la bénédiction qu'il leur apportait au nom du pape, lorsque sur la place même du Dôme se firent entendre le bruit des chevaux, le son des trompettes. C'étaient les jeux publics dont d'Ayamont entendait maintenir l'usage. Les patriciens de Milan n'avaient point favorisé ses désirs ; aucun d'eux n'avait voulu, en cette circonstance, prêter son concours Le gouverneur pour faire réussir sa fête en fut réduit à ordonner à un capitaine d'amener ses cavaliers qui étaient en quartier d'hiver à Pavie.

« Certainement, écrivit le cardinal, Dieu a permis que d'Ayamont célébrât ces jeux, afin de prouver plus clairement au souverain pontife combien le peuple de Milan est disposé à suivre mes décrets et combien ces vains spectacles lui répugnent. En effet, aucun des citoyens n'a pris part à ces courses de chevaux, bien que plusieurs aient été contraints par d'Ayamont lui-même, oublieux à ce point de sa dignité, ou excités par ses fils, à les aller voir. L'arène eût été vide, s'il n'eût fait venir des soldats de Pavie : éloignés de Milan, ces soldats presque tous ignoraient mes décrets et les sanctions qui les accompagnaient. Après en avoir eu connaissance, ils ne voulaient plus condescendre au désir du marquis : ils cédèrent aux menaces et prirent les

armes dans la crainte ou de perdre leur paie, ou d'être rayés des rangs de la milice. Aucune femme n'assista à ce spectacle, à l'exception de celles qui sont employées au service de la Cour. Anne, la femme même du gouverneur, est sortie de bonne heure, après le dîner, avant l'heure des jeux; elle avait décidé d'assister aux prières des vêpres, mais la basilique était alors vide et silencieuse. Il y avait peu de temps que javais congédié les fidèles, la réunion sainte s'était prolongée jusqu'à cette heure. Elle avait, de sa propre autorité, défendu à ses fils de courir à cheval. Malgré leur grand désir du contraire, ils se sont néanmoins conformés aux ordres maternels ; les instances, presque la violence, ne purent rien obtenir, ils se sont constamment refusés d'entrer en la lice, alléguant toujours, comme motif de leur abstention, les ordres de leur mère ([1]). »

Le gouverneur jetait ainsi un solennel défi au souverain pontife lui-même, et, si Grégoire XIII eût été hésitant sur le jugement qu'il avait à porter, cette dernière audace eût assurément décidé la question en faveur de l'archevêque. Dieu voulut rendre, en quelque sorte, palpables la prudence, la sagesse de son serviteur et il avait permis que le peuple vînt lui-même donner publiquement une nouvelle preuve de sa vénération et de son obéissance envers son archevêque. Du haut de la chaire, saint Charles lança l'anathème, d'une manière générale, contre tous ceux qui avaient assisté à ces jeux. Le bruit s'en répandit aussitôt au dehors et plusieurs fidèles vinrent demander l'absolution de ces censures. Les uns s'étaient trouvés là par hasard, les autres avaient entendu le bruit, les cris et ils étaient

1. Lettre à Mgr Speciano. V. OLTROCCHI, p. 507, notes *a* et *b*.

accourus plutôt par curiosité qu'avec l'intention de donner l'appui de leur présence à une chose défendue. « Leur désobéissance, dit l'archevêque, ne paraissait pas certaine et cependant ils voulurent se débarrasser même de ce scrupule. Parmi les domestiques et les courtisans d'Ayamont, plusieurs se sont présentés ; le cousin du marquis lui-même est venu se faire absoudre. Je le sais, les ambassadeurs ne manqueront pas de dire, à Rome, que j'ai pour des motifs futiles, excommunié un nombre infini de personnes. Mais je n'ai enveloppé personne en particulier de mes censures ; j'ai dit, d'une manière générale, que ceux qui avaient célébré ces jeux et ceux qui y avaient assisté seraient privés de l'admission aux saints mystères. Personne n'a été désigné ; chacun peut donc continuer à suivre ses habitudes. Certes, cette sentence générale a suffi pour jeter la terreur dans les esprits ; peut-être aura-t-elle pour résultat qu'on accordera désormais aux ordonnances ecclésiastiques le respect auquel elles ont droit. On va procéder à l'enquête sur les auteurs de ce spectacle, afin de les excommunier publiquement. »

L'archevêque déclare qu'il laissera d'Ayamont et ses fils, en dehors de toute procédure. « L'autorité de mon ministère pastoral me paraît aujourd'hui suffisamment établie. Le gouverneur ne trouvera plus personne pour ces jeux, si l'on en excepte quelques hommes entièrement perdus ; les soldats eux-mêmes refuseront d'obéir à d'Ayamont plutôt qu'à l'Église. C'est pourquoi, dit-il, en terminant, j'affirme de nouveau que cette circonstance a été très utile pour consolider la dignité pastorale, surtout si le souverain pontife

ajoute à cela le poids de sa très sage approbation [1]. »

Mais que faisaient les envoyés milanais à Rome ? Ils allaient frapper à toutes les portes des cardinaux, ils se présentaient à toutes les congrégations, ils importunaient tout le monde de leurs accusations et de leurs plaintes. Ils écrivent à Milan, le 20 février, qu'ils n'ont pu voir le pape, qui était trop absorbé par les fonctions religieuses et le consistoire ; mais ils lui ont présenté un nouveau mémoire et ils espèrent recevoir une réponse favorable. Le 5 mars, ils écrivent encore, ils ont vu le pape; celui-ci ne leur a point dissimulé l'impression douloureuse qu'il a éprouvée, à l'occasion des fêtes données le premier dimanche du carême. Leur lettre est de nature à donner l'idée la plus exacte du caractère de ces ambassadeurs, nous en citerons quelques passages. « Dès le principe, disent-ils, Sa Sainteté a cru devoir se plaindre un peu de cette action, nous exprimant combien le cardinal regrettait que la joie de son retour ait été troublée, par un acte qui lui fut si désagréable. Nous lui dîmes que le peuple avait pensé pouvoir conserver ses anciens usages, jusqu'à ce que la cause ait été jugée par Sa Béatitude. Nous mîmes toute la faute sur M. le cardinal, qui voulait faire changer les anciennes et les honnêtes coutumes du pays ; le recours que nous avons fait à Sa Béatitude devait suffire pour lui faire suspendre ses édits, il en a au contraire poursuivi l'exécution par des procédés horribles et dangereux ; nous avons représenté qu'il pouvait en résulter le danger de voir mépriser les censures, soit à cause de la multitude des désobéissants,

1. V. Oltrocchi, p. 509, note *a*.

soit à cause de la légèreté des motifs. Sa Sainteté s'est très facilement pliée à nos désirs; elle nous a dit qu'elle allait faire écrire à M. le cardinal afin qu'il donnât à tous les confesseurs ordinaires la faculté d'absoudre chacun des coupables de cette censure et de toutes les autres, encourues par la désobéissance aux édits, sans aucune pénitence extraordinaire (1). »

Si le témoignage des ambassadeurs est recevable, le lecteur trouvera que le saint père abandonne un peu vite le cardinal. Ce que nous avons déjà dit suffirait, sinon pour réfuter à l'avance leur rapport, du moins pour nous mettre en garde contre leurs assertions, si le ton de suffisance, avec lequel elles sont exprimées n'en montrait pas l'inanité. Le saint père fut poli avec eux et rien de plus. Voici maintenant le témoignage de Mgr Speciano; il a sa valeur et Grégoire XIII va le confirmer par des actes authentiques et officiels. Ce prélat écrit au saint, le 12 mars 1580 : « Enfin, les ambassadeurs de Milan sont partis d'ici et, comme je l'ai compris, avec un très grand mécontentement. Par leurs flatteries, ils n'ont rien obtenu, au delà de ce qui leur avait été accordé avant et de plein gré. Ils n'ont pu ni emporter d'autres brefs, comme ils l'avaient demandé, ni obtenir qu'ils fussent rédigés en termes plus doux. Alors, ils ont mieux aimé partir sans attendre une réponse officielle. Cependant, je ferai en sorte que cette réponse vous parvienne, afin qu'elle arrive ainsi plus facilement aux oreilles des décurions. Avant leur départ, ils dressèrent de nouvelles batteries près du cardinal Sforza : ils le prièrent ardemment, à la der-

1. Cité par M. FORMENTINI : *La dominazione spagnola in Lombardia*, p. 245.

nière heure de leur séjour, de vouloir bien obtenir de Notre Très Saint Père quelques transactions sur des points de moindre importance, à leurs yeux, et qu'il leur donnât une réponse moins mauvaise ; mais ils perdirent leur temps : Grégoire ne voulut rien retrancher des lettres qu'il avait données. Ainsi congédiés, ils eurent recours aux ruses et aux calomnies : ils répétèrent astucieusement qu'ils connaissaient les bonnes dispositions du souverain pontife, à l'endroit de leurs requêtes; qu'il n'y avait que la bienveillance seule du cardinal de Côme pour vous, qui avait pu troubler l'esprit et les bons desseins du saint père. Ils ajoutèrent des menaces : ils dirent qu'en arrivant à Milan, ils savaient bien ce qu'il y aurait de mieux à faire, etc. Quand ils virent que toutes leurs machinations étaient réduites à néant, ils demandèrent comme dernière faveur que tous ceux qui avaient assisté aux jeux, le premier dimanche du carême, fussent absous de leurs censures par l'autorité apostolique. Ils ne purent même pas obtenir cela du souverain pontife qui, cependant, ému par une charité paternelle, et ayant égard au danger de leurs âmes, dit qu'il accorderait aux Milanais une indulgence, en forme de jubilé, au moyen de laquelle, si le cardinal Borromée y consentait, les coupables pourraient être absous par les prêtres ordinaires [1]. »

---

1. OLTROCCHI, p. 511, note *a*. — Au lieu de citer cette lettre de Speciano, un auteur contemporain trouve plus naturel d'accuser Grégoire XIII d'avoir manqué de parole. Il promet une chose, dit-il, et il en écrit une autre. Si du moins, toutes les fois que cet auteur cite les documents qui lui semblent défavorables à saint Charles, il mentionnait les réponses du saint, le lecteur pourrait se faire une idée exacte des faits et il serait à même de porter un jugement en connaissance de cause. Le travail,

Quelques jours après, le 9 mars, Grégoire XIII adressait aux décurions de Milan le bref suivant :

« Chers Fils, nous avons appris par vos lettres, au nombre de trois, que nous avons reçues, en divers temps, et des discours de vos ambassadeurs, tout ce que vous avez voulu nous faire savoir des décrets de notre cher fils Charles, cardinal de Sainte-Praxède et votre pasteur, et tout ce que vous avez pensé devoir nous exposer dans l'intérêt de votre ville et de la province. Vous rendez hommage à l'innocence de votre archevêque, à son intégrité, à sa vigilance et à son zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, dans le rétablissement et la défense de la discipline ecclésiastique : en cela vous agissez justement et sagement. En effet, vous donnez ainsi à la vertu le témoignage auquel elle a droit et, en vous réjouissant de semblables faits, vous manifestez aussi votre piété et votre crainte de Dieu.... Et quoique votre opinion et celle de tous les bons ne nous permettent pas de soupçonner que votre pasteur ait pu décréter des choses exagérées ou injustes, néanmoins, nous avons pris en bonne part les plaintes que vous nous avez exposées ; nous louons votre dessein de nous les avoir déférées et de vous en tenir à notre jugement : c'est ainsi que doivent faire des fils excellents, très attachés à ce saint siège et tels que nous vous avons toujours aimés. Afin donc de satisfaire à votre demande, nous avons tout examiné avec beaucoup de soin, et nous avons jugé ces décrets très conformes au droit : leur observation ne peut vous être que salutaire et

---

auquel nous faisons allusion, est écrit, du reste, avec un parti pris de dénigrer saint Charles, si visible et si arrêté, que cette partialité haineuse peut dispenser tout homme sérieux de le réfuter.

fructueuse, nous vous exhortons donc à les accepter avec un esprit prompt et joyeux, de façon que vous ne suscitiez aucun obstacle à leur exécution, mais que vous la favorisiez au contraire par votre zèle, votre autorité et votre exemple. Nous avons fait connaître et nous avons manifesté à ce sujet toute notre pensée au cardinal lui-même. Il est vrai, nous ne l'ignorons point, il peut y avoir dans ces décrets certaines choses dont l'observation paraîtra un peu plus dure, surtout au commencement ; mais elles deviendront suaves, si vous y apportez cette bonne volonté que chacun doit demander et doit très certainement attendre de Dieu... Mais ce qui doit surtout vous consoler, c'est l'intention si parfaite de votre pasteur : il n'a d'autre pensée que le bien et le salut du troupeau qui lui a été confié par Dieu pour lequel il a exposé, avec tant de charité, sa vie elle-même, comme tous vous l'avez vu. Confiez-vous donc à de telles mains ; vous avez éprouvé qu'elles sont toujours prêtes à procurer votre avantage, votre salut et à vous servir dans les plus graves circonstances; amenez votre esprit à acquiescer aux décrets d'un semblable et si tendre pasteur. En agissant ainsi vous vous rendrez agréables à Dieu, vous accomplirez votre devoir et vous jouirez de cette paix que le CHRIST a tant recommandée. »

Malgré toute la tendresse paternelle dont ce bref était empreint, les ambassadeurs n'avaient pas voulu l'accepter, ils étaient partis, en le laissant entre les mains du docteur Riccardi, l'envoyé d'Ayamont, dans l'espérance qu'il pourrait obtenir du pape quelque modification. Les efforts de Riccardi furent inutiles et Grégoire XIII, pour couper court à toute nouvelle

instance, promulgua une grave mesure qui ne laissait pas que d'être très glorieuse pour le cardinal Borromée. Il y avait aussi à Rome des courses et des réjouissances publiques, il en ordonna la suppression et, en compagnie des cardinaux, il visita les sept églises stationnales, se montrant plein de zèle pour imiter le saint archevêque de Milan. Il défendit même qu'on célébrât, à l'avenir, dans tout l'univers catholique, les tournois et autres jeux de ce genre : « Ces réformes, dit-il alors, ont été décrétées dans le diocèse de Milan où la discipline ecclésiastique est en vigueur et la religion florissante. »

Les décurions de Milan ne voulurent jamais recevoir les lettres du pape ; le cardinal leur manifesta néanmoins la volonté pontificale, en leur montrant une copie de ce bref, qu'il avait reçue de Rome par l'entremise de Mgr Bonomi, évêque de Verceil. Le saint s'était contenté de la mettre sous les yeux des décurions ; mais, à son insu et contre sa volonté, on en répandit dans la ville un certain nombre d'exemplaires. Cette diffusion de la sentence papale fut d'un grand poids dans l'apaisement des esprits. Charles en avait envoyé une copie à Philibert, duc de Savoie. Ce prince lui fit exprimer par son secrétaire toute la joie qu'il avait éprouvée, en voyant le saint père sanctionner toutes les sages et saintes réformes de Milan. Le dévouement de ce prince pour le cardinal était si grand, qu'il disait être prêt à le défendre, contre ses détracteurs et ses ennemis, non seulement par ses paroles, mais encore par les armes, si cela était nécessaire. Il estimait les Milanais heureux d'avoir un tel archevêque : « O bienheureux sont les Milanais, s'écria-t-il, tant qu'ils pourront jouir d'un tel pasteur ! »

Enfin, au moment de la canonisation du saint, dix-huit ans après sa mort, les lettres de Grégoire XIII furent présentées comme l'un des plus éloquents témoignages de la sainteté de l'archevêque de Milan.

La mission du docteur Riccardi semblait également terminée. Toutes les réformes établies par l'archevêque sont justes et saintes, avait dit le pape, et, après les avoir sanctionnées de son approbation, il concluait son Bref, en ces termes : « Dieu, par un effet de sa bonté, vous a ramenés de la voie qui conduit à la mort, vous devez donc suivre les sentiers d'une discipline droite et salutaire. Il faut que vous y couriez si bien, que personne ne puisse vous empêcher d'obéir aux ordres de votre pasteur. Suivez les avis, les conseils d'un homme dont la charité vous est bien connue. Ne soyez pas différents de vous-mêmes : grâce à l'aide de Dieu, vos ancêtres vous ont légué, comme un droit héréditaire, la modestie, la probité des mœurs et la vertu d'obéissance ; saint Ambroise loue admirablement dans ses sermons leur zèle pour bien faire. Charles, cardinal et archevêque, dans nos entretiens, et dans ses lettres, nous a dit souvent la même chose de vous : il nous a donné des preuves de l'ardent amour qu'il vous portait. Votre constance, votre sagesse demandent que vous agissiez ainsi, afin de vous montrer dignes des éloges mérités par vos ancêtres, du bon témoignage de votre archevêque et du nôtre et de répondre ainsi à l'attente générale [1]. »

Après son retour de Rome, le cardinal resta peu de temps à Milan, il se rendit dans le diocèse de Brescia

1. OLTROCCHI a publié intégralement cet important document, v. p. 517 et suiv.

pour procéder à la visite apostolique. Pendant son absence, on chercha à lui occasionner de nouvelles vexations : on détourna les eaux qui arrosaient plusieurs terres appartenant à son Église et le typographe chargé d'imprimer ses conciles provinciaux fut arrêté et emprisonné. L'édition fut confisquée, l'on déchira même plusieurs feuillets du manuscrit ; si le père Bescapé n'eût eu entre les mains une copie des décrets, cette perte eût pu se réparer difficilement. Saint Charles, rentré à Milan pour la semaine sainte, alla visiter le gouverneur dans l'espoir de le ramener à de meilleurs sentiments. Il lui parla avec une certaine chaleur. D'Ayamont l'écouta en silence, le remercia même de ses paroles, puis, levant les yeux au ciel, il dit : « C'est une terrible chose qu'on veuille obtenir de Milan ce que jusqu'ici aucune ville d'Italie n'a observé ! »

Les solennités de Pâque étant achevées, le cardinal retourna à Brescia pour achever son œuvre. Il y était depuis quelques jours à peine lorsqu'on lui écrit que le gouverneur est gravement malade, que sa vie est en danger. Il n'hésite pas et, selon son expression, « il vole aussitôt vers Milan, dans l'espérance d'arriver à temps, pour lui rendre les devoirs de la charité (1). » Le marquis, sentant la gravité du mal, avait exprimé le désir de voir l'archevêque ; mais quand il arriva à Milan, le gouverneur n'avait plus l'usage de la parole. Charles resta près de lui et, pendant quatre heures, il l'assista, lui donna l'absolution de toutes les censures qu'il avait pu encourir, l'exhorta au repentir et à la confiance en Dieu, par les plus suaves discours, lui parla des joies du paradis et reçut enfin son dernier soupir. Les témoins

1. Lettre à Mgr Speciano : V. OLTROCCHI, p. 524, note *d*.

remarquèrent qu'après la bénédiction du cardinal, la respiration, saccadée et excessivement pénible du malade, avait pris un cours plus régulier et plus facile. Comme la mort approchait, l'archevêque fit lire la Passion de Notre-Seigneur; vers la fin du récit évangélique, il arrêta le lecteur et, se tournant vers les assistants : « C'est maintenant, dit-il, qu'il faut prier avec plus d'ardeur : le malade rendra son âme à Dieu à ces paroles: *inclinato capite, emisit spiritum.* » Cette prophétie se vérifia ; le marquis d'Ayamont mourut au moment même, où le lecteur était arrivé à ce passage, dans lequel l'historien sacré raconte la mort de Jésus-Christ.

Le lendemain, l'archevêque présidait la cérémonie funèbre et témoignait ainsi publiquement que son ardente charité savait oublier les injures. Il trouva des paroles pleines de force et de douceur pour consoler la veuve et les orphelins. Une courte maladie l'ayant obligé lui-même à modérer son zèle et à rester à Milan, il ne put retourner à Brescia qu'au mois de juin, pour y terminer les travaux de la visite apostolique.



CHAPITRE TRENTE-DEUXIÈME.

Saint Charles a recours au roi d'Espagne.

Le saint se décide à envoyer quelqu'un au roi d'Espagne. — Il choisit le père Bescapé.— Le gouverneur intérimaire de Milan. — Le Décurion Lonato. — Le saint l'excommunie. – Lonato est heureux de trouver la protection du saint auprès du roi d'Espagne. — Première entrevue du père Bescapé avec Philippe II. — Remise des reliques des saints Innocents. — Le confesseur de Philippe. — Le père prend congé du roi. — Résumé des mémoires présentés à Philippe II. — La lettre du confesseur du roi. — Réponse de saint Charles. — Lettre de Philippe II au saint.—Heureuses conséquences de la visite du père Bescapé. — Le roi dit au gouverneur de Milan qu'il l'envoie dans cette ville pour y être le ministre de Borromée.

DEPUIS quelque temps déjà, saint Charles avait la pensée d'envoyer au roi d'Espagne un homme de confiance avec la mission de lui exposer, en toute vérité, l'origine et la nature des difficultés, que son ministère pastoral rencontrait dans l'opposition, presque continuelle, du gouverneur et du sénat de Milan. Il en avait parlé avec Grégoire XIII. Son agent, Mgr Speciano, avait proposé trois moyens qui semblaient les meilleurs pour instruire le souverain de ce qui se passait à Milan. Le cardinal pouvait aller en Espagne, sous le prétexte de visiter les nombreux sanctuaires de ce pays. Il eût pu alors voir Philippe II, sans intermédiaire; cet entretien, cela ne semblait pas douteux, dissiperait les incertitudes, effacerait les impressions mauvaises

inspirées à ce monarque par des rapports mensongers. Il pouvait plus facilement encore envoyer le père Mathias Bellintano de Salo, Capucin, avec l'ordre de voir le roi lui-même et de réfuter victorieusement les calomnies dirigées contre lui. Enfin si ces moyens n'agréaient pas à l'archevêque, le cardinal Riario partait pour le Portugal, avec une mission papale, il pouvait le charger d'être son interprète et son défenseur, à son passage à Madrid. Aucun de ces moyens n'avait paru sourire au saint. Toutefois, la mort d'Ayamont l'engageait à ne pas différer plus longtemps l'exécution de son projet : il fallait agir auprès de Philippe, avant la nomination du nouveau gouverneur. Le départ du cardinal Riario lui fournissait l'occasion de pouvoir envoyer en Espagne un ambassadeur, avec le plus grand secret. L'archevêque avait près de lui un homme d'une grande vertu, le père Charles Bescapé (1). Avant de se faire religieux Barnabite, il avait été dans le monde un habile jurisconsulte; cette dernière qualité, jointe à sa prudence et à sa piété, déterminèrent saint Charles à le choisir pour la mission délicate qu'il voulait faire remplir auprès du roi d'Espagne. Il fut décidé qu'il ferait partie de la suite du cardinal Riario. Personne ne connut le but de ce voyage, le cardinal-légat lui-même ignorait complètement l'objet de la mission de Bescapé. Le secret de cette ambassade fut scrupuleusement gardé : ni le nonce du pape, à Madrid, ni l'agent de saint Charles qui payait le père Bescapé, n'en eurent connaissance. Le roi et son

1. Le père Bescapé avait nom Jean François, il prit celui de Charles par vénération pour le saint archevêque.

confesseur, le pape et Mgr Speciano furent pendant longtemps les seuls dépositaires de ce secret.

Le cardinal Riario partit de Rome, le 26 avril 1580, et le père Bescapé le rejoignit, sur le versant des Alpes, dans le voisinage de Turin. Pendant ce temps, de nouvelles difficultés surgissaient à Milan. L'administration de la ville avait été confiée au chevalier don Sancio di Guevara y Padiglia. C'était un homme animé des meilleurs sentiments, plein de vénération pour l'archevêque et, dans plusieurs circonstances, il n'avait pas craint de manifester le regret qu'il éprouvait de la conduite des gouverneurs vis-à-vis de lui. Néanmoins, arrivé lui-même au pouvoir, il ne sut ou ne put agir différemment que ses prédécesseurs. « Il est très enclin, disait saint Charles, à défendre la Religion ; mais, frappé d'une vaine crainte, il hésite et il ne voudrait pas paraître manquer à la bienveillance qu'il a pour moi... Je le plains surtout beaucoup ; il m'a ouvert son cœur et, après m'avoir demandé le secret, il m'a montré des lettres qui prouvent la nécessité de sa dissimulation vis-à-vis de moi plutôt que sa volonté de se conduire ainsi (1). » Il ne permit pas aux tribunaux de l'archevêque de procéder juridiquement contre les laïcs qui avaient troublé les offices divins, en éloignant le peuple de l'église par des réjouissances et des concerts publics, donnés les jours de fête, à l'heure même des offices. Les pieuses confréries de pénitents avaient l'habitude, dans l'exercice de leurs œuvres de miséricorde et de dévotion, et quand ils assistaient aux processions, de se revêtir d'un sac. En dérobant leur

1. Lettre à Speciano : 8 septembre 1580. — V. OLTROCCHI, p. 557, note *a*.

visage et leur qualité aux regards du public, ce costume favorisait l'humilité et donnait une plus grande indépendance à l'exercice même de la charité. Les pénitents reçurent l'ordre de marcher dans les processions et à l'église, le visage découvert et l'on menaça de la prison ceux qui refuseraient d'obéir. Enfin, un boucher, qui depuis plus de dix ans, par ordre du saint et au su des gouverneurs, vendait de la viande au clergé, sans payer aucun droit, fut conduit en prison : il n'obtint la liberté qu'en payant au fisc une somme considérable.

Le fameux comte Pierre-Antoine Lonato, décurion de la ville, l'un des deux ambassadeurs députés vers Grégoire XIII, imagina de singuliers moyens pour se venger de l'échec de leur mission à Rome. Il était chargé de désigner aux troupes les endroits de la province où elles devraient prendre leurs quartiers d'hiver. Par ses ordres, la *Rocca* d'Arona fut occupée par un nombre très considérable de soldats. Le saint, supérieur à toutes les préoccupations purement matérielles, ne fit pas même attention à cette tracasserie, aussi inconvenante que puérile. Lonato ne pouvait se faire illusion sur l'effet qu'elle produirait, aussi il avait réservé à l'archevêque un coup plus sensible. Il était procureur royal de l'hôpital-majeur de Milan, mais en vertu même des conditions de la fondation de cet asile de la souffrance, l'archevêque de Milan avait le droit, par lui-même ou par des délégués ecclésiastiques, de se faire rendre compte de tout ce qui concernait l'administration; les contrats ou transactions ne pouvaient avoir aucune valeur, si ce prélat ne les avait pas sanctionnés de son approbation. Le concile de Trente donnait également

les mêmes droits aux évêques. Lonato cacha avec grand soin tous les livres de comptes, afin de les soustraire à l'inspection du cardinal; puis, il défendit à tous les députés laïcs de se prêter, en quoi que ce soit, à une enquête quelconque faite par l'archevêque ou par son vicaire. Saint Charles avait déjà exercé son droit, et en toute liberté, en l'année 1576. En 1580, occupé à la visite apostolique du diocèse de Brescia, il chargea Mgr Fontana, archiprêtre de sa cathédrale, de le remplacer dans cette circonstance. Quand le délégué de l'archevêque arriva, il rencontra une opposition inattendue, les livres lui furent refusés et personne ne voulut lui donner les renseignements dont il avait besoin. Fontana rappela ses droits formels; il menaça de l'excommunication tous ceux qui s'opposeraient à sa visite, ou le mettraient dans l'impossibilité de l'accomplir selon les règles. Les députés cédèrent, en déclarant qu'ils auraient obéi, dès le principe, s'ils n'avaient pas reçu des ordres formels pour ne pas le faire. Le représentant du roi, Lonato, s'obstina dans son refus de livrer les livres. Mgr Fontana n'avait plus qu'une chose à faire ; ses prières, ses instances, ses menaces avaient été vaines, il en vint à l'exécution et il excommunia publiquement le ministre du roi. Celui-ci était chevalier d'Alcantara et, à ce titre, il prétendait échapper à la juridiction de l'archevêque de Milan. Le vicaire de Pavie était le protecteur apostolique de cet ordre, Lonato eut recours à lui. Il en obtint un décret qui déclarait Fontana lui-même excommunié. Cette sentence fut affichée aux portes du palais royal de Milan et Lonato la fit garder par des soldats, dans la crainte qu'elle ne fût enlevée ou déchirée par quelque partisan de

l'archevêque. Lonato triomphait. Cependant le peuple et le sénat lui-même respectèrent l'autorité de l'archevêque : dans plusieurs circonstances, ils rappelèrent publiquement cet excommunié au respect des lois ecclésiastiques, en le contraignant à s'éloigner de leur réunion, quand ils assistaient en corps à l'office divin. Tout le monde le fuyait à Milan. Le gouverneur intérimaire de la ville, lorsque la nécessité le contraignait à s'entretenir avec lui, ne le faisait jamais sans en avoir demandé l'autorisation au saint. Plusieurs grands d'Espagne s'étaient faits ses défenseurs à Rome; leur appui n'empêcha pas Grégoire XIII de déclarer que le bon droit était du côté de l'archevêque : Lonato fut enfin contraint de se soumettre et de livrer les livres qu'il avait cachés. A cette condition, il fut absous de ses censures. Le vicaire de Pavie avait usurpé un droit qu'il n'avait point, en prononçant une sentence aussi injuste qu'imméritée. Le saint lui accorda volontiers son pardon, donnant une fois de plus l'exemple d'une modération que sa fermeté, bien connue, ne pouvait faire soupçonner de faiblesse. Il donna une autre preuve de son inépuisable charité envers Lonato. Ce malheureux s'était moqué des censures ecclésiastiques, il avait essayé par des railleries de cacher sa défaite : depuis longtemps devenu l'effroi de toutes les personnes honnêtes de Milan, il continuait sa vie de désordres. Mais l'impiété n'est pas toujours triomphante ici-bas, l'heure de la justice divine sonne quelquefois pour elle, avant l'éternité. Lorsque Charles d'Aragon vint, deux ans plus tard, prendre les rênes du gouvernement de la province, Lonato reçut l'ordre d'aller à Madrid rendre compte de sa conduite. L'inquisition espagnole était

redoutable : la pensée de subir son jugement le jeta dans de grandes terreurs, et comme il implorait l'appui d'Aragon, celui-ci répondit : « Il n'y a pour vous aucune chance de salut, si ce n'est dans la protection de Borromée. » Loin de le calmer, cette parole le jeta dans de nouvelles angoisses : son orgueil ne pouvait se résoudre à implorer l'assistance de celui dont il avait si indignement méprisé l'autorité. La nécessité fit ce que n'avait pu faire la bonne volonté : il pria quelques-uns de ses amis d'implorer l'assistance de Charles. Quand l'archevêque eut entendu l'objet de leur requête, il promit son concours, à la condition que le coupable changerait de vie. Lonato se rendit près du saint, lui fit part de ses bonnes résolutions, il prouva même qu'il les avait mises à exécution. Le cardinal bénit Dieu de ce changement, il écrivit plusieurs lettres en Espagne, en sa faveur, et, grâce à son intervention, Philippe, très irrité de la conduite de ce sénateur, se calma et lui pardonna.

De Barcelone, où il arriva dès les premiers jours de juillet, le père Bescapé prit la route de Badajoz, en Castille, sur les confins du Portugal, où le roi faisait la guerre. Il y était le 4 août ; nous le laisserons autant que possible raconter lui-même les circonstances et le résultat de sa mission.

« Je m'occupai aussitôt d'avoir une audience de Sa Majesté ; je me fis annoncer simplement comme un clerc italien. » Il avait beaucoup de choses à dire au Roi et l'audience n'était pas facile à obtenir, à cause des graves et importantes affaires du monarque. Le 6 août, il fut néanmoins introduit devant Philippe II pour lui exposer au moins le but de sa visite et lui présenter ses lettres de créance.

« J'ai déclaré le nom de celui qui m'envoyait, j'exposai en peu de mots ce que j'avais à traiter et comment j'avais ordre de le faire avec Sa Majesté elle-même. Comme cela était convenable, avant de parler du nouveau gouverneur, je présentai les lettres de Votre Seigneurie illustrissime que, selon son habitude, le roi ne lut pas alors, puis je remis la petite cassette contenant les reliques des saints Innocents. Sa Majesté m'écouta avec bonté, agréa le présent, en me disant d'en remercier Votre Seigneurie et il me pria de mettre par écrit tout ce que j'avais à lui dire. Je lui répliquai que j'avais certaines choses à lui expliquer de vive voix. Il répondit de les mettre d'abord en écrit, puis qu'il m'entendrait de nouveau. Il voulut que je lui ouvrisse la cassette et que je lui montrasse les reliques. Il se découvrit en leur présence, les salua, en pliant les genoux, les baisa, en faisant le signe de la croix. Il me témoigna combien elles lui étaient agréables et il me pria de nouveau de remercier Votre Seigneurie. »

Le 8 août, le religieux obtenait une nouvelle audience du roi et il remettait entre ses mains les différents mémoires qui avaient été préparés à Milan. Le monarque les reçut; pendant une heure, il prêta une attention soutenue au résumé que lui en fit de vive voix le père Bescapé. « Il ne m'interrompit, dit-il, qu'une seule fois: lorsque je lui dis que Votre Seigneurie avait déclaré que le dimanche *in capite quadragesimæ* serait le premier jour de l'observance quadragésimale, il me demanda quand on distribuait les cendres. Je lui répondis que, selon le rit ambrosien, cette cérémonie avait lieu seulement aux jours des Rogations. Je lui dis le motif pour lequel Votre Seigneurie m'avait envoyé vers Sa

Majesté, en secret, si simplement et dans quel but.... A la fin, le roi remercia beaucoup Votre Seigneurie et moi aussi de cette conduite pleine de confiance, adoptée vis-à-vis de lui; il me dit qu'il prendrait des informations plus particulières, qu'il en causerait, selon mon désir, avec quelques personnes spirituelles et enfin qu'il me ferait connaître ce qui serait nécessaire. »

Huit jours après, Bescapé fit demander au monarque ses ordres ; on lui répondit de se présenter trois jours plus tard, le 21 août. Quand il se rendit pour l'audience, le roi lui fit dire d'aller trouver son confesseur le père Diego de Chaves, dominicain, et de l'informer de tout comme il l'avait informé lui-même. Le religieux fut bien reçu par le confesseur qui lui offrit tout ce dont il pouvait avoir besoin : demeure, argent, etc., il était même disposé à le recevoir dans sa maison et à sa table. Les négociations commencèrent alors, elles furent longues, le père de Chaves voulut être instruit de tout, dans les plus petits détails : à des jours fixes, le père Bescapé allait le trouver, et pendant deux ou trois heures, il exposait toute l'affaire. Néanmoins, on n'arrivait à aucune conclusion pratique. Le confesseur du roi, interrompant tout à coup les pourparlers, sembla manifester des doutes sur la sincérité des récits faits par l'envoyé de saint Charles. Le père Bescapé fit de nouvelles instances, présenta un abrégé des mémoires déjà mis sous les yeux du roi, il donna une copie du bref de Grégoire XIII aux Milanais, en réponse à l'ambassade qu'ils lui avaient envoyée, puis la lettre adressée par l'archevêque à d'Ayamont, à l'occasion de la mort du prince Ferdinand, sur l'inconvenance des spectacles, dans une circonstance si douloureuse.

Le confesseur qui, par politique, traînait les choses en longueur, avait manifesté des doutes qu'il n'avait point. Il répondit qu'il s'entendrait avec le roi, avant de prendre une décision. Philippe II tombait malade le même jour et le confesseur lui-même, quelques jours après, était également pris par la maladie. Bescapé perdit deux mois, sans pouvoir rien faire, attendant toujours la guérison de l'un et de l'autre. Il était quelquefois admis près du confesseur, toujours au lit, il ne pouvait l'entretenir d'affaires sérieuses. Ils se rétablirent enfin; le père de Chaves engagea le Barnabite à se rendre près du roi, qui lui donnerait une décision. « J'y allai et commençai à parler avec lui : la maladie l'obligeait encore à garder ses appartements. Deux jours n'étaient pas écoulés, que le père me fit appeler, il me dit qu'il avait obtenu une dépêche pour moi et il me remit la lettre que Votre Seigneurie illustrissime a reçue. Il me donna ensuite une lettre, en réponse à celle de Votre Seigneurie, que je lui présentai, dès le principe; il me dit que je pouvais partir, selon mon bon plaisir; qu'il fallait auparavant aller baiser la main de Sa Majesté, mais sans plus parler des affaires à cause de sa faiblesse. Je m'y rendis, dès le lendemain, pour remplir cet office et l'on m'assigna l'heure de Sa Majesté, pour le jour suivant, elle ne donnait encore aucune audience. Pendant la nuit la reine mourut; je fus ainsi obligé d'attendre encore trois semaines.... Enfin j'obtins d'être présenté au roi. Je le remerciai de ses bienveillantes audiences, de la bonne dépêche que je pensais porter avec moi. Il me répondit que l'office rempli vis-à-vis de sa personne, lui avait été très agréable, qu'il en remerciait beaucoup Votre Seigneurie, qu'il y

pourvoirait ; que toutefois il lui restait encore quelques informations plus particulières à prendre sur certaines choses. En attendant, il se recommande aux prières de Votre Seigneurie illustrissime. Je voulus lui baiser la main, mais il refusa de me la donner selon sa louable habitude de ne jamais la donner à baiser aux prêtres, quoiqu'il la donne aux laïcs et même aux princes....

« A plusieurs reprises, le confesseur m'a dit que ma mission avait beaucoup plu, ainsi que la manière de la remplir ; à toutes les fois que Votre Seigneurie le trouvera bon, elle devra employer la même voie : écrire ou faire écrire à lui-même, si elle ne voulait pas écrire directement au roi (1). »

Quoique le lecteur connaisse presque tous les faits, il semble cependant utile de mettre sous ses yeux un résumé du mémoire présenté à Philippe II par le père Bescapé. Il pourra ainsi mieux juger, dans son ensemble, cette grave question des controverses soulevées entre le pouvoir religieux et le pouvoir civil à Milan et qui occupent la majeure partie de l'épiscopat de saint Charles. Cette lutte continuelle, ce martyre de chaque instant ont fait ressortir d'une manière éclatante son inébranlable fermeté et son invincible constance, ils ont mis en relief la noblesse de son caractère, la prudence de sa conduite et son désir de sacrifier à la paix et à la concorde tout ce que la conscience et l'honneur d'un évêque peuvent concéder. On nous saura gré de résumer, en quelques pages, cette longue et interminable série de vexations, suscitées contre sa personne et les droits de son Église.

1. *Relazione del religioso mandato al Re cattolico dal Signor cardinale di Santa Prassede l'anno 1580.* -- V. *Documenti* etc., tom. II, p. 80.

Il ne convient pas d'importuner Sa Majesté, dit le mémoire, de toutes les affaires de la juridiction ecclésiastique auxquelles, du reste, le cardinal n'ajoute d'autre importance que celle de voir régler, une bonne fois, ce qui est du ressort de l'autorité ecclésiastique et ce qui relève des magistrats civils. Pour lui, il a tout référé au saint siège, en toute sincérité, et il ne s'est nullement occupé d'appuyer ou de faire appuyer ses intérêts. Il n'est préoccupé que de son devoir, il n'a d'autre soin que d'obéir; par avance, il accepte les décisions de Rome, dussent-elles réduire de beaucoup les droits de son Église, au profit du pouvoir séculier. Loin de vouloir augmenter ses droits ou empiéter sur ceux du pouvoir civil, comme on l'a peut-être insinué à Sa Majesté, il se tient tranquille. Ce qu'il a fait dans le passé, il y a été déterminé uniquement par sa conscience: défendre les droits de son Église, éloigner tout ce qui peut être pour le peuple une occasion de pécher, détruire tous les abus qui peuvent nuire au bien des âmes, tel a été l'unique mobile de la conduite du cardinal : il a agi toujours avec cette modération qui convient aux serviteurs de Dieu ([1]).

Sa Majesté doit envoyer à Milan un nouveau gouverneur, il est donc à propos qu'elle soit instruite des besoins de cet État : elle sera éclairée dans le choix de la personne à laquelle elle confiera cette mission. La nature du peuple milanais le porte au bien et à la pratique de la religion. Sa Majesté si zélée pour la gloire

1. Cette grave question de la juridiction ecclésiastique ne fut définitivement tranchée qu'en juin 1615 par un concordat intervenu entre le roi d'Espagne et le cardinal Frédéric Borromée, et approuvé par le souverain Pontife. On peut en voir le texte dans les *Documenti etc.*, tom. II, p. 97.

de Dieu, ne pourra trouver qu'on la sert bien si les bonnes dispositions de ses peuples, loin d'être entretenues, sont contrariées par ceux qui sont revêtus de son autorité.

On propose à Sa Majesté certains points sur lesquels on demandera qu'elle prenne des mesures; d'autres pour lesquels on réclamera son aide et ses faveurs. Enfin on lui présentera quelques observations générales sur la manière de procéder de ses ministres, pour ne pas la fatiguer par des détails, à moins qu'elle ne désire en avoir de plus particulières. De cette façon, Sa Majesté pourra mieux connaître la nature des empêchements que rencontre le cardinal dans l'accomplissement de son devoir; elle pourra y remédier de la manière qu'elle jugera la meilleure.

Le père Bescapé entre ensuite dans quelques considérations sur les faits principaux. Il fait d'abord ressortir ce que la manière d'agir des gouverneurs a eu de répréhensible. Ils se sont conduits comme des hommes qui disputent : non contents de discuter les objets en litige, ils conçoivent de la haine contre leur adversaire, ils cherchent à lui causer toutes sortes de désagréments.

Sous le prétexte de juridiction, on a fait beaucoup de choses qui n'avaient aucun rapport avec la juridiction : cela provenait évidemment de la passion. Si le cardinal en eût été seul la victime, il eût méprisé ces menées; mais il en résultait pour son peuple un vrai dommage spirituel et il n'a pu se taire. Les choses se sont aggravées. Dans le dessein d'affliger le cœur du prélat, on a désorganisé les confréries, les compagnies de discipline; si le cardinal, dans le but de détruire

quelque désordre ou de supprimer des causes de péché, proposait quelques mesures, s'il demandait aide pour leur exécution, il ne l'a pas obtenu, ou, si on le lui accordait, on le lui retirait promptement. Pour déplaire au cardinal, en un mot, on ne reculait pas devant la responsabilité d'agir contre l'honneur même de Dieu.

Sous le gouvernement du marquis d'Ayamont, on fit une telle opposition au cardinal qu'on mettait en doute le bien qu'il faisait et l'on poussa les décurions de la ville à adresser au pape des mémoires et des plaintes contre lui. Et tout cela parce qu'il avait voulu détruire des abus tels que ceux-ci : faire des églises un lieu de passage public et indécent ; continuer les réjouissances du carnaval, le premier dimanche de carême ; organiser des bals et des fêtes publiques, les jours de fête, à l'heure des offices ; supprimer les occasions de pécher en séparant dans l'église les hommes d'avec les femmes, selon l'antique usage disciplinaire. A cause de la suppression de ces abus, on a envoyé à Rome des ambassadeurs chargés de le dénoncer et de l'accuser comme un ennemi de la paix publique. Ces intrigues, sans doute, n'eurent aucun résultat : le pape approuva, sans aucune restriction, toutes ses ordonnances. Cependant, ces agitations produisaient beaucoup de mal dans les âmes. Les bonnes intentions de l'archevêque étaient mises en suspicion et l'obéissance, qu'on lui devait, s'affaiblit tellement, qu'on vit même des ecclésiastiques et des religieux faire opposition aux actes du prélat, s'ils leur déplaisaient, et en appeler à Rome. Un prédicateur, appuyé par le gouverneur, se permettait en chaire, des allusions très claires à ce sujet et, comme il en vint à parler d'une façon scandaleuse

du pape, l'inquisiteur lui interdit la prédication : le gouverneur prit ouvertement sa défense et le fit soutenir à Rome.

L'année dernière, malgré l'édit du cardinal, on donna des jeux et des fêtes, le premier dimanche du carême. Cette année, le cardinal renouvela son édit, approuvé par Rome, le marquis maintint les jeux et les fêtes pour le même jour. N'ayant pu entraîner les Milanais et les personnes de qualité, il fit venir des étrangers et il assista, lui et ses enfants, à ces jeux, au grand scandale de tous. Deux soldats y avaient pris part, le gouverneur ayant su qu'ils étaient venus demander l'absolution, les fit mettre en prison. L'archevêque publia une sentence d'excommunication contre ceux qui avaient désobéi publiquement, le marquis fit emprisonner l'imprimeur de l'archevêque et ses ouvriers. Il les a fait tenir plusieurs jours dans une obscure prison. Du reste, il semble devenu de règle d'emprisonner tantôt l'un, tantôt l'autre, sans aucun motif, connu du moins des prisonniers, car on a soin de ne jamais le leur révéler.

Lorsque les chanoines de la Scala ont refusé d'obéir au cardinal, le grand chancelier Filiodone les soutint... On fit courir, parmi le peuple, toutes sortes de propos mensongers et calomniateurs ; on ne craint pas même de faire intervenir le nom et l'autorité de Sa Majesté; on dit qu'elle ne veut plus du cardinal pour archevêque de Milan et bien d'autres choses indignes, qui ne laissent pas que de soulever le peuple, d'agiter les esprits et d'empêcher tout le bien.

Ils donnent par ce mépris des censures, une mauvaise opinion aux hérétiques, qui nous entourent, et cela au grand danger de la foi.

Peut-on rendre le cardinal responsable de toutes ces oppositions ? Son intention est droite et tout entière dirigée vers Dieu. La passion ne l'émeut pas, aucune pensée humaine ne le dirige ; cela est certain et ressort de toute sa vie. N'a-t-il pas renoncé au monde, à tous les biens et aux avantages qu'il lui offrait ? La tranquillité d'âme avec laquelle chacun le voit entreprendre toutes ses actions n'est-elle pas une preuve de plus de la pureté de ses intentions ?

S'il est vrai que tout homme peut se tromper, toutefois nul n'y est moins exposé que celui qui cherche, dans la prière et par les mortifications, à obtenir de Dieu la lumière dont il a besoin. Il est à croire, au contraire, que Dieu le conduit et l'éclaire dans ses actions, et cela est d'autant plus croyable qu'il n'a cessé de demander des conseils à Rome et aux hommes compétents et instruits dont il a toujours eu soin de s'entourer. Il n'ignore pas que pour procurer à son troupeau le progrès dans le bien qu'il lui désire, il importe de maintenir d'affectueux rapports avec les chefs du pouvoir temporel. On voit, du reste, que, en toutes circonstances, ses actes ont été justifiés et approuvés les uns par la cour de Rome, les autres par Sa Majesté, quand elle les a connus, et même par les ministres royaux qui, plus d'une fois, ont été obligés de révoquer ce qu'ils avaient d'abord établi.

Dieu semble avoir voulu justifier les actes et les ordonnances de son serviteur, car tous ceux qui les ont attaqués ont été promptement punis. Le clergé et les religieux, en général, les observent, tous les bons en remercient Dieu ; au loin, on cherche à les imiter et à les reproduire. Quelques-uns, il est vrai, tiennent le

cardinal pour un homme sévère et rigide, ils l'accusent de vouloir faire trop, d'embrasser trop de réformes. Il n'y a rien d'étonnant dans ces reproches ; ceux qui aiment la vie large haïssent les réformes et la vraie voie de Jésus-Christ, qui est étroite ; ne sont-ils pas nombreux ? On a parlé des censures portées par le cardinal, des corrections publiques qu'il a imposées. Mais on ne dit rien des faits nombreux qu'il a dissimulés ou qu'il a supportés avec patience : on n'en saura jamais le nombre. On a fait tapage des corrections publiques, mais on se tait sur les moyens paternels dont il a usé en secret envers les coupables, avant d'en venir à ces extrêmes et nécessaires remèdes. On se tait également sur les ordres qu'il a reçus de Rome, et l'on sait bien qu'il n'a jamais rien entrepris sans l'avis du saint siège.

Il agissait, d'ailleurs, conformément aux besoins et à l'esprit de son peuple. S'il avait pu toujours agir avec douceur et bonté, cela eût été bien plus conforme à ses désirs ; quand il le pouvait, sans inconvénient et sans compromettre sa conscience, il laissait les choses aller, pour ne pas irriter ni donner occasion de pécher ; mais il est nécessaire de prendre la verge quand le devoir, l'honneur de Dieu et le salut des âmes l'exigent.

L'archevêque a pensé que Sa Majesté devait être directement et exactement informée de toutes ces choses, afin qu'elle puisse donner, en connaissance de cause, des ordres appropriés aux besoins réels de ces peuples. Refuser à l'archevêque le droit de prendre tous les moyens de diminuer les péchés, parmi le peuple, n'est pas agir dans les intérêts du roi. Il ne convient pas non plus, à des ministres laïcs, de prendre

vis-à-vis de l'autorité spirituelle des airs de mépris ou de résistance : quand cette même autorité croit devoir rendre des ordonnances, ils ne doivent pas en faire une affaire personnelle, ni en tirer vengeance. Le gouverneur assistait autrefois à l'office, dans le chœur, au milieu des clercs, l'archevêque a dû supprimer cet abus, contraire à la discipline ecclésiastique. Saint Ambroise n'a-t-il pas agi ainsi vis-à-vis de l'empereur Théodose ? La pourpre royale elle-même n'en faisait point un prêtre. Le gouverneur et le sénat ont regardé cette réforme comme un affront personnel ; ils préfèrent, au grand scandale du peuple, ne point assister aux offices publics où l'archevêque les invite que de se soumettre à cette mesure.

Du reste, le cardinal est résigné à supporter ce martyre tant qu'il plaira à Dieu : il le servira fidèlement dans la paix ou dans la tribulation.

Le père Bescapé examine ensuite les différentes questions en litige et les points qui ont le plus grand besoin de réformes. Il y avait autrefois dans l'état de Milan, les jours de fêtes, des danses qui étaient très préjudiciables à la vertu du peuple, elles l'empêchaient d'assister aux offices et à la doctrine chrétienne. Après le concile de Trente et les conciles provinciaux, le cardinal avait obtenu sous ce rapport d'heureux résultats. L'opposition des gouverneurs est venue arrêter cette amélioration ; il supplie Sa Majesté de lui faire prêter un concours puissant par ses ministres pour poursuivre son œuvre: ce sera chose agréable à Dieu et utile aux peuples. Il dit la même chose des spectacles, des tournois, des mascarades qui se faisaient les jours de fête. Il signale le danger des tavernes, des *Osterie* où les

jours de fête se commettent des rixes et des désordres de tout genre. La profanation des églises est aussi très grande : on y vient pour se promener, pour se voir, pour y causer, avec pompe, avec des cochers, avec des chevaux, etc. Il se lamente de ce que le gouverneur a presque détruit les confréries dont il fait l'éloge : jusqu'ici personne n'avait remarqué les prétendus abus et les défauts qu'ont voulu y voir les gouverneurs. Il faudrait aussi songer au luxe qui va toujours croissant, aux logements garnis fréquentés par les étrangers de mauvaise vie.

Le cardinal, dit le religieux, énumère à Sa Majesté tous ces scandales et tous ces abus, il la supplie d'y remédier et de porter sur ces points divers sa sollicitude, son attention la plus soutenue, d'abord parce qu'il s'agit de désordres et d'abus dirigés contre l'honneur de Dieu, au grand détriment des âmes, et ensuite parce que, connaissant comme il le connaît le peuple de Milan, il sait que pour y remédier il suffit de le vouloir. Il fait appel à la piété bien connue du monarque, contre laquelle agissent certainement les ministres royaux. Sous le prétexte de conserver les droits de Sa Majesté, ils négligent véritablement ce qui intéresse le plus son service, c'est-à-dire, les moyens de rendre les peuples bons, en faisant disparaître les occasions de pécher. Si Sa Majesté, dit-il en terminant, voulait envoyer une personne pieuse et de confiance s'informer de l'état des choses, elle saurait combien la réalité est différente des rapports qu'on lui a faits.

Les mémoires et les discours de Bescapé firent une profonde impression sur le roi et sur son confesseur. Le père Diego de Chaves écrivit au cardinal à la

date du 31 août, une lettre dont nous devons donner une analyse; tout en louant les bonnes intentions de l'archevêque, il fait des réserves sur l'ensemble de ses ordonnances. Il s'appuie sur l'Écriture sainte pour dire que Dieu ne demande pas la perfection chrétienne à tous les hommes, que les chrétiens parfaits sont rares. Il part de ce principe pour établir que le cardinal exagère, que ses ordonnances sont trop sévères, enfin qu'il ne faut pas tant urger les choses. Pourquoi, ajoute-t-il, s'opposer à ce que les confréries des pénitents reçoivent un représentant du gouvernement dans leur assemblée? La présence de cet agent ne serait-elle pas une garantie d'ordre et de sécurité contre les hérétiques, qui environnent Milan et s'efforcent d'y pénétrer ? Il cherche à appuyer son opinion sur un texte de saint Jérôme, dans son apologie contre Rufin ; mais ce texte n'a aucun rapport avec la question. Le grand motif qu'il fait valoir pour justifier cette mesure, qui évidemment tenait au cœur de Philippe II et entrait dans ses habitudes inquisitoriales, c'est que l'archevêque ne sera pas toujours là. Le roi a certainement confiance en lui ; mais il veut se mettre en garde contre l'avenir, contre un successeur, qui n'aurait peut-être ni son esprit de foi, ni son zèle [1].

Le cardinal remercia le confesseur du roi de sa sincérité et il demanda la permission d'user de la même franchise dans sa réponse. Il ne s'était donc pas trompé, dit-il, en pensant qu'on avait fait à la Cour de Madrid de faux rapports sur les affaires de Milan. Quelques-uns croient que je veux obliger mes peuples à la perfection, en ne permettant pas les danses, les spectacles

1. V. *Documenti* etc., Tom. II, p. 87.

et autres divertissements profanes, les jours de fête. Votre Révérence n'admettrait pas cette opinion, du moins je le pense, si elle voyait, sur les lieux mêmes, comment se passent les choses. Il est, en effet, bien différent de voir soi-même les faits ou de les juger sur des *on dit*, surtout quand ce sont des personnes du monde qui font des rapports sur ce qui leur semble être matière à pécher ou appartenir à la discipline ecclésiastique.... Si Votre Révérence elle-même voyait les choses, son sentiment, je n'en doute pas, ne serait pas différent de celui des évêques de cette province : non seulement ils ont fait les décrets des conciles provinciaux pour interdire ces fêtes, mais tous ensemble ils ont affirmé que, dans nos pays, ces divertissements sont une occasion et une source de scandales infinis, de haines, d'inimitiés, d'homicides, comme, du reste, les gouverneurs de ces provinces l'ont eux-mêmes confessé dans plusieurs de leurs édits. De là, vous pouvez conclure de quelle manière je pousse ces peuples à des œuvres de perfection. Mais quand cela serait ? si je pouvais introduire cette perfection chez mon peuple, est-ce que je pourrais cesser de l'essayer, sans un très grave péché ? En effet, si Dieu m'a fait la grâce de me donner un peuple bon, facile, disposé au bien plus que beaucoup d'autres, je suis tenu à seconder ses bons sentiments de tout mon pouvoir ; je dois m'efforcer d'user avec un terrain si favorable de la culture la meilleure et la plus fructueuse qu'il soit possible, fallût-il même pour cela prendre en main les instruments les plus redoutables, pour faire disparaître les empêchements qui se présentent et écarter les causes de désordre.

« Que Votre Révérence sache donc qu'il ne s'agit

pas ici de ces récréations honnêtes dont elle parle dans sa lettre. Si de leur nature on ne peut les appeler mauvaises, parce qu'il est possible d'en bien user, et peut-être en est-il ainsi ailleurs, je ne le sais ; mais ce que je connais suffit pour les proscrire. Je sais véritablement qu'on en use ici, le plus souvent, pour le grand dommage des âmes et contre l'honneur de Dieu ; bien que toutefois ces récréations ne soient point entièrement prohibées ici, on en modère seulement l'usage, c'est-à-dire, qu'on les interdit les jours de fête. »

Le cardinal raconte, de quelle manière et avec quelle prudente lenteur, il a procédé dans l'introduction des différentes réformes. Il y a plus de 15 ans que les décrets en furent portés dans les conciles provinciaux, il s'est efforcé, peu à peu, à l'aide d'exhortations pieuses, d'amener ses peuples à les observer, les engageant à fréquenter les sacrements, à suivre les offices divins, à écouter la parole divine, et il a pu ainsi établir ces réformes parmi les populations. Il a rarement imposé des peines ecclésiastiques mitigées, et elles n'ont jamais été l'occasion d'un soulèvement ou d'une agitation quelconque. Ces décrets furent si bien acceptés partout, que les anciens usages étaient tombés en désuétude. Ceux-là seuls, les ministres du roi, dont le devoir était de m'aider dans ce qui est du service de Dieu, mus par leurs propres passions, sont venus nous troubler et causer un grand désordre.

Quant aux confréries, le saint dit : « Les exigences, imposées par le grand commandeur de Castille, sont le produit de la colère et de la passion. Ces confréries existent depuis des centaines d'années, jamais elles n'ont suscité le moindre soupçon d'hérésie, ni de désobéis-

sance à l'autorité ; elles ont un esprit calme et tranquille, soumis à la surveillance de l'évêque. Je vois, ajoute-t-il, tant d'autres réunions d'artisans, dans la ville, composées de toutes sortes de personnes, sans qu'on élève à leur égard le moindre soupçon ! Seules, les pieuses confréries, instituées pour le service de Dieu, dans lesquelles n'entrent que des personnes pieuses et timorées dont moi-même je m'occupe, seules ces confréries deviennent suspectes ! Les lois impériales qui défendent les collèges privés font une exception en faveur de ceux qui s'occupent des choses pieuses et ici, sans parler des autres, ceux-là seuls qui sont pieux sont mis en suspicion. »

En lisant ce passage de la lettre du saint, on croirait vraiment lire une page d'histoire contemporaine. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

Le cardinal rappelle le zèle avec lequel il s'est occupé des confréries, selon que le lui impose le devoir de sa charge, puis il ajoute : « Certainement, si Sa Majesté ou ses ministres avaient désiré quelque réforme convenable dans ces compagnies ou dans leurs règlements, je serais prêt, comme je le suis encore, à leur donner une légitime satisfaction et à dissiper toutes les ombres qui pourraient planer sur elles. Il ne suffit pas de dire, comme le fait Votre Révérence dans sa lettre, que les mesures qu'on projette seront prises en vue des temps qui suivront ma mort : pourquoi introduire de pareilles nouveautés, alors qu'il n'y a pas de motifs pour les entreprendre ? Pour moi, je n'ai d'autre désir que de plaire à Dieu et non à moi-même, ni aux autres, mais de faire pour lui seul tout ce qui vraiment appartient à son service. »

Après avoir exprimé sa bonne volonté, ses pieux désirs, son espoir de voir tout aller beaucoup mieux, sous le gouverneur qu'on lui annonce, le saint termine ainsi : « De mon côté, conformément aux lumières que je demande continuellement à Dieu, de toutes les forces de mon corps et de mon esprit, je m'emploierai à cette fin et je n'abandonnerai jamais le progrès spirituel de mes peuples. Je ne fuirais pas, avec la grâce divine, si cela était nécessaire, l'occasion de donner ma vie, avec promptitude, pour le salut de ces âmes pour lesquelles Notre-Seigneur a donné la sienne, avec un indicible amour. Je ne manquerai pas de suggérer à Sa Majesté, avec la foi et la franchise qui conviennent aux prêtres de Dieu, les choses que je jugerai nécessaires pour le service de Dieu, me servant même de votre intermédiaire, comme me le propose Votre Révérence. Je m'efforcerai également de communiquer à celui qui gouvernera, au nom de Sa Majesté, tout ce qui me paraîtra bon pour obtenir la même fin, comme cela convient à l'office d'un évêque, selon l'observation même de Votre Révérence [1]. »

Le confesseur du roi, nous n'en saurions douter, mit sous les yeux de son illustre pénitent la lettre du saint; elle acheva sans doute de faire la lumière dans l'esprit du monarque, qui résolut de donner une réponse au cardinal qui fût de nature à lui faire comprendre ses bienveillantes intentions. S'il émet quelque réserve, s'il donne un conseil, sa conduite postérieure montre évidemment qu'il n'y avait là qu'une question de forme : le monarque ne voulait pas dans un document officiel

1. V. *Documenti*, etc., tom. II, p. 90.

fournir des armes contre ses ministres. Nous donnons cette lettre intégralement :

« Don Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Espagnes, des Deux-Siciles, de Jérusalem, etc. Très révérend père en Jésus-Christ, cardinal, archevêque de Milan, notre très cher et bien-aimé ami.

« J'ai vu votre lettre du 15 mai et j'ai entendu le religieux, dont vous vous êtes servi pour me la faire remettre; j'ai écouté tout ce qu'il a bien voulu me dire de votre part, j'ai reçu aussi les mémoires qu'il m'a remis en votre nom et qui font très clairement ressortir votre religion, votre zèle pieux : nous en éprouvons une satisfaction légitime. Plaise à Dieu que nous puissions tout terminer et tout ramener à un état de perfection telle qu'il nous soit permis d'espérer, en tout, les faveurs et les nombreuses grâces du secours divin... Je me suis réjoui que vous m'ayez envoyé une personne pour des communications des choses dont je garderai souvenir. En attendant, je n'ai pas omis, il y a quelques jours, d'écrire aux ministres de mes États, ce qui était convenable, afin qu'ils fassent disparaître les scandales produits par les blasphèmes, les jeux et autres désordres publics qui offensent Dieu. Sur les autres faits que vous me signalez comme étant de plus grande importance, j'aurai soin de prescrire ce qu'il conviendra de réprimer ou de tolérer dans l'état présent des choses; notre intention est elle-même pleinement d'accord avec la vôtre, pour que Dieu soit servi et que le peuple soit détourné de tout ce qui peut le porter à l'offenser. Je devrai écrire pour indiquer le remède qu'on pourrait appliquer à ces abus. Mais, je vous en prie, dans tout ce que vous ferez vous-même

pour aider à ce résultat, usez de prudence et de modération : on ne peut rien faire sans ces vertus. D'une manière différente d'agir, il résulterait des complications qui pourraient troubler les esprits; pour obtenir des hommes le bien il importe d'employer des moyens conformes à leur nature, des remèdes opportuns et de ne point prendre des mesures contraires au but qu'on se propose.

« J'ai agréé avec beaucoup de plaisir les reliques que vous m'avez envoyées, d'abord parce qu'elles sont en elles-mêmes dignes de vénération et ensuite à cause du sentiment qui vous a poussé à me les envoyer. Que Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST vous ait en sa continuelle garde, vous, notre très cher ami.

« De Badajoz, le 24 octobre de l'année 1580 (1). »

En recevant cette lettre, le cardinal dit à Giussiano, qui devait plus tard devenir son historien : « Je vous annonce une heureuse nouvelle dont vous devez rendre à Dieu les plus grandes actions de grâce : désormais tout sera tranquille. Le roi doit envoyer un gouverneur qui aura l'ordre de n'être pas en désaccord avec moi. »

La mission du P. Bescapé eut les plus heureux résultats. Alcanisio, dont nous avons déjà parlé, envoyé expressément par le roi à Rome pour résoudre toutes les difficultés de la juridiction ecclésiastique soulevées à Milan, à Naples et en Sicile, donna à Mgr Speciano des preuves certaines du changement qui s'était opéré à la cour d'Espagne. Il ne montrait plus la même ardeur pour défendre, auprès du

1. V. *Documenti* etc. Tom. II, pag. 86. La traduction italienne donnée par D. A. Sala a été faite sur l'original espagnol qui est dans un très mauvais état de conservation.

Saint Siège, la cause du pouvoir royal, et un jour il dit à l'agent du saint : « Écrivez au cardinal Borromée que, s'il le veut, l'administration entière des choses temporelles peut être placée dans ses mains. Le roi et tous ses ministres ont la plus haute opinion de sa vertu. Quant à ce qui regarde les controverses, ajouta-t-il, il sera plus utile au roi de laisser au pouvoir ecclésiastique toute son intégrité. »

De fait, saint Charles ne rencontra plus aucune difficulté dans l'exercice de sa juridiction épiscopale, les ministres du roi ne lui firent plus aucune opposition et ils répondaient à ceux qui venaient faire des réclamations, quand l'archevêque les avait cités à son tribunal : « Il faut obéir à l'archevêque ; le roi veut qu'il ne rencontre aucun obstacle dans l'administration de son Église. Le temps où il était permis de contester ses droits est passé. »

Le changement était si complet, que Mgr Speciano écrivait au cardinal, à la date du 16 mai 1581 : « Alcanisio m'a affirmé qu'il était certain que tout désormais dépendait de votre volonté, à Milan, comme à Naples et en Sicile. Bien plus, il affirme que les ministres du roi vous vénèrent plus que Philippe lui-même, car ils sont convaincus que le roi a plus de confiance en vous seul que dans tous les autres. Enfin, le roi a de vous une opinion si haute, qu'il est disposé à ne plus nommer aucun évêque, en Italie, sans vous avoir consulté (1). »

Lorsque en 1583, Philippe II envoya le duc de Terranuova, don d'Aragon, comme gouverneur de Milan, il lui dit : « Va, et hâte-toi ; nous ne t'envoyons pas comme gouverneur de la province de Milan, mais

1. V. OLTROCCHI, p. 564, note *b*

bien plutôt comme ministre de Charles Borromée. C'est lui qui est le défenseur de notre domaine. En faisant renaître le sentiment religieux dans le cœur de nos peuples, nous n'aurons plus besoin de soldats pour les maintenir dans la fidélité. »

La bonne opinion du monarque, la joie de savoir son autorité si légitimement et si absolument reconnue ne troublèrent en rien la sérénité de l'âme de Charles, pas plus que ne l'avait fait la tempête. Toujours égal à lui-même, humble et fort, prudent et plein de zèle, il profita de cette plus grande liberté laissée à son initiative et à sa foi, pour continuer l'œuvre qu'il avait commencée, la sanctification des âmes qui lui étaient confiées. Il est temps maintenant que nous le suivions dans les diocèses voisins du sien où il va exercer ce zèle et appliquer les réformes qui lui ont mérité, dans la lignée des saints, une place à part.





CHAPITRE TRENTE-TROISIÈME.

Les visites apostoliques.

Saint Charles eut le premier la pensée de ces visites. — Comment il s'efforce de diminuer les frais qu'elles occasionnaient aux évêques diocésains. — La visite du diocèse de Crémone. — Nicolas Sfrondate. — Saint Charles lui écrit une lettre pleine d'une simplicité et d'une franchise remarquables. — La visite dans le diocèse de Bergame. — Son entrée à Bergame. — Une translation de corps saints. — La visite à Milan et les adieux du visiteur. — Visite du diocèse de Brescia. — Difficultés qu'elle présente, — Son entrée à Arzinovi. — Asola. — Première communion de saint Louis de Gonzague. — Visite à Salo. — Le clergé de la vallée Camonica. — Repentir des habitants de Piano. — Pèlerinage au sanctuaire de Tirano. — Sa parole émeut la population hérétique de ce village. — Les sauvages de Gardone. — Il détruit à Liano une superstition populaire. — La visite de la ville de Brescia. — Soumission des chefs de brigands du pays. — A Martinengo il confesse plusieurs brigands. — Témoignages des évêques de Brescia sur le bien opéré par saint Charles dans ce diocèse.

LES visites apostoliques faites, par un délégué et au nom du saint père, dans les différents diocèses de la chrétienté, paraissaient à saint Charles l'un des moyens les plus efficaces pour établir partout et faire prospérer les réformes inaugurées et décrétées par le concile de Trente. Il avait suggéré cette idée à Grégoire XIII. Le pape l'avait trouvée si excellente et si pratique, qu'il avait aussitôt voulu la mettre à exécution. Les visites apostoliques commencèrent par le diocèse même de Milan. Pendant que Mgr Jérôme Ragazzonio, évêque de Famagosta, visitait cette église, le cardinal Borromée se

rendait à Crémone pour remplir dans ce diocèse la même mission.

L'évêque de cette dernière ville, Mgr Nicolas Sfrondate, absent de son diocèse pour de graves motifs, ne put recevoir lui-même le cardinal; mais les fidèles, répondant aux désirs de leur évêque, rendirent de grands honneurs au visiteur apostolique. Ce qui plut au saint dans cette circonstance, ce fut le nombre considérable de personnes qui, à cette occasion, s'approchèrent des sacrements : le premier jour il distribua de sa main la communion à huit mille hommes.

Ces visites pouvaient devenir très onéreuses pour l'évêque diocésain, obligé de pourvoir à toutes les dépenses du visiteur apostolique. Le train d'un cardinal surtout exigeait d'assez grands frais : on voyageait à cheval avec une suite nombreuse, formée des prêtres nécessaires pour accomplir les cérémonies prescrites, pour écrire les ordonnances, et de serviteurs laïcs chargés du soin des chevaux et de pourvoir à tous les besoins du voyage. Saint Charles entreprit ces visites avec le plus de modestie possible et il n'hésita point à payer de ses propres deniers une partie des frais. « Je consens, écrivait-il à Mgr Caniglia, à recevoir la nourriture pour six cavaliers et trois piétons, mais j'ai prescrit qu'on observe les lois d'une stricte économie. Je suppléerai de mon argent à la subsistance de ceux qui m'assisteront en plus grand nombre, dans la ville et dans les places fortes, même là où les chevaux devront être nourris à mes frais (1). »

Le bien fait dans cette visite, qui dura trois mois, ne saurait se dire en peu de mots. Partout le saint

1. Lettre du 16 juin 1575. V. OLTROCCHI, p. 257, note *a*.

laissa de pieux souvenirs de son passage, détruisit des abus, supprima l'usage des spectacles et des fêtes publiques, réforma les monastères de religieuses : il n'hésita même pas à faire venir de Milan quelques religieuses de Saint-Paul pour les mettre à la tête des monastères dont la réforme exigeait plus d'énergie et de persévérance. Il rétablit dans la cathédrale la régularité de l'office canonial, il fut assez heureux pour mettre fin à quelques controverses qui existaient entre l'évêque et le chapitre. Il donna de sages règlements à l'hôpital. Son zèle était infatigable, sa vigilance s'étendait à tout, rien n'échappait à son œil clairvoyant, et partout, avec autant de force que de suavité, il apportait le remède au mal. On s'étonnait d'une activité si prodigieuse et si intelligente; mais le peuple admirait encore plus sa vie privée. Son sommeil était court, sa sobriété merveilleuse, on le trouvait toujours disposé à sacrifier au salut des âmes et aux besoins des villes les premières nécessités de la vie. Il se faisait véritablement, au milieu des habitants de la campagne, comme au sein des cités les plus opulentes, selon le mot de l'apôtre, tout à tous et, à l'exemple du Sauveur, il passait partout en faisant le bien. L'on racontait même que sa présence avait suffi pour faire disparaître subitement la fièvre qui, depuis longtemps, retenait au lit et gravement malade un certain Barthélemy Sclavi. Ce récit excitait encore la vénération et l'empressement des populations qui ne se lassaient pas de le voir et de l'entendre.

L'évêque de Crémone, de retour dans son diocèse, fut émerveillé du changement qu'il y trouva : il avait vainement et longtemps travaillé pour faire disparaître

plusieurs désordres et il ne les retrouvait plus. Les monastères s'étaient montrés rebelles à la réforme et maintenant il y voyait fleurir, dans toute son observance, la vie monastique. « Le cardinal Borromée, disait-il alors, n'a pas seulement été le visiteur de mon Église; mais il en est véritablement le tuteur et le père. »

Nicolas Sfrondate était un évêque recommandable par ses vertus et par sa science. Nommé à 25 ans évêque de Crémone, en 1560, il avait, au concile de Trente, donné une haute idée de son amour et de son zèle pour la discipline ecclésiastique. Ses vertus le rendirent digne d'occuper plus tard la chaire de saint Pierre, sous le nom de Grégoire XIV. Toutefois, malgré sa vertu et l'élévation de son intelligence, cet évêque avait accepté avec peine une ordonnance portée par saint Charles et qui lui était toute personnelle. Le cardinal avait trouvé en mauvais état les ornements qui servaient aux offices pontificaux et il ordonna de les renouveler. L'évêque, préoccupé, au delà de ce qui convenait, de l'impression que cette ordonnance pourrait produire sur certains esprits, s'en plaignit au cardinal. Celui-ci lui répondit par une lettre que nous reproduirons en son entier; elle nous révèle tout à la fois la modestie, la franchise, l'esprit de foi, la douce fermeté et l'admirable habileté du saint. Les sentiments qu'elle exprime nous feront comprendre la méthode qu'il emploie et les intentions qui le dirigent dans la visite des diocèses qui lui sont confiés.

« Votre Seigneurie, je me le persuade, n'aura pas été sans retirer du fait qui la concerne, les fruits que j'ai moi-même coutume de retirer de ces visites, que je fais par obéissance à Notre Seigneur. En visitant

les diocèses des autres, j'ai l'occasion de mieux découvrir mes propres manquements et les besoins de mon Église. Ordinairement l'homme s'aperçoit et juge mieux des affaires d'autrui que des siennes propres, car son jugement est alors beaucoup moins influencé et obscurci par la passion ou par l'intérêt. Dieu, dans ces visites, m'a fait ouvrir l'esprit à beaucoup d'observations utiles et sur des mesures nécessaires à prendre dans ma propre Église, auxquelles je n'avais ni pensé d'abord, ni porté la main. Un autre de ces fruits, serait de mettre sous les pieds toutes les considérations humaines : nous nous affligeons, nous nous dépitons plus de ce qu'on nous sait coupables d'avoir manqué à quelque chose,que de ces manquements eux-mêmes. Il n'est pas bon cependant de nous persuader ou de vouloir persuader aux autres que nous ne puissions manquer en beaucoup de choses : pour nous spécialement, placés, par vocation, au gouvernement des âmes, les omissions seules sont beaucoup plus coupables que pour les autres hommes. D'où il me semble que nous devons plutôt désirer avoir des milliers d'yeux, autour de nous, qui examinent et découvrent nos besoins. Dans les choses où, pour la gloire et le service de Dieu, il est permis et l'on doit même avoir quelque égard pour l'opinion des hommes, je ne saurais comprendre comment l'honneur d'un bon pasteur consiste à vouloir se persuader à lui-même et aux autres qu'il n'a péché en rien. Ne doit-il pas plutôt placer cet honneur dans un zèle très ardent et une préoccupation perpétuelle d'aller en avant, de reconnaître chaque jour davantage ses défaillances pour les corriger, de pourvoir aux besoins qui, sans cesse, se présentent et se manifestent

dans le gouvernement spirituel des églises si difficile et si dangereux ? un des principaux défauts de ce gouvernement, ce serait de ne pas voir ou de ne pas vouloir reconnaître l'existence de nos manquements. Ces réflexions me sont suggérées par une de vos lettres dans laquelle vous manifestez du mécontentement et de l'inquiétude, dans la crainte de voir diminuer la bonne opinion qu'on a de vous, quand on saura que dans une visite apostolique vous avez reçu l'ordre de faire faire un nouvel ornement pour votre église... Néanmoins, Votre Seigneurie, me semble-t-il, aurait dû plutôt montrer cette hâte et cette sollicitude pour me faire connaître qu'elle s'était déjà occupée d'avoir cet ornement et qu'elle était allée au-devant des autres ordonnances qu'elle n'ignore pas, quoique je n'aie pu encore les lui adresser officiellement. Cela eût beaucoup mieux valu que de se tourmenter et de s'inquiéter de ce que les hommes peuvent penser d'elle, à l'occasion d'une ordonnance aussi peu grave que celle de faire un nouvel ornement. Cet ornement, en admettant que vous l'ayez fait faire à l'occasion de votre prise de possession, comme le font tous les évêques, a pu s'user depuis tant d'années!...

« J'ai voulu dire tout cela à Votre Seigneurie avec la franchise que je lui dois, à tous les points de vue, et à laquelle m'oblige spirituellement la charité qui, par tant de liens, m'unit à elle. J'estime encore que ma charge de visiteur me fait un devoir de vous délivrer, autant que je le puis, des angoisses d'esprit, qui vous enlèvent la liberté et l'activité nécessaires pour dilater votre cœur et le remplir de la charité de Dieu et qui vous empêchent de vous employer, avec toute votre

énergie et infatigablement, au soin des âmes qu'il a reconquises par le sang précieux de son Fils unique[1].»

La visite du diocèse de Crémone achevée, le saint revint à Milan pour célébrer, au milieu de son peuple, la fête de la Nativité de la Sainte Vierge, patronne de son église cathédrale. Les solennités terminées, il procéda aussitôt à la visite du diocèse de Bergame. L'évêque, Frédéric Cornelio, avait été appelé à Venise par son frère Louis, cardinal de la sainte Église romaine, pour y traiter d'affaires très importantes. Là, il fut pris par la maladie et, dès le 18 août, il avait exprimé au cardinal Borromée la crainte de ne pouvoir se trouver à Bergame pour le recevoir. Mais son affection pour le saint fut plus forte que la fièvre qui le torturait; dès qu'il eut appris le départ de Milan de son métropolitain, il se mit en route pour Bergame. L'entrée de Charles fut triomphale, comme l'avaient prescrit les chefs de la république de Venise sous l'autorité de laquelle était le territoire de Bergame. Le cardinal Louis Cornelio, l'évêque, les magistrats, la population entière se portèrent à sa rencontre. Il plut à Dieu, en cette circonstance, de manifester par un miracle la sainteté de son serviteur. Plusieurs personnes du cortège virent sa tête entourée d'une auréole, de six palmes de largeur environ, qui lui faisait comme une couronne de lumière. Les témoins de cette merveille l'attestèrent, sous la foi du serment, et Grattarola, qui accompagnait le cardinal Borromée, en fait mention dans le livre qu'il a écrit sur sa canonisation.

Dans cette visite, il renouvela les prodiges de zèle et de vertu dont le diocèse de Crémone avait été le

1. Lettre du 2 novembre 1575. — BIBL. AMB. *Ms. C. S. I. 9.*

théâtre. Dès le début un scandale l'affligea vivement. Un monastère de la ville basse était dans un état si déplorable et si inconvenant qu'il obligea les religieuses à changer de résidence et à se transporter dans l'intérieur de la ville. Leur église possédait les corps des saints martyrs Ferme et Rustique et le cardinal ordonna leur translation solennelle dans l'église principale de Bergame. Les habitants de ce quartier regardaient la présence de ces précieuses reliques, comme une bénédiction pour eux. Au jour fixé pour la cérémonie, ils pénétrèrent armés dans l'église, avec l'intention de s'opposer, par tous les moyens en leur pouvoir, à l'enlèvement des deux martyrs. Le cardinal Borromée, ne pouvant laisser impunie cette violation de la maison de Dieu, lança l'anathème contre ces hommes qu'une dévotion mal entendue et exagérée avait portés à de tels excès. Ceux-ci s'aperçurent alors de leur égarement, ils le déplorèrent aussitôt et supplièrent les magistrats de la ville de demander leur pardon. L'archevêque accueillit avec joie cette requête. Revêtu de ses habits pontificaux, il se rendit à l'église et, à la porte, il donna l'absolution publique de toutes les censures à ceux qui les avaient encourues par un zèle inconsidéré. Pour témoigner de la sincérité de leur repentir, ces hommes prirent des cierges et se mêlèrent au cortège qui accompagna les saintes reliques, à travers les rues de Bergame, jusqu'à l'église cathédrale, où elles furent reçues et déposées avec de grands honneurs.

De retour à Milan, Charles fut heureux de s'entretenir avec le visiteur apostolique de son diocèse. Loin de lui demander des appréciations indulgentes ou de chercher à écarter les mesures rigoureuses, il s'efforça, au

contraire, d'appeler son attention sur tous les points qui lui semblaient avoir le plus grand besoin de réforme et de perfection. Il profita même de cette circonstance pour mettre en pratique des projets qu'il n'avait pu encore réaliser, désirant surtout en placer l'exécution sous les auspices d'une autorité exceptionnelle, plus grande que la sienne. Cette visite fut pour lui un grand sujet de joie. Il n'avait pas de plus vif désir que de corriger et de perfectionner la discipline de son Église; il était ravi qu'on lui signalât les choses imparfaites, il se hâtait d'y remédier et de remettre tout en place.

Un jour de fête, de son siège, placé sur les degrés de l'autel, l'évêque visiteur annonça son départ au peuple de Milan. Il dit qu'il avait parcouru tout le diocèse, visité par lui-même les principales églises et les moins importantes par ses délégués: partout il avait trouvé une discipline et un ordre si admirables que cette visite lui avait été très utile à lui-même. Ce qui n'est pas parfait, ajouta-t-il, est sur le point de le devenir et une seule parole suffira pour atteindre cette perfection.

De son trône, saint Charles répondit: « Je puis dire comme les apôtres: Nous avons travaillé toute la nuit et nous n'avons rien pris. Maintenant, sur votre parole, nous jetterons les filets ». Et, développant cette pensée, il ajoutait que ses travaux n'avaient jusqu'ici obtenu presqu'aucun résultat; mais, il l'espérait bien, les vertus et la parole du prélat, envoyé par le saint siège, pour visiter son diocèse, donneraient enfin à ses travaux la récompense et la fécondité qu'il désirait. Il arriverait ce qui était arrivé aux apôtres : sur la parole de leur divin maître, ils jetèrent une seconde fois leurs filets

à la mer et ils prirent une grande quantité de poissons. Il termina en protestant de nouveau de son dévouement absolu à l'autorité du saint siège.

En 1580, il visita le diocèse de Brescia. Nous avons déjà vu l'empressement de la population de cette ville pour le saluer et le retenir dans ses murs, à son retour de Venise; lui-même raconta à Mgr Speciano qu'il y fut reçu, au moment de la visite apostolique, « avec des manifestations de joie infinies et splendides (1). » Cette visite fut l'une des plus pénibles et des plus laborieuses entreprises par le saint archevêque. Voisine des Alpes Rhétiennes, cette contrée avait été infectée par les erreurs des hérétiques et démoralisée par leurs mauvais exemples. Le clergé, presque tout entier, avait foulé aux pieds la dignité de son caractère et abandonné ses devoirs les plus sacrés. A Venise, on n'était pas sans crainte sur les conséquences de cette visite: on redoutait les vengeances et les colères des coupables dont le saint devrait nécessairement reprendre les vices. Le sénat avait même prié le souverain pontife d'engager le cardinal à ne pas entreprendre seul cette difficile mission et à accepter l'appui que les ministres de la République étaient tout disposés à lui prêter. Mais les difficultés n'étaient point de nature à diminuer l'ardeur du zèle de l'archevêque : plus le mal lui semblait grave, plus il sentait la nécessité d'y opposer des remèdes énergiques. Il montra du reste une prudence égale à son ardeur et le résultat de cette mission apostolique montra, une fois de plus, qu'il n'y a point de nature si mauvaise ou si sauvage qui puisse résister à l'ascendant de la vertu.

1. V. Oltrocchi, p. 523, note *a*.

La visite du diocèse de Brescia dura longtemps; le cardinal fut, dès le début, obligé de la suspendre pour aller assister le marquis d'Ayamont sur son lit de mort; il fut lui-même malade et il ne put en reprendre le cours que vers la fin de juillet. Dès le commencement du carême, il avait désigné sept visiteurs chargés de parcourir différentes parties de ce diocèse et de lui rendre un compte exact et minutieux de tout ce qu'ils auraient observé sur les habitudes du clergé et du peuple. Il prenait ensuite d'accord avec eux les mesures nécessaires; s'il s'agissait de défendre les droits de l'Église, il avait recours au souverain pontife et il n'y apportait remède qu'après avoir pris son conseil et ses ordres.

Il voulut visiter tout le diocèse, avant de s'arrêter dans la ville de Brescia où les Dominicains lui donnèrent le logement. Il écrivit à l'évêque d'envoyer un grand nombre de prêtres à Orzinovi où il décida de faire son entrée solennelle. Il se proposait d'y célébrer l'office pontifical et il y appela un grand nombre de confesseurs pour préparer les populations à recevoir la communion de ses mains. « Je descendrai ensuite dans la plaine de Brescia, disait-il, je me dirigerai dans les contrées voisines du lac de Garde. Enfin je réserve pour la fin de la visite les montagnes et les lieux les plus difficiles (1). »

Le trente juin 1580, il quittait Orzinovi pour se rendre à Quinzano où il séjourna quatre jours. A Vérola, le comte Lucrèce de Gambara, lui confia, en mourant, la garde de ses enfants. Après avoir parcouru les pays voisins, il arrive à Asola, le 12 juillet. Les affaires l'y retinrent huit jours. Il a la joie de réconcilier

1. V. OLTROCCHI, p. 528, note *c*.

des ennemis; le clergé montre une grande ardeur pour obéir à ses ordres et pour accepter les ordonnances du concile; chaque jour il récite avec lui l'office canonial et il l'assiste dans toutes les fonctions épiscopales. Pour récompenser ce zèle, le cardinal demanda au saint père pour l'archiprêtre d'Asola le privilège de porter les insignes violets de la prélature.

Près d'Asola, se trouve une petite ville dont le nom jusqu'ici n'avait eu qu'une célébrité commune à beaucoup d'autres villes d'Italie: habitée par le prince Gonzaga ou Gonzague, elle devait voir sortir de cette illustre famille un enfant dont la gloire rejaillirait un jour jusque sur elle. Châtillon *delle stiviere* avait déjà donné le jour à de vaillants guerriers; la maison des Gonzaga, divisée en plusieurs branches, occupait une place distinguée dans l'histoire du pays; un de ses membres avait épousé la sœur du saint archevêque de Milan. Le cardinal Borromée connaissait cette famille: si son devoir de visiteur apostolique l'obligeait à s'arrêter à Châtillon, son cœur l'y attirait également et il l'y retint pendant cinq jours. Le prince de Châtillon avait un jeune fils âgé de douze ans. Louis, c'était son nom, portait sur son visage un reflet de l'innocence et de la candeur de son âme. Le cardinal Borromée n'avait point voulu descendre au château des Gonzaga, malgré les instances de ses habitants; selon son habitude, il logea chez l'archiprêtre de Châtillon. Il y était installé, depuis quelques heures à peine, lorsque le jeune Louis vint remplir auprès de lui un ordre du prince son père. Charles fut frappé de l'éclat céleste imprimé sur le visage de cet enfant; il le conduisit dans sa chambre et, après avoir écarté tous les témoins,

il l'entretint pendant un temps considérable des choses divines, de façon à exciter l'admiration de tous ceux qui étaient cachés derrière les portes.

Le cardinal prenait plaisir à contempler ce noble rejeton, croissant au milieu des dangers d'une cour séculière, tout entier aux choses du ciel, déjà florissant de force et de beauté et arrivé à un haut degré de vertu chrétienne. De son côté, le jeune enfant se réjouissait d'avoir rencontré un homme auquel il pût confier tous les secrets de son âme, demander des explications sur les points de la perfection chrétienne qui lui semblaient les plus obscurs. Depuis longtemps, il avait entendu parler de la sainteté du cardinal Borromée: en ce moment sa joie était égale à sa vénération : il écoutait toutes ses paroles, il accueillait ses décisions comme autant d'oracles qui lui venaient du ciel.

Le cardinal lui demanda s'il avait reçu la sainte Eucharistie. Sur la réponse négative du pieux enfant, Charles l'exhorta à s'y préparer. Il n'avait aucun doute sur l'intégrale virginité de cette âme: la maturité de sa raison, son intelligence des choses divines l'avaient émerveillé et il le jugeait digne depuis longtemps de recevoir son Dieu par la communion. Il lui remit le catéchisme romain. Le jeune Louis en fit dès lors sa lecture habituelle autant par suite de la recommandation du cardinal que par le charme qu'il y trouvait. Il se disposa à faire sa première communion, il se confessa avec larmes et quand il reçut la divine hostie des mains du saint archevêque, l'église de Châtillon offrait un spectacle digne du ciel. Tous les yeux étaient fixés sur eux. On ne pouvait se lasser d'admirer la candeur de ce jeune prince, prosterné devant l'autel : il semblait

en extase et, sur le visage austère du grand cardinal, on voyait briller une joie céleste, qui paraissait les envelopper tous les deux comme d'une auréole radieuse et divine.

Le jeune Louis de Gonzague n'oublia jamais ce jour et, depuis, il ne put assister à la messe sans répandre d'abondantes et douces larmes. Cette cérémonie achevée, les deux saints ne devaient plus se revoir sur la terre. Le cardinal Borromée venait de mourir, quand le prince Ferdinand envoya son fils à Milan, en 1585, pour y achever ses études, au collège de Bréra, confié aux Jésuites par l'archevêque de Milan. Nous aimons à nous représenter le jeune étudiant à son arrivée dans cette ville. Depuis sept mois, le cardinal Borromée était dans la tombe, mais cette tombe était déjà célèbre à l'égal des plus illustres. La foule y venait prier, elle y accourait chercher la santé de l'âme et celle du corps. Au milieu d'elle, nous aimons à voir le jeune premier communiant de Châtillon : le marbre, qui recouvrait la dépouille du saint cardinal, n'était point capable, nous semble-t-il, d'empêcher les douces communications de ces deux âmes.

Le 24 juillet, le cardinal Borromée fit son entrée à Salo, situé sur les rives occidentales du Lac de Garde; il y séjourna jusqu'au sept août. « La population de Salo est de cinq mille âmes, écrit l'archevêque à Mgr Speciano [1]; une fausse renommée m'avait représenté ces habitants comme étant d'un caractère indomptable: je les ai trouvés très soumis. » Il fit dans cette ville une translation de reliques : deux évêques relevaient par leur présence l'éclat de cette solennité. La fatigue sup-

1. Lettre du 18 août. V. OLTROCCHI, p, 530, note.

portée par le saint dans cette cérémonie fut telle que ses vêtements pontificaux étaient eux-mêmes entièrement baignés de sueur.

La piété de ces populations lui donna de si grandes consolations qu'il s'en souvint toujours; plus tard il n'hésita point à appuyer auprès du souverain pontife la demande qu'elles lui adressèrent pour voir ériger un siège épiscopal dans leur ville. Il écrivait à Mgr Speciano: « Les habitants de Salo ont dépassé mon attente par leur zèle: ils ont, en effet, accompli beaucoup de choses avec une perfection bien plus grande que celle que je demandais. Certes, ce fut un témoignage d'une obéissance toute nouvelle (1). »

Après avoir visité toutes les villes du lac de Garde, appartenant au diocèse de Brescia, le cardinal revint à Toscolano et de là, par le Val Trompia, il se rendit dans le Val Camonica, voisin du pays des Grisons. Sa marche dans ces pays presque sauvages fut un triomphe continuel. Partout la foule se pressait sur ses pas, élevait des arcs de verdure et de fleurs, aplanissait les routes pour les rendre plus faciles. Le clergé partageait cet enthousiasme populaire: les prêtres les plus coupables venaient s'agenouiller à ses pieds, lui ouvrir leur cœur, lui révéler les plaies de leur âme et lui, toujours bon, toujours indulgent pour les pécheurs repentants, les bénissait, les absolvait et les encourageait dans leurs bonnes résolutions. Un de ces prêtres, malgré les prescriptions formelles du concile de Trente, avait conservé plusieurs bénéfices. La vue du cardinal Borromée suffit pour éveiller des remords dans son âme; sa conscience était chargée du fruit de tous ces

1. Lettre du 13 juin 1584. V. OLTROCCHI, p. 530, note.

bénéfices indûment conservés, il va trouver l'archevêque et lui déclare qu'il est prêt à résigner tous ces titres; il trouvait dur néanmoins d'être contraint à restituer tous les revenus qu'il avait illégitimement touchés. Le saint n'ignorait pas que les désirs ne sont pas toujours d'accord avec les paroles, l'on promet souvent beaucoup plus qu'on ne peut tenir, il ne décourage point notre homme, il reçoit sa supplique et le congédie avec bonté. Trois semaines plus tard, le cardinal reçoit de Rome un bref pontifical qui dispensait ce prêtre de cette restitution, et de plus, ce bref l'appelait à un autre bénéfice plus important que ceux qu'il avait sacrifiés. L'archevêque le fait venir aussitôt et lui annonce cette faveur. Écrasé en quelque sorte par la grandeur d'un bienfait aussi inattendu, ce prêtre ne savait comment exprimer sa joie. Les jours suivants, il arrêtait tous ceux qu'il rencontrait pour leur faire part de son bonheur et il terminait son récit par cette exclamation : « O divine charité de Borromée ! O munificence inouïe de Charles ! »

Sur sa route, le cardinal rencontra le village de Piano dont les habitants accoururent à sa rencontre pour le fêter et recevoir sa bénédiction. Ce peuple avait été excommunié par son évêque dont il n'avait pas voulu reconnaître l'autorité et auquel il avait refusé le tribut des dîmes. En les voyant accourir, le cardinal fut ému ; mais se souvenant des censures sous le poids desquelles ils gémissaient, il leva les yeux au ciel, puis les regarda d'un air sévère et, la main étendue sur sa poitrine, il refusa de les bénir. Dans ces circonstances, l'aspect du saint présentait je ne sais quel mélange de majesté, de tristesse et d'indignation qui

devait rappeler l'attitude du Sauveur, chassant les vendeurs du temple de Jérusalem. A cette vue, ces hommes grossiers sont saisis d'effroi et de repentir, ils se jettent à genoux devant le cardinal et les larmes aux yeux, ils s'écrient : Pardon ! Pardon ! Mais le saint est inflexible et il continue sa route. Toutefois, il désirait vivement les réconcilier avec l'Église et, pour les préparer à recevoir cette absolution, il laissa au milieu d'eux, l'évêque de Mariano, en Corse, qui avait voulu l'accompagner dans ses visites afin d'apprendre lui-même, à son exemple, la manière d'accomplir sa charge pastorale avec perfection. Quand ces montagnards eurent appris que saint Charles les bénirait à son retour, s'ils se soumettaient à leur propre évêque, ils s'empressèrent d'obéir et, quand le cardinal Borromée repassa, il se montra prodigue envers eux des témoignages de son amour et de sa tendresse.

Arrivé à l'extrémité du val Camonica, saint Charles se trouvait dans le voisinage du célèbre sanctuaire de Tirano consacré à la sainte Vierge. Ce lieu était soumis à la Suisse et les Grisons avaient interdit, sous les peines les plus sévères, à l'évêque de Côme, à l'autorité religieuse duquel ces contrées étaient soumises, de pénétrer sur leur territoire. Antoine Volpi, évêque de Côme, avait manifesté au saint le désir de le voir pénétrer jusqu'au cœur de ces populations presque tout entières gagnées à l'hérésie. Charles se rendit à ce vœu. Il gravit à pied la montagne abrupte d'Auriga, il semblait voler et aucun de ceux qui l'accompagnaient ne pouvait le suivre ; mais dès qu'il rencontrait sur sa route quelque hameau, il s'asseyait au milieu des montagnards, les interrogeait sur les principaux mystères

de la foi et les mettait en garde contre les artifices de ceux qui voulaient la leur ravir. Son cœur était souvent attristé à la vue des autels renversés par les hérétiques, des images des saints brisées et profanées : les larmes s'échappaient alors en abondance de ses yeux. Il arriva vers la nuit à Tirano et il se dirigea immédiatement vers le temple consacré à la Mère de Dieu. Agenouillé devant l'autel, il passa la plus grande partie de la nuit en prières : il ne connaissait pas de plus doux repos après les plus dures fatigues d'une journée de travail et de marche.

Un membre de la noble famille des Lambertingo s'était présenté devant le cardinal, à son arrivée à Tirano, il s'était agenouillé à ses pieds, avait imploré sa bénédiction et il le supplia de vouloir bien honorer sa demeure et d'y recevoir l'hospitalité. Charles ne voulut pas le bénir sous le prétexte qu'il n'en avait pas le droit, n'étant pas dans un diocèse soumis à sa métropole : Côme dépendait alors du patriarcat d'Aquilée. Quant à accepter son invitation, il avait résolu de prendre son logement chez le prêtre qui avait la garde du sanctuaire. Lambertingo ne se découragea pas : il insista, il conjura ; il était encore sous l'impression d'un deuil récent : le refus du cardinal, disait-il, n'est-il pas un nouveau et triste présage pour une famille à laquelle il ne veut pas, par sa présence, apporter le bonheur? Ces touchantes instances, appuyées par l'évêque de Mariano, triomphèrent de la résolution du saint et il promit de venir le lendemain s'asseoir à la table de son heureux suppliant.

Dès le lever du soleil, le cardinal se préparait à célébrer les saints mystères, lorsque le chef de la

province, homme honnête, mais imbu des erreurs qu'on répandait alors dans ces contrées, vint le trouver. L'archevêque ne témoigna aucun empressement à recevoir ses hommages; néanmoins, cédant aux instances des catholiques qui l'entouraient, il consentit à l'admettre en sa présence. Ce magistrat déclara au cardinal qu'il était disposé à faire tout ce qu'il demanderait de lui. Le saint lui répondit : « Je ne désire autre chose que de vous voir songer au salut de votre âme. » L'accent de ces paroles, l'attitude de l'archevêque émurent profondément cet homme et il demanda aussitôt un entretien particulier. A genoux devant le saint, il lui ouvrit son cœur, confessa toutes ses erreurs, déclara qu'il y renoncerait volontiers, si la crainte de ses supérieurs ne le retenait encore. Charles loua les bonnes dispositions de ce nouveau pénitent, il l'exhorta surtout à les mettre le plus promptement possible à exécution; mais il ne crut pas pouvoir lui permettre d'assister au sacrifice de la messe, il l'autorisa seulement à venir entendre le sermon qu'il se proposait d'adresser au peuple.

C'était le 28 août, jour consacré par l'Église à honorer la mémoire de saint Augustin. Tous ceux qui entendirent le cardinal s'imaginèrent voir revivre en lui la science et l'éloquence du grand docteur : il parla avec tant d'autorité, il réfuta si victorieusement les erreurs répandues dans ce pays, que dans la suite les catholiques, pour réduire au silence les hérétiques les plus opiniâtres, n'avaient qu'à répéter ses paroles. Il commença son discours, en affirmant l'autorité et les droits de l'évêque de Côme : « Je suis venu au milieu de vous, dit-il, et je vous adresse la parole après avoir

demandé sa permission. » Cet exemple de respect, de la part d'un homme si haut placé, était de nature à inspirer la même vénération et une obéissance absolue à l'autorité épiscopale : le cardinal n'avait pas d'autre intention. Une foule nombreuse, accourue, à la nouvelle de sa présence, de tous les villages et de toutes les montagnes voisines remplissait le sanctuaire. L'effet de sa prédication fut immense. Le peuple l'entourait ensuite, se jetait à ses genoux, le suppliait de rester encore quelques jours : plusieurs de ceux qui avaient abandonné la foi de leurs pères promettaient d'y revenir. Ces vœux, ces promesses touchèrent vivement son cœur : de la part des habitants de cette vallée, ces témoignages publics n'étaient pas sans courage, car des édits sévères interdisaient de revenir à la foi catholique, ils ne permettaient même pas aux prêtres de séjourner dans ces contrées. L'archevêque de Milan avait d'autres obligations, il ne put rester plus longtemps à Tirano; mais dès ce jour, raconte un confident de ses pensées, il conçut le désir d'aller en Allemagne afin d'y combattre l'hérésie. Dans une de ses lettres à Mgr Bonomi, il exprima l'espérance de pouvoir un jour entretenir le duc Guillaume de Bavière [1]. Son zèle ne reculait devant aucune entreprise, il ne s'effrayait d'aucune fatigue.

Dans le val Trompia, à Gardone, il arriva au milieu d'une population de mineurs dont les mœurs et les habitudes étaient aussi sauvages et aussi dures que le fer qu'ils travaillaient. Laissons-le rendre compte des impressions qu'il rapporta de cette visite : « Dans tout le diocèse de Brescia, je n'ai pas trouvé un seul lieu si

1. V. Oltrocchi, p. 535, note *b*.

dépourvu d'institutions chrétiennes que la ville de Gardone, dans la vallée de Trompia.... Dès l'an cinquante de ce siècle, les habitants de ce pays ont reçu la première et la plus forte impression de l'hérésie. Elle s'est introduite, selon la coutume, à la faveur des livres que plusieurs d'entre eux rapportèrent d'Allemagne ; ces opinions dangereuses, semées dans le peuple, poussèrent de profondes racines; des prédicateurs hérétiques vinrent alors et ils tinrent ouvertement des discours impies contre les dogmes. Pour remédier à un si grand mal, les inquisiteurs de la foi ont envoyé des magistrats de Brescia qui ont réussi, par leurs bons offices, à amener plusieurs des habitants à renoncer à leurs croyances impies. Ils condamnèrent les autres à l'exil ou à la mort. La violence de cet incendie ne s'étant point calmée, les Vénitiens envoyèrent ici un noble chef de la famille des Martinengo à la tête d'une cohorte: la force donna de salutaires enseignements. Deux temples des hérétiques ayant été brûlés, un grand nombre prit la fuite. Depuis, dans les pays environnants, on a toujours conservé l'opinion qu'il y avait dans cette ville des hérétiques cachés. Ils en sont tous si persuadés que le nom même de Gardone sonne mal à leur esprit et à leurs oreilles. Les habitants de ce lieu craignent d'être pris pour des hérétiques, ils s'efforcent même par leurs paroles de faire disparaître tout soupçon à cet égard. Cependant je puis affirmer, avec certitude, que je n'ai trouvé nulle part aucun peuple si froid pour la religion (1). »

Quand le saint vint au milieu d'eux, ils continuèrent à travailler et à battre l'enclume, sans même lever la

1. Lettre à Mgr Speciano. — V. OLTROCCHI, p. 537, note *a*.

tête pour le regarder. Le sénat de Venise avait envoyé les ordres les plus sévères : devant les menaces, ces hommes se rendirent en assez grand nombre au sermon du cardinal. Ce que l'autorité du pouvoir avait commencé, la vertu et l'onction du saint l'achevèrent. A cette parole, respirant un si grand amour des âmes, empreinte d'une force si divine, ces natures sauvages se sentirent ébranlées, leurs cœurs s'émurent : des larmes abondantes ne permirent pas de douter de la sincérité et de la puissance de cette émotion, ils allèrent trouver le cardinal, le supplièrent d'oublier leur endurcissement passé et le conjurèrent de prendre tous les moyens les plus propres à assurer leur persévérance pour l'avenir. Saint Charles, bénissant Dieu de ce changement, laissa au milieu d'eux l'évêque de Mariano pour les confirmer dans leurs bonnes résolutions. Il lui adjoignit quelques pères de la Compagnie de Jésus : les prédications, le zèle de ces religieux achevèrent l'œuvre de l'archevêque et bientôt cette population si sauvage et si grossière, grâce à la puissance de la religion catholique, devint l'une des plus douces et des plus civilisées de ces pays (1).

Dans les montagnes du Trentin, une petite paroisse, l'une des plus pauvres du diocèse de Brescia, se trouvait comme isolée et perdue sur un territoire étranger. Jamais aucun évêque ne l'avait visitée; on y arrivait par des chemins abruptes, presque impraticables, ce qui expliquait l'oubli dans lequel on l'avait laissée.

---

1. L'année suivante, le cardinal leur envoya les mêmes pères Jésuites, pour le temps du carême, il leur exprima dans une touchante lettre, la joie qu'il éprouvait de les voir correspondre à son paternel amour. V. Oltrocchi, p. 538, note *b*.

Saint Charles ne voulut pas qu'elle fût plus longtemps privée des bénédictions épiscopales et des consolations de sa présence.

En revenant de cette paroisse, il s'arrêta à Liano. Le peuple vénérait depuis longtemps une urne de marbre, contenant des ossements, et de laquelle s'échappait continuellement une eau miraculeuse, disait-on, qui guérissait tous les malades. L'archevêque soupçonnant quelque fraude, s'informa d'abord s'il existait quelque titre ancien constatant l'existence de ce miracle. Sur la réponse négative qui lui fut faite, il fit ouvrir cette tombe, fit enlever l'eau, sécher les ossements, puis il ordonna de les remettre à leur place, de fermer de nouveau la tombe merveilleuse et il en confia la garde à trois prêtres de confiance. Mais l'eau, qui s'en échappait, ne coula plus, comme elle avait coutume de faire, la nuit qui précède la fête de saint Pierre ès liens. Le cardinal ordonna alors d'ensevelir cette urne sous terre, à une grande profondeur, et ainsi il mit fin à cette superstition populaire.

Le 5 septembre, il interrompait sa visite apostolique pour se rendre à Milan célébrer avec son peuple, selon son habitude, la fête de la Nativité de la sainte Vierge; il ne reprit son œuvre que dans les premiers jours d'octobre. Il acheva de visiter la campagne, puis il commença la visite de la ville même de Brescia. Le travail fut long et difficile. Le 22 novembre, il écrivait de cette ville à Mgr Speciano : « Avec l'aide de Dieu, j'ai enfin achevé cette œuvre entière; mais je devrai encore rester ici une douzaine de jours, afin de rédiger mes ordonnances et de mettre la dernière main à plusieurs questions. » Il énumère d'une façon sommaire

les réformes qu'il faudra opérer. « Je m'attends, ajoute-t-il, à des réclames et à des propos contre lesquels je dois prémunir mon esprit. Les inimitiés que le clergé surtout manifeste contre moi dépassent toute idée. » C'est le sort auquel doivent se préparer tous les réformateurs; saint Charles ne se laissa jamais effrayer par ces oppositions et ces haines aveugles, qui ne reculaient quelquefois devant aucun crime pour se donner satisfaction. Il ne se presse pas, il agit lentement, prudemment, mais toujours avec vigueur. Il reste plusieurs décrets à porter, il se réserve de les achever à Milan et de les expédier ensuite. Le diocèse de Brescia est immense; en retranchant celui de Milan, il égalait en étendue tous les autres diocèses réunis de la province. « Celui qui connaît ces contrées, dit le saint, ne saurait s'étonner, je crois, s'il m'a fallu un temps si considérable pour les parcourir. Il me semble que nous avons trop promptement terminé notre travail dans ces vallées. J'avoue cependant, qu'avec mes collaborateurs, nous avons passé dans cette ville beaucoup de veilles, jusqu'à minuit, sans souper, pour expédier tant de choses. Le jour, je fermais les portes des églises pour ne pas être troublé. Nous nous occupions seulement des choses nécessaires, réservant pour un autre temps les moins importantes. »

Les monastères de religieuses lui donnèrent plus de travail, peut-être, que tout le reste : « On n'y observe plus la clôture, écrivait-il; l'évêque qui est mort dernièrement avait accordé à quelques religieuses, sous certaines conditions cependant, de pouvoir sortir quelquefois : celles qui n'étaient point comprises dans cette permission ont pris le prétexte de la faculté accor-

dée aux autres pour sortir. En sorte qu'un grand nombre en abusent pour se rendre dans leur famille; quelques-unes vont même s'occuper des affaires domestiques du confesseur. Elles vont souvent visiter les propriétés, les champs; elles traitent, elles expédient avec les étrangers les affaires du monastère... Tout cela certainement dépasse les limites de la permission accordée par Bollani... C'est pourquoi ces malheureuses vierges se chargent de crimes et de censures... »
Ramener tout à la première discipline était difficile; néanmoins, ce n'était au-dessus ni du courage du saint, ni de son habileté. Il fallait d'abord entourer d'une ceinture d'épines les lis les plus purs : comme sauvegarde de leur chasteté, il introduisit parmi elles un genre de vie austère. Il établit dans la ville, pour leur servir de modèle et d'encouragement, un monastère de religieuses capucines. Ensuite, il enflamma plusieurs femmes du monde de l'amour de la virginité; il en fit une noble association, sous le vocable de Sainte-Ursule, à laquelle il donna les règles de la société du même nom instituée à Milan. L'on vit bientôt refleurir dans tout son éclat la vie religieuse à Brescia.

L'action du saint se fit sentir dans toutes les classes de la société et, au milieu du dix-huitième siècle, l'oblat Oltrocchi pouvait écrire : les citoyens les plus religieux de Brescia avouent qu'ils doivent à saint Charles cette splendeur de la religion et cette perfection de la piété auxquelles ils sont arrivés [1].

Un des derniers résultats de cette visite, qui fut peut-être le plus difficile à obtenir, ce fut de mettre un terme aux luttes de fameux brigands qui désolaient le

1. V. Oltrocchi, p. 546, note.

pays par leurs rapines et leurs guerres continuelles. Bertazzoli de Salo, Sala d'Asola, Clerici et Avogradro traînaient à leur suite toute une escorte de gens armés et terribles. Saint Charles avait dans le cours de ses visites entendu parler de leurs exploits et il avait songé aux moyens de les convertir. Il leur fit exprimer le désir de les voir : ceux-ci ne s'y refusèrent pas. Il leur parla, avec tant d'autorité et de douceur, que ces hommes sentirent en sa présence leur fureur s'apaiser. Ils obéirent au cardinal; le respect qu'ils portaient à sa personne alla jusqu'à les rendre obéissants même à ses familiers. L'un de ces chefs vint assister à la messe; pour se conformer aux ordres de l'archevêque, il ne permit pas à ses hommes armés de le suivre, lui-même il entra dans le temple avec son arquebuse inclinée vers la terre et, dans l'église, il la déposa à ses pieds pour témoigner de toute son obéissance envers le saint.

Le cardinal retournant à Milan arriva, la nuit, à Martinengo, alors que les portes de la ville étaient fermées. Obligé de revenir sur ses pas, il alla demander asile à une auberge de campagne dans laquelle les vagabonds et les criminels venaient souvent se réfugier. Un des compagnons du saint raconte ainsi ce qui arriva.

« Dans une hôtellerie, en dehors des murs de Martinengo, nous trouvâmes toute une troupe de bandits. Dieu leur inspira la nuit même de demander au cardinal le pardon de leurs crimes. Mais avant de mettre leur projet à exécution, ils jouèrent à la *morra* (1), pour

1. Ce jeu que deux personnes jouent ensemble en se montrant rapidement les doigts, les uns élevés et les autres fermés, afin de donner à

décider lequel d'entre eux, se présenterait le premier devant Borromée. Le plus âgé, désigné par le sort, s'avança aussitôt vers la chambre de l'archevêque. Charles était à genoux, récitant les dernières parties de son bréviaire. Le bandit étonné s'arrête et comme il voyait l'archevêque immobile, il se mit lui-même à genoux et il attendit très patiemment qu'il eût achevé ses prières. Quand le cardinal eut terminé, cet homme lui ouvrit sa conscience, lui exprima les désirs de ses compagnons qui attendaient le moment de pouvoir, eux aussi, lui découvrir les souillures de leur âme. Charles les fit venir les uns après les autres. D'après ce que j'ai pu conjecturer de leurs visages, ils reçurent du cardinal des témoignages d'un très grand amour et d'une paternelle bienveillance. Le lendemain, ils assistèrent à sa messe dans l'église des Pères de Saint-François. A son départ, il leur donna des lettres de recommandation pour le prévôt et l'archidiacre de la ville de Crema, pour les engager à les maintenir dans leur bonne résolution (1). »

La visite de saint Charles dans le diocèse de Brescia y laissa des traces profondes et salutaires. Les évêques qui se succédèrent à Brescia furent unanimes pour faire l'éloge du saint et constater les heureuses conséquences de sa visite. L'Église de Brescia, dit l'un d'eux, fut ramenée par les travaux de ce très saint homme à un meilleur état de discipline : il la fortifia par d'excellentes lois et de très bons décrets. Lorsque j'ai visité ce diocèse qui m'a été confié, les décrets de

deviner le nombre des premiers. Chacun accuse un nombre, en même temps, et celui-là gagne qui devine le nombre de doigts qui lui sont présentés.

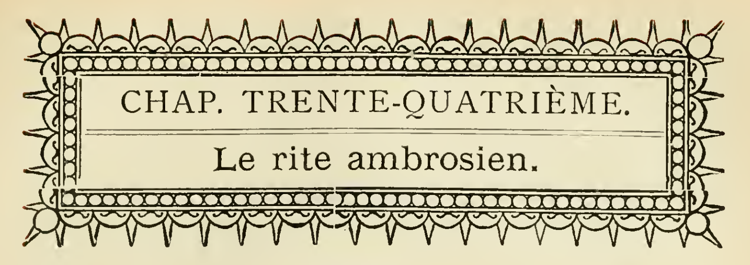
1. Lettre d'Octave de Foreri. — V. OLTROCCHI, p. 547, note *a*.

Charles étaient pour moi comme autant d'astres lumineux : je les avais toujours devant moi, comme la colonne de feu qui guidait les Israélites dans le désert [1]. »

Le cardinal Ange Marie Quirini, évêque de Brescia, dit à son tour : « Tous, encore aujourd'hui, nous vénérons les actes de cette visite signés du nom de saint Charles ; nous les honorons comme un gage sacré de son amour. Toutes les fois que je les consulte, ce qui arrive souvent, en ouvrant et en fermant ce vénérable volume, je le baise toujours avec respect. »

A Brescia, comme partout, on l'avait reçu, honoré et aimé comme un saint. Le chef de la noble famille des Luciagi de Brescia, Jérôme, avait pour lui une vénération qu'on ne saurait dépeindre ; il le suivait dans ses visites, regardait comme un grand honneur de lui rendre les plus humbles et les plus petits services ; il recueillait religieusement les restes de pain ou d'eau qui venaient de la table du cardinal, il les conservait comme de très chères reliques. Après la mort du saint, en 1602, au moment où l'on commençait à lui rendre les premiers honneurs, il voulut venir à Milan, malgré sa mauvaise santé, pour vénérer son glorieux tombeau. Il descendit chez les pères Jésuites de Saint-Fidèle et après quatre jours consacrés à la prière et aux visites de la tombe vénérée de son saint ami, il mérita d'être appelé par lui à partager sa récompense céleste. Il mourut entre les bras de l'archevêque Frédéric Borromée, qui lui ferma les yeux et lui fit de splendides funérailles.

1. Georges Marini.



Origine de la liturgie ambrosienne. — Quelle part saint Ambroise a prise à sa formation. — La réforme de la liturgie de l'Église. — Bref de saint Pie V. — Difficultés que rencontre son application. — Bref de Grégoire XIII à l'archevêque de Milan. — Les raisons du saint pour établir le rite Ambrosien à Monza. — Établissement de la liturgie ambrosienne et concours du peuple. — Les habitants de Trevi. — Naissance de l'opposition contre la liturgie ambrosienne dans la ville de Monza. — Pétitions contre l'archevêque. — L'affaire est portée à Rome. — On représente le saint comme l'ennemi de tout ce qui se pratique à Rome. — Proportions que prend cette affaire. — Entretien de Grégoire XIII avec Mgr Speciano. — Le cardinal Morone prend parti contre le rite ambrosien. — Le saint proteste de sa soumission au Saint-Siège, tout en déclarant qu'il défendra vigoureusement la liturgie de son Église. — Manœuvres employées contre le saint à Rome. — Ses conseillers le trahissent. — Grégoire XIII exprime à Mgr Speciano le désir de voir la liturgie romaine établie à Monza. — Soumission admirable du saint. — Sa lettre à l'archiprêtre de Monza. — Comment les Monzéens l'en récompensent. — Mgr Speciano avait prévu ces conséquences. — Le bref de Grégoire XIII au marquis d'Ayamont. — Noble et belle protestation du saint. — Le pape retire son bref. — Le miracle de la liturgie ambrosienne. — Le saint sauve de nouveau la liturgie ambrosienne. — Comment il travaille à la réformer. — Ses nombreux recours à Rome dans toutes les questions liturgiques.

PAR un édit du 8 septembre 1583, l'archevêque de Milan rendit obligatoire pour tout le clergé de son diocèse le Bréviaire ambrosien, qu'il venait de faire corriger: « Une de nos premières sollicitudes, dit-il, dans ce décret, ce fut de défendre et de rétablir les anciennes institutions de

l'Église qui nous fut confiée, ainsi que les anciens rites qui remontent à saint Ambroise lui-même. »

La liturgie ambrosienne occupe une trop large place dans l'histoire de l'Église de Milan, elle fut de la part du saint cardinal l'objet de trop longues études, sa conservation lui occasionna trop de luttes et de douloureuses préoccupations pour que nous ne nous arrêtions pas d'une manière particulière sur cet intéressant sujet.

Plus ancienne que l'évêque dont elle porte le nom, la liturgie ambrosienne n'est pas autre chose que la liturgie même de l'Église romaine, aux premiers siècles du christianisme (1). Tout en elle révèle cette vénérable origine. Le long et majestueux déploiement de ses cérémonies symboliques; ses chants graves, lents et solennels; l'oblation du pain et du vin par les fidèles, représentés par dix chrétiens de chaque sexe, encore appelés maintenant *l'École de Saint-Ambroise;* la répétition fréquente du *Kyrie eleyson*, au commencement,

1. Presque tous les historiens qui ont parlé de la liturgie ambrosienne lui donnent une origine orientale. C'est une erreur. Il résulte, en effet, d'importantes recherches et d'études approfondies faites par le savant Oblat Don. A. Ceriani, préfet de la Bibliothèque Ambrosienne, que la liturgie milanaise, appelée ambrosienne, n'est pas autre chose que l'ancienne et vraie liturgie de l'Eglise romaine, aux premiers siècles. La comparaison faite entre les plus anciens manuscrits des deux Églises prouve jusqu'à l'évidence que la liturgie de l'Église romaine fut, avec le temps, corrigée, abrégée surtout par les papes et que celle de Milan se rapproche beaucoup plus du texte primitif. En tous cas, la comparaison de la liturgie orientale avec celle de Milan démontre, d'une façon plus évidente encore, que la liturgie ambrosienne ne peut être attribuée, même en partie, ni à saint Basile, ni à saint Chrysostome. Il n'y a qu'une seule antienne exactement semblable qui soit commune à la liturgie ambrosienne et à celle de saint Basile. Celle attribuée à saint Chrysostome n'offre pas de plus grandes similitudes. — L'autorité du préfet de la bibliothèque ambrosienne, les preuves qu'il a bien voulu mettre sous nos yeux, ne nous ont laissé aucun doute à cet égard et nous n'avons pas hésité à embrasser pleinement son opinion.

au milieu et à la fin de la messe, tout cela et beaucoup d'autres particularités nous reportent par la pensée à ces premiers siècles où l'Église victorieuse, sortie des catacombes, étalait aux regards ravis des fidèles, sous les rayons du soleil de la liberté, les splendeurs de sa mystérieuse liturgie.

Si saint Ambroise ne saurait être regardé comme l'auteur personnel de cette imposante liturgie, qu'il a trouvée en usage dans son Église, on suppose qu'il en a néanmoins réglé quelques parties. Ses successeurs ont aussi travaillé à formuler certains rites, à fixer certaines cérémonies : il serait impossible aujourd'hui de spécifier les réformes ou les additions que saint Ambroise a lui-même introduites dans l'ancienne liturgie. On ne saurait non plus dire qu'il a composé un cérémoniaire spécial ; car, avant la fin du XII[e] siècle, nous n'en trouvons aucun d'écrit dans cette église. Il est certain, d'ailleurs, que saint Charles lui-même a réglé et fixé plusieurs cérémonies qui font aujourd'hui partie du rite ambrosien. Saint Ambroise a enrichi cette liturgie d'hymnes incomparables, composées par lui ; c'est la part incontestable et glorieuse qui lui appartient. Il n'est pas aussi certain que les préfaces et les prières qu'on lui attribue soient son œuvre. La musique et la poésie lui étaient également chères, il les considérait comme deux ailes qui portent vers Dieu les âmes désireuses de l'atteindre par le repentir, l'espérance et l'amour. Il a voulu en quelque sorte les attacher à la prière solennelle et publique, comme un moyen d'attirer et d'émouvoir plus facilement les cœurs. La liturgie et le chant ambrosien ont perpétué le souvenir des efforts faits par le saint docteur pour atteindre ce noble but.

Milan jouissait en paix et avec orgueil de ce trésor liturgique que lui avaient légué et conservé ses pères dans la foi. Toutefois, les siècles, la main des hommes, plus terrible que le temps, n'avaient pas toujours et partout respecté fidèlement le précieux dépôt de la liturgie sacrée, expression la plus populaire et la plus importante de la foi des Églises. Lorsque le concile de Trente se réunit, les évêques jugèrent nécessaire de porter un décret général sur la réforme de la liturgie. Dans quelques-unes des liturgies particulières, surtout depuis un siècle, de regrettables modifications s'étaient introduites. A l'heure où se trouvait l'Église, en présence de l'hérésie, attentive à saisir toutes les occasions de gagner du terrain, il devenait nécessaire de mettre la prière publique à l'abri de changements, à la faveur desquels l'erreur aurait pu s'insinuer doucement et pénétrer au sein même des populations les plus catholiques. Il fallait remédier à ces abus, prévenir le danger, en mettant le dépôt de la liturgie sous la garde absolue et toute-puissante d'une autorité souveraine et infaillible. Le concile décréta que désormais la prière publique serait uniforme dans toute l'Église et qu'au pape seul il appartiendrait de la modifier ou de la corriger. Sans doute, plusieurs liturgies particulières étaient vénérables ; quelques-unes remontaient aux premiers jours de l'Église ; elles avaient été composées par des docteurs, par des martyrs et elles apportaient le témoignage inappréciable de la croyance des âges apostoliques. Fallait-il les sacrifier ? Saint Pie V, chargé de mettre à exécution le décret de réforme du concile de Trente, ne le pensa pas. Par sa bulle *Quod a nobis* du 9 juillet 1568, il supprima toutes les liturgies par-

ticulières qui n'avaient pas au moins deux cents ans d'existence, mais ces dernières ne pourraient être conservées qu'autant qu'elles n'auraient subi aucune modification importante. C'était tout à la fois assurer pour l'avenir l'invariabilité de la prière publique et sauvegarder les glorieux et inestimables trésors du passé.

L'Église de Milan possédait l'un de ces trésors et elle avait à sa tête un évêque jaloux de sa gloire et de ses privilèges. Il semblerait tout d'abord que la bulle du pape devait suffire pour lui en assurer la paisible et légitime jouissance. Les faits que nous allons exposer prouvent que si le siège de Milan eût été occupé par un prélat d'une énergie ordinaire et commune, c'en était fait de la liturgie ambrosienne. Sous le pontificat de saint Pie V, elle ne courut aucun danger ; mais ce pontife mourut avant l'exécution des mesures qu'il avait prises. Son successeur, Grégoire XIII, ne put publier qu'en 1578 les livres liturgiques corrigés et réformés par l'ordre de Pie V. Ces livres ne furent pas accueillis avec empressement par la plupart des diocèses de l'Église catholique. Ici, on se plaignait d'être obligé d'abandonner des rites et des coutumes auxquels on était profondément attaché ; là, on prétextait un surcroît de dépenses occasionné par l'achat de nouveaux livres ; ailleurs on voulait conserver quelques fêtes spéciales, celles des patrons, des saints du pays, etc. Les évêques toutefois, généralement étrangers par leur naissance aux diocèses qu'ils gouvernaient, acceptaient sans difficulté la liturgie romaine dans son intégrité : les chapitres résistaient, ils tenaient aux usages et aux traditions de leur propre pays. De là

naissaient des oppositions, des divisions regrettables, mais faciles à comprendre et presque inévitables.

D'un autre côté, corriger les anciennes liturgies remontant à plus de deux siècles, en les ramenant le plus possible à la pureté du texte primitif, selon l'esprit de la bulle de saint Pie V, n'était pas chose facile. Cette entreprise ardue, délicate et également coûteuse faisait naître de sérieuses hésitations et l'on en venait facilement à regarder l'adoption de la liturgie romaine comme la chose la plus simple et la meilleure : on se contenta alors de la concession de quelques privilèges faite par le souverain pontife.

Ces négociations, leurs phases diverses, leur résultat définitif et presque général avaient plus que jamais fait naître, dans la curie romaine, le désir et presque l'idée fixe de voir toute l'Église latine, sans exception, embrasser le rite romain. Milan était jusqu'ici restée en dehors de toutes les discussions, elle était forte de son droit et elle ne songeait nullement à s'en dessaisir. L'opposition à la liturgie ambrosienne, vint du diocèse même de Milan.

Par un bref, Grégoire XIII avait félicité l'archevêque de Milan de son zèle pour conserver à son diocèse l'antique liturgie, instituée par saint Ambroise, et constamment maintenue du consentement de l'Église romaine ; il l'avait encouragé à la corriger selon les anciens rites. Puis il ajoutait : « C'est pourquoi, dans les églises de votre diocèse ou dans les monastères soumis à votre juridiction, partout où vous pensez devoir introduire ou rétablir cet usage du rite et de l'office ambrosien, nous voulons que cela se fasse entièrement selon votre bon plaisir. Et afin que vous

puissiez agir ainsi en vertu de l'autorité du siège apostolique, nous vous donnons, nous vous accordons, nous vous concédons cette faculté par nos lettres (1). »

Muni de ces pleins pouvoirs, l'archevêque songea à donner le rit ambrosien aux villes de Monza et de Trevi, ainsi qu'aux autres paroisses de son diocèse qui ne le possédaient pas. Les premières qui le reçurent furent Besozzo sur le Lac Majeur et Varenna sur le lac de Côme. Selon son habitude, Charles ne voulut rien précipiter : il prit son temps pour peser mûrement les avantages et les inconvénients de cette mesure, il consulta des hommes sages et éclairés, dont toutes les sympathies étaient plutôt portées vers le rite romain et, au mois de juin 1576, il se rendit à Monza pour y préparer lui-même l'établissement de la liturgie ambrosienne. Il exposa à Mgr Speciano les raisons qui l'avaient déterminé. Il parle « de son droit, comme évêque, de ramener tous les rites des paroisses de son diocèse à un seul, celui en usage dans son église cathédrale, et ce droit vient de lui être confirmé par un bref spécial du souverain pontife. » Il ne saurait y avoir de discussion à ce sujet. Mais peut-on objecter, disait-il, contre la mesure qu'il a prise, la liturgie particulière en usage à Monza? Le cardinal ne décidait jamais une question sans l'avoir profondément étudiée ; il consulta l'histoire, il interrogea les savants. Le résultat de ces recherches, appuyées sur de nombreux documents, fut que Monza n'avait jamais eu une liturgie propre et uniforme ; la prière publique y a varié souvent, selon les phases par lesquelles cette Église a passé : abbaye soumise au Saint-Siège, elle a eu le

1. Bref du 25 janvier 1575, cité par OLTROCCHI, p. 254, note *c*.

rite romain; plus tard, l'abbaye devint un chapitre et les chanoines, exempts de la juridiction pontificale, adoptèrent une liturgie qui était un mélange emprunté à la liturgie de diverses églises de France et à celle de quelques monastères; toutefois, le rite d'Aquilée ou patriarcal était l'élément dominant dans cette liturgie anormale. Les rites ambrosiens avaient été autrefois en usage chez les religieux de ce diocèse. Quel qu'il fût, le rite de Monza, pour obéir aux ordres du saint siège, devait être abandonné. L'archevêque trouva qu'il était plus conforme aux canons et aux intérêts de son diocèse d'y établir la liturgie même suivie dans son église cathédrale. « Monza, disait-il, est placée au milieu de mon diocèse, j'ai depuis longtemps l'intention d'y fonder un séminaire, et des rites spéciaux y auraient un très grand inconvénient: ils nuiraient à l'unité de la discipline, soit que je veuille établir des fêtes, soit que je veuille régler le jeûne du carême ou celui des vigiles. »

La liturgie ambrosienne, en effet, ne comprend pas seulement un règlement particulier pour le cérémonial des offices; mais sur quelques points, elle est en désaccord avec la discipline de l'Église romaine. Nous avons déjà signalé quelques-unes de ces différences: le jeûne du carême ne commence à Milan que le premier dimanche; la cérémonie des cendres est remise aux jours des Rogations qui se célèbrent le lundi, le mardi et le mercredi de la semaine qui suit la fête de l'Ascension de Notre-Seigneur. L'Avent comprend six dimanches; il commence le dimanche qui suit la fête de Saint-Martin évêque de Tours, etc. Ces différences et quelques autres, de moindre impor-

tance, pouvaient facilement compliquer et embarrasser l'administration diocésaine. Ces motifs étaient plus que suffisants pour justifier le désir et la conduite de l'archevêque de Milan. A Monza, on n'opposa d'abord aucune difficulté à la volonté du cardinal et, le jour de la fête de saint Barnabé, le 11 juin, il inaugura solennellement la liturgie ambrosienne dans l'église principale de cette ville. « Le temple, écrit-il à Mgr Speciano, regorgeait de monde, hommes et femmes; vous savez quelle multitude il peut contenir. Neuf cents, et peut-être mille habitants de la ville s'approchèrent de la communion. Tous les travaux cessèrent pendant ce jour consacré à saint Barnabé, dont jusqu'ici ils n'avaient jamais honoré la mémoire. Les chanoines et l'archiprêtre ont tous consenti à ma décision. »

Les choses paraissaient être en bonne voie : l'archevêque resta encore quelques jours à Monza pour mettre la dernière main à ses ordonnances, puis il partit pour Milan, le 18 juin. Il jeta les premiers fondements de l'église de Saint-Protais, et il se disposa à partir pour Trevi, afin d'y réformer la liturgie comme à Monza. Charles avait d'abord fait sonder les dispositions des habitants par l'évêque de Lodi; mais ils s'étaient révoltés à la pensée de suivre la liturgie ambrosienne, et ils refusaient énergiquement d'embrasser un rite différent de celui qu'ils avaient observé jusqu'ici. L'archevêque ne les trouva pas plus calmes; il garda un prudent silence et il retourna à Milan. Il y était à peine de retour qu'une députation des habitants, revenus à de meilleurs sentiments, vint implorer la clémence de l'archevêque, le prier d'oublier leur révolte passée et

promettre une soumission absolue pour l'avenir, à la condition toutefois que les habitants de Monza persévéreraient à suivre les rites ambrosiens.

Pendant ce temps, des manœuvres secrètes se préparaient à Monza contre les nouveaux rites. Certains agitateurs populaires déclamaient dans les réunions publiques contre ce qu'ils taxaient de nouveauté, ils allaient même jusqu'à décrier ouvertement l'archevêque. Bientôt les fidèles, comme par convention, deviennent moins nombreux dans l'église : les jours les plus solennels, une solitude immense se fait dans la maison de Dieu, ont en vient au point de refuser les offrandes ordinaires le jour de la fête de saint Jean-Baptiste, titulaire de la basilique. Quelques-uns des plus puissants ennemis du cardinal ne manquèrent pas d'aggraver le mal et d'apporter de nouveaux aliments de discorde. On alla de porte en porte quêter les suffrages des habitants pour pétitionner contre l'archevêque à la cour de Rome. L'art de recueillir des voix contre le cardinal dans la province de Milan était très avancé, il ne le cédait en rien au mode établi aujourd'hui de formuler des pétitions contre l'Église et ses institutions. Les promesses et les menaces furent employées avec succès : les habitants de Monza, les uns par faiblesse, les autres par ignorance, plusieurs par sottise souscrivirent en grand nombre une supplique adressée au saint père contre leur archevêque. Le coup partait sans doute de Milan. En tous cas, le marquis d'Ayamont avait encouragé le mouvement. Il y voyait un moyen de multiplier les complications et de susciter de grands embarras à l'archevêque. Les habitants de Monza se sentant fortement appuyés,

envoyèrent à Rome pour défendre leur cause un chanoine nommé Casteni, à peine initié aux saints ordres, et que l'archevêque avait été contraint de condamner plusieurs fois à la prison. Il était parti sans lettres démissoriales, sous le prétexte d'entrer dans un ordre religieux, afin de pouvoir plus aisément atteindre au terme de son voyage. Arrivé à Rome, il alla trouver les cardinaux qu'il savait être moins bien disposés pour le saint ou que des intérêts particuliers attachaient à Monza; il sut si bien manœuvrer qu'il arriva à leur persuader que le cardinal Borromée était opposé absolument aux rites romains. Les habitants de Monza, au contraire, qui avaient toujours été attachés à cette liturgie, disait-il, la voulaient conserver à tout prix.

Présentée sous cet aspect, la question revêtait un tout autre caractère : le cardinal trouva en face de lui toute la cour romaine, prête à déclarer la guerre aux rites ambrosiens, pour maintenir et défendre la liturgie du saint siège. En peu de temps, la question prit une telle importance, que l'agent du cardinal Borromée lui écrivait, le 21 juin 1578 : « L'affaire de l'office ambrosien me donne plus d'ennui que tout le reste [1]. Cette question, ici, est généralement mal comprise et surtout par ceux qui sont le plus dévoués à Votre Seigneurie Illustrissime. Mgr le Dataire dit que le rit ambrosien n'est permis que par tolérance et, qu'en conséquence, on ne devait par l'imposer à ceux qui ne l'avaient pas et, s'il n'y avait pas eu le bref du pape, on n'aurait pu le faire. Les autres disent que Votre Seigneurie Illustrissime n'aime pas les usages de Rome,

1. Il s'agissait cependant, à ce moment, des discussions avec le gouverneur et les décurions de Milan.

puisqu'elle ne veut pas les imiter, non seulement dans les offices, mais encore dans le vêtement et la barbe. Vous avez tout établi d'une manière diverse. Malgré cela, cependant, j'espère qu'on pourra défendre chacune de vos mesures et que Notre Seigneur ne voudra pas révoquer une chose faite, et déjà bien en train, en vertu de son bref [1]. »

Le 4 juillet, Mgr Speciano rend compte à l'archevêque d'une visite qu'il a faite au saint père et au cardinal Morone : « Mercredi, lorsque je fus aux pieds de Sa Sainteté, je lui rappelai la copie du bref que nous vous avons mandé, avec une de mes lettres, et toutes les autres affaires, ainsi que les inconvénients qui résultaient de la diversité des rites. Il me répondit clairement qu'il ne trouvait pas bien de mettre l'ambrosien là où s'observaient les rites romains, qu'il eût fallu plutôt faire le contraire. La chose est faite, lui dis-je, elle a même été acceptée par le clergé, malgré les plaintes de quelques-uns. Alors Sa Sainteté m'a promis qu'elle ne reviendrait pas sur ce qui avait été fait et elle me l'a dit d'un ton qui me permet de croire qu'elle ne prêtera, en aucune manière, l'oreille à quiconque lui en parlera [2]. »

Le cardinal Morone, quoique Milanais, ne se montra pas favorable et, dès le principe, il dit à l'agent : « Le cardinal Borromée a infligé une telle flétrissure à l'Église romaine que, moi et beaucoup d'autres cardinaux, nous en sommes scandalisés ; c'est une grande affaire. Et il doit venir des gens de Monza et de Trevi

1. Bib. Amb., *Ms. G. S.* III, 8. — Nous avons parlé de la réforme pour la barbe. La soutane du clergé ambrosien est un peu différente de celle en usage ailleurs : elle est plus large et ne se ferme pas en avant par des boutons, elle se replie sur elle-même.

1. Bib. Amb., *Ms. G. S.* III, 7.

aux pieds de Sa Sainteté pour lui demander des mesures contre ces nouveautés. »

« Je lui ai raconté ce qui s'était passé, dit l'agent, pour Trevi. Je lui certifiai ensuite qu'à Monza vous n'aviez agi qu'en vertu d'un bref du saint père ; que vous aviez l'habitude de tout faire avec réflexion ; qu'il pouvait croire que vous n'aviez pas été amené à ce changement, sans y être contraint par la nécessité de remédier à tous les inconvénients que la diversité des liturgies pouvait chaque jour enfanter dans votre diocèse. En conséquence, je le priai de se montrer bien disposé pour cette action de Votre Seigneurie, comme il l'est pour toutes les autres qui ont toujours pour fin la gloire de Dieu. » A ce discours, le cardinal Morone s'apaisa ; mais il n'en continua pas moins à dire que ce changement lui paraissait étrange, qu'il était de nature à diminuer le respect et la soumission qu'on devait à cette Église, mère et maîtresse de toutes les autres.

Speciano voyant l'inutilité de ses observations, désespérant de persuader le cardinal Morone de la sagesse et de l'opportunité de la mesure prise par l'archevêque, le pria au moins de vouloir bien défendre le fait accompli. Revenir si promptement sur ce qui a été fait serait trop préjudiciable au service de Dieu : ce ne serait pas le meilleur moyen d'assurer pour l'avenir à l'autorité l'obéissance à laquelle elle a droit. Il demande qu'on réfléchisse, qu'on réunisse une congrégation de cardinaux, qu'on étudie la question et enfin, si le saint père veut qu'on établisse partout la liturgie romaine, le cardinal Borromée est tout prêt à obéir (1).

1. Bib. Amb. *Ms. G. S.* III, 7.

A cette lettre de son agent, le saint répondit aussitôt :

« Quant à votre sentiment et à celui du cardinal Morone sur la possibilité pour l'Église de Milan elle-même d'adopter le rite romain, je le déclare de nouveau : sur ce point il faudrait attendre un décret pontifical. Si Grégoire XIII commandait, je suis toujours prêt : avec tout le respect dont je suis capable je me soumettrais au saint siège et, de bon cœur, je recevrais cet oracle comme prononcé par l'Esprit-Saint. Prenez garde cependant, en interprétant ma bonne volonté, toujours prompte à obéir, de vous imaginer que mon opinion sur les rites ambrosiens soit la même que celle que j'ai sur les rites et les cérémonies particulières, d'au-delà des Alpes ou des ordres religieux. En effet, si on mettait en question l'existence de nos rites, je penserais qu'il s'agit d'une des plus graves affaires de l'Église universelle. En tout cas, c'est ma conviction, on ne devra jamais rien statuer sur leur abandon, sans que la cause ait été étudiée avec beaucoup de soin par le souverain pontife. Il faudrait d'abord considérer attentivement tous les mystères, toute la sainteté, tous les sentiments qu'ils renferment et les fondements sur lesquels ils reposent. Tout cela me persuade que chacune de ces choses devrait être mise sous les yeux du pontife par des savants, envoyés ici pour les étudier, avant de rien décider en une affaire d'une telle importance. En outre, un homme d'une grande science et d'une grande piété, qu'on ne peut taxer de partialité, puisqu'il suit le rit romain, m'a donné ce conseil : Votre devoir d'archevêque serait alors de partir pour Rome, afin de défendre cet héritage si illustre de vos cérémonies. Rappelez à votre

esprit leur vénérable antiquité ; les mystères symboliques vraiment divins qui y abondent ; les mérites, le souvenir, la renommée de notre très saint père Ambroise, docteur de l'Église ; la souveraine estime que tous les âges ont conçue pour ces cérémonies: les écrivains sacrés se servent de nos mystères pour les opposer aux hérétiques, comme un bouclier inexpugnable. Certes, les autres rites, bien que depuis des siècles arrivés jusqu'à nous, ne présentent point une dignité égale... Je suis ému aussi par les prodiges dont les historiens nous ont laissé le récit et que Dieu a fait éclater pour manifester la sainteté de ces rites. Ajoutez que jamais rien de semblable n'a été tenté par les souverains pontifes, même dans les temps où notre Église a eu de grands démêlés avec l'Église romaine. Pourquoi cette question est-elle agitée, à notre époque, où la ville de Milan, par l'aide de Dieu, surpasse les autres villes, ou du moins ne leur cède en rien, par son obéissance et sa vénération (1) ? »

Nous ne craignons pas de l'affirmer, cette admirable lettre sauva le rite ambrosien. Si le pape et les cardinaux ne parlèrent plus d'imposer la liturgie romaine à l'Église de Milan, il faut l'attribuer à ce mélange d'énergie et de douceur, de science et de soumission avec lequel l'archevêque défendit ses droits et fit valoir ses privilèges. Il fallut que cette lettre du cardinal Borromée exerçât une grande influence sur l'esprit de Grégoire XIII ; car les plaintes contre le cardinal devenaient chaque jour plus puissantes et plus multipliées. Le lecteur a encore présent à l'esprit les manœuvres du marquis d'Ayamont ; les esprits malveillants, jaloux,

1. V. OLTROCCHI, p. 881, note *a*.

ennemis de toute réforme, et il y en a toujours en trop grand nombre! s'unissaient pour appuyer et confirmer les griefs du gouverneur de Milan. Ils crurent trouver, dans cette affaire de la liturgie, une preuve irréfutable de l'amour des nouveautés qui, disaient-ils, travaillait l'archevêque de Milan, le portait toujours à imaginer des réformes, à urger d'une façon exagérée l'exécution des décrets et des lois de l'Église. Le saint avait agi avec une grande droiture d'intention, il avait prié, consulté les hommes d'expérience qui l'entouraient; mais plusieurs de ces derniers, qu'il avait jugés dignes de sa confiance, le trahissaient. Son agent eut l'occasion de s'entretenir de cette question avec saint Philippe Néri: « Le cardinal, lui dit Speciano, n'a rien entrepris, sans l'avis des hommes les plus éclairés de son conseil

— Mais l'on se montre à Rome, répondit Philippe, les lettres de ces hommes qui votent, comme lui et avec lui en congrégation et qui, à peine sortis du conseil, se hâtent d'écrire ici tout le contraire. Oh ! il est bien vrai, ajoutait le saint, ce qui manque surtout aux seigneurs, c'est d'avoir à leurs côtés des hommes qui leur disent franchement la vérité [1]. »

Cette affaire prit des proportions considérables. « Jamais, écrivait une seconde fois Mgr Speciano, je n'ai éprouvé tant d'ennuis que pour cette affaire du rite. Aussi, je ne puis me dispenser de vous le dire, cette heure n'est pas le moment que vous devez choisir pour multiplier les autres réformes, surtout en des choses qui ne sont pas de grande importance. Je ne sais même pas s'il serait à propos, pour ce motif, d'envoyer

1. Lettre de Speciano du 20 juillet 1588. — Bib. Amb : *Ms. G. S.* III, 7.

ici votre quatrième concile provincial pour le faire examiner. Que Votre Seigneurie Illustrissime y réfléchisse, puis qu'elle prenne le parti que Dieu lui inspirera.

« Je vous ai écrit, il y a quelque temps, ce n'était pas sans raison, que vous feriez bien de quitter Milan et de consacrer quelques mois à une visite pastorale, afin qu'on ne parle plus ni de vous, ni de vos affaires. Je vous le répète, en ce moment, avec beaucoup plus de raison, je crois, il serait bien plus utile au service de Dieu d'agir ainsi. Cependant je m'en remets à votre appréciation : Dieu vous éclaire, j'en suis convaincu, et vous ne ferez rien autre chose que sa sainte volonté (1). »

Le pape faisait appeler souvent Mgr Speciano, il lui donnait communication des plaintes et des accusations quotidiennes dirigées contre l'archevêque. Grégoire XIII avait pour le cardinal Borromée autant d'estime que d'affection, il était convaincu de la pureté de ses intentions et il accueillait toujours avec bonheur la justification de ses actions. L'affaire de Monza toutefois le préoccupait, il revenait constamment sur ce sujet.

« Les plaintes sont continuelles, disait-il, et le clergé vient d'envoyer un mandataire qui se lamente très fort, en son nom.

— Mais, Saint Père, réplique Speciano, cet homme ne peut être qu'un certain Varesio : le cardinal lui a enlevé un bénéfice qu'il retenait indûment et sans dispense, c'est là son plus grand motif de plainte ; il est certain que le clergé a reçu le rite ambrosien avec joie.

— La chose étant ainsi, reprit le pape, il serait bon néanmoins que le cardinal consolât ces âmes qui, me

1. Lettre du 9 août. — BIB. AMB. *Id.*

dit-on, ne vont plus à l'église principale, mais se rendent dans celles des religieux.

— Je n'en crois rien, Très Saint Père : le contraire a eu lieu, quand le cardinal s'est, dès le principe, rendu à Monza. »

« Mais j'avais peur, dit Speciano, que le saint père ne me donnât un ordre formel et je me hâtai d'ajouter : Votre Sainteté peut croire que le cardinal porte assez d'amour à ses brebis pour trouver un moyen de les satisfaire, n'importe par quelle mesure qu'il jugera la plus utile aux âmes et au service de Dieu.

« Et le pape approuvant ce que je disais : « Ecrivez lui qu'il voie à les consoler (1) ! »

Speciano pensait que la chose en resterait là ; mais quelques jours après le pape insista de nouveau, il déclara que les habitants de Monza ne voulant point le rite ambrosien, il fallait leur rendre la liturgie romaine. « Le cardinal est prêt à obéir, répondit l'agent, si Votre Sainteté commande. » Il fit observer toutefois qu'il serait bon de laisser à l'archevêque l'initiative de cette mesure (2).

Cependant le saint ne se pressait pas. Il avait même adressé à Monza, pour le jubilé, des litanies conformes au rite ambrosien ; de nouvelles plaintes se firent entendre : « Je vois bien, dit le pape, qu'il ne veut pas leur rendre le rite romain.

— Le cardinal est prêt à obéir, réplique Speciano, et il l'eût fait déjà, si les coupables, comme le pape lui-même le leur avait ordonné, étaient venus s'humilier devant leur archevêque et faire des excuses.

1. Lettre du 15 août : Bib. Amb. *Id.*
2. Lettre du 30 août : *Id.*

— J'ai donné cet ordre, je le renouvellerai ; mais s'ils ne veulent pas le faire, ce n'est pas un motif pour que le cardinal ne leur rende pas justice. J'ai laissé à l'archevêque le soin de tout arranger et le choix du moyen, de façon à ce que tout paraisse venir de lui-même, de sa volonté. Qu'il agisse en conséquence et de la manière qui lui paraîtra la meilleure ; mais que cette affaire finisse, je ne veux plus en entendre parler (1). »

Speciano nous donne le motif de cette décision sévère du pape. « On vous regarde ici, dit-il au saint, comme étant hostile à tout ce qui se fait à Rome. » Cette persuasion allait si loin, que le pape avait même prononcé cette parole : « Cette action du cardinal a été regardée, même par les hommes de bien, comme peu conforme à toutes celles qu'il a faites jusqu'ici, à la grande consolation des bons. Il fera bien, même dans les choses indifférentes, de chercher à se conformer à la sainte Église romaine (2). »

Le saint, toujours semblable à lui-même, n'hésita pas à obéir. Il savait bien qu'on abuserait à Monza de sa condescendance, il prévoyait les autres difficultés qu'elle pourrait susciter ailleurs ; mais, dévoué avant tout à l'autorité du pontife romain, il répondit à ses détracteurs par une obéissance prompte et absolue. Il était à Turin, quand lui parvint la lettre de son agent, il ne voulut même pas attendre son retour à Milan : le 16 octobre, il écrivait à l'archiprêtre de Monza la lettre suivante :

« Sa Sainteté, Notre Seigneur, voyant l'extrême désir montré par le peuple de Monza de suivre le rite

1. Lettre du premier octobre. — *Id.*
2. *Id.*

romain, serait contente qu'on lui donnât satisfaction. Nous désirons lui donner le plus promptement possible cette consolation : nous ne voulons négliger aucun moyen pour aider les âmes à avancer dans la vie chrétienne. En conséquence, nous avons jugé ne pas devoir attendre notre retour à Milan pour décider cette affaire. Nous vous accordons la faculté, et nous vous ordonnons, d'établir le rite romain pour les offices du chœur, l'administration des sacrements, soit à l'intérieur, soit au dehors de l'église, et en tout le reste. Usez en cela d'une grande diligence. Rien ne se devra plus faire selon le rite patriarcal. Vous ne vous servirez plus des rituels écrits à la main ; mais jusqu'à ce que le rituel qui doit se publier à Rome soit paru, vous vous servirez de celui imprimé à Brescia ou à Bologne [1]. »

Un des premiers résultats de cette mesure, ce fut la démission de l'archiprêtre de Monza. Le 31 octobre, il écrivait en ces termes à l'archevêque : « J'ai communiqué, aussitôt sa réception, votre lettre du 16 octobre aux seigneurs procureurs de cette terre ; je leur ai dit tout le fruit chrétien que Votre Seigneurie Illustrissime espérait de cette mesure pour les âmes. Ils montrèrent une grande joie, un grand contentement et ils exprimèrent toute leur reconnaissance pour Votre Seigneurie. Je les priai de ne faire à cette occasion aucune manifestation publique, mais plutôt de tourner leur allégresse vers le Seigneur, par des œuvres de pénitence, de conversion et par des louanges spirituelles.... Je pourrais en écrire plus long à Votre Seigneurie ; mais j'irai lundi lui offrir mes hommages et je lui racon-

1. V. *Memorie storiche di Monza e sua corte*, par le chanoine FRANCESCO FRISI — 1 vol. Milano 1794.

terai de vive voix tout ce qui sera nécessaire. Pour moi, Mgr Illustrissime, je n'ai plus l'espérance de pouvoir faire quelque bien au milieu de ces âmes (je parle du peuple); on a mis entre elles et moi un sujet de discorde: on a prétendu que j'avais accepté ce béni archiprêtré à la condition, imposée par Votre Seigneurie Illustrissime, d'être ambrosien. Quelques-uns pour ce motif ne me voient pas volontiers : s'il paraissait bon à Votre Seigneurie de me décharger de ce poste dont je n'attends plus aucun bien, j'en serais heureux (1). »

A Monza on avait voulu s'affranchir du rit ambrosien, moins par amour de la liturgie romaine que dans l'espérance de conserver la liberté de ne suivre aucun de ces deux rites. Cette espérance ne fut pas de longue durée. Le cardinal Borromée n'était pas homme à négliger son devoir ; il apporta pour le maintien de la liturgie romaine à Monza, la même énergie qu'il déployait pour la conservation et le respect des rites ambrosiens là où ils étaient en vigueur. Une de ses lettres adressée à l'archiprêtre de Monza fournit la preuve de l'obstination des Monzéens à vouloir suivre dans le chant et les cérémonies le rite patriarcal; mais S. Charles ordonna d'observer exactement le romain en tout (2).

Dès ce jour, on peut dire que les habitants de Monza entrèrent en lutte ouverte avec leur archevêque; le saint ne veut rétablir dans cette ville que deux monastères et ils en veulent quatre. L'année suivante, ils se révoltent contre ses édits, envoient de nouveau des ambassadeurs au pape pour se plaindre, ils se

1. Lettre originale. — BIB. AMB. *Ms. S. Q.* ✠ 11, 11.
2. BIB. AMB. *Ms. C. S. I*, 11.

montrent même disposés à déchirer les actes du concile provincial. Du haut de la chaire, un prédicateur osa prononcer des malédictions et des paroles de blâme contre l'archevêque. Deux ans plus tard, le cardinal fut obligé d'abandonner le projet qu'il avait formé d'enlever à un ordre religieux le gouvernement des monastères, tant les esprits étaient excités.

Speciano avait raison de faire remonter l'origine de ces luttes aux premières exigences des Monzéens, auxquelles on avait cédé. « J'aurais bien des choses à dire sur ces affaires de Monza, écrivait-il, en apprenant la décision de l'archevêque. Je me contenterai d'une seule chose, je dirai ouvertement au pontife, qui certainement louera votre dessein et votre courageuse obéissance, ce qui devra résulter de cette condescendance. Plaise à Dieu que je prophétise faussement ! Cette conclusion de l'affaire fortifiera les projets iniques des hommes de désordre ; elle n'apaisera pas les révoltes, elle les fomentera. Je vois avec peine ébranler l'autorité des évêques, dans des choses qu'ils ont très bien sanctionnées pour l'utilité des âmes. Les hommes malhonnêtes en prennent prétexte pour enfreindre les ordonnances les plus salutaires : nous en voyons chaque jour des exemples. Cependant, je veux avec vous concevoir l'espérance qu'il résultera des fruits abondants de cette concession, avec le secours divin, quoique je ne voie pas bien comment on pourra les recueillir : l'esprit humain voit facilement trouble dans l'évolution des conseils divins [1]. »

Mais le cardinal Borromée ne se laissait arrêter par aucune considération humaine ; il se vengeait toujours

1. V. OLTROCCHI, p. 416, note.

des injures personnelles qui lui étaient faites par de nouveaux bienfaits. Monza occupait un certain rang, une certaine primauté parmi les cités du diocèse de Milan. Depuis longtemps, les habitants désiraient voir cette primauté affirmée par quelque privilège, quelques honneurs particuliers attribués au clergé de son église principale. Ce désir était un indice de bonnes dispositions, en faveur de la religion ; l'archevêque fut heureux de le satisfaire ; il sollicita du Saint Siège le privilège des vêtements violets pour l'archiprêtre et de l'aumusse pour les chanoines ; il avait même le dessein de demander pour eux la mitre, mais la mort l'empêcha de le mettre à exécution.

Si la question du maintien de la liturgie ambrosienne à Monza avait vivement préoccupé le pieux archevêque, l'autorisation accordée par Grégoire XIII au marquis d'Ayamont de faire célébrer la messe, selon le rit romain, dans toutes les églises de Milan où il se présenterait, l'avait profondément affligé. La gravité de cette concession, dont nous avons déjà dit quelques mots, avait évidemment échappé à l'attention du souverain pontife. Il n'avait vu dans le gouverneur de Milan qu'un étranger dont on pouvait, en considération même de sa dignité, favoriser les désirs ; mais le saint y vit, non sans raison, une cause même de ruine pour la liturgie si vénérable de son Église. Il était en visite pastorale, lorsque lui arriva la première annonce de ce privilège accordé à d'Ayamont ; aussitôt il écrit à Mgr Speciano une lettre destinée à être mise sous les yeux du saint père. Ce nouveau témoignage de l'ardeur du saint à défendre les droits de son Eglise, est également un monument de

son amour et de son respect pour le Saint Siège; nous devons le reproduire intégralement: « J'ai tant d'égards, tant d'obligations et tant de vénération envers Notre Seigneur que je regarderai toujours comme un bien tout ce qu'il m'ordonnera, vous pouvez en être certain. Néanmoins, je me sens obligé de lui rappeler le détriment du service de Dieu, qui résultera manifestement, je le crois, de la décision qui lui a été extorquée, avec peu de sincérité, par quelqu'un dont les idées sont peu conformes aux bonnes intentions de Sa Sainteté. Je dis cela, à l'occasion du bref accordé au gouverneur, selon que vous m'écrivez, en vertu duquel il peut faire célébrer la messe, dans toute église où il ira, selon le rit romain. Si Notre Seigneur n'apporte aucun remède à cette concession, elle enfantera, je le crains, de très grands inconvénients.

« Vous pouvez très bien vous les imaginer, sachant comment usera de cette faveur celui qui l'a demandée, avec tant de passion, cela ressort du fait lui-même. Il y a, en effet, dans cette ville tant d'églises régulières dans lesquelles on peut entendre la messe romaine! Sa Sainteté lui avait déjà accordé cette permission pour son oratoire privé et je n'ai jamais songé à la lui contester dans un tel lieu. Vous voyez quelle fin il a pu se proposer, pour abuser ainsi de la bonté de Notre Seigneur, en demandant une chose à laquelle lui-même n'avait jamais pensé, depuis tant d'années qu'il est gouverneur : ni ses prédécesseurs, ni les rois, ni les chefs de cet État, ni les légats apostoliques qui ont passé ou demeuré ici n'y avaient non plus songé. Je puis vous citer l'exemple du cardinal Morone; je l'ai vu moi-même quand il assista, ici, dernièrement, à la messe dans le

Dôme : comme légat, il eût pu ordonner tout ce qu'il voulait, néanmoins il a entendu une messe basse, selon le rite ambrosien. Le visiteur apostolique lui-même n'a pas voulu célébrer dans le Dôme, afin de ne pas y introduire un précédent, en opposition avec les usages si anciens de cette Église.

« J'use ordinairement d'une grande condescendance. Je donne toute facilité aux prêtres étrangers et aux religieux qui sont en voyage ou en quête : dans les lieux où il n'y a ni églises, ni oratoires du rite romain, je leur accorde, avec certaines restrictions, de célébrer la messe dans les églises paroissiales et d'user d'un rite différent de l'ambrosien : cela même excite quelquefois du mécontentement et des murmures de la part du clergé. Une fois, je permis à un religieux, pour satisfaire sa dévotion, de célébrer dans l'église de Saint-Ambroise, dans un lieu pourtant secret et caché, c'est-à-dire dans la crypte, et néanmoins cela fut l'occasion d'une si grande opposition et de tant de plaintes que je fus obligé de révoquer cette permission et de la laisser sans effet.

« Je vous laisse maintenant à penser ce qui arrivera, quand on verra donner une telle permission et en user sans aucune nécessité, dans la ville, et surtout en présence d'un magistrat aussi important que le gouverneur. L'impression sera d'autant plus fâcheuse que le gouverneur a précisément l'habitude d'aller dans les églises principales, spécialement dans celles dont on célèbre la fête, avec sa musique ordinaire. Bien qu'on ne chante pas cette messe, elle est néanmoins solennelle, à cause de la présence du gouverneur et de la foule qui l'accompagne. Le fait seul d'avoir demandé cette

permission, au moment des affaires de Monza, pouvait, me semble-t-il, fournir à Sa Sainteté une preuve du peu de sincérité et de l'artifice qui inspiraient cette demande. En tout cas, il y avait là un motif suffisant pour la refuser, comme étant une chose peu nécessaire, peu convenable et de nature à engendrer de nombreux inconvénients.

« J'ai tenu secret l'avis que vous m'avez donné de cette permission, dans l'espérance que Sa Sainteté, dès qu'elle connaîtra ces raisons, s'empressera d'y remédier et aussi parce que j'ignore si cette concession est limitée ou conditionnelle, en un mot, quelle en est la teneur. Il suffira quand ce bref me sera présenté de le faire observer, comme cela est mon devoir et autant qu'il dépendra de moi. Mais, je le crains, le gouverneur, sans vouloir exhiber le bref ni le montrer à qui que ce soit, ira dans quelque église, il suscitera quelque scandale, comme avait déjà fait le grand commandeur quand il se fit absoudre de ses censures, sans vouloir montrer le bref. Vous parlerez à Sa Sainteté conformément à cette lettre; vous aviserez à trouver un remède à cette concession contraire à toutes sortes d'usages. Vous rappellerez à Sa Sainteté que le rite ambrosien est romain, comme tous les autres, par l'approbation qu'il a reçue. Mais par son ancienneté, par la sainteté et les mérites de son fondateur, par le miracle opéré en faveur de sa conservation, par les services qu'il a rendus et qu'il rend encore à la sainte Église et à la foi catholique et romaine, contre ses adversaires, il est digne d'un respect particulier, entre tous les autres rites particuliers, également approuvés par la même Église romaine. Il ne mérite donc pas d'être foulé aux

pieds par les laïcs, qui, dans ce but, voudraient se servir, comme d'un bouclier, de l'autorité même de Sa Sainteté, par le moyen d'une concession aussi insolite. Mais si Sa Sainteté a d'autres sentiments sur les rites particuliers, elle a le pouvoir de se prononcer sur leur origine et leurs qualités, même sur celui de Milan et ensuite, avec cette lumière infaillible que lui donne le Saint-Esprit, en tant qu'il est vicaire de Dieu, il peut faire et ordonner tout ce que Dieu lui montrera être plus avantageux à son service et à son honneur [1]. »

Cette lettre obtint le succès désiré : Grégoire XIII retira son bref et le gouverneur de Milan vit encore une fois échouer ses projets d'hostilité contre le saint archevêque.

Saint Charles, dans cette lettre et dans celle que nous avons précédemment citée, fait allusion à un miracle opéré en faveur de la liturgie ambrosienne. Il s'agit ici d'un fait historique auquel peut-être les légendaires ont ajouté du merveilleux. Charlemagne, maître de l'empire d'Occident, avait résolu de faire accepter, dans toutes les églises soumises à son autorité la liturgie romaine. Il s'entendit avec le pape Adrien qui consentit à ce projet, ainsi que tous les évêques alors présents à Rome. Étant venu à Milan, l'empereur pour faire respecter ses ordres, fit détruire tous les manuscrits de la liturgie ambrosienne qu'il put trouver. Mais un certain Eugène, évêque d'Outre-Monts, — on ne désigne pas autrement son diocèse — prit la défense de cette liturgie et il se rendit à Rome pour en faire valoir les mérites. A son arrivée et après avoir

1. Lettre du 12 novembre 1578, datée de la vallée d'Hervi. — V. *Documenti* etc., tom. II, p. 184.

entendu ses raisons, le pape aurait de nouveau réuni les évêques. Après une longue délibération, il fut décidé qu'on placerait sur l'autel de la basilique de Saint-Pierre un manuscrit de chacun des deux rites, remettant la dernière sentence au jugement de Dieu. Cette solution était à cette époque employée trés fréquemment dans les affaires les plus graves. Les manuscrits furent scellés ; les portes de la basilique fermées et scellées également. Les évêques se livrèrent à un jeûne rigoureux; le troisième jour, accompagnés du clergé et du peuple, ils se rendirent à la basilique dont les portes s'ouvrirent d'elles-mêmes en leur présence. L'étonnement fut grand et général, mais il s'accrut encore lorsque, en s'approchant de l'autel, on entendit comme un fort murmure se faire autour des manuscrits et on les vit tout à coup s'ouvrir d'eux mêmes. Ce prodige éclatant semblait manifester d'une façon non douteuse la volonté divine : l'Église de Milan resta en possession de son antique liturgie.

Si cette vénérable Église est encore, à juste titre, fière de sa majestueuse et imposante liturgie, elle le doit à son grand évêque. Elle conserve avec jalousie ce précieux dépôt : aujourd'hui encore il n'est pas permis, dans la cathédrale de Milan, de célébrer la messe selon le rite romain. Un seul lieu échappe à cette règle générale, c'est la crypte même où repose le corps de l'intrépide et heureux défenseur de la liturgie ambrosienne: sur l'autel, dressé devant la tombe incomparable du saint archevêque de Milan, tous les prêtres, quel que soit leur rite particulier, peuvent célébrer les saints mystères. Les Milanais, en effet, ne regardent pas saint Charles comme une gloire qui leur soit

propre et particulière, ils le vénèrent et l'aiment comme un saint dont l'Église universelle peut se glorifier : le monde entier l'honore et le salue comme le réformateur du clergé et ils ont su faire plier leur règle, inviolable pour tout autre motif, devant le désir légitime de tout le clergé catholique.

Non seulement, saint Charles conserva à l'église de Milan sa liturgie, mais il l'a ramenée à sa pureté primitive, il l'a débarrassée de quelques superfétations dont le temps et l'incurie des hommes l'avaient surchargée. Il procéda à cette correction, prescrite par le concile de Trente et la bulle de saint Pie V, avec cette lente prudence et cette vigueur inébranlable qui formaient comme le fond de sa nature. Il s'entoura d'hommes spéciaux, leur confia le soin de préparer les réformes et les corrections nécessaires; mais il voulut lui-même se rendre compte de tout et revoir leurs travaux. Plusieurs questions délicates et embarrassantes se présentèrent ; il n'y avait pas que le texte de la prière publique à réviser, il fallait aussi régler le cérémonial d'une manière précise et uniforme, soit pour l'administration des sacrements, soit pour la célébration des saints mystères; le chant même faisait partie de cet examen.

Le célèbre Pierre Galesini, correcteur du Martyrologe romain, Jean Paul Clerici qui fut supérieur général des Oblats, Charles Bescapé que nous connaissons déjà furent plus spécialement chargés de ce travail. Le saint avait établi, avec l'approbation de Grégoire XIII, une congrégation sur le modèle de celle qu'il avait lui-même conseillée à Pie IV pour la réforme des livres liturgiques de l'Église romaine. Il voulut que plusieurs membres du chapitre en fissent partie, ainsi que le

maître des cérémonies et d'autres prêtres que l'archevêque, président de droit, pourrait désigner.

On lui reprochait à Rome d'être contraire à tout ce qui était pratiqué dans l'Église romaine et, peut-être, jamais aucun évêque n'a plus souvent que lui recouru à Rome, aux congrégations romaines, pour obtenir une solution aux difficultés qu'il rencontrait, une ligne de conduite dans ses doutes et réclamer des pouvoirs quand il croyait les siens insuffisants pour trancher les questions et mener à bonne fin ses entreprises. Pour être convaincu de cette vérité, il suffit de parcourir les riches archives de l'archevêché de Milan : on y trouvera un nombre incalculable de réponses émanant des congrégations romaines.

Il avait à cœur tout ce qui regarde le culte divin; il fit tout ce qu'il put pour contribuer à en rehausser l'éclat et la majesté ; mais il ne voulait rien laisser à l'arbitraire, en fait de cérémonies et d'usages liturgiques. Il craignait de s'écarter des règles établies par l'Église; il s'informait partout, auprès des évêques les plus renommés par leur zèle, pour savoir comment ils appliquaient les règles liturgiques et la manière dont ils célébraient les offices divins. Les réponses du cardinal Paleotti, qui fut archevêque de Bologne, les consultations adressées aux cardinaux Sirletti, de Sainte-Sévérine, Simonetta, à Speciano, à Galesini et à tant d'autres, conservées dans les archives de Milan, prouvent qu'il ne trouvait rien de petit ou d'inutile quand il s'agissait des cérémonies saintes.

Dans les règles qu'il donna aux Oblats, institués par lui pour être l'exemple et comme le miroir de tout le clergé diocésain, il recommande très chaleureuse-

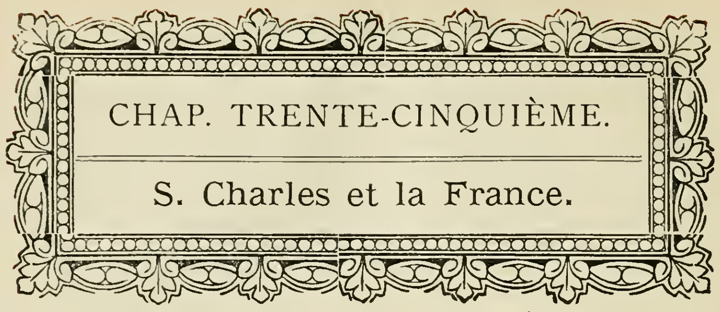
ment l'étude et l'observance des rites et des cérémonies. Il veut que dans ses séminaires les clercs en soient parfaitement instruits. Il établit dans son église cathédrale une prébende en faveur d'un maître des cérémonies, il décrète que chaque paroisse de son diocèse aura un maître de cette sorte. Le culte extérieur, à cause du Dieu auquel il se rapporte et du bien qu'il peut produire dans les âmes, lui parut toujours digne de toute sa sollicitude.

Le mort vint l'enlever avant qu'il eût pu achever son œuvre entière. En 1574, il fit publier le premier ouvrage qui ait rapport à ce sujet. Camille Perego, notaire de la métropole, fut chargé de le composer, il a pour titre: Théorie et pratique du plain-chant etc. Il comprend beaucoup d'autres questions appartenant au rite ambrosien.

En 1579, il publia les instruc tions du cérémonial et du rituel pour la célébration de la messe, puis le livre des litanies majeures du jour de saint Marc et pour les jours solennels des *Tridui*, selon le rite ambrosien.

En 1582, il publia le bréviaire ambrosien avec les rubriques. Il ne restait plus à publier à sa mort que le missel et le rituel dont la correction était très avancée.





CHAP. TRENTE-CINQUIÈME.

S. Charles et la France.

Henri III, roi de Pologne, traverse le nord de l'Italie, pour aller occuper le trône de France vacant par la mort de Charles IX. — Saint Charles va le visiter. — Leur entrevue à Monza. — Le saint fait lui-même le récit de leur rencontre. — Portrait qu'il fait de ce prince et du duc de Nevers. — Guérison d'une possédée du démon. — Etat religieux de la France. — Intérêt de Charles pour ce royaume. — Son désir d'y voir promulguer le concile de Trente. — Le nonce Salviati et les évêques de la cour. — Le nonce Castelli se plaint des évêques de France. — Son découragement. — Saint Charles relève son courage. — Influence du cardinal Borromée sur les cardinaux français et en particulier sur le cardinal de Bourbon. — Belle action de ce prince de l'Église. — Le cardinal de Vaudemont demande des conseils à saint Charles. — Réponse du saint. — Portrait d'un bon cardinal. — La visite pastorale du diocèse. — Le nonce Castelli presse la Cour de publier le concile de Trente. — Inutilité de ses efforts. — « Les prélats font tout le mal. » — Le pape désire que saint Charles écrive à Henri III. — Réponse du saint. — Sa lettre au roi de France. — Le duc de Joyeuse à Milan. — Ses entretiens avec saint Charles. — Guérison de la duchesse de Joyeuse et le vœu à Notre-Dame de Lorette. — Saint Charles écrit au duc pour lui rappeler l'obligation qu'il a de s'employer pour la cause de Dieu et de l'Église. — Relations du cardinal de Joyeuse avec le saint. — Saint Charles exhorte les évêques de France à observer, en leur particulier et dans leurs diocèses, les décrets du concile de Trente. — Les conseils au nonce successeur de Mgr Castelli. — L'étole de saint Charles *et cor Galliæ exultans.*

CHARLES IX venait de descendre dans la tombe : il n'avait eu d'autre politique que celle de sa mère. L'histoire peut lui reprocher d'avoir répondu aux sanglantes provocations des calvinistes par des représailles du même

genre. Il ne laissait point d'enfants : le sceptre, en passant aux mains de son frère Henri d'Anjou, serait toujours tenu par Catherine de Médicis et la France pouvait encore redouter des jours troublés et néfastes.

Les victoires de Jarnac et de Moncontour avaient conduit le prince d'Anjou sur le trône de Pologne. A la nouvelle de la mort du roi de France, les Polonais, contents de son gouvernement, voulaient le retenir au milieu d'eux, ils crurent même avoir pris des mesures suffisantes pour empêcher son départ ; mais Henri, désireux de recueillir l'incomparable succession de Charles IX, trompa la vigilance de ses gardiens, s'évada de Cracovie et prit le chemin de l'Italie pour rentrer en France. Il ne se pressa pas, toutefois, d'arriver en son nouveau royaume, il voyagea à petites journées, savourant à longs traits les plaisirs et les agréments que lui offraient l'Italie et les provinces qu'il traversait.

Il faut revenir sur nos pas, pour raconter comment saint Charles eut occasion d'entretenir ce monarque. Lorsque le cardinal Borromée eut appris qu'il devait s'arrêter dans son diocèse, il résolut de le visiter. C'était moins le désir de lui rendre hommage, qui le portait à cette démarche, que l'espoir de l'exciter par ses entretiens à combattre vaillamment les hérétiques, qui avaient couvert l'Église de France de ruines et de scandales. Cette visite paraissait naturelle : le légat du saint père, le cardinal de Saint-Sixte avait salué le monarque à Ferrare, mais la maladie l'ayant contraint de s'arrêter à Bologne, sans pouvoir remplir jusqu'à la fin sa mission, le cardinal Borromée y suppléa par sa présence. Occupé à la visite pastorale, il chargea un de ses gentilshommes d'aller saluer le prince, en son

nom, dès qu'il mettrait le pied sur le territoire du diocèse de Milan. Il apprit à Varèse que le roi de France serait à Monza, le 10 août 1574, il partit aussitôt et s'arrêta à Saronno. Il y passa la nuit pour consulter, étudier et régler le cérémonial qu'il devrait suivre en se présentant devant le monarque.

Le lendemain on annonce que le roi marche en toute hâte vers Monza ; mais il n'avança pas lui-même son départ dans la crainte de rencontrer sur sa route le cortège royal et d'être obligé de monter dans la voiture du roi. La suite d'Henri était nombreuse et, dans ce cas, le serviteur, chargé de porter devant le cardinal la croix archiépiscopale, n'aurait pu trouver une place convenable. Quand le cardinal arriva à Monza, le roi avait déjà pris possession des appartements qui lui étaient destinés. Il envoya aussitôt son familier François Porro saluer le monarque, l'informer qu'il se disposait à célébrer la messe, mais qu'il attendrait ses ordres. Le roi surpris, s'adressant à Porro, dit : « Est-ce que le cardinal lui-même va célébrer la messse ?

— Oui, répondit le gentilhomme, c'est son habitude de chaque jour.

— Je veux y assister, reprit le monarque. »

A la suite de cette réponse, le cardinal se rendit au palais d'Henri. A son entrée, tous les musiciens, qui jouaient de la lyre en présence du roi, se turent et ils s'agenouillèrent devant l'archevêque pour recevoir sa bénédiction. Le roi se tenait tout près, la tête couverte; quand il aperçut le cardinal venant au-devant de lui et se découvrant la tête, lui-même se découvrit, puis il invita le cardinal à reprendre sa coiffure, ce qu'il fit lui-même. Et tous les deux, la tête couverte, ils

commencèrent à s'entretenir, puis ils se rendirent à la basilique de Saint-Jean Baptiste. Sur le seuil, le cardinal offrit l'eau bénite au roi, s'aspergea lui-même, ensuite le clergé et les courtisans, puis il salua et, accompagné du clergé, il s'avança vers l'autel. Le saint sacrifice achevé, en quittant l'autel, le cardinal s'inclina devant le monarque, se dépouilla lentement des vêtements sacrés, ce qui le dispensait d'accompagner le roi à son départ, et lui permettait de satisfaire à ses devoirs envers Dieu. Henri quitta la basilique et Charles, après avoir terminé ses prières, se rendit à la maison de l'archiprêtre. Quelque temps après, le cardinal envoya Porro et Moneta offrir au roi des présents en son nom. A ce moment, les habitants de la paroisse réjouissaient Henri du son des lyres et d'autres instruments; on leur imposa silence et le roi reçut avec honneur les envoyés de l'archevêque (1).

Le pape avait vu, avec plaisir, la démarche du saint archevêque auprès du roi de France ; il y avait lieu d'en espérer de bons résultats pour l'Église de ce royaume si divisée et si malheureuse. Il donna ordre à son secrétaire d'État de demander au cardinal Borromée une relation sur cette importante entrevue. La réponse de S. Charles a été publiée par le chanoine Aristide Sala, dans ses *Documenti* (2). Elle ne porte pas de date ; elle offre un récit d'une simplicité charmante et d'un grand intérêt, nous la traduisons :

1. Déposition d'Octavien de Ferreri, au procès de canonisation. V. OLTROCCHI, p. 214, note *b*. — Le saint fit également quelques pieux présents aux principaux personnages de l'entourage du roi. Il offrit un tableau représentant la Vierge au duc de Nevers et une image du Saint Rédempteur au Grand Prieur, etc.

2. Tome II, p. 428.

« En dehors du compte rendu de ce qui s'est passé dans la visite que j'ai faite au roi de France, à Monza, je suis peu apte, me semble-t-il, à satisfaire aux ordres que Votre Seigneurie Illustrissime m'a transmis, au nom de Sa Béatitude, soit, comme le sait Votre Seigneurie, parce que depuis des années je me suis livré à des occupations bien différentes de ces affaires, soit parce que, même après avoir été au courant des choses de ce royaume, je suis cependant loin d'en avoir une connaissance suffisante pour traiter cette question (1). Il est difficile et dangereux de porter un jugement sur les personnes et de dire, en cette circonstance, ce qui serait à propos, après une entrevue aussi superficielle que celle que j'ai eue avec ce prince. Je ne l'ai vu que deux fois, pendant un court espace de temps, à l'occasion de ce voyage, et nous n'avons pu nous entretenir que de choses générales. Toutefois j'obéirai de mon mieux.

« Je suis allé trouver Sa Majesté, avec l'intention de remplir les bons offices que le Seigneur m'inspirerait pour son saint service et dans l'intérêt public de la chrétienté, selon que le permettrait le sujet de mes conversations avec le roi. Voici ce qui se passa, entre lui et moi, dans ma première visite : j'ai mis sous les yeux de Sa Majesté l'espérance que ses actions passées permettaient de fonder sur elle, à présent qu'elle est arrivée au trône, c'est-à-dire, qu'elle agira virilement contre les ennemis de Dieu et de la foi catholique. Les choses de la Religion auront, sous

1. Le cardinal de Côme avait sans doute demandé au saint une appréciation politique du caractère, des intentions et des projets du jeune monarque. Nous n'avons pu trouver la lettre du secrétaire d'État de Grégoire XIII.

son règne, à recevoir une restauration complète des ruines et des luttes dont elle souffre depuis tant d'années, et bien plus, l'on peut espérer voir la Religion revenir un jour dans son royaume à l'état où elle était autrefois, alors que la piété et le culte de Dieu, la dévotion et l'obéissance à l'Église romaine y florissaient. Je fis aussi allusion à l'obligation dans laquelle se trouvait Sa Majesté de répondre dignement à cette attente par quelque promesse : à Rome, on l'aiderait de ses prières.

« Sa Majesté montra un esprit tout disposé et résolu à agir conformément à ce que je lui avais exposé. Il me dit, en somme, qu'il s'efforcerait de répondre à l'opinion qu'on s'était formée de lui et de se conduire de telle sorte que chacun serait content. Il porte le titre de roi très chrétien et, comme il dit, il est le premier roi de la chrétienté : en cette qualité, il sait le devoir qui lui incombe de procurer de tout son pouvoir l'honneur de Dieu particulièrement dans son royaume ; il est très résolu à satisfaire à cette obligation.

« Je parlai aussi à Sa Majesté, avec abandon, dans ma seconde visite, c'est-à-dire après le dîner, quand j'allai prendre congé de lui, de la connaissance que j'avais eue des affaires de France, sous le pontificat de Pie IV, de sainte mémoire ; j'avais pu observer alors que si les perturbations et les épreuves de la religion dans ce royaume étaient allées si loin, cela tenait à ce qu'on avait agi sous l'inspiration de considérations et de craintes tout humaines : dans le gouvernement et les affaires de l'État, on n'avait pas mis, autant qu'on le devait, ce que réclamaient l'honneur et le service de

Dieu, au-dessus des seuls moyens humains. En conséquence je désirais, je priais Sa Majesté de tenir l'œil à cela et de ne se laisser entraîner par personne dans la même voie. En tout cas, dans une cause qui est aussi grandement la cause de Dieu, comme est celle de maintenir son royaume dans la pureté de la foi catholique, il devait avoir confiance : malgré les difficultés et les dangers qu'il rencontrerait dans l'accomplissement de ce devoir, Dieu cependant viendrait toujours à son secours et ferait réussir toutes les œuvres qu'il entreprendrait pour son service.

« A cela, Sa Majesté a répondu, en substance, que nulle considération d'États, de royaumes, de personnes, même de sa propre vie, n'aurait sur lui plus d'empire que la considération de l'honneur de Dieu et de la défense de la foi ; il avait autrefois montré ces sentiments, il les montrerait encore à présent, car il y est plus grandement obligé par la charge d'un royaume. Ce même bon esprit et cette disposition favorable à la religion il me les confirma, à plusieurs reprises, dans la conversation.

« Il me semble aussi, en dehors de ces entretiens, avoir trouvé dans ce prince, avec une gravité qui saute aux yeux, une grande politesse, de la douceur dans la manière de traiter et d'écouter volontiers tout ce qu'on lui dit. Il a une modestie plus qu'ordinaire et, ce qui importe le plus, beaucoup de religion, du moins à en juger par l'extérieur. Il en a particulièrement donné des preuves, en visitant l'église partout où il a séjourné, comme il a fait, m'a-t-on dit, dans tout son voyage. Ces sentiments ressortent aussi de la manière dont il entend la messe. A Monza, on a remarqué qu'il se

montrait très attentif, se tenant à genoux, les mains jointes, donnant beaucoup de preuves extérieures de sa piété par des signes de croix et autres choses semblables. J'ai célébré la messe, en sa présence, sur le désir même de Sa Majesté. Lorsque j'envoyai mon gentilhomme pour prendre l'heure de mon audience et lui dire que s'il voulait entendre la messe de son chapelain, avant que j'aille le trouver, j'irais dire ma messe ailleurs, il me fit répondre que je pouvais aller le trouver, qu'il assisterait volontiers à ma messe.

« J'omets de répéter les discours et les interrogations que Sa Majesté m'adressa, dans le chemin qui sépare la maison de l'église, sur les choses qui regardent mon devoir de pasteur : j'y vis la marque d'un esprit incliné à la religion. Je ne manquai pas, en cette circonstance, de lui dire combien je m'étais réjoui d'apprendre son pieux et louable usage de recevoir les sacrements, plusieurs fois dans l'année ; je lui montrai que cette habitude serait le vrai fondement, la vraie direction à donner à toutes ses actions, qu'il y trouverait la force de poursuivre ses bons desseins et de surmonter toutes les difficultés, outre le fruit que pourraient en retirer ses sujets excités par le remarquable exemple de Sa Majesté.

« Il me répondit que, dès son enfance, il avait commencé à se confesser une fois par mois : il a continué à suivre cet usage, comme aussi il a toujours conservé la bonne habitude d'entendre chaque jour la messe, quelles que soient les occupations qu'il ait eues.

« Outre les qualités susdites, j'ai observé chez Sa Majesté une grande prudence dans ses paroles et une promptitude remarquable de jugement et d'esprit : il

saisit bien tout ce qu'on lui dit. Votre Seigneurie Illustrissime sait combien j'ai de difficultés à parler, surtout quand je me trouve en présence de personnes de haut rang, de plus je parlai bas à Sa Majesté pour ne pas être entendu des princes qui l'accompagnaient et se trouvaient dans la même chambre ; néanmoins dans ses réponses, il témoigna m'avoir bien entendu et avoir compris toutes les choses auxquelles je faisais allusion : rien ne lui échappait et il répéta à plusieurs reprises mes propres paroles : il me parla toujours italien et très bien.

« Je lui ai envoyé un crucifix, en lui faisant dire que c'était là l'enseigne et le véritable étendard sous lequel il devait combattre dans son royaume les ennemis de la foi. Il déjeunait quand il le reçut, il se trouvait là beaucoup de personnes, il prit le crucifix dans ses mains, il le baisa et le posa debout sur la table, le tenant pendant quelque temps, puis il le fit tenir en face de lui par un de ses gentilshommes, le regardant quelquefois avec des démonstrations d'une grande dévotion et piété. Dans la réponse qu'il fit à mon gentilhomme, il toucha quelques-uns des points ci-dessus exprimés, montrant ainsi son bon esprit et sa disposition à travailler pour l'honneur de Dieu.

« En somme, j'ai été très édifié de ce prince ; beaucoup d'autres personnes qui ont observé toutes ses actions, l'ont été également : il me semble qu'il est apte à faire du bien, si on l'aide. Les moyens de l'aider, Notre Seigneur les connaîtra mieux que personne. A moi, il semble qu'il importerait, entre beaucoup d'autres choses, qu'il ait près de lui, ce qui manque ordinairement à tous les autres princes, des personnes

capables de le conseiller, de lui parler avec vérité et sincérité, de lui rappeler souvent et opportunément les obligations d'un vrai prince chrétien, surtout celle de régler ses actions d'après les exigences du service de Dieu et non point d'après ses propres intérêts, quelle que soit leur importance, comme beaucoup le font sous le faux nom de prudence, laquelle, si nous voulons l'appeler ainsi, est une prudence charnelle et non chrétienne.

« Le Seigneur Louis de Gonzague, duc de Nevers, jouit de la faveur et de l'estime du roi ; on me l'avait dit, cela est très vrai, et j'ai pu moi-même le constater ; je rappellerai donc que si Sa Béatitude faisait déjà grand cas de ce Seigneur, il me semble qu'elle le doit de toute façon. En effet, si d'avance, et surtout ces jours-ci, j'avais eu, par de bons rapports, des renseignements excellents sur ses qualités chrétiennes, aujourd'hui je lui ai parlé à Monza et je l'ai vraiment trouvé plein de bonté, de religion et de zèle pour la gloire de Dieu : pour ce dernier et seul motif, il n'a pas cru s'abaisser, en me découvrant la faute d'un de mes prêtres de Milan, dont le grand prieur de France, frère naturel de Sa Majesté, lui a donné connaissance, à son retour de Milan, où il avait passé quelques jours.

« A ce propos, je ne négligerai pas de vous dire que le roi causant avec moi, m'a demandé comment je trouvais le duc de Nevers ; il m'en parla de telle façon, que ses paroles étaient non seulement un éloge de la piété et de la religion du duc, mais encore une preuve de l'amour et de la grande estime du monarque. Peu de temps après, il me le présenta lui-même, et nous le visitâmes ensemble : j'ai compris que le roi se réjouissait,

d'une certaine manière, avec moi, d'avoir à ses côtés et à son service, une personne aussi religieuse : il supposait que je la connaissais déjà comme telle. Je saisis cette occasion pour insinuer combien il importait, surtout à un prince comme lui, pour le bon succès de toutes les affaires, d'avoir près de soi des conseillers et un entourage pieux, bon et craignant vraiment Dieu.

« De ces paroles du roi et de quelques autres, il me semble qu'on peut conclure: Lui faire un point d'honneur, même aux yeux des hommes, de l'accomplissement des choses que l'on désire de lui et qu'il doit faire pour l'honneur de Dieu, ne serait point un stimulant inutile; car il a surtout le désir de passer pour un prince religieux et chrétien.

« Le duc de Nevers m'a dit aussi quelques mots pour m'assurer du bon esprit du roi, de son intention d'aider la religion catholique dans son royaume; mais nous n'eûmes pas le temps d'en dire davantage, l'heure du départ du roi étant arrivée. »

Avant de quitter Monza, nous voulons signaler un miracle qui fit éclater, aux yeux de tous les habitants de la cité, la sainteté du cardinal Borromée. Une femme, d'une noble race, était depuis longtemps prise de si horribles convulsions, qu'elle était devenue pour ceux qui l'entouraient un sujet d'effroi. La présence d'un prêtre ou de l'Eucharistie suffisait pour la faire tomber dans des fureurs épouvantables ; nul ne pouvait alors l'approcher, sa mère encore moins que les autres personnes: la malheureuse semblait surtout nourrir contre elle une inexplicable rage. On la disait possédée du démon; ni les remèdes de la médecine, ni les exorcismes de l'Église n'avaient pu jusqu'ici

ramener le calme dans son esprit. A l'arrivée de saint Charles, elle courut à sa rencontre, s'agenouilla à ses pieds et lui demanda de la bénir. Le pieux archevêque l'accueillit avec bonté, la bénit et elle se releva calme et souriante. Dès ce moment, cette femme n'éprouva plus jamais aucune des épouvantables crises qui éloignaient d'elle toutes les personnes de la ville (1). Le bruit de ce miracle se répandit promptement ; si Henri III en eut connaissance, il fut de nature à accroître le respect qu'il avait pour le saint archevêque; mais sur une nature de cette trempe, les impressions duraient peu.

Le cardinal Borromée conserva-t-il longtemps la bonne opinion qu'il avait puisée, dans cette courte entrevue, sur les sentiments chrétiens du nouveau roi de France? Henri III n'était point dépourvu de ressources dans l'esprit, de bonne grâce et d'habileté dans le discours ; il avait une foi vive et une profonde aversion pour l'hérésie ; il avait fait preuve de courage sur le champ de bataille ; il avait enfin l'instinct du rôle de la royauté en France et son avènement avait inspiré quelque espoir aux Français, qui ne voulaient pas désespérer de l'avenir de leur patrie. Mais l'éducation qu'il avait reçue n'avait pu donner à son esprit l'énergie qui fait les héros, ni à son cœur les vertus qui font les grands rois. Ses qualités, plus brillantes que solides, avaient fait concevoir des espérances que le temps se hâta trop vite de dissiper les unes après les autres. Sa mère, Catherine de Médicis, l'avait entouré d'attentions et de soins particuliers, c'était son enfant de prédilection ; mais elle ne lui avait appris ni à discerner le bien

1. V. le procès de canonisation. Bib. Amb. *Ms. I.* 132, page 15 *a tergo.*

du mal, ni à fuir la débauche. Tout en se disant catholique, il continua la misérable politique d'expédients et de bascule, si chère à Catherine de Médicis, prodiguant tour à tour ses faveurs et ses menaces aux hérétiques, abandonnant ou soutenant les catholiques, selon les besoins et les intérêts du moment. Il semblait incapable de formuler une volonté. En religion, il parut pousser plus loin que personne en son siècle une contradiction que son siècle semble avoir poussée plus loin qu'aucune autre époque : l'alliance d'une foi vive avec des mœurs corrompues... En étalant effrontément ensemble les pratiques d'une dévotion bizarre et les plus étranges, les plus honteux désordres, il rendit sa dévotion même odieuse et méprisable, non seulement aux huguenots, mais aux catholiques [1].

Nous n'avons pas à nous occuper du côté politique de ce règne, ni des événements religieux qui le remplirent. La Providence avait ménagé à ce monarque une entrevue avec l'homme de ce temps le plus capable de l'aider, de le conseiller et de le maintenir dans les voies de la justice et de la vérité. Les paroles du cardinal Borromée, sa vue, sa sainteté l'avaient impressionné, et, dix ans plus tard, il n'avait point oublié ces salutaires impressions. Rencontrant à Lyon l'évêque d'Embrun, en 1584, peu de temps avant la mort du saint, il lui disait qu'il vénérait beaucoup le cardinal Borromée, depuis qu'il avait assisté à sa messe. Mais chez ce prince les impressions ne laissaient pas de traces profondes, surtout quand pour les faire passer dans la pratique, il était nécessaire de montrer quelque énergie.

1. Vicomte de Meaux: *Les luttes religieuses en France au XVIe siècle*, p. 172.

Le cardinal Borromée aimait la France; sous le pontificat de son oncle il avait été initié à toutes les luttes religieuses qui déchiraient ce noble et malheureux pays; nous l'avons entendu recommander à son clergé et aux fidèles de prier pour notre patrie; il était en relation avec quelques-uns de nos prélats et il avait accueilli avec empressement la circonstance que la Providence lui avait ménagée de voir le roi, dans l'espérance d'en obtenir quelque avantage, pour l'honneur de Dieu et le service de l'Église. Le plus puissant, le plus sûr moyen, à ses yeux, de rendre la paix à ce royaume, c'était d'y proclamer et d'y suivre fidèlement les décrets du concile de Trente. Les obstacles ne venaient pas seulement des hérétiques et de la cour; le clergé lui-même, s'il ne s'y opposait pas absolument, ne montrait aucun empressement à le recevoir. L'observation des décrets disciplinaires surtout aurait eu les plus heureux résultats; mais il fallait contraindre les évêques à la résidence et ils aimaient mieux séjourner à la cour. La cour elle-même ne voulait pas s'en séparer. Lorsque le nonce Salviati demandait qu'on les envoyât chacun dans leur évêché où les appelaient leur devoir et le salut des âmes, on lui répondait: « Ce serait une trop grande nouveauté et la cour d'ailleurs est accoutumée à se servir d'eux.

— Mais, répliquait le nonce, les désordres de ce royaume prouvent combien cet usage est pernicieux, les peuples ne s'étant pas conservés dans le respect qu'ils devaient à Sa Majesté. Il y avait d'ailleurs en ce moment à la cour un si petit nombre de prélats pourvus d'un évêché qu'on aurait pu facilement effectuer cette sainte œuvre. Mais tout ce que je pus dire fut un peu

moins qu'inutile. Il en a été de même, quand il s'est agi de la publication du concile de Trente ([1]). »

Le 8 octobre, le nonce écrit de nouveau au cardinal de Côme: « Les états particuliers de Paris se tiennent en ce moment; mais il y a de grandes difficultés pour agir, car ils veulent expressément demander la publication du concile de Trente, avec la réserve néanmoins de tout ce qu'ils prétendent être contraire à leurs bénits privilèges de l'Eglise gallicane. Toutefois, on n'abandonne pas cette affaire, mais l'on n'en souffle mot, parce qu'autrement on se perdrait irrémissiblement ([2]). »

Les nonces ne pouvaient rien sur la cour, encore moins peut-être sur les évêques. Ces derniers faisaient le vide autour de l'envoyé du saint siège. « J'ai plusieurs brefs adressés à des évêques et à des archevêques, écrivait le nonce Castelli, et je ne sais comment les leur remettre, parce qu'aucun de ces prélats, qui sont à la cour, ne s'est fait voir, ni à l'occasion du départ de l'autre nonce, ni à l'arrivée du nouveau ([3])... Votre Seigneurie Illustrissime peut conclure de tout cela en quelle estime ces évêques de cour tiennent les nonces de Notre Seigneur. Quel fruit peut-on espérer de la part de ces prélats, s'ils ne viennent jamais trouver le nonce; ils ont pourtant grand besoin qu'on les aide! soit pour eux-mêmes, soit à cause des nombreux abus non seulement qu'ils tolèrent, mais qu'ils entretiennent dans leurs diocèses ([4])... Je n'ai jamais vu nulle part,

---

1. Lettre du 18 août 1576. — ARCHIVES SECRÈTES DU ST-SIÈGE: *Nonciature de France*, tom. IX.

2. *Id.*

3. Lettre du 28 mai 1581. — ARCHIVES SECRÈTES DU ST-SIÈGE: *Nonciature de France*, tom. XV.

4. Lettre du 1er juin 1581. — *Id.*

ni à la cour de l'empereur, ni à celle d'Espagne, les nonces apostoliques si peu honorés du clergé! L'évêque de Paris sait que je suis ici, il n'est pas venu et il n'a envoyé personne me visiter. Plaise à Dieu que cela vienne de négligence ou de fierté et non d'indifférence ou d'un manque de respect pour celui qui m'envoie. Cela me mécontente, je ne puis le dissimuler; je me vois dans l'impossibilité de faire quoi que ce soit avec ces évêques, auxquels j'avais l'espérance d'être utile, ainsi qu'à leurs peuples ([1]), mais je n'en suis pas digne ([2]). »

Le nonce Castelli était évêque de Rimini ; pendant longtemps il avait rempli auprès du saint archevêque de Milan les fonctions de vicaire général. Avant de partir pour cette importante et délicate mission, il avait pris les conseils de son ancien père, de son ami. Il lui écrivit de Paris le désespoir et le chagrin que lui causaient les difficultés de la situation et l'impossibilité dans laquelle il se trouvait de faire quelque bien. Le cardinal Borromée n'était pas homme à se décourager si promptement ; il écrit à Castelli de ne pas s'abattre ainsi: « Le fruit que l'on peut attendre dans cette légation, ne doit point venir de l'habileté humaine, mais d'une miséricorde de Dieu sans limites: le plus souvent Dieu a coutume de réaliser ce qui intéresse surtout sa gloire, d'une toute autre façon que les hommes l'avaient rêvé et par des moyens entièrement différents. C'est pourquoi, bannissez toute crainte ; bien plus, excitez, enflammez votre charité unie à une ferme espérance: Dieu donnera à vos labeurs leur récompense,

1. Lettre du 15 juin 1581. — *Id.*
2. Lettre du 14 juillet. — *Id.*

au temps opportun. » Dans une autre circonstance, il l'engage à la constance : « Vous apprendrez, dit-il, du jugement même des hommes, qu'il faut toujours avoir la même fermeté d'esprit et la même sainteté de vie ; si les mondains détestent dans leur propre conduite l'égalité et la constance de la vie, ils louent et ils admirent ces qualités dans les autres (1). »

Le saint était autorisé à donner ces conseils ; nul peut-être ne témoigna plus que lui, la même constance dans la poursuite de ses desseins et la même égalité d'humeur dans toutes les extrémités de sa vie épiscopale, tourmentée et agitée de tant de manières différentes. Depuis longtemps, il poursuivait vis-à-vis de la France, avec une sainte opiniâtreté, le même but et Castelli pouvait lui-même dès maintenant recueillir les fruits de cette action. Il nous faut remonter plus haut pour embrasser toutes les démarches du saint, dans leur ensemble. Nous l'avons vu s'adresser d'abord au monarque ; il ne négligera pas de le faire de nouveau pour atteindre son but ; ce n'était pas assez pour son zèle : il mit à profit toutes les circonstances que la providence lui envoyait, toutes les relations qu'elle lui avait ménagées, pour arriver à ses fins.

Charles connaissait le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, et il exerça une heureuse influence sur ce prince, que sa naissance plaçait au premier rang dans l'État. En 1562, pour être agréable à la cour et dans l'espérance aussi d'obtenir de meilleurs résultats, Pie IV avait songé à confier à ce cardinal la légation d'Avignon. Les menées des hérétiques menaçaient la foi de cette province, il fallait

1. V. OLTROCCHI, p. 981, note *a*, vers la fin.

à sa tête un homme énergique et expérimenté. Le souverain pontife, sur le conseil de plusieurs cardinaux, renonça à ce projet. Le cardinal Borromée, alors secrétaire d'État, annonce au cardinal d'Este, légat du pape près de la Cour de France, le changement survenu dans les desseins du souverain pontife et il en donne les motifs suivants : « Le pape était vraiment disposé à nommer le cardinal de Bourbon à Avignon ; mais après avoir pris conseil et considérant la faiblesse de caractère dudit cardinal, qui a laissé envahir son diocèse de Rouen par l'hérésie, il craignit qu'il ne sût pas l'extirper d'Avignon (1). » Le cardinal était frère du prince de Condé, qui s'était fait le chef armé des huguenots, et du roi de Navarre dont la foi était vacillante ; ces liens de parenté, aux yeux de quelques membres du sacré collège, étaient loin d'offrir des garanties suffisantes de vigueur et d'incorruptibilité. Ce manque d'énergie, toujours regrettable dans un prince de l'Église, va disparaître sous l'influence des lettres et des exemples du cardinal Borromée. Cette influence est si réelle et si volontiers acceptée, que le cardinal de Sens écrit à saint Charles : « Le cardinal de Bourbon fait de vous un si grand cas, il a une telle vénération pour votre personne, qu'il est disposé à accepter tout ce que vous lui écrirez, comme venant d'un autre Ambroise (2). »

Le saint savait que cette faiblesse de caractère chez le cardinal venait plutôt de la nature que du manque de foi, il l'excitait à ne rien craindre : « Embrassez, lui

1. Lettre du 10 février 1562. — ARCHIVES SECRÈTES DU ST-SIÈGE : *Nonciature d'Espagne*, tom. IV.
2. V. OLTROCCHI, p. 833, note.

disait-il, la cause de la religion et de la piété ou plutôt, après l'avoir embrassée avec foi, soutenez-la et défendez-la avec une grande constance. Persuadez-vous bien qu'il n'y a rien à craindre. En effet, Dieu vous assistera par sa puissante présence et il vous donnera les forces nécessaires pour défendre sa cause. N'est-il pas dit dans les livres saints : *Cette guerre n'est pas la vôtre mais celle de Dieu !* En conséquence : *Ce ne sera pas vous qui combattrez ; demeurez seulement confiants et vous verrez le secours de Dieu* [1]. »

Le nonce Salviati raconte comment le cardinal de Bourbon suivit les conseils du saint. Nous sommes en l'année 1576 : Henri III, fidèle à sa politique de bascule, se montre à cette heure favorable aux huguenots. Le cardinal de Bourbon, plus soucieux de remplir son devoir envers l'Église, sa mère, que de plaire au monarque, défend aux hérétiques de prêcher dans sa ville de Rouen. Le roi, fort irrité, ordonne au cardinal de venir à Paris, puis il fait publier à son de trompe, dans toute la ville de Rouen, qu'il entend que personne n'ose à l'avenir interdire le prêche des huguenots. L'ordonnance royale s'appuie sur des motifs assez bizarres : le roi ne veut pas qu'on trouble la paix du royaume, comme si les protestants n'avaient pas eux-mêmes été les fauteurs du désordre, en venant au sein d'un état catholique disséminer leurs erreurs et leurs mensonges.

Le cardinal de Bourbon ne se tient pas pour obligé par cet édit. Avant de se rendre à Paris, à l'appel du roi, il apprend que les huguenots ont résolu de faire le prêche dans un jardin. Aussitôt, il leur ordonne de

1. Oltrocchi, p. 981, note *a*.

s'abstenir, espérant que, pendant son séjour à Rouen, ils ne manqueront pas au respect qu'on doit à un archevêque et à un prince du sang ; s'ils agissaient autrement, lui-même ferait l'office qui convient à un pasteur décidé à veiller sur son troupeau. Les huguenots se montrèrent honteux de leur hardiesse, ils témoignèrent hypocritement de leur désir d'obéir au prélat. Ils agirent néanmoins d'une façon toute contraire. Averti de cette conduite, le cardinal prend aussitôt son rochet et sa mozette et, précédé de la croix épiscopale, il se dirige vers le lieu de leur réunion. La demeure de l'archevêque en était assez éloignée ; avant qu'il y fût arrivé, le bruit de sa marche s'était répandu dans la cité et le peuple, dit le nonce, qui est presque tout entier catholique, se leva pour l'escorter, en disant que l'archevêque allait délivrer la ville des traîtres. A son entrée au lieu de la réunion, il avait plusieurs milliers de personnes à sa suite ; à la vue de la croix archiépiscopale, le ministre qui prêchait prit la fuite. Les auditeurs restèrent tout étourdis : les uns se cachaient, les autres se mettaient à genoux, en demandant pardon à l'archevêque, Le cardinal les rassura tous avec bonté et charité, leur adressa un petit discours qui les émut profondément, et un grand nombre, à la joie de toute la cité, revinrent à la foi. Dans la ville, on fit courir le bruit que le démon avait enlevé le ministre des huguenots, à l'arrivée de l'archevêque. La foule présente au prêche se composait de deux cent cinquante huguenots, parmi lesquels on compta cent Anglais tout récemment arrivés de Londres, pour donner courage aux Français.

A la suite de ce fait, le cardinal de Bourbon fut

dénoncé comme perturbateur de la paix publique et l'on publia à son de trompe dans la ville qu'il avait agi ainsi sans le consentement du Roi ([1]).

Le cardinal ne se laissa point décourager par ce blâme de la cour, il continua à remplir fidèlement son devoir d'évêque. Marchant sur les traces du cardinal Borromée, il réunit en concile les évêques de sa province et il en remit les décrets entre les mains du nonce Castelli, pour être examinés par la cour de Rome. Le cardinal de Côme se réjouit grandement de cet exemple, il espère qu'il sera suivi et il en prend occasion d'encourager le nonce ; « les évêques viendront ainsi vous visiter, lui dit-il, et vous aurez occasion de leur enseigner beaucoup de choses pour le bon gouvernement de leurs Églises ([2]). » En 1583, le cardinal Borromée félicite l'archevêque de Rouen de l'élévation de son neveu au cardinalat : « Je suis persuadé, lui dit-il, que ni vos conseils, ni votre exemple ne lui manqueront ; vous saurez l'exciter efficacement au progrès dans la vertu et, quand l'âge le permettra, vous en ferez non seulement un excellent archevêque pour Rouen, mais aussi un cardinal parfait pour le bien de la religion catholique. »

La reine de France, Louise de Vaudemont, avait un frère, âgé de 15 ans, qui étudiait au collège des Jésuites de Pont-à-Mousson. Désireuse de le voir occuper une place élevée dans l'État, sachant ses heureuses dispositions pour la piété, elle sollicita pour lui le chapeau

1. Lettres du nonce Salviati au cardinal de Côme, aux dates du 16, 26 et 31 juillet 1576. — ARCHIVES SECRÈTES DU ST-SIÈGE : *Nonciature de France*, tom. IX.

2. Lettre du 10 juillet 1581. — ARCHIVES SECRÈTES DU ST-SIÈGE : *Nonciature de France*, tom. XVI.

cardinalice. Le saint père consentit à la satisfaire et, le 21 février 1578, le jeune prince fut revêtu de la pourpre, en compagnie du fils du duc de Lorraine et de l'archevêque de Reims, connu sous le nom de cardinal de Thionville. En 1579, le légat du saint père, Flaminio Fontana, fut chargé de lui porter la barette cardinalice ; mais le roi et la reine ne voulurent pas appeler à la Cour le jeune cardinal, dans la crainte d'interrompre ses études, ce fut au collège même de Pont-à-Mousson que cet insigne de sa dignité lui fut remis ([1]). Au mois de janvier de l'année suivante, la reine demanda pour lui l'évêché de Toul, en déclarant qu'il avait l'âge de recevoir la prêtrise ([2]).

La réputation du cardinal Borromée avait depuis longtemps traversé les Alpes. En France, comme dans presque tous les royaumes de l'Europe, on connaissait ses actions héroïques, on admirait ses vertus et l'on appréciait la valeur de ses conseils. Le jeune cardinal de Vaudemont, élève des Jésuites et encore sous leur direction, avait aussi entendu parler de sa sainteté et, avant de se rendre auprès du saint père, il voulut le consulter. Le 4 février 1580, il lui écrit qu'il est jeune, qu'il n'a nulle expérience des choses de Rome, qu'il serait heureux de recevoir ses conseils, afin de n'y rien faire qui soit indigne de la dignité cardinalice. Il supplie le saint cardinal de lui répondre secrètement et de lui adresser sa lettre, par l'intermédiaire des pères Jésuites, qui lui remettront la sienne.

En recevant cette lettre, le premier soin de saint Charles fut de l'envoyer à Rome, à son agent, Mgr Speciano.

1. Archives secrètes du St-Siège : *Id.*, tom. XII.
2. *Id.* Tom. XIV.

« Je vous envoie, lui dit-il, une lettre que m'écrit le cardinal de Vaudemont, frère de la reine de France ; il sera bon de la montrer, mais en secret, à Notre Seigneur, afin que Sa Sainteté voie de quels soins particuliers et de quelle diligence il faut user vis-à-vis de ces cardinaux ou jeunes prélats d'Outre-Monts, qui viennent à Rome. Ils partent de chez eux bien disciplinés ou au moins animés de bonnes résolutions ; il faut veiller à ce qu'ils ne s'écartent pas de la bonne voie, qu'ils ne se gâtent pas, comme cela est arrivé pour le fils du duc de Bavière, qui en fut si mécontent ([1]). »

Au jeune cardinal, il exprime, avec une modestie aussi naturelle que sincère, l'étonnement qu'il a éprouvé en recevant sa lettre. « J'aurais, dit-il, plutôt besoin qu'on soutienne ma faiblesse. Néanmoins, puisque Dieu vous a inspiré de recourir à moi, je veux vous donner une marque de ma déférence. » Il lui cite l'exemple de plusieurs cardinaux sur lesquels il pourra jeter les yeux pour se former à la vertu. En premier lieu, il nomme le cardinal de Clairvaux ([2]), Français, « qui a vécu de nos jours, dit-il, et qui peut servir de modèle à tous les cardinaux par la sainteté de sa vie, sa fuite du luxe et son inépuisable charité envers les pauvres. Le cardinal Henri, roi de Portugal, qui vient de mourir, vous offre de pareilles leçons. Vous n'avez qu'à mettre constamment sous vos yeux les décrets du concile de Trente : dans son chapitre de la *Réforme*, il

1. BIB. DES BARN. tom. II.

2. Il s'agissait de Jérôme de Sauchiez, général des Cisterciens, et abbé de Clairvaux, qui fut nommé cardinal par saint Pie V. Il mourut à Rome en 1571 et fut enseveli à Sainte-Croix de Jérusalem, Il était titulaire de St-Matthieu *in merulana;* ce titre n'existe plus, il fut transporté à Ste-Marie de la Victoire par Pie VII.

trace une règle de conduite aux cardinaux, aux évêques. Ne prêtez point l'oreille à ceux qui vous parleraient d'un autre cardinal, il avait lui aussi embrassé la vie monastique, mais il a cessé de donner des exemples de vertu, même ceux que tous les hommes doivent donner. » Et après lui avoir rappelé le souvenir du jeune cardinal de Nobili, neveu de Jules III, par sa sœur : « Nos temps, dit-il, pourraient difficilement nous présenter l'image d'une vie plus parfaite; » il l'engage à régler dès maintenant ce qui concerne sa famille cardinalice, à établir son mode de vie et une fois qu'il sera réglé à ne pas s'en écarter d'une ligne ([1]).

Dans une autre circonstance, il lui trace le portrait d'un bon cardinal : « Je le sais, lui dit-il, vous êtes non seulement embrasé d'un excellent amour pour le bien, mais encore vous savez l'inspirer à ceux qui vivent avec vous. Agir ainsi, c'est véritablement être la bonne odeur du Christ ; c'est briller pour tous ceux qui sont dans la maison évangélique. Comme des lampes pleines d'huile et ardentes, — ce à quoi sont obligés tous les serviteurs du Christ et spécialement ceux qui sont en dignité — ils sont placés sur de magnifiques candélabres et le candélabre du cardinalat surtout est magnifique et illustre. Ceux qui agissent d'une manière droite sont véritablement les fils de la lumière ou, pour parler plus exactement, ils sont appelés la lumière du monde. Ils illustrent l'Église de Dieu par la vérité de leur science et par la sainteté de leur vie; ils excitent les autres, par leur exemple et par leur autorité, au mépris des choses de ce monde et à la recherche de l'éternité. Que peut-il y avoir de plus

1. V. OLTROCCHI, p. 980, note.

utile? Vous le comprenez, l'illustration de votre naissance, la grandeur de votre dignité, l'abondance de vos richesses, la fleur de la jeunesse et, ce qui est le principal, votre intelligence pour l'action, tout cela vous rend plus apte à donner aux autres le bon exemple. Un jour, je le souhaite, ce très vaste et très noble royaume de France refleurira : alors votre science, votre vertu, votre zèle feront renaître les grands gestes et la fécondité de l'antique piété. Appliquez votre esprit, Charles, à cette très digne pensée, appliquez à son exécution toute votre activité, votre industrie et votre âme; oui, très digne pensée pour la réalisation de laquelle vous ne devez pas seulement supporter des travaux et des veilles, mais encore répandre votre sang, donner votre vie elle-même. Quoique je sache que vous compreniez très bien ces choses, je vous les écris néanmoins non pas que j'estime que vous ayez besoin de mes exhortations, mais plutôt comme un témoignage de mon amour pour vous et de l'opinion que j'ai conçue de votre vertu ([1]). »

Il n'abandonnera pas le jeune évêque, il le suivra, le dirigera dans les principales fonctions de son ministère épiscopal ; il mettra son expérience à son service. Dans une touchante lettre, il l'encourage à faire la visite de son diocèse, « c'est le meilleur moyen, dit-il, de bien garder et de bien gouverner son troupeau, » mais il l'exhorte à remplir ce devoir par lui-même, s'il veut en retirer des fruits plus abondants : connaissant mieux le mal, il est plus facile d'y apporter un remède prompt et efficace. Ce conseil est conforme aux sages décrets du concile de Trente. En père prévoyant et

1. Lettre publiée par BOTERO.

expérimenté, il le prémunit contre les difficultés, contre les obstacles que le démon fera naître sous ses pas ; « mais à cause de cela, dit-il, votre espérance ne doit point défaillir, votre zèle ne doit point languir ; au contraire, ils doivent grandir et s'élever avec plus de confiance. Le Dieu tout-puissant et miséricordieux, celui qui n'abandonne jamais les meilleurs desseins, sera là présent : il vous donnera des forces inépuisables et il brisera les efforts coupables de l'ennemi. Dans les ennuis qui résultent pour nous des difficultés et des obstacles, nous recevons une consolation non commune, qui embellit nos travaux et en augmente le mérite.

« Il est impossible de vous tracer aucune règle particulière : la différence de nature, de mœurs, de caractères qui existe entre nos diocésains ne me le permet pas ; mais ce qui est de tous les temps et de tous les lieux, c'est le bon exemple. Il faut que les sujets regardent dans la vie des supérieurs comme dans un miroir, afin d'y apprendre ce qu'eux-mêmes doivent faire et dire. » Le saint insiste, en terminant, sur l'établissement des séminaires pour l'instruction du clergé et il s'applaudit des résultats qu'il en a déjà obtenus pour son diocèse.

Le grand archevêque de Milan préparait ainsi à la France des évêques vraiment dignes de ce nom. Ne pouvant amener la cour à accepter le concile de Trente, il conseillait du moins aux évêques d'en suivre les décrets, de les mettre en pratique dans leur diocèse et leur province, autant qu'ils le pourraient, sans le secours et le consentement du pouvoir civil. Plus qu'aucune autre nation catholique, la France avait besoin du concile de Trente, pour faire refleurir chez elle la discipline ecclésiastique et opposer une puissante barrière au

torrent toujours montant de l'hérésie. L'épiscopat, très dépendant vis-à-vis du pouvoir temporel dont il tenait tous ses privilèges et ses honneurs, aimait à s'affranchir de l'autorité du saint siège : le concile venait sur trop de points briser des habitudes qui lui étaient chères, pour qu'il se montrât empressé à se soumettre à ses prescriptions. Le nonce Castelli faisait vainement de grands efforts pour décider la cour à publier le concile de Trente. « La crainte de déplaire aux huguenots, disait-il au roi, ne doit pas arrêter Votre Majesté et vous faire ajourner cette publication ; ces hérétiques se soucient fort peu de ce concile et ils n'en tiendront pas plus compte que des autres. S'ils s'opposent à son acceptation, c'est uniquement parce qu'ils redoutent de voir les catholiques lui obéir et le clergé se réformer: ce devrait être précisément le motif le plus puissant pour pousser le roi à le promulguer. Vous en rendrez compte à Dieu, si vous ne le publiez pas. »

Leurs Majestés s'excusent sur l'état du royaume, « on ne le pourrait faire sans exciter des tumultes, disent-elles au nonce, et quand vous aurez séjourné vous-même un peu plus longtemps dans ce pays, vous serez convaincu de cette vérité. Que le pape use d'un peu de patience ! »

« On ne peut, dit Castelli, les faire départir de cette conclusion (1). » Deux mois plus tard, le nonce montre un peu plus d'espoir d'être écouté ; mais les évêques sont le plus grand obstacle. « Je ne suis pas sans espérance de pouvoir obtenir quelque chose au sujet de la promulgation du concile de Trente, au moins en ce qui

1. Lettre de Castelli au cardinal de Côme, du 14 juin 1581. — ARCHIVES SECRÈTES DU ST-SIÈGE : *Nonciature de France*. tom. XV.

concerne la réforme. Mgr illustrissime de Bourbon marche bien dans cette voie ; mais les prélats sont ceux qui font tout le mal (1). »

Henri III promet, revient sur sa parole, puis met à cette promulgation des conditions inacceptables, comme celle de proclamer, en même temps, le maintien des édits portés pour la pacification : ces édits étaient précisément en opposition avec les dogmes promulgués par le concile. Catherine de Médicis protestait de ses sentiments catholiques et, avec sa duplicité habituelle, elle disait: Il est des circonstances qui ne permettent pas de faire ce qu'on désire le plus.

Le souverain pontife, voyant échouer tous les efforts du nonce, songea à l'influence du saint archevêque de Milan sur le roi de France, il lui fit exprimer le désir de le voir appuyer près du monarque les démarches de Mgr Castelli. Le cardinal Borromée avait perdu les espérances qu'avait fait naître l'entrevue de Monza. « Je veux bien, répond-il à Mgr Speciano, écrire quelquefois au roi de France, s'il y a espoir d'en tirer quelque fruit ; mais je lui ai écrit de Venise et je n'ai jamais eu de réponse. Je pense qu'il a honte et qu'il ne sait que répondre à ce qui faisait le sujet de ma lettre (2). »

Néanmoins, sur le désir du saint Père, il se décida à tenter un nouvel effort ; il prit la plume pour essayer de secouer l'apathie et de réveiller la foi de ce monarque tout entier à ses plaisirs. Il envoya sa lettre par l'intermédiaire de Mgr Castelli dont il fit un grand éloge. Il rappelle ensuite au roi la bienveillance

1. Lettre du 4 août : *Id.*
2. Lettre du 4 août 1581 : BIB. DES BARN., tom. II, *del Governo.*

qu'il a bien voulu lui témoigner, à Monza, « bienveillance, dit-il, qui ne s'est point démentie puisque vous m'avez fait savoir, à plusieurs reprises, que vous désiriez le secours de mes prières, à l'occasion des dissensions et des troubles suscités, dans votre royaume, par les ennemis de la sainte Église. Aussi je désirerais que Votre Majesté, par l'intermédiaire du nonce, me fît savoir, avec le même abandon, si elle désire que je fasse quelque autre chose pour son service, pour l'aider dans le bon et chrétien gouvernement de son peuple et dans le relèvement et la conservation de la piété catholique, ce à quoi elle est si particulièrement obligée. En effet, si tous les princes sont ministres de la justice de Dieu et députés par sa divine majesté pour procurer la paix, la tranquillité et le salut des peuples, Votre Majesté est beaucoup plus tenue à toutes ces choses que les autres souverains, car elle est roi, mais roi très chrétien. Par une succession longue et non interrompue, vous descendez et vous tirez votre origine de tous ces rois, qui furent si favorisés de Dieu, et qui ont donné des témoignages innombrables de leur signalée piété et religion.

« Je désire, sur ce point, au delà de toute expression, avoir une réponse de Votre Majesté. En attendant, je prierai Dieu de la faire prospérer en toutes ses entreprises, de la combler de l'abondance de ses grâces et je lui baise humblement les mains [1]. »

Cette lettre resta sans réponse ; nous n'avons pu du moins trouver aucun document, qui nous autorise à supposer que le roi de France ait eu pour agréable le désir exprimé par le saint. Il garda le silence, sans doute,

1. Bib. des Barn., tom. II, *del Governo.*

dans la crainte d'être obligé d'agir, s'il avait recours aux conseils de l'archevêque de Milan et il détestait tout ce qui l'eût fait sortir de son inactivité. Il appréciait, du reste, la vertu du cardinal Borromée et du nonce Castelli : « Je ne prendrais jamais d'évêques en France, disait-il, mais j'irais les chercher en Italie, si tous les évêques d'Italie ressemblaient à Charles Borromée ou à Jean-Baptiste Castelli. »

Le cardinal Borromée n'en continua pas moins à s'intéresser aux affaires de notre pays. Au mois d'août 1583, une occasion nouvelle se présenta d'agir indirectement sur l'esprit d'Henri III. Le duc Anne de Joyeuse s'était rendu en pèlerinage à Notre-Dame de Lorette, pour obtenir la guérison de sa femme, Marguerite de Vaudemont, sœur de la reine ; à son retour il s'était arrêté à Milan ; saint Charles le vit et il rendit compte à Mgr Castelli de son entretien avec le favori du roi.

« Le duc de Joyeuse est passé ici : quoique je l'aie vu bien peu de temps, néanmoins je l'ai entretenu de plusieurs questions qui intéressent la foi catholique dans ce pays. J'ai cherché à le choyer encore ici, pendant quelques jours, afin de lui faire visiter les pieux sanctuaires de Milan et de l'enflammer davantage à remplir les bons offices que j'attends de lui : l'indisposition, dont il souffre depuis quelques jours, qui le retenait au lit même pendant que je l'entretenais, et l'obligation que le roi, me dit-il, lui faisait de retourner promptement, ne me permirent pas de le retenir plus longtemps. Je lui recommandai spécialement de presser la publication du concile de Trente dans ce royaume ; mais, sur ce point, je vis qu'il était fort peu renseigné.

Je lui parlai également de la nécessité de modérer les impôts dont le roi chargeait ses sujets. Il s'efforça d'excuser Sa Majesté. J'appelai son attention sur les provisions ou nominations aux bénéfices du royaume, qui se faisaient d'une façon si contraire à l'honneur de Dieu. Il me répondit que Sa Majesté avait pris la résolution de remédier complètement aux abus du passé. Il m'a promis de faire tous ses efforts pour amener le roi à l'exécution des trois points particuliers que j'ai traités avec lui. J'ajoutai que cette action de Sa Majesté pourrait donner plus d'efficacité aux prières qu'on fait, ici et ailleurs, pour obtenir à Leurs Majestés la grâce si désirée d'avoir des enfants et une postérité, désir auquel se liaient le service du Seigneur Dieu, la paix publique et la religion catholique dans ce pays.

« J'ai été très édifié des réponses qu'il me fit, de sa manière d'agir pendant le peu de temps qu'il est resté ici et de la renommée de piété qu'il a laissée dans tous les sanctuaires qu'il a visités. J'espère que ces recommandations pourront quelque chose, avec l'aide de Dieu et par le moyen de Votre Seigneurie, sur l'esprit du roi, spécialement en ce qui concerne les trois points pour lesquels il a montré de la bonne volonté ([1]). »

Saint Charles avait d'autant plus raison d'espérer, que le duc de Joyeuse l'avait chargé de négocier, avec le saint père, une question délicate, qui préoccupait sa conscience. Le duc avait obtenu de Notre-Dame de Lorette la guérison de sa femme ; mais il avait fait vœu d'offrir, en actions de grâces, au sanctuaire de la sainte maison, « le pesant d'or » de la duchesse. La faveur

1. Lettre du mois d'août 1583. — BIB. AMB. *Ms. G. S.* I, 15.

obtenue, il fut très reconnaissant, mais quand il fallut accomplir son vœu, il trouva le poids de la promesse un peu lourd. Il s'était rendu à Lorette, il y avait laissé quatre mille écus d'or et beaucoup d'autres aumônes : il désirait obtenir du saint père la permission d'acquitter sa dette principale par annuités et il pria saint Charles de solliciter cette faveur de Grégoire XIII. Le 5 novembre 1583, le saint lui annonce le résultat des démarches qu'il a faites :

« Illustrissime et Excellentissime Seigneur, j'ai fait représenter à Sa Sainteté les désirs et les scrupules de Votre Excellence sur la dispense ou la commutation du vœu que vous avez fait, pendant la maladie de madame la duchesse, votre épouse. Quant à ce qui manque pour parfaire le poids d'or promis et auquel vous n'avez pas satisfait, Sa Sainteté agrée que Votre Seigneurie puisse le compléter, peu à peu, une partie chaque année, soit en faveur de l'église de Lorette soit au profit de quelque autre œuvre pie.

« A cette occasion, je ne veux pas omettre de rappeler à Votre Excellence les intérêts et la protection de la foi chrétienne dans ce très noble royaume ; je la prie de vouloir bien s'employer, de tout cœur et avec le zèle convenable, à une œuvre de si haute importance. J'assure Votre Excellence qu'elle ne saurait user de la grande autorité et de la faveur que Dieu lui a accordées auprès du roi, dans une entreprise qui soit plus utile tout à la fois au service du Seigneur et à celui du roi, car ils sont dépendants l'un de l'autre : la fidélité des peuples, envers leurs princes, prend sa source dans leur foi envers Dieu, et leur obéissance dérive de l'observation des préceptes divins. Je parle

des princes catholiques; Dieu permet quelquefois la grandeur et la puissance des princes hérétiques et infidèles pour le châtiment des mauvais chrétiens. Comme je suis persuadé que Votre Excellence comprend très bien ces choses, je ne m'étendrai pas en de plus longs discours; mais je la prie de nouveau de vouloir bien se rappeler que je lui recommande l'honneur et le nom de Dieu et la foi sainte auprès du roi très chrétien. L'affection toute particulière qu'il a pour Votre Excellence ne peut que rendre vos paroles très efficaces et d'un grand poids [1]. »

Tout en agissant auprès des personnages influents à la cour, Charles cherchait toujours à ramener les évêques, et surtout les cardinaux français, à la véritable obéissance envers l'Église: il excitait par tous les moyens leur zèle et leur piété. Le cardinal François de Joyeuse, frère du duc, est à peine revêtu de la pourpre [2] qu'il lui écrit pour l'en féliciter. Ce qui serait pour un autre une simple formule de politesse, devient pour lui l'occasion de parler au nouveau cardinal des devoirs des évêques, du bien qu'il peut faire au diocèse de Narbonne, dont il est l'administrateur perpétuel, et de l'obligation plus rigoureuse que le cardinalat lui en fait. « Vous ne devez pas, dit-il, borner votre autorité et vos exemples aux limites de l'Église de Narbonne; mais vous devez être attentif à les faire contribuer au bien spirituel de ce très illustre et très grand royaume et à vous montrer, avec l'apôtre, un homme parfait en Jésus-Christ. »

1. Bib. Amb : *Ms. C. S. I*, 16.
2. Il fut nommé cardinal avec le neveu du cardinal de Bourbon, dans le consistoire du 13 décembre 1583.

La correspondance devient plus fréquente, saint Charles l'excite à travailler à l'introduction de la réforme prescrite par le concile de Trente. Peu de temps avant sa mort, il lui écrit : « Vous m'annoncez que le concile de Trente n'est point encore promulgué chez vous. Je vous plains ; vous manquez, en effet, du plus grand secours dont vous ayez besoin pour accomplir avec autorité votre charge pastorale. Mais efforçons-nous cependant de promulguer par les faits ce qui ne l'a pas été par la voix du héraut et par l'édit du roi. Que chacun dans son Église s'efforce d'introduire, dans les mœurs et les habitudes du peuple, ce qu'ont décrété et sanctionné les décrets de ce très saint concile. Je n'ignore pas qu'il y a de grands obstacles, de sérieuses difficultés ; mais rien n'est difficile, rien n'est impossible à la charité : *l'amour est fort comme la mort*. Et un grand nombre des choses les plus difficiles, de l'avis des hommes, ne le sont nullement pour un bon pasteur. Que peut-il y avoir de pénible, de difficile à celui qui, par son exemple, redresse les sentiers tortueux, adoucit les aspérités, comble les vallées, et abaisse les montagnes au niveau des plaines [1]. »

Telles étaient les pensées du saint : il s'efforçait, non sans succès, de les inculquer aux évêques de France dont le crédit et la vertu étaient de nature à augmenter l'influence.

Mgr Castelli n'est plus chargé de défendre près de cette cour les intérêts de l'Église ; mais le saint continue ses instances auprès du successeur. « Vous devez, lui écrit-il, travailler à faire accepter le concile de Trente ; je me réjouis de vous voir disposé sur ce

1. Ces deux lettres furent publiées par BOTERO, le secrétaire du saint.

point à suivre les traces de Mgr l'évêque de Rimini. Mais vous êtes obligé à faire mieux encore, parce qu'il vous a aplani la route et au commencement de sa nonciature, il n'avait pas, comme vous, trouvé les choses en aussi bonne voie ([1]). »

Le successeur de Mgr Castelli ne fut pas plus heureux que lui et saint Charles mourut, cette même année, sans avoir vu la réalisation de l'un de ses plus ardents et de ses plus chers désirs. La France catholique ne lui fut pas moins reconnaissante de ses efforts : une des premières, parmi les nations de l'Europe, elle salua sa canonisation, elle célébra sa mémoire et honora ses vertus.

En 1616, au lendemain de sa canonisation, saint François de Sales écrivait à l'évêque de Côme, pour le remercier des reliques du saint archevêque de Milan qu'il lui avait envoyées : « Dans ces pays et par toute la France, lui disait-il, la gloire de ce bienheureux saint et la dévotion qu'on a pour lui vont en se dilatant de plus en plus ; elles grandissent d'une façon merveilleuse, car l'admiration et l'estime qu'on a conçues pour sa sainteté viennent du cœur. Ici, en particulier, le jour de sa fête, Mgr l'archevêque de Lyon, m'ayant honoré de sa visite, a fait dans l'église de nos pères Barnabites, un discours si éloquent et rempli d'une telle suavité que tous en furent ravis. L'on ne saurait dire combien les louanges du saint furent goûtées ([2]) ! »

En 1617, le cardinal Frédéric Borromée, voulant reconnaître la dévotion toute particulière de la France en-

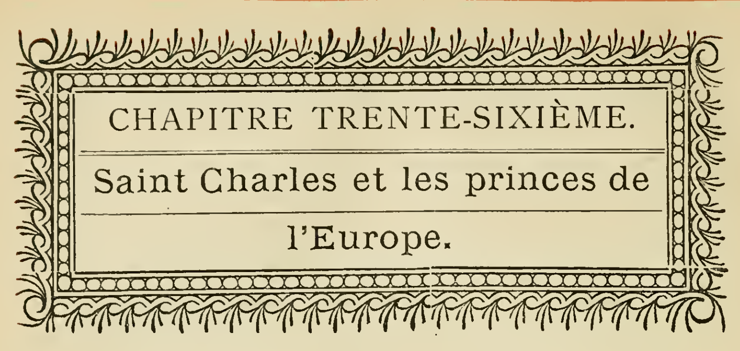
1. Lettre du 29 janvier 1584. — BIB. DES BARN. Tom. I, *del Governo.*
2. Lettre d'Annecy, à la date du 29 février 1616. — L'original de cette lettre se trouve à la BIB. AMB. carton 188.

vers son illustre parent, fit don à l'église de Saint-Jacques de Paris d'une étole dont le saint s'était servi pendant sa vie, pour célébrer la messe. Cette étole était de damas rouge broché de fleurs d'or. Elle fut reçue. le 3 novembre, veille de la fête du saint cardinal et la joie fut telle qu'on a pu dire avec vérité que le cœur de la France entière tressaillit d'allégresse et de reconnaissance [1].

La France n'a jamais cessé de témoigner son amour et sa vénération pour le grand saint, qui a tant fait pour lui conserver son antique foi et qui n'avait d'autre désir que de la voir, en toutes choses, digne de son titre de Fille aînée de l'Église.

1. Nous faisons ici allusion à un petit volume qui fut publié à Paris chez Durand, en 1618, sous ce titre : *Cor Galliæ exultans in S. Carolum tit. S. Praxedis S. R. E. et ob ejus sacram stolam Mediolano in christianissimum regnum Galliæ ad ecclesiam parochialem S. Jacobi majoris parisiensis dono munificentissimi cardinalis Frederici Borromei*, etc. — Ce petit volume contient en l'honneur de saint Charles une poésie hébraïque, une grecque, plusieurs odes et hymnes en latin et trois poésies françaises. Il contient également la copie de l'authentique qui accompagnait la précieuse relique. Le curé de Saint-Jacques était alors Charles de la Sauvage.





CHAPITRE TRENTE-SIXIÈME.

Saint Charles et les princes de l'Europe.

Saint Charles est par excellence l'homme du concile de Trente. — Son action sur les princes de l'Europe. — Sa manière de traiter avec son souverain, le roi d'Espagne. — Confiance du monarque envers le saint. — Le cardinal Henri, roi de Pologne. — On conseille à ce roi de contracter mariage. — Réponse et conseils de saint Charles. — L'empereur d'Allemagne et le saint. — Les rois de Bavière, de Bohème. — Influence du saint sur les princes allemands. — Le roi de Pologne et son neveu. — Comment le saint félicite ce monarque de ses victoires. — Marie Stuart. — Le cardinal Borromée lui envoie la dispense nécessaire pour son mariage avec son cousin. — Il l'encourage et la console dans sa captivité. — Les ducs de Toscane. — Les princes de Savoie. — Saint Charles conseille et dirige Charles-Emmanuel. — Il le visite dans sa maladie. — Episode du voyage. — Le saint donne la communion à l'auguste malade. — Guérison miraculeuse. — La dernière entrevue.

Le saint archevêque de Milan avait, dès le début de sa vie publique, comme secrétaire d'État de Pie IV, été obligé d'entretenir des relations avec toutes les cours catholiques de l'Europe. Ordinairement ces relations cessent d'elles-mêmes quand l'homme d'État quitte sa charge, ou si elles continuent, elles deviennent moins fréquentes et plus réservées. On peut dire qu'il n'en fut pas ainsi pour le cardinal Borromée. Les preuves de prudence et de vertu qu'il avait données, malgré son jeune âge, lui avaient acquis de nombreux admirateurs, et son

influence était si grande qu'on le consultait encore, alors même qu'il avait par sa retraite à Milan renoncé à toute action politique et extérieure. Pie V et Grégoire XIII auraient voulu le garder près d'eux : le gouvernement de l'Église, avec la coopération du jeune et saint cardinal, leur eût paru moins difficile et plus fécond en bons résultats. Mais le devoir appelait l'archevêque à Milan, et ces pontifes étaient eux-mêmes trop vertueux et trop éclairés pour ne pas accepter un sacrifice, qui devait tourner à la plus grande gloire de Dieu et à l'honneur de l'Église. Il est à croire, en effet, que le cardinal Borromée restant à Rome où le champ de son activité eût été plus limité, son initiative moins grande, n'eût point obtenu sur l'Église universelle l'influence que son exemple et ses œuvres lui permirent d'exercer d'une manière éclatante et vraiment extraordinaire. Il s'agissait de faire accepter et exécuter le concile de Trente dont il avait été l'âme; non seulement de Rome il l'avait dirigé; mais le concile achevé, il avait recueilli et mis en ordre tous les documents relatifs à cette assemblée, qui forment aujourd'hui l'une des plus importantes et des plus précieuses richesses des Archives secrètes du saint-siège; en faisant ce travail, il avait pu se pénétrer davantage de l'esprit qui avait inspiré l'auguste assemblée, de la sagesse et de l'importance des réformes qu'elle avait prescrites. Nul n'était mieux préparé que lui pour donner des interprétations de ces décrets et pour les mettre en pratique; nul n'avait un plus vif amour de l'Église et une énergie plus grande mise au service d'une foi invincible. Évêque d'une des plus importantes villes de l'Italie, à la tête d'une des provinces

les plus étendues, ayant sous son autorité de métropolitain dix-sept suffragants, son action pouvait avoir un grand retentissement et obtenir de merveilleux résultats. La Providence, après l'avoir destiné à reprendre et à terminer l'œuvre du concile de Trente, a voulu qu'il fût pour l'Église universelle comme le type accompli d'après lequel tous les évêques devraient se gouverner. Il n'est donc pas étonnant de voir son action s'exercer à Rome, dans le reste de l'Italie, et encore dans les autres royaumes. Il était vraiment comme une lampe, placée au milieu de l'Église, sur un candélabre élevé et qui projetait au loin ses rayons lumineux. Nous venons de dire son action sur la France et sur ses évêques les plus haut placés par la naissance, les honneurs et l'importance du siège épiscopal.

Cette influence ne sera ni aussi sensible, ni aussi active auprès des autres nations de l'Europe; leurs besoins sans doute étaient moins grands ou le mal déjà triomphant ne laissait plus au grand réformateur la même facilité d'action. Notre travail serait incomplet toutefois, si nous ne jetions un coup d'œil rapide et sommaire sur les relations du saint avec les princes de l'Europe : les unes sont pleines de consolations pour lui, il ne trouve sur le trône que des souverains pieux et zélés; les autres lui offrent l'occasion d'acquérir de nouveaux mérites; il parle avec une respectueuse et noble franchise aux rois oublieux de leurs devoirs envers l'Église et des intérêts de leurs peuples : à tous il fait comprendre, dans sa sublimité, la grandeur et la dignité du caractère épiscopal.

Nous avons dit comment il sut plaider la cause de Dieu et de l'Église, auprès du roi d'Espagne, son

souverain légitime : avec quelle habileté, quel respect, quelle franchise et quelle inépuisable charité il lui dénonça les obstacles que ses ministres apportaient au bien qu'il désirait faire! Il avait de nombreux préjugés à combattre. Déjà, à la cour d'Espagne, on voulait proclamer la suprématie de l'État sur l'Église; les gouverneurs surtout, sous le prétexte de défendre les prérogatives de leur souverain, n'avaient souvent d'autre but que de donner des chaînes à l'autorité ecclésiastique, entraver son action qui gênait leurs passions ou humiliait leur orgueil. L'archevêque se montra toujours au-dessus de ces faiblesses humaines : il sait qu'il a besoin de la bonne volonté et surtout de l'assistance du pouvoir humain; il la demande, sans bassesse, plutôt comme un droit que comme une faveur. « Je viens de nouveau, écrit-il au roi d'Espagne, au début même de son épiscopat à Milan, supplier Votre Majesté de daigner prendre à cœur les intérêts de mon Église, de m'aider à atteindre la seule fin que je me propose, c'est-à-dire, le service de Dieu et le salut des âmes, et d'ordonner à vos ministres d'assister et de favoriser l'autorité ecclésiastique, et, par dessus tout, le bon progrès de toutes les œuvres pieuses de cette ville et l'observation du synode provincial... Votre Majesté peut être assurée qu'elle aura une grande partie du mérite de nos travaux et de nos fatigues, comme étant le principal fauteur de tout le bien que nous espérons en obtenir avec la grâce de Dieu (1). » Et jusqu'au dernier jour de son épiscopat, ce noble langage ne se démentira jamais : il ne demande au roi que la protec-

1. Lettre au roi d'Espagne de 1566. — ARCHIVES SECRÈTES DU ST-SIÈGE : *Nonciature d'Espagne*, tome II.

tion dont il a besoin pour honorer Dieu, le faire connaître au peuple et pour écarter les obstacles qui l'éloigneraient de son divin service. Tantôt il assure au roi qu'il trouvera dans cette protection même une source de bénédictions, tantôt il lui rappelle qu'il ne peut la refuser, sous peine de manquer à son devoir ; il lui dit enfin qu'il rendra compte à Dieu du mal qu'il n'aura pas empêché ses ministres de faire et du bien qui, par leur faute, n'aura pas été fait.

Nous n'insistons pas sur les relations de saint Charles avec le roi d'Espagne ; tout notre livre en est plein. Ce monarque, jaloux de son autorité et de ses prérogatives royales, manifesta d'abord des craintes, en voyant l'activité et le zèle du saint ; il écouta ses courtisans qui lui parlaient sans cesse des empiétements du cardinal Borromée ; mais la respectueuse franchise, l'héroïque patience de l'archevêque firent bientôt la lumière dans son esprit et il en vint à dire : « Le roi d'Espagne serait trop heureux si toutes les villes de son royaume avaient des évêques semblables à celui de Milan. »

Cette opinion s'était fortement imprimée dans l'esprit du monarque. Lorsqu'il s'agit de nommer au siège de Milan Frédéric Borromée, les ministres du roi s'y opposaient, sous le prétexte qu'il continuerait les agissements de Charles, son parent ; Philippe II répondit : « Qu'il vive saintement, comme Charles ; ensuite s'il défend comme lui les droits de l'Église, ce nous sera une chose très agréable. »

Ces marques de confiance, données publiquement par un monarque si réservé et si sobre d'éloges, indiquent tout l'empire que la sainteté du cardinal Borromée avait exercé sur son esprit.

Comme protecteur du Portugal, le saint eut de fréquentes et nécessaires relations avec le souverain de ce pays. Nous avons signalé en son temps l'empressement qu'il mit à lui rendre compte de l'élection de Pie V. Sébastien avait montré un grand zèle pour défendre, par les armes, la foi contre les musulmans d'Afrique ; il mourut sans héritiers directs, en 1578, à la bataille d'Alcaçar-Quivir et son oncle, le cardinal Henri, lui succéda sur le trône. Les relations de Charles avec ce prince de l'Église étaient anciennes : ils avaient l'un pour l'autre une grande estime. Henri eut à peine pris possession de la couronne qu'il écrivit à l'archevêque de Milan, pour lui en faire part et lui demander ses avis. Dans sa réponse le saint fait l'éloge du monarque défunt : « Il a donné, dit-il, à son royaume des exemples éminents de courage, de justice et de piété. La nouvelle de sa mort m'affligea, car elle est un grand malheur non seulement pour son royaume ; mais pour toute la république chrétienne. J'ai cependant banni toute tristesse quand j'ai su par le nonce qu'il était mort, les armes à la main, en combattant les ennemis du nom chrétien. J'ai rendu grâce à Dieu de lui avoir donné une mort aussi illustre... J'ai reçu peu de temps après les lettres de Votre Majesté ; il m'a été très agréable d'apprendre que vous supportiez ce malheur avec constance et force d'esprit : vous acceptez tout ce que demande la volonté de Dieu... Ce courage n'est pas seulement royal ; il est très digne de la personne d'un cardinal et d'un descendant des rois de Portugal.... Je ne puis rien, dit-il en terminant, pour répondre à votre bienveillance à mon égard, si ce n'est de prier Dieu, afin qu'il vous accorde de gouverner

votre royaume pour la plus grande utilité de vos sujets, pour le salut de votre âme et pour la gloire de Dieu. »

Quoique sur le trône, le nouveau roi de Portugal se montra toujours cardinal. Saint Charles le louait beaucoup de ce qu'il n'avait pas voulu, dans les circonstances les plus solennelles, substituer la couronne royale à la barette cardinalice. Les courtisans de ce prince, inspirés par un grand désir de voir se perpétuer sur le trône la race de leurs anciens rois, lui démontrèrent la nécessité de demander au pape la dispense de ses vœux et de se marier. C'était une grave question: les intérêts de l'état prêtaient quelque apparence de raison et de convenance à l'avis des courtisans. Le roi cardinal ne voulut rien faire, sans avoir auparavant demandé le sentiment du cardinal Borromée. Le saint lui répondit, avec la franchise et l'esprit de foi qui le caractérisaient : « Je suis très touché, de voir que la dignité royale n'a diminué en rien la confiance que vous m'avez toujours témoignée. La question sur laquelle vous voulez bien me consulter est très grave et très complexe, il faut absolument la lumière de Dieu pour arriver à la résoudre, car elle est liée tout à la fois aux intérêts de la république chrétienne et à l'honneur de Dieu. Il s'agit, en effet, des dangers, des troubles auquel votre royaume peut être exposé par le manque d'héritiers directs ; votre demande, d'un autre côté, est d'autant plus grave que toute l'antiquité ne nous fournit pas d'exemple d'une semblable dispense accordée à un cardinal, à un archevêque. Il y a trois cents ans, elle a été accordée à des moines et à des diacres ; à des prêtres jamais, du moins il n'existe aucun document qui le puisse prouver. Plusieurs écrivains mettent

même en doute les mariages de Ramire roi d'Aragon et de Constance reine des deux Siciles ; si ces exemples et d'autres pouvaient être regardés comme certains, je voudrais vous faire envisager cette question à un autre point de vue. En admettant que ces dispenses aient été accordées, n'ont-elles pas tourné au détriment de la république chrétienne? Constance a mis au monde Frédéric II, empereur: ce monarque n'apporta ni avantage, ni paix à l'empire, il déclara une guerre atroce au saint siège. Il fut la cause des luttes entre les factions funestes des Guelfes et des Gibelins, qui troublèrent si malheureusement la paix de l'Église. La permission de se marier ne fut pas plus utile au roi Ramire, car son royaume tomba entre les mains des comtes de Barcelone. » Il rappelle ensuite que de semblables exemples ne se trouveraient pas dans les premiers âges, alors que la discipline de l'Église était en vigueur et ses décrets fidèlement observés : on ne les voit apparaître qu'à une époque de relâchement. « Il ne manque pas, ajoute-t-il, d'hommes excellents, revêtus de la dignité royale, qui ont donné l'exemple contraire ; ainsi Henri I ou Henri II, disent quelques-uns, roi d'Allemagne, quoique marié, montra pour la virginité un amour plus puissant que le désir d'avoir des enfants. Si cette conduite est louable, à combien plus forte raison est-elle digne de celui qui est tenu au célibat par sa dignité et l'obligation de sa vie ? » Il fait remarquer ensuite au roi que son âge avancé, son état maladif ne peuvent lui inspirer l'espérance d'atteindre le but qu'il désire : le mariage, dans de telles conditions, ne pourrait qu'abréger ses jours. Il conclut : « Dans une affaire aussi importante, qui intéresse également le

service de Dieu et le repos de la république chrétienne, il faut s'en remettre entièrement à la décision du pape auquel Dieu donnera la lumière, dont il a besoin, pour décider cette question (1).

Grégoire XIII n'accorda point la dispense, il suivit les conseils du cardinal Borromée qui l'avait supplié de ne point accorder une faveur qui deviendrait pour les hérétiques un grand sujet de joie.

Le cardinal Borromée avait eu, pendant le concile de Trente, l'occasion de traiter avec l'empereur et les princes d'Allemagne les questions les plus importantes du dogme et de la discipline de l'Église catholique. Tous les princes, même hérétiques, de ce vaste empire, avaient conservé pour lui les sentiments d'une profonde vénération. L'empereur Rodolphe lui recommande ses amis ou ses protégés. Charles, comprenant qu'à cette époque la religion n'avait pas de plus puissant, ni de plus sûr appui que la famille impériale d'Autriche, ne négligea aucune occasion d'être agréable à ce souverain. « Je désirais depuis longtemps, lui dit-il, une occasion de donner à Votre Majesté des preuves de ma vénération, et cette vénération est si grande que je ne cède à personne le droit de l'honorer plus que je le fais. J'ai pour cela de nombreuses et de très légitimes raisons : Dieu a placé Votre Majesté dans un très haut rang; et vous portez ce lourd fardeau de l'empire avec une grandeur d'âme et une foi telles qu'il convient à un empereur de la très auguste famille d'Autriche. »

L'archiduc Maximilien et ses frères, Guillaume, roi

1. Bib. des Barn. tom. II, *del Governo*. Oltrocchi l'a traduite intégralement.

de Bavière, demandent ses conseils ; le dernier lui écrit : « Plaise à Dieu que nous puissions bientôt vénérer en personne et admirer les actions de celui que nous aimons si sincèrement, quoique absent. » Il le prie de s'employer pour la fondation d'un couvent de Franciscains, dans son royaume, et de le recommander au saint père, afin qu'il l'aide à combattre les hérétiques et à reparer les malheurs de la guerre.

Le cardinal Borromée écrit au grand-maître du royaume de Bohême : « Votre fils est venu me voir, il m'a donné de vos nouvelles, » puis, il engage ce souverain « à employer pour la défense de la religion catholique ses richesses, son autorité et toutes ses forces. »

Le duc de Clèves a recours à son crédit auprès du pape.

Enfin l'historien Giussiano raconte qu'un des princes d'Allemagne, qu'il ne nomme pas, avait ordonné d'enlever par la force un Franciscain de son couvent et de le jeter dans les fers. Ce religieux était innocent : on l'avait arrêté uniquement pour le plaisir de faire injure à un ordre religieux. Le supérieur ne sachant comment apaiser ce prince, ni par quels moyens obtenir la mise en liberté de son sujet, songea à faire intervenir l'autorité de personnes influentes sur l'esprit de ce souverain. Il vint donc le trouver, chargé d'un grand nombre de lettres implorant toutes sa clémence, en faveur du pauvre Franciscain. Le prince prend ces lettres, se contente de regarder le cachet sans le briser ou de sourire à la lecture de celles qu'il ouvrait. Mais tout à coup ses yeux tombent sur une signature vénérée : cela suffit pour l'émouvoir, il manifeste sa joie, il se

découvre la tête en signe de respect ; porte à ses lèvres la lettre qu'il avait entre les mains, puis se tournant vers l'envoyé du religieux : « A cause des prières de ce seul homme, je rends la liberté au captif, dit-il ; je suis heureux de faire plaisir à Borromée, lui seul mérite que je pardonne. » Et le captif fut rendu à ses frères en religion.

Le roi de Pologne, Étienne, se recommande avec instances aux prières du cardinal Borromée, il veut que son neveu, André Bathori, avant d'être nommé cardinal, passe par Milan, pour voir le saint archevêque et se former à son école. De son côté, Charles écrit à ce monarque pour le féliciter du zèle qu'il déploie en faveur de la religion catholique : « Il est moins glorieux, lui dit-il, de régner soi-même que de se montrer obéissant et soumis au roi du ciel ; il est moins illustre et moins excellent de commander à de grands peuples et sur une grande étendue de pays, que de placer son empire, ses propres sujets sous l'autorité de la loi de Dieu, non par la terreur des armes, mais par la propagation de l'Évangile, surtout en ces temps où le culte de Dieu et la religion sont si attaqués par la malice des hommes (1). »

En 1580, ce monarque remporta une brillante victoire sur les Russes qu'il contraignit à lui céder la Courlande et une partie de la Livonie. Heureux de ce succès, il l'attribua aux prières de saint Charles et il chargea le nonce du saint père de le remercier en son nom. En réponse, le cardinal lui envoya un crucifix d'ivoire, « afin, dit-il, que Votre Majesté ait toujours

1. Lettre publiée par BOTERO.

les yeux fixés sur celui qui est le chef de la guerre, le maître de la paix, notre refuge dans le malheur, notre force dans la prospérité : vous vaincrez en ce signe et c'est à ses pieds que vous devez mettre les dépouilles des ennemis et les trophées de la victoire ([1]). »

Si le pieux archevêque de Milan honorait les princes dans tout l'éclat de leur puissance et de leur autorité ; si, sous les paroles de louange et d'admiration, il faisait toujours monter jusqu'à leur trône des leçons capables de les rappeler à l'accomplissement de leurs devoirs ou d'exciter leur zèle pour la défense de l'Église il savait également les assister dans leurs infortunes et trouver des paroles égales à leurs douleurs et conformes à leur dignité. Une femme, que ses malheurs ont rendue encore plus illustre que sa dignité, Marie Stuart, a connu l'efficacité de la prière et des consolations du saint archevêque de Milan. Épouse de François II, roi de France, restée veuve après dix-huit mois de mariage, elle avait repris le chemin de l'Écosse son pays pour y exercer son autorité de reine. Là, Marie Stuart, jeune et belle, voulut épouser son cousin, le beau et jeune Henri Darnley. A l'occasion de ce mariage, elle échangea une correspondance avec le cardinal Borromée alors secrétaire d'État. Nous avons trouvé à la bibliothèque ambrosienne la réponse du saint. Il la loue de sa prudence et de sa piété dans le gouvernement de son royaume ; il en espère des fruits abondants et il se réjouit de son attachement à la foi catholique. « Le Saint-Père, lui dit-il, vous approuve autant qu'il vous veut du bien. Aussi il

1. Id.

consentira toujours très volontiers à tout ce qui pourra contribuer à conserver et à augmenter votre dignité et votre rang. Il vous accorde la dispense du mariage que vous paraissez désirer, se réservant de vous donner plus tard, en son temps, de nouvelles preuves de son affection et de sa courtoisie... Je voudrais que vous puissiez vous persuader qu'il n'y a rien, qui soit en mon pouvoir ou dans mes biens, que je ne sois disposé à mettre promptement à votre disposition... Que Dieu, dit-il, vous conserve longtemps florissante et en bonne santé, à nous qui vous aimons extrêmement et à vos peuples qui se reposent sur votre foi et sur votre sagesse ([1]). »

Le vœu du saint ne se réalisa pas ; la pieuse reine eut à souffrir de la part de son nouvel époux dont la mort tragique vint, en 1567, commencer pour elle une série d'épreuves sans nom. Elle est contrainte d'épouser le meurtrier de son mari et les Écossais, sous la conduite de Murray, frère naturel de Marie, se révoltent contre l'infortunée princesse, ils veulent la contraindre d'abjurer la religion catholique: c'est à grand'peine qu'elle peut se dérober à leurs menaces et s'enfuir en Angleterre où elle espérait trouver un asile et un secours auprès de sa cousine Élisabeth. La reine d'Angleterre nourrissait depuis longtemps, au fond de l'âme, une haine profonde contre Marie, elle la considérait comme une rivale: l'infortunée reine d'Écosse avait, en effet, à la couronne d'Angleterre des droits plus légitimes que ceux de la fille adultérine d'Henri VIII.

1. Bib. Amb. *Ms. R.* 100. — Le saint avait commencé cette lettre à Rome ; mais il partait en toute hâte pour Milan afin d'y présider son concile provincial, il l'envoya de Bologne.

L'occasion de se débarrasser d'une princesse, dont la présence était pour elle une menace continuelle, était trop favorable pour qu'Élisabeth n'en profitât pas aussitôt. Accueillie d'abord avec des témoignages d'un intérêt hypocrite, Marie est bientôt jetée dans une étroite prison. Du fond de ce cachot, où elle resta dix-huit ans, malgré tout ce qu'on put faire pour sa délivrance, la reine d'Écosse se souvint du cardinal Borromée, elle lui demanda des prières et des consolations ; le saint ne fit pas attendre sa réponse :

« Quoique le malheur si grand et si prolongé de Votre Majesté, lui écrit-il, me cause une réelle douleur et une grande affliction, soit à cause de vos souffrances personnelles, soit à cause de la religion catholique qui est si intéressée à votre conservation, cependant la confiance que la bonté divine ne vous manquera pas, m'enlève la majeure partie de cette tristesse. Dieu, le père des miséricordes, a coutume de tempérer admirablement les choses et d'adoucir les coups de l'adversité par une force inexplicable et par la suavité de sa grâce ; il se sert des adversités, comme de stimulants, pour exciter ses serviteurs à la recherche et au zèle de la vertu. C'est pourquoi je ne doute nullement que la charité de Votre Majesté ne se soit d'autant plus dilatée que les murs de votre prison sont plus resserrés ; que captive, vous ne jouissiez de la liberté dont Jésus-Christ nous a gratifiés par sa mort, et qu'aucun malheur, aucun événement ne sauraient nous enlever, malgré nous. Dieu a placé Votre Majesté en évidence, afin que tous puissent en recevoir des exemples de courage, de patience, de religion et de piété. Vous pouvez ainsi, d'une façon excellente,

relever la gloire et le nom de Dieu et prouver combien l'amour que vous avez pour lui est véritable, et cela beaucoup mieux que si vous nagiez au milieu des prospérités. Louis Audoeno, mon vicaire, m'a dit que Votre Majesté désirait vivement que je la recommandasse à Jésus-Christ.

« Je ne suis rien que cendre et poussière, néanmoins je ne cesserai de le faire de tout mon cœur et avec empressement. S'il y avait autre chose en quoi mon zèle et mes bons offices envers Votre Majesté puissent se manifester, j'aurai pour très agréable que vous vouliez bien me les demander, comme une chose à laquelle vous avez droit (1). »

Mais les prières du saint et son vif intérêt ne devaient point sauver l'infortunée princesse. Quand Élisabeth lui fit expier sur l'échafaud, en 1587, le double crime à ses yeux de sa naissance et de sa foi, le saint était depuis longtemps descendu dans la tombe.

Nous ne nous arrêterons pas à redire les relations qui unissaient le cardinal Borromée aux ducs de Toscane; ils s'écrivaient continuellement, se rendaient des services mutuels comme font d'ordinaire des amis intimes. Dans le cours de cette histoire nous avons eu l'occasion d'en fournir plus d'une preuve.

La république de Gênes, celle de Venise étaient également empressées à donner au saint des témoignages non douteux de leur vénération : elles furent pleines de déférence pour les conseils et les avis qu'elles lui demandèrent en plus d'une circonstance.

Les ducs de Savoie, Philibert et Charles-Emmanuel

1. Publiée par Botero.

le traitèrent comme un ami et comme un père. Nous aurons plus tard occasion de raconter les honneurs exceptionnels que Philibert lui fit rendre, quand il vint à Turin pour y vénérer le Saint Suaire ; nous devons nous occuper ici des relations de Charles-Emmanuel avec le cardinal Borromée.

Le duc Philibert avait à peine rendu le dernier soupir, en 1580, que de Rome, on priait l'archevêque de Milan de travailler à raffermir par ses conseils le caractère de Charles-Emmanuel, héritier, par cette mort, du trône de son père. Jeune et impressionnable, il était à craindre que ce prince ne se laissât entraîner par l'hérésie toujours au guet pour conquérir de nouvelles proies. Le cardinal avait compris dès le premier instant que ce rôle de tuteur, vis-à-vis du nouveau duc de Savoie, lui appartenait plus qu'à tout autre ; mais dans la crainte de donner occasion à des adversaires de paralyser son action, il ne voulut point lui écrire ; il lui envoya le P. Adorno, son confesseur, « dans l'espérance, dit-il, que cette ambassade serait plus efficace que ses paroles. » En annonçant à Mgr Speciano ce qu'il avait fait, le cardinal s'applaudissait de son succès. Le jeune prince lui avait écrit pour le remercier des conseils que le P. Adorno lui avait transmis de sa part. « Ces conseils, lui disait-il, ont été d'autant mieux acceptés que je vous aime et vous honore plus ardemment. Je vous prie de vous persuader qu'aucun obstacle ne pourra m'empêcher de les suivre à la lettre. »

Touché de cette respectueuse docilité, S. Charles usa toujours envers le jeune souverain d'une tendresse vraiment paternelle ; il le félicita de ses sentiments et lui donna de nouveaux avis. Charles Emmanuel fut

si heureux de ces témoignages d'affection que, dans sa réponse, il déclarait ne pouvoir trouver d'expressions capables de donner une idée exacte de sa reconnaissance, il suppliait l'archevêque de continuer auprès de lui ce bienveillant et charitable office. « Je l'avoue candidement, ajoutait-il, j'ai très grand besoin de votre direction et de me mettre sous vos auspices : je désire surtout porter dignement le lourd fardeau du gouvernement des peuples, placé sur mes épaules, comme le dit très bien Votre Seigneurie, avec l'obligation de procurer l'honneur et la gloire de Dieu, autant que cela est possible. Je le comprends très bien : si la grâce divine vient à mon aide, je ne cours aucun risque de faillir ; vos prières et vos avis surtout m'aideront puissamment à l'obtenir ([1]). »

Une véritable amitié s'établit entre ces deux âmes enflammées d'un égal désir de travailler à la gloire de Dieu et de contribuer au salut des âmes. Deux ans plus tard, le saint se trouvait à Rome et Charles-Emmanuel lui demanda une faveur. « Je ferai d'autant plus volontiers ce que me demande Votre Altesse, répond le cardinal, que jamais, dans aucun temps, je ne puis, ni ne dois rien vous refuser. »

En 1583, le duc fut atteint d'une grave et dangereuse maladie. A cette nouvelle, l'archevêque de Milan quitte sa ville épiscopale et se rend à Verceil où se trouvait l'auguste malade. Il désirait si vivement apporter au duc quelque soulagement par sa présence, qu'il marcha une nuit et un jour, sans prendre aucun repos. Il arriva le matin du 3 septembre à Novarre où

1. Lettre du 16 décembre 1580. — V. OLTROCCHI, p. 568, note.

il s'arrêta. Malgré la fatigue de la nuit, passée à cheval, il ne voulut pas se priver de célébrer les saints mystères ; les habitants de la ville l'ayant su, accoururent presque tous pour le voir. L'évêque de Novarre s'opposa à ce qu'il continuât la route à cheval, il lui offrit sa voiture, mais ce fut l'occasion d'un retard. Par suite du mauvais état des routes, la voiture versa et le cardinal fut jeté, au milieu du chemin, dans la boue. Cet accident impressionna vivement tous ceux qui l'accompagnaient ; au milieu du trouble de ses gens, il conservait son calme habituel et, loin de s'occuper de l'état dans lequel cette chute l'avait mis, il s'informait de tous les siens, ne pensait qu'à leur propre disgrâce. Ses habits étaient souillés et son chapeau couvert d'une boue si épaisse, qu'il fallut le mettre sécher au soleil pour la faire disparaître. On se remit en route ; afin d'éviter de nouveaux malheurs, un homme de la campagne, animé de la plus grande vénération pour le cardinal, se mit à la tête des chevaux : malgré l'opposition de l'archevêque, il les conduisait par la bride, en courant avec une merveilleuse rapidité. Quand le char, par suite de l'inégalité de la route, allait perdre l'équilibre, notre homme le retenait de ses épaules, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et avec une telle dextérité que les voyageurs en étaient étonnés. Le cardinal voyait avec peine les fatigues qu'il s'imposait ; il l'avait prié, supplié de s'abstenir ; voyant toutes ses prières inutiles, il lui commanda de cesser ce pénible manège. Notre homme, consterné d'un pareil ordre, s'arrêta, se jeta aux genoux du cardinal, en s'écriant : « Illustrissime, souffrez, du moins, que je vous suive, je vous vénère comme un saint ! »

Plus que jamais, le cardinal témoigne son mécontentement ; mais tout est inutile, le *contadino* veut continuer à remplir ses bons offices. Ce que voyant, le saint ordonna d'achever la route à pied, pour ne pas laisser plus longtemps cet infortuné se livrer à son fatigant travail. « Eh bien ! reprit cet homme, ému de tant de bonté, puisque je ne puis, par mes fatigues, vous prouver mon respect, alors j'implore votre assistance ! »

L'archevêque l'exhorte à dire franchement ce qu'il attend de lui. Par suite d'empêchements douteux, ce pauvre homme vivait séparé de sa femme : leur cause avait été déférée devant le tribunal de l'évêque de Verceil, il en attendait avec angoisse la solution, dans l'espérance de voir son droit triompher et de reprendre sa vie de famille. Le cardinal promit de s'occuper de son affaire dès son arrivée à Verceil et d'en presser l'exécution. Il tint parole et notre paysan fut récompensé de son dévouement.

A Verceil, les courtisans et la fleur de la noblesse vinrent à la rencontre de l'archevêque ; ils le conduisirent au palais où il fut reçu avec une grande joie.

La ville était dans la consternation, l'état du prince semblait désespéré : plus d'une fois, on avait dit au cardinal dans le trajet de Milan à Verceil que, malgré sa grande hâte, il ne trouverait pas le duc vivant. Il arriva néanmoins à temps pour le voir et pour le guérir.

Charles ordonna de faire les prières des quarante heures ; il adressa plusieurs fois la parole au peuple qui remplissait le temple saint et demandait avec larmes la guérison de son souverain. Un témoin, Jean Botero, familier et commensal du duc de Savoie, a déposé au

procès de canonisation que le duc Charles-Emmanuel était convaincu qu'il devait la santé au cardinal Borromée. Son état était désespéré, les médecins l'avaient condamné, lorsque le cardinal vint le visiter et en sa présence, « il retrouva en un instant la santé, *recuperó in un tratto la sanità* (1). »

Le 5 septembre, le surlendemain de son arrivée, l'archevêque de Milan, voyant que le duc se remettait sensiblement de sa maladie, voulut lui apporter la sainte communion. En présence de toute la noblesse, accourue près du lit de son bien-aimé maître, le cardinal Borromée adressa à Charles-Emmanuel ces touchantes paroles :

« Sérénissime Duc, Jésus-Christ, le Fils de Dieu dans l'éternité, et, dans le temps, né de la Vierge Marie, vient vers vous. Il vient ce roi du ciel et de la terre, si riche, si puissant en miséricordes, et il veut signaler sa venue par les largesses insignes de son amour. Vous étiez presque aux portes de la mort, il a fait cesser la très grave maladie dont vous souffriez ; c'est lui qui vous a, en quelque sorte, ramené à la vie ; maintenant il veut s'approcher de vous, en ajoutant à la santé du corps des grâces et des dons spirituels, qui mettent le comble aux grands bienfaits qu'il vous a déjà départis. Il serait juste et digne de votre noblesse d'aller au-devant d'une si grande majesté, de vous jeter à ses pieds ; votre santé, encore imparfaite, ne vous permet pas de le faire, allez du moins à sa rencontre en esprit et excitez votre cœur à lui rendre les plus grandes actions de grâce. Redites avec le Roi prophète : Est-ce que

1. Bib. Amb. *Ms. G*, 30, p. 24 a tergo

notre âme n'est pas soumise au Seigneur ? Notre salut vient de lui. » Et le saint, commentant les premiers versets du psaume 102, trouva dans son cœur et dans sa foi la plus touchante exhortation ; tous les assistants pleuraient ; le duc fixait constamment le saint avec des yeux qui respiraient la reconnaissance et l'amour. « Sérénissime Duc, disait le cardinal, vous serez très agréable à Dieu ; vous serez semblable à Constantin le Grand qui, poussé par les mêmes sentiments qui vous animent, a voulu placer dans le mors de son cheval le très saint clou de la croix ; vous serez et vous êtes très cher à tous vos peuples. Dieu vous donnera tout le reste, parce que vous n'avez point demandé ni l'or, ni l'argent, mais la sagesse. Sous votre gouvernement, les peuples seront heureux : Nous vous verrons régner dans la justice. Vous ne songerez qu'à ce qui est digne d'un prince et vous veillerez sur vos magistrats, afin qu'aucune injustice ne soit faite à personne. Vous serez pour les orphelins, les veuves, les pauvres et les affligés, comme un port ouvert et sûr, où ils pourront se réfugier à l'abri des vents et des tempêtes. Pour ceux qui sont altérés, vous serez comme un doux ruisseau : pour ceux que la chaleur du soleil rend languissants, vous serez comme une ombre rafraîchissante. Et après avoir régné ici-bas, vous régnerez sans fin dans le ciel. »

Après avoir communié le prince, le cardinal voulut qu'on rendît à Dieu de publiques et solennelles actions de grâces, pour une guérison si inattendue, qui ne pouvait être, disait-il, que l'effet d'un miracle. Il quitta la ville, le soir même, au milieu des acclamations et de la joie de tout un peuple qui le bénissait et le remerciait. Il arriva à Milan pour célébrer la fête de la

Nativité de la Sainte Vierge et, dans une touchante homélie, il raconta à son peuple le sujet et l'heureux résultat de son voyage [1].

Le cardinal Borromée était devenu le confident indispensable, l'appui nécessaire du jeune duc de Savoie. Il s'occupa de son mariage ; Charles-Emmanuel le remercia « des conseils pleins de prudence et de charité qu'il lui a donnés à ce sujet et qu'il a résolu de suivre. Si de ce côté, les choses ne vont pas selon nos désirs, j'incline toujours de préférence vers le parti sur lequel Votre Seigneurie a mis le doigt [2]. »

L'année suivante, le cardinal retourna voir son royal et cher disciple. « Ce jeune prince, écrivait-il, a un caractère d'or, il est toujours disposé et prêt à faire ce qui est droit ; néanmoins, je le vois toujours exposé aux dangers dont les cours abondent. » Et après avoir mentionné quelques-uns des conseils, qu'il crut devoir lui donner, il ajoute : « Sur la fin de notre entretien, un peu avant mon départ, tous les témoins se retirèrent et le duc resta seul avec moi ; tout à coup, impressionné par ses sentiments religieux, il fondit en larmes, en ajoutant des paroles qui étaient un témoignage splendide de sa piété, et il prenait à témoin de sa bonne volonté la Vierge, Mère de Dieu, dont il avait l'image devant lui (3). »

Hélas ! le pieux duc ne soupçonnait pas qu'il voyait pour la dernière fois celui dont les avis lui étaient si nécessaires, il le suppliait de vouloir bien assister au

1. V. OLTROCCHI, p. 669, note *a* — Il en entretint aussi les religieuses Angéliques.
2. Lettre du 15 nov. 1583 —
3. Lettre du 10 oct. 1584. V. OLTROCCHI, p. 755, note *a*.

mariage qu'il allait contracter, d'après ses conseils, avec l'infante d'Espagne; mais le cardinal s'en excusa et, au milieu de compliments et de paroles affectueuses, il laissa échapper ces mots. « Nous ne nous reverrons plus (1). »

Le 4 novembre suivant, l'archevêque de Milan montait au ciel pour y recevoir la récompense du bien qu'il avait fait au jeune souverain et par lui à ses sujets.

1. V. Bib. Amb, *Ms. G.* 30, p. 24, a tergo.

Fin du second Volume.

Table des Matières.

SECOND VOLUME.

